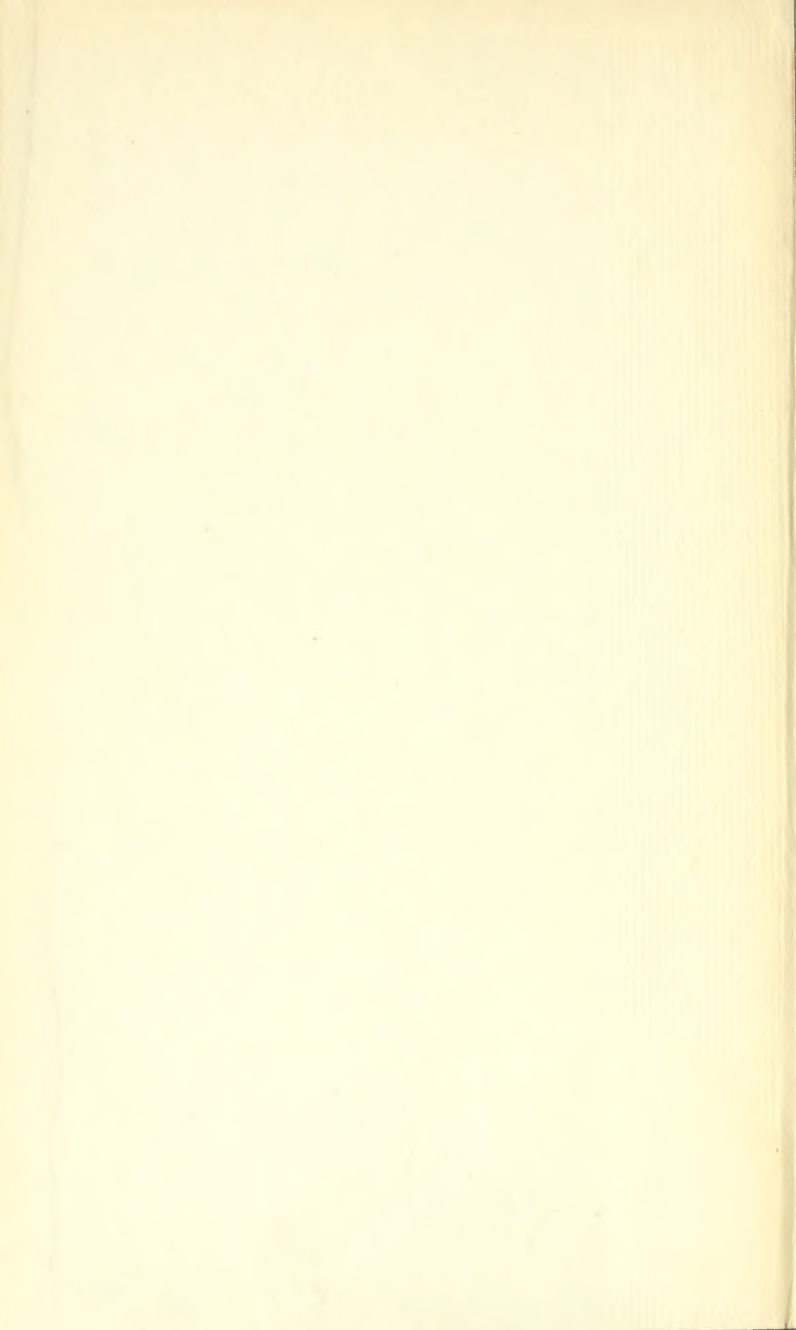


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01769679 0





LE
COMBAT DES TROIS

DU MÊME AUTEUR

Le Socialisme (Exposé du Pour et du Contre)	1 vol.
Le Syndicalisme contre le Socialisme	1 vol.
Le Transvaal et la Chartered	1 vol.
Le Transvaal par un Uitlander (traduit de l'anglais) ..	1 vol.
L'Angleterre, Aspects inconnus... .. .	1 vol.

FRAGMENTS D'HISTOIRE 1914-19..

I. — JOFFRE - 1 ^{re} Crise du Commandement	1 vol.
II. — NIVELLE ET PAINLEVÉ - 2 ^e Crise du Commandement.	1 vol.
III. — LE COMMANDEMENT UNIQUE - 1 ^{re} Partie, — Foch et les Armées d'Occi- dent.	1 vol.
IV. — 2 ^e Partie. — Sarrail et les Armées d'Orient	1 vol.
V. — LES NÉGOCIATIONS SECRÈTES ET LES QUATRE ARMISTICES	1 vol.

EN PRÉPARATION :

FRAGMENTS D'HISTOIRE 1914-19..

VII. — LE TRAITÉ ÉBRÉCHÉ	
VIII. — ÉLYSÉE, MINISTÈRES ET COMMISSIONS, pen- dant la Guerre.	
IX. — SOCIALISTES ET SYNDICALISTES, pendant et après la guerre,	

Histoire de l'Entente Cordiale.
Des Enigmes.
Histoire de Quelques Mensonges.
Le Pouvoir Financier (1871-1914).
Dictionnaire socialiste.

HMod
M5663c

FRAGMENTS D'HISTOIRE 1914-19..

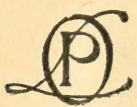
VI

MERMEIX (Pseud.)

LE

COMBAT DES TROIS

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA CONFÉRENCE
DE LA PAIX



521008
17. 4. 51

————— PARIS —————
Société d'Éditions Littéraires et Artistiques
LIBRAIRIE OLLENDORFF
————— 50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50 —————

Copyright by Librairie Ollendorff 1922

AVANT-PROPOS

LES GRANDES LIQUIDATIONS EUROPÉENNES

Les traités qui suivent les guerres ou mettent fin à l'amiable aux contestations entre les États peuvent être comparés à des actes de liquidation, car toute guerre ou toute contestation juridique entre États donne lieu à l'ouverture partielle ou totale d'une succession, nécessite donc un partage, un règlement de comptes.

Ainsi il y a analogie entre l'acte de droit international qui s'appelle un Traité et l'acte de droit civil qui s'appelle : liquidation.

Mais les traités ne sont pas tous des actes de liquidation, car la liquidation a pour effet de placer les intéressés dans un état définitif, de faire disparaître entre eux toute cause de litige. Or combien de traités n'ont fait que des règlements provisoires, n'ont été en quelque sorte que des jugements de première instance, acceptés par la partie perdante avec des restrictions mentales, avec l'arrière-pensée d'attendre des circonstances plus favorables pour porter sa cause devant la Cour d'Appel où les juges sont des canons ?

La Première Liquidation. — Dans l'histoire de l'Europe, il y a eu plusieurs grands actes de liquidation. Nous ne considérerons que ceux où la France a été inté-

ressée. Le premier en date fut le pacte du Traité de Verdun, en 843, entre les fils de Louis le Débonnaire : Charles le Chauve qui régnait en France, Louis qui était roi de Germanie et Lothaire qui, avec la couronne italienne des Lombards, portait le titre d'Empereur, son père, dont il était l'aîné, l'ayant, de son vivant, associé à l'Empire.

Bien que l'Empire Carolingien dût recouvrer pendant quelques années un semblant d'unité sous Charles le Chauve, en 875, après la mort de Louis II, fils de Lothaire, le traité de Verdun le liquida réellement. Après ce traité, il n'exista plus cet empire unitaire romain d'Occident dont Charlemagne avait fait une reconstitution plus apparente que consistante et qui, avec une bande de territoire en Espagne, comprenait toute la Gaule, la Germanie jusqu'à l'Elbe, la Lombardie, la Toscane, et tous les futurs États héréditaires d'Autriche jusqu'au pays qui un peu plus tard devait être la Hongrie. Les parties de cet immense agglomérat de domaines se disjoignirent. Comme la France et la Germanie avaient déjà des occupants, Lothaire qui n'avait pas pu les déposséder et qui se trouvait à l'étroit dans son royaume piémontais tailla à Verdun sa part au détriment du Roi des Francs. Tous les pays de la rive droite du Rhin, les Allemagnes, furent le lot de Louis que l'on nommait déjà le Germanique. Pour Charles le Chauve il conserva seulement une Gaule rétrécie dans sa largeur, car l'Empereur préleva, pour le réunir à son royaume de Lombardie, un large territoire qui englobait la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, une partie de la Suisse, l'Alsace, la Lorraine, la Belgique, les Pays-Bas. Sans le savoir, Lothaire avait créé le premier État-tampon entre la France et l'Allemagne ; sans le savoir aussi, en s'adjugeant des territoires gaulois, lui qui était Empereur, il leur donnait juridiquement le caractère de terres d'Empire, non de terres de l'Empire germanique, mais de terres de l'Empire romain dont Lothaire, qui n'avait pas un pouce de

terre allemande et dont les États en Italie étaient à peine plus grands que ceux de Victor-Emmanuel en 1859, était le titulaire dérisoire.

Ce caractère d'un immense « Reischland » devait persister. Lorsque la Maison de Saxe, dynastie purement germanique — telle que ne l'avait pas été au même degré la maison Carolingienne — eut, en 962, relevé l'Empire, sans toutefois y englober le royaume de France qui ne devait plus y rentrer, on trouva dans la Chancellerie de Milan les titres qui, suivant les idées du temps, fondaient « le droit » des Empereurs sur les parties de la Gaule que Lothaire en avait détachées.

Sur le long ruban territorial qui allait de la Méditerranée à la Mer du Nord et qui était partagé en plusieurs souverainetés (comté de Provence, Royaume d'Arles, Royaume de Bourgogne cis-jurane et de Bourgogne trans-jurane, Haute et Basse Lorraine, Flandres, Frise), l'Empereur avait acquis non le Domaine Utile qui donnait le droit d'administration directe, mais le Domaine Éminent qui imposait seulement aux inféodés l'obligation de l'hommage et de certains services à rendre au seigneur suzerain. Quand, par le double couronnement d'Othon de Saxe, comme roi d'Italie et Empereur, la dignité impériale, qui ne conférait guère alors que des prétentions, fut passée définitivement dans une maison germanique, les titres à la souveraineté, à la possession du Domaine éminent que s'était arrogés Lothaire sur des territoires gaulois furent transmis aux nouveaux Empereurs.

Il est donc à remarquer que si la couronne impériale, au lieu de se fixer héréditairement chez des Allemands, avait pu être saisie par la dynastie qui régnait sur la France, il y aurait eu au lieu d'un Empire Romain-Germanique, un Empire Gallo-Romain. Tous les titres dont devaient se prévaloir les Empereurs allemands pour maintenir la mutilation de la France effectuée à Verdun, auraient été invoqués par les rois français,

pour qu'il fût mis fin à cette mutilation. Avec le droit naturel, le droit national, nous aurions eu le droit des juristes, le droit des chancelleries. La main-mise d'un Allemand sur la couronne impériale mit ce droit écrit des parchemins au service de nos voisins et ennemis de Germanie, et notre droit national fut en échec.

C'est à contester les prétentions trouvées par les Empereurs germaniques dans l'héritage de Lothaire, prétentions qui avaient des conséquences contre nature, telle par exemple que de faire des Provençaux des sujets de l'Empire, que devait s'appliquer la politique de tous les rois de France¹. L'anéantissement, dans ces effets du Pacte de Verdun, fut constamment leur objectif; et sous la Première République, sous l'Empire, sous la Troisième République, la même tâche a été poursuivie. Tâche qui ne s'achèvera sans doute jamais, car la germanisation de la province rhénane a été assez avancée depuis 1870 pour que nous ayons renoncé à étendre la France politique jusqu'à ses limites géographiques et parce que le seul dessein que nous puissions concevoir encore c'est la reconstitution, entre la Prusse et la France, de l'État que Lothaire avait établi, sans aucun dessein politique et seulement parce qu'il lui fallait pour soutenir son titre impérial de la terre et des hommes; tâche enfin qui, si nous ne pouvons la terminer comme nous le désirerions au détriment de la Prusse, est impossible à poursuivre du côté de la Belgique dont la personnalité nationale est complète et dont l'indépendance et l'intégrité nous seront à jamais sacrées. Ce Lothaire a donc eu la surprenante fortune que son caprice et sa cupidité aient fait une construction plus durable que ne l'a fait le génie d'aucun grand politique. La France au xx^e siè-

1. Avignon et ses dépendances étaient fiefs d'Empire. Lorsque, en 1348, la reine Jeanne de Sicile les vendit au Pape Clément VI, le pontife romain obtint de l'Empereur la décharge de toutes les redevances dont ils étaient grevés au profit du fisc impérial.

de subit encore le Traité de Verdun qui a mille quatre-vingts ans d'existence Et quelqu'un a dit que les traités étaient des chiffons de papier.

Ainsi, après que l'Empire romain d'occident eut disparu comme un continent brusquement submergé, le premier acte de liquidation accompli en Europe mutila notre pays en lui ôtant, à l'est et au nord, plus d'un tiers de son territoire géographique.

La Deuxième Liquidation. — Les siècles s'écoulèrent pendant lesquels se fit péniblement l'unité française par l'agglomération des grands fiefs autour du noyau national, représenté alors par le Domaine Royal. En 1515, cette agglomération est tellement avancée que la France peut concevoir une politique européenne. François I^{er} règne depuis un an quand meurt Ferdinand le Catholique roi d'Aragon, qui, en vertu du testament de sa femme Isabelle, gouvernait aussi depuis douze ans le royaume de Castille, son petit-fils, l'archiduc-infant Charles, né en 1500, étant encore mineur. Ce jeune prince, qui avait seize ans en 1516, se trouva alors roi des Espagnes, roi de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Déjà, à la mort de son père l'archiduc Philippe le Beau, fils de l'Empereur Maximilien, il était entré en possession de tout ce que Louis XI n'avait pas pu enlever à la Maison de Bourgogne. Maximilien avait épousé en effet Marie, fille unique de Charles le Téméraire. Cette héritière avait apporté à la Maison d'Autriche la Franche-Comté, le Luxembourg, la Basse-Lorraine, les Ardennes, tous les pays qui constituent nos départements du Nord, enfin la Belgique, et la Hollande. C'étaient des débris septentrionaux de l'ancien Empire de Lothaire. Considérés en eux-mêmes, ils avaient une très grande valeur; considérés par rapport à la France, ils avaient une grande importance stratégique, du moment que leur souverain était aussi le souverain des Espagnes, car nous pouvions être attaqués par le même agresseur

sur nos trois frontières continentales. Le danger s'accrut encore quand, en 1519, son grand-père l'Empereur Maximilien étant mort, le roi des Espagnes fut devenu le maître des immenses domaines allemands et slaves de la maison d'Autriche, surtout quand il eut été élu empereur. La France se trouva alors dans la situation où 400 ans plus tard l'Allemagne se plaindrait qu'Édouard VII et Delcassé eussent cherché à la mettre. Elle fut encerclée. De quelque côté qu'elle se tournât, excepté vers la mer d'Occident, elle se heurtait à une possession de Charles-Quint, et par toutes ses frontières continentales l'invasion pouvait entrer sur son territoire; pas une invasion d'armées appartenant à des États coalisés, — bloc dans lequel il peut toujours se produire des fissures, — mais invasion des armées d'une puissance unique, car, réalisée par Charles d'Autriche sur les Espagnes, sur les Allemagnes, sur l'Italie où, après Pavie, il avait au royaume de Naples adjoint le Milanais, l'unité de volonté dirigeante donnait à ces États disparates et centrifuges une unité d'action offensive contre la France. Notre pays était, sous la menace hispano-autrichienne, au Sud, à l'Est et au Nord, comme une presqu'île battue par les flots sur ses trois rivages.

Entre cette Puissance vraiment monstrueuse par son étendue et le chiffre des populations qu'elle gouvernait, et la France, ce fut plus qu'une seconde guerre de Cent ans ¹, ce fut une guerre de près de deux cents

1. Une singularité de notre histoire c'est que la guerre de Cent ans, qui fut, jusqu'à ce que Jeanne d'Arc lui eut donné le caractère national, une querelle de Fеоdaux, ne se termina par aucun traité. Au cours de cette longue rivalité des Maisons de France et d'Angleterre il y eut des traités établissant des trêves. Mais de traité final il n'y en eut pas. Des capitulations de chefs militaires rendirent à Charles VII ses villes de Rouen, de Caen, de Bordeaux, avec les provinces qui en dépendaient: mais les traités sont des actes de souveraineté et les rois de France et d'Angleterre ne ratifièrent pas, par des actes formels, les conventions de gens de guerre qui avaient conclu à l'un ce qui en droit naturel lui

ans qui, commencée en 1520, devait se terminer partiellement en 1648, et ne s'achever qu'en 1714.

A la première de ces dates, aux traités de Westphalie, c'est la fortune de la branche allemande, de la Maison d'Autriche qui entre en liquidation. La France, serrée dans l'étau, en a usé à la fin les mâchoires ; sa frontière naturelle au Rhin est réoccupée en Alsace. Nouveau coup porté à l'œuvre du traité de Verdun, qui déjà au cours des siècles précédents avait été ébréchée par les récupérations des provinces du Sud-Est qu'avait successivement faites la royauté française,

Mais on ne doit pas perdre de vue que, si les Empereurs avaient dû successivement abandonner des parties de l'héritage de Lothaire, les titres sur lesquels s'étaient fondées leurs prétentions à la souveraineté ne furent presque jamais abrogés formellement. C'est pourquoi, même après que l'Alsace eut été ramenée en France sous Louis XIV, leurs chancelleries continuèrent de la revendiquer comme terre d'Empire. Et si, dans leurs longues guerres avec la France, ils avaient remporté un avantage décisif, les Empereurs auraient pu se prévaloir de leurs vieux parchemins pour reparler de « leurs droits » sur les pays français qui s'étaient libérés de leur domination. Dans les atlas

revenait, et retiré à l'autre ce qu'il détenait seulement en vertu d'un droit féodal périmé. En 1475, vingt-deux ans après la dernière défaite des Anglais en Guyenne, défaite de Talbot, le roi Édouard IV étant descendu à Calais avec une armée qu'il prétendait conduire à Paris, Louis XI s'entendit avec lui. Le roi de France qui avait à régler un compte sévère au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, consentit à promettre au roi d'Angleterre un paiement annuel de 50.000 livres et, contre cette promesse d'un payeur assez inexact, l'envahisseur retourna à Calais. A partir de ce moment, on ne parla plus des provinces que les rois d'Angleterre avaient possédées en France. Mais ces rois continuèrent jusqu'à Victoria à s'intituler rois de France et ducs de Normandie. Aucun acte ne mit fin à la guerre de Cent ans, et un auteur paradoxal pourrait, ému de celui qui a démontré que Napoléon n'a pas existé, prouver, en une dissertation savante, qu'elle dure encore.

pangermanistes, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine ne portaient-elles pas récemment encore une teinte qui, en les rattachant idéalement à la plus grande Allemagne, les vouait à l'annexion ?

Après les traités de 1648, il y eut en Allemagne plus de 200 États confédérés qui avaient le droit de contracter des alliances au dehors. D'où dérivait la Ligue du Rhin dont Louis XIV fut le garant. La Maison d'Autriche dans sa branche allemande, la descendance de Ferdinand, frère puîné de Charles-Quint, cessa alors d'être notre rivale principale ; elle ne put plus être qu'un appoint aux forces des autres ennemis que la concurrence vitale susciterait à notre nation.

Restait la branche espagnole de la Maison d'Autriche, la descendance de Charles-Quint. Avec celle-ci, la Liquidation, commencée aux Traités des Pyrénées en 1659, fut accomplie en 1712, quand la possession du Trône d'Espagne eut été reconnue au petit-fils de Louis XIV, Philippe d'Anjou. Dès lors le péril d'une attaque sur les Pyrénées fut conjuré. La politique française n'eut plus à surveiller que nos frontières de l'Est et du Nord. Par rapport à la France, la Maison d'Autriche était liquidée.

La Troisième Liquidation. — Cette lutte de la Nation française pour son indépendance d'abord puis pour sa sécurité, qui porte dans les Histoires le nom de Rivalité des Maisons de France et d'Autriche, en était à sa dernière phase, quand commença la troisième guerre de Cent ans que l'on pourrait appeler la guerre des Anglais, car la trame de cette dramatique histoire, c'est la Rivalité de la France et de l'Angleterre.

Elle devait durer de 1688 à 1815, donc cent vingt-sept ans, et après des péripéties si nombreuses et si émouvantes, tant de victoires et tant de revers, tant de gloires et tant de déceptions, après que le Monde eut vu un Empire français plus vaste que ne l'avait été celui de Charlemagne, il fallut procéder à la troisième

liquidation européenne qui, à la différence de la précédente, ne nous fut pas avantageuse.

Les Alliés étaient entrés à Paris le 30 mars 1814. Dès le 23 avril, avant l'arrivée de Louis XVIII, le Comte d'Artois étant lieutenant général du Royaume pour son frère, Talleyrand signa une Convention par laquelle la France acceptait de rentrer dans ses limites de 1792. Étaient abandonnées non seulement les conquêtes de Napoléon, mais aussi les acquisitions de la Révolution : Savoie, Belgique et provinces rhénanes. C'est seulement le long de l'Alsace que nous était conservée la frontière naturelle du Rhin. En outre, ordre devait être donné à nos garnisons à Hambourg, à Magdebourg, le Texel, Flessingue, Anvers, Mayence, Luxembourg, Mons, Lérida, Tarragone, Figuières, d'évacuer ces places en y laissant tout le matériel de guerre, à l'exception des armes portatives. Avec une hâte qu'explique le désir d'obtenir au plus vite l'évacuation de la France par les troupes ennemies, nous nous démunîmes de tous les gages que nous détenions, de toute notre monnaie d'échange. Les préliminaires de cette paix, qui liquidait le grand Empire mais qui laissait intacte la vieille France, signés le 23 avril, trois semaines après la capitulation de Paris furent ratifiés par le traité du 30 mai. La question de l'héritage napoléonien se trouva donc réglée pour la France avant le Congrès de Vienne qui s'ouvrit à la fin de septembre 1814. Dans la succession de l'Empire français la France n'avait rien à prétendre, elle avait renoncé à tout. Il était certainement pénible et mortifiant que nos dépouilles fussent être partagées entre nos ennemis de la veille sans que nous puissions en retenir le moindre lambeau. Mais ce désintéressement de la France donnait à son représentant au Congrès, l'habile Talleyrand, une position d'arbitre dont il se saisit autant que le permettait notre récente infortune. Le 25 septembre, il s'était fait rédiger, en tant que Ministre des Affaires Étrangères, les instructions auxquelles il

aurait à se conformer en tant que Plénipotentiaire de France.

« En Italie », avait-il écrit¹, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer; en Allemagne, c'est la Prusse. La constitution de sa monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon. Nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit.

« Les Alliés ont pris l'engagement de la replacer dans le même état de puissance où elle était avant sa chute, c'est-à-dire avec dix millions de sujets. Qu'on la laissât faire, bientôt elle en aurait vingt, et l'Allemagne entière lui serait soumise. Il est donc nécessaire de mettre un frein à son ambition en restreignant d'abord son état de possession en Allemagne et ensuite en restreignant son influence par l'organisation fédérale. »

Si clairvoyant quant à la menace prussienne, Talleyrand n'adopta pas pour la conjurer la méthode la plus expédiente. La Prusse convoitait la totalité des États du roi de Saxe, auquel les alliés reprochaient d'avoir été le dernier, le seul des Princes allemands qui fût resté fidèle à la cause française pendant l'année 1813, l'année des défections allemandes. Le ministre français invoqua le principe de la légitimité au nom duquel les Bourbons venaient de rentrer en France et au nom duquel ils demandaient que Murat, malgré son triste traité de 1813 avec l'Autriche, fût détrôné et le royaume de Naples rendu à la dynastie bourbonnienne; le Ministre français, donc, au nom de ce principe auquel il n'était pas attaché certainement par toutes les fibres de son être, s'éleva contre les prétentions prussiennes sur la Saxe. Il sauva la plus grande partie des possessions du souverain que les rois, ses frères en légitimité, auraient laissé dépouiller; mais, en dédommagement de ce qu'il ne laissait pas prendre à la Prusse sur la

1. D'Alton-Lessing. *Le Congrès de Vienne*, cité par Falloux. Correspondance inédite de Talleyrand et au roi Louis XVIII.

frontière nord-occidentale de la Bohême autrichienne, Talleyrand consentit que la province rhénane devint possession prussienne, et que le Royaume dont il avait dit lui-même qu'il était sans scrupule et qu'il ne connaissait d'autre droit que sa convenance, devint limitrophe de la France, limitrophe il est vrai, sur quelques kilomètres seulement en Lorraine, entre Sarreguemines et Luxembourg. Mais ce qui était dangereux c'était l'établissement au voisinage immédiat de la France d'une puissance dont la croissance encore incomplète s'était faite par la guerre et qui de la guerre seulement pouvait en attendre l'achèvement. Les territoires des anciens électors ecclésiastiques de Trèves et de Cologne et les duchés de Juliers et de Clèves formèrent la nouvelle province prussienne. Bien autre aurait peut-être été l'histoire si Talleyrand avait laissé la Prusse absorber la Saxe et s'il avait fait transporter sur le Rhin le Saxon dépossédé de son trône héréditaire; s'il avait fait du roi de Dresde un roi de Cologne. Le nouveau souverain n'aurait pu avoir qu'une modeste ambition conservatrice et, se sentant menacé par les convoitises prussiennes, n'aurait-il pas cherché protection et secours de notre côté? Le Tampon que les traités de Westphalie et la fondation subséquente de la Ligue du Rhin de Louis XIV puis la Confédération germanique de Napoléon avaient tant bien que mal posé entre l'Allemagne belliqueuse et la France, ce tampon qu'en 1919 on ne nous a pas laissé mettre entre nous et le peuple qui menace notre sécurité, il aurait dépendu de Talleyrand qu'il fût formé en 1815. Mais le diplomate de Louis XVIII avait dû adapter sa politique au principe de la légitimité, auquel il croyait si peu, comme cent ans plus tard, Clemenceau devait avoir à compter avec les « Points » du Président Wilson — lesquels n'étaient du reste qu'un nouveau formulaire du principe des nationalités — et avec les idées traditionnelles chez les hommes d'État britanniques.

La liquidation de 1815, liquidation de tout ce que nous avons abandonné par le traité du 20 mai 1814, eut donc cette conséquence de disposer le long de notre frontière de l'Est des semences de conflit entre la France et la Prusse. La germination de ces semences fut seulement retardée par la rivalité, à l'intérieur de l'Allemagne, de la Prusse et de l'Autriche.

La perspicacité de Talleyrand avait été mise en défaut en 1815. Pour ne pas constituer un bloc territorial Prussien trop considérable au centre de l'Allemagne, il avait laissé la Prusse luthérienne établir sa domination sur des peuples catholiques qui avaient avec elle assez peu d'affinités et que rapprochaient au contraire de la France, avec la communion religieuse dans le catholicisme, les souvenirs de la vieille Ligue du Rhin qu'avait formée Mazarin, les souvenirs du recrutement pour les Régiments allemands — ces frères aînés de la Légion Étrangère — qui servaient dans les Armées royales, les souvenirs plus récents et plus vivaces de la Révolution et de l'Empire, de la fraternité d'armes sous les aigles de Napoléon, de la bonne administration enfin que leur avait donnée l'Empereur.

La Quatrième Liquidation. — Les traités de 1815 avaient constitué une Confédération germanique dont les deux États principaux étaient l'Autriche — à qui était dévolue la présidence de la Confédération — et la Prusse. Les royaumes et principautés secondaires devaient être disputés entre les deux pôles de Vienne et de Berlin, et la force attractive de Berlin devait finir par l'emporter. La Prusse avait encore toute la vitalité de la jeunesse et quelle tâche elle avait à remplir pour achever son développement! Il lui fallait d'abord supprimer les solutions de continuité qui existaient entre les États de sa Monarchie, réunir ses membres dispersés. Elle devait donc être conquérante en Allemagne, soit par la force, soit en

obtenant par ruse la soumission des États dont l'indépendance empêchait la réalisation de son unité.

En face de cette aventurière aussi astucieuse qu'audacieuse, la vieille Maison d'Autriche — qui n'avait pas pu reprendre, en 1815, le titre impérial allemand — était condamnée à une politique de conservation. La diversité de races qui peuplaient ses domaines ne lui permettait pas d'exploiter des sentiments nationaux, car tout appel à une nationalité aurait mécontenté, soulevé les autres. Au contraire, la Prusse, puissance exclusivement germanique — excepté dans ses provinces polonaises — avait à son service le patriotisme germanique auquel les guerres de 1813 et 1814 avaient donné essor. La monarchie multilingue des Habsbourgs était un assemblage pesant, lent à se mouvoir, dont les parties étaient mal jointes, qui pouvait servir de support à une politique de cabinet mais ne permettait pas aux Empereurs de Vienne de prendre figure de chefs nationaux. Ils avaient trop de peuples pour que l'unité d'aspiration fût possible dans leurs États.

La rivalité était un fait de nature et non le résultat des calculs entre l'Autriche, officiellement dominante dans la Confédération germanique où elle exerçait la Présidence, et la Prusse dominante dans les esprits de l'Allemagne intellectuelle, parce qu'elle s'était posée en champion de l'indépendance¹, parce que, plus jeune, elle était plus vivace que la vieille Autriche, parce que les ambitions qu'on lui voyait, et à la réalisation desquelles elle ne pouvait pas se soustraire, éveillaient des espérances chez les Allemands qui, sans être déjà pangermanistes, étaient déjà germanistes.

Après 1849, où elle déçut ceux qui croyaient en elle, la Prusse parut avoir le dessous dans la compétition. Elle n'avait pas répondu à l'appel du Peuple et elle

1. Le Parlement de Francfort avait, en 1849, voté une constitution unitaire et offert la couronne impériale au roi de Prusse.

excitait chez les Princes des États moyens des défiances qui les rejetaient vers l'Autriche.

Mais Bismarck arriva aux affaires en 1862, et avec lui tout changea, et vite. Ayant entraîné l'Autriche (1864) dans l'entreprise inglorieuse de dépouiller le faible Danemark des duchés d'Holstein et de Schleswig, il entra en querelle pour le partage de la rapine avec l'autre larron. Et ce fut la guerre de 1866 : Sadowa.

Par le traité de Prague, l'Autriche accepta de sortir de la Confédération Germanique. Les héritiers des empereurs d'Allemagne étaient chassés de l'Allemagne par un de leurs anciens vassaux. La fortune allemande de la Maison d'Autriche était liquidée par la Prusse, comme l'avaient été par la France, en 1648, ses prétentions à l'Empire universel.

La situation qui avait été créée par les traités de Westphalie à l'avantage de la France passa alors à la Prusse. Avant de pouvoir faire entrer les États du Sud de l'Allemagne : Bade, Bavière, Wurtemberg, dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, Bismarck les contraignit à contracter avec la Prusse une alliance défensive, pour le cas où l'Allemagne serait attaquée. Avant donc de devenir les confédérés de la Prusse, ces États devenaient ses protégés. Le rôle de garant de l'indépendance des Petits États de l'Allemagne qui avait appartenu depuis Louis XIV, à tous les gouvernements de la France, le monarchique, le républicain, l'impérial, ce rôle le gouvernement prussien s'en emparait.

La Cinquième Liquidation. — Maîtresse de l'Allemagne, la Prusse qui était en état d'hostilité latente avec la France depuis 1815, depuis qu'on l'avait mise sur notre frontière, et dans le voisinage des anciennes « Terres d'Empire » d'Alsace et de Lorraine; maîtresse donc de l'Allemagne, la Prusse avait à y consolider sa domination. Il lui fallait rendre à la Patrie

allemande un grand service qui justifiait les violences et les fourberies par lesquelles elle s'était élevée. Une satisfaction à donner à l'orgueil et à l'avidité de tous les Allemands, seule pouvait la procurer une guerre victorieuse, dans laquelle serait ramassé un riche butin. Du moment que la Prusse avait besoin d'une guerre, après la défaite de l'Autriche, elle ne pouvait s'attaquer qu'à la France. La guerre éclata en 1870. Le Traité de Francfort, à la différence des grands traités précédents qui sont comme des bornes kilométriques sur la route des étapes de l'Histoire, le traité de Francfort ne fit pas une liquidation matérielle de puissance. Même diminuée de l'Alsace et de la Lorraine, la France demeura assez puissante pour conserver l'espoir d'une réparation. La liquidation qui se fit et qui ne devait pas être définitive, fut celle du prestige militaire. Ce prestige était resté à la France sur le continent, après les traités de 1815. La Prusse s'en saisit momentanément en 1870. Mais elle ne trouva chez les Français ni résignation à la perte de leurs provinces, ni acceptation de l'arrêt par lequel, à Sedan, la Fortune des armes semblait avoir donné la primauté à l'armée allemande. Sans vouloir prendre l'offensive pour annuler cet arrêt et faire rentrer dans la patrie les Français qu'on en avait fait sortir, la France se prépara pendant quarante-quatre ans à la nouvelle agression que rendaient inévitable la croissance de l'Allemagne en population et en richesses et l'enflure grossissante chaque année de son orgueil.

La Sixième Liquidation. — La victoire remportée par l'Allemagne en 1870 aurait pu être définitive si la politique française, sous la direction de Delcassé, avec l'appui du président Loubet, n'avait pas procédé de 1898 à 1904 à une dernière liquidation, à la liquidation de la rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre. A partir de 1880, la France avait fait de grands efforts pour élargir son empire en Afrique et en Asie.

Sur beaucoup de points dans le monde, les prétentions de ses coloniaux se heurtaient à celles des coloniaux britanniques ; il y eut entre eux rivalité de commerce, rivalité de confessions religieuses, compétitions d'explorateurs, de soldats et de missionnaires, concurrence de comptoirs, en un mot rivalité d'impérialisme. Ce conflit franco-anglais eut sa crise aiguë quand le capitaine Marchand fut arrivé à Fachoda, sur le Haut-Nil, en juillet 1898, après une marche de plus de deux ans et demi.

Il y avait planté le drapeau français, et en vertu de l'acte de Berlin, il semblait que nous pussions nous prévaloir du droit du premier occupant. Mais la Haute-Vallée du Nil n'était pas *res nullius*. Elle avait de 1871 à 1876 été rattachée à l'Égypte par le Khédivé Ismaël. L'insurrection des Mahdistes en 1882, la chute de Karthoum (1885) en avaient causé la perte mais n'en avaient pas changé la situation au point de vue du droit international. L'Égypte n'ayant renoncé par aucun traité (et avec qui aurait-elle traité de cette renonciation?) à la possession des régions équatoriales, elle en demeurait juridiquement souveraine. Quelque quinze ans plus tard l'Angleterre qui, l'ayant prise en tutelle, parlait et agissait en son nom, entreprit de réoccuper le territoire perdu, de rétablir le fait en harmonie avec ce que les juristes appelaient le droit de l'Égypte.

Sir Herbert Kitchener, avec des forces considérables, avait remonté le Nil, repris Berber et Karthoum. Enfin l'avant-garde de l'armée anglo-égyptienne, arrivée devant le fortin de Fachoda, en octobre 1898, avait eu la surprise d'y trouver quelques officiers français et une compagnie de tirailleurs sénégalais.

Si nous avions voulu nous maintenir dans ce poste, tellement distant que, pour y faire parvenir des renforts, il fallait au moins huit mois, et avec lequel nous n'avions aucun moyen de communication télégraphique, Kitchener, dont les soldats étaient vis-à-vis de ceux de Marchand dans la proportion de cent contre un, aurait pris d'assaut notre vaillante troupe ou,

l'encerclant, l'aurait réduite par la famine. Quelque tactique qu'il eût adoptée, c'était la guerre entre la France et l'Angleterre. Avec une clairvoyance et un esprit de décision vraiment peu communs, Delcassé pensa que le moment où les épées allaient se croiser — et l'Allemagne aurait été la grande profiteuse de ce duel — était le moment à saisir pour réconcilier définitivement la France et l'Angleterre, pour procéder à la liquidation générale de tous les litiges qui les séparaient, en Égypte, au Maroc, dans le centre de l'Afrique, à Terre-Neuve. Il proposa à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, sir E. Monson, d'aborder le règlement de toutes ces questions. En même temps qu'il faisait cette ouverture si inattendue au représentant du Gouvernement de la Reine, Delcassé envoyait à Londres un ambassadeur qui, lui aussi, croyait que, pour rendre à la France sa liberté diplomatique, dans les négociations sur les questions vitales, il fallait la débarrasser des entraves que lui mettait la politique de rivalité avec l'Angleterre pour des intérêts, à tout bien considérer, secondaires.

Ce premier confident des desseins de Delcassé était Paul Cambon, un de ces deux frères Cambon qui illustrèrent la diplomatie de la République, et dont les noms passeront dans l'histoire, associés à ceux des capitaines, dont ils préparèrent la tâche. Le nouvel ambassadeur de France à Londres fit aux ministres anglais les mêmes suggestions que Delcassé avait faites à Monson.

Il fut d'abord écouté avec scepticisme par lord Salisbury. Mais, quand ce premier ministre qui s'était réservé la direction du Foreign Office, l'eut passée à lord Lansdowne, Paul Cambon trouva dans le nouveau ministre un auditeur attentif et cordialement bienveillant¹ chez qui, dans le subconscient, s'exerçaient des influences françaises, car sa mère était une fille du

1. L'*Histoire de l'Entente cordiale* sera contée en détails dans un autre *Fragment d'Histoire*.

général comte de Flahaut¹. Lord Lansdowne fit part immédiatement au roi Édouard qui, en janvier 1901, avait succédé à la Reine Victoria, du grand dessein du gouvernement français.

Le roi l'approuva sur l'heure, et avertit l'ambassadeur de France que cette politique de rapprochement franco-anglais était dans ses vœux, qu'elle serait sa politique personnelle, autant qu'un roi constitutionnel pouvait en avoir une, qu'il la seconderait de tout l'ascendant que la personne royale a conservé en Angleterre. Cette parole fut tenue, avec quelle fidélité, on le sait : Édouard VII voulut venir à Paris, où il n'avait pas fait de visite depuis sept ans. Arrivé le 1^{er} mai 1903, il sut par sa bonne grâce retrouver d'emblée la sympathie publique, dont, prince de Galles, il avait joui. Lorsqu'il prit congé du président Loubet, il l'invita à lui rendre sa visite. Au mois de juillet suivant, Loubet et Delcassé vinrent à Londres. Pendant que les chefs d'État se livraient à ces démonstrations de la bonne entente naissante entre les deux Nations, à Paris, Delcassé et Monson, à Londres, lord Lansdowne, secondé par le premier ministre Balfour, et Paul Cambon continuaient l'élaboration de la grande œuvre. Enfin le 8 avril 1904 fut un des jours lumineux de l'Histoire de France et d'Angleterre et même de l'Histoire du Monde. Sous le nom modeste de « Déclarations », il y fut signé par lord Lansdowne et Paul Cambon des accords qui mettaient fin à toutes les contestations nées de la concurrence coloniale, à Terre-Neuve, dans la Sénégambie, en Égypte, au Maroc, au Siam, à Madagascar².

1. Général à 28 ans, aide de camp de Napoléon à Waterloo, marié à la fille de l'Amiral Anglais Keith.

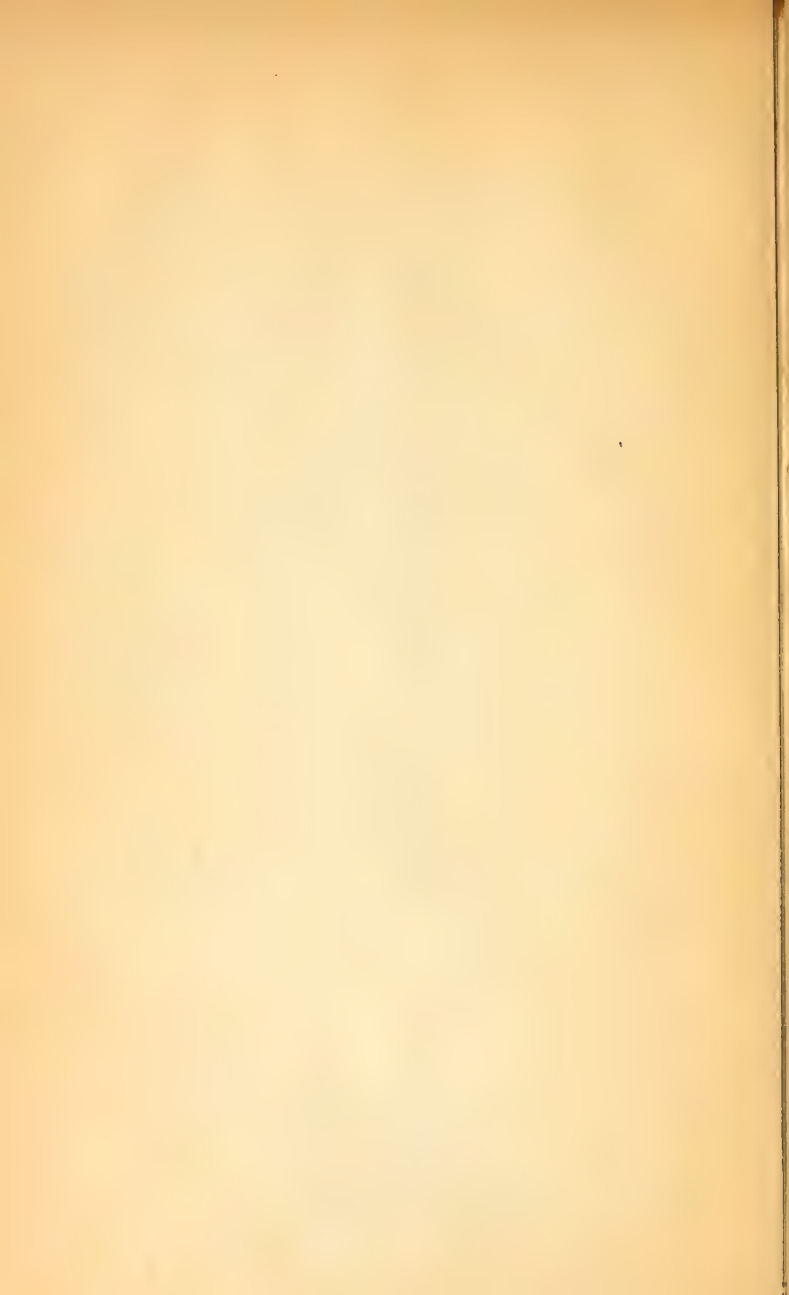
2. En mai 1899 avait été signée une convention de partage de l'Afrique centrale. Nous avions reconnu à l'Égypte, sous la gérance de l'Angleterre, la possession de toute la Vallée du Nil et des territoires adjacents sur la rive gauche du fleuve : Kordofan et Bahr el-Gazal ; notre droit avait été reconnu sur le Darfour, le Ouadaï et le Tibesti.

Ainsi, par Loubet, qu'il serait injuste d'oublier, par Delcassé, Paul Cambon, Édouard VII, lord Lansdowne et Balfour fut fondée l'Entente Cordiale. Elle sortit d'une des plus grandes liquidations qu'on eût vues, la liquidation des litiges séculaires entre la France et l'Angleterre. Les deux nations dont la désunion faisait de l'Allemagne l'arbitre de l'Europe étaient maintenant amies, leur amitié allait passer par l'épreuve de la crise d'Algésiras en 1905, de la crise de l'Affaire des Déserteurs de Casablanca en 1909, de la crise d'Agadir en 1911 et, après trois jours d'une hésitation causée par des interventions d'hommes d'affaires et aussi par les scrupules sincères de quelques pacifistes, 1914 les trouverait alliées contre le même ennemi, contre l'ennemi qui les menaçait également, car, si l'Allemagne avait passé sur le corps de la France, l'Angleterre aurait bientôt été assaillie à son tour.

Cette liquidation d'une immense portée rendit possibles les liquidations de 1919 : liquidation des Hohenzollern, liquidation totale de la Maison d'Autriche, liquidation partielle de l'Empire des Osmanlis¹, pour ne parler que des vaincus.

1. En octobre 1901, l'Espagne avait pris acte amicalement des conventions franco-anglaises touchant le Maroc.

En 1902, Delcassé et Barrère, ambassadeur à Rome, après avoir mis fin à une guerre de tarifs, qui durait depuis plusieurs années, avaient fait, relativement à la Tripolitaine, un accord franco-italien qui avait commencé la dissociation de la Triplice.



LE COMBAT DES TROIS

CHAPITRE PREMIER

LES NÉGOCIATEURS

Depuis 1815, il est de tradition que les grands actes diplomatiques soient négociés par les chefs des gouvernements et non par des plénipotentiaires subordonnés. A Vienne, sous l'œil des souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse, on avait vu leurs ministres des Affaires Étrangères : Metternich, Nesselrode, Hardenberg; et, pour l'Angleterre et la France, c'est aussi les ministres des Affaires Étrangères, lord Castlereagh et Talleyrand qui s'étaient dérangés.

En 1856, pour le traité de Paris qui devait mettre fin à la guerre de Crimée, les quatre ministres des Affaires Étrangères, Walewsky, Buol, Clarendon, Cavour représentèrent la France, l'Autriche, l'Angleterre, le Piémont; et le Grand Vizir, la Turquie. La Russie, à la différence des autres Puissances, n'eut pas son principal ministre pour plénipotentiaire. Nicolas I^{er} fixa son choix sur un de ses aides de camp, le prince Orlow, personnage au fait des choses et des hommes de l'Europe.

En 1871, Bismarck, comme du reste il l'avait fait en 1866 dans la guerre contre l'Autriche, avait suivi

le quartier général de Guillaume I^{er}. C'est lui-même qui négocia avec Jules Favre, ministre des Affaires Étrangères du gouvernement de la Défense Nationale, puis avec Thiers. A Francfort, où il y avait à mettre en forme définitive le traité dont tous les préliminaires avaient été débattus, arrêtés par Thiers et Bismarck, Jules Favre accompagné de Pouyer-Quertier se retrouva en face du chancelier allemand.

En 1878, au Congrès de Berlin, qui revisa le traité imposé à San-Stefano par la Russie à la Turquie, Bismarck présidait une assemblée où se voyaient le Prince Gortchakoff, chancelier de l'Empire de Russie, le Premier Ministre d'Angleterre, lord Beaconsfield, et le chef du Foreign Office, lord Salisbury, le Ministre des Affaires Étrangères de France, Waddington.

La coutume était donc établie, consacrée par les précédents que les grands actes diplomatiques devaient être faits par les directeurs de la politique des États. Que cette nouvelle méthode fût meilleure que l'ancienne, qui mettait aux prises des plénipotentiaires subordonnés, c'est un sujet de discussion. Avec l'ancienne méthode on se donnait plus de temps pour la réflexion. Les gouvernements demeuraient comme des Cours d'Appel auxquelles étaient soumises les décisions — toujours *ad referendum* — de leurs représentants.

Si ces gouvernements délibèrent eux-mêmes dans la personne de leurs chefs, tout changement d'attitude au cours de la négociation peut les faire accuser de faiblesse, de versatilité. Ne vaut-il pas mieux ne pas s'exposer à ce reproche et se réserver de pouvoir dire que le négociateur avait mal interprété ses instructions ou les avait outrepassées?

Un autre argument contre la participation directe des chefs de gouvernement à une négociation diplomatique c'est qu'elle peut introduire un élément de rivalité, susceptible de peser sur la négociation, entre personnages qui, jouant chacun le premier rôle pour son pays, doit songer à ne pas se laisser éclipser. En

même temps que la cause qui lui est confiée, n'est-il pas à craindre qu'il pense aussi à défendre la sienne propre? Chacun n'aspirera-t-il pas à laisser son nom au Traité qu'il fera, comme Talleyrand et Metternich ont laissé les leurs au Congrès de Vienne?

Un premier ministre, quelque magnanimité qu'on lui reconnaisse, ne serait pas un homme si, placé en face d'un autre premier ministre, son égal, il ne sentait pas en lui ce sentiment d'émulation qui anime les compétiteurs, aussi bien dans les courses de bicyclettes où rivalisent des jarrets que dans les concours plus nobles de l'esprit. Toutes ces réflexions, on pouvait se les faire, toutes ces questions, on pouvait se les poser, après l'armistice, à la veille de l'ouverture de la Conférence. Mais il y avait « la coutume ». Pouvait-il y être dérogé en 1918?

De la liquidation à faire d'un actif si considérable, pouvait-on charger d'autres hommes que ceux qui devant le Monde personnifiaient leurs nations? Pour se charger de faire eux-mêmes la paix, les premiers ministres des nations alliées (et Wilson agissait plus comme chef de gouvernement que comme chef d'État) avaient une autre raison que la tradition.

C'est qu'ils avaient « fait la guerre ». Le Conseil Suprême Interallié qu'ils avaient formé à Versailles à la fin de 1917 avait pris figure, en quelque sorte, d'un super-gouvernement de l'Entente. C'est ce Conseil qui, notamment, avait eu à examiner avant qu'on les posât à l'ennemi, les conditions des Armistices¹. Pourquoi se serait-il lui-même dessaisi de la tâche de formuler les conditions de la Paix? De quelle utilité aurait été la substitution aux chefs des gouvernements de plénipotentiaires choisis dans le personnel diplomatique ou parmi les hommes politiques? Ces plénipotentiaires n'auraient pu agir que d'après les

1. Voir le cinquième *Fragment d'Histoire : les Négociations secrètes et les quatre Armistices*.

instructions des Cabinets avec lesquels ils auraient été en contact journalier. N'était-il pas plus expédient de charger de la négociation les chefs mêmes de ces Cabinets? S'il y avait eu quelque hésitation — mais il n'y en eut pas — chez Lloyd George, Clemenceau, Orlando à prendre eux-mêmes le mandat de représenter leurs Gouvernements à la Conférence, cette hésitation serait tombée quand il fut connu que le Président des États-Unis, W. Wilson, viendrait en personne en Europe pour remplir le rôle de premier Plénipotentiaire d'Amérique. Ni en France, ni en Angleterre, ni en Italie la constitution ne permettait au Président Poincaré, au roi George et au roi Victor-Emmanuel de venir s'asseoir à côté du premier Magistrat de la République « associée ». Mais ne convenait-il pas que le représentant de l'Amérique qui occupait dans son État la plus haute fonction trouvât comme interlocuteurs les hommes à qui les lois de leurs pays conféraient la plus grande autorité, les premiers ministres? Des plénipotentiaires subordonnés, le Président des États-Unis, mis hors de pair par son titre et sa fonction, ne les aurait-il pas dominés de trop haut? A l'autorité que donnaient à Wilson sa magistrature et sa popularité universelle, à la fin de 1918, ne convenait-il pas de donner le contrepoids de l'autorité et de la popularité que leurs éclatants services avaient valu à Clemenceau et à Lloyd George, surtout à Clemenceau si jeune dans sa vieillesse, qui en quelques mois était devenu depuis les tranchées jusqu'au fond de l'Asie et de l'Afrique, d'où nous étaiens venus tant de soldats, un personnage de légende.

Les Délégations. — Vingt-sept États furent représentés à la Conférence dont un, le Hedjaz, avait été reconnu en 1915, et deux, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, s'étaient formés et avaient été reconnus à la fin de 1918. Des vingt-quatre autres, dix avaient pris une part effective à la guerre : l'Empire britan-

nique, la France, le Japon, la Belgique, la Serbie, depuis 1914; l'Italie et le Portugal, depuis 1915; la Roumanie, depuis 1916; les États-Unis et la Grèce, depuis 1917. Il en restait quatorze qui en se déclarant contre l'Allemagne avaient apporté à l'Entente un renfort moral, un concours économique, leur bonne volonté, leur amitié, qui, juridiquement, avaient été en guerre avec l'Allemagne, mais qui n'avaient pas été activement belligérants contre l'ennemi commun. Sans doute, si les hostilités s'étaient prolongées en 1919, aurions-nous pu voir sur nos champs de bataille des contingents sud-américains et certainement un corps brésilien. Mais l'armistice en avait arrêté l'embarquement.

Ces États « alliés et associés » n'eurent pas tous une égale représentation à la Conférence. A chacune des cinq grandes puissances furent attribués cinq plénipotentiaires; deux à chacun des Dominions britanniques, véritables républiques sous le protectorat britannique (Canada, Australie, Afrique du Sud); deux à l'Inde: trois à la Serbie, à la Belgique et au Brésil; deux au Portugal, à la Pologne, à la Roumanie, à la Tchécoslovaquie; deux à la Chine, à la Grèce, au Hedjaz et au Siam. Chacun des autres n'eut qu'un siège. Entre les États on avait marqué la différence par deux désignations, « États à intérêts généraux », et « États à intérêts limités ». Dans la première catégorie s'inscrivaient les cinq grandes puissances (Amérique, Empire britannique; France, Italie, Japon — la Russie s'était exclue —); dans la seconde figuraient toutes les autres Puissances. Quant au nombre des sièges accordés à chacune de celles-là, il avait été déterminé soit par son importance intrinsèque, (Brésil, trois sièges), soit par l'importance du rôle militaire qu'elle avait joué (Belgique et Serbie, trois sièges). Mais l'évaluation de l'importance respective des États semble dans certains cas avoir été arbitraire. Pourquoi par exemple deux plénipotentiaires au Siam?

CHAPITRE II

LA DÉLÉGATION AMÉRICAINE

WILSON. — Le chef de la Délégation américaine fut le Président Wilson qui désigna pour l'assister le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, Robert Lansing, l'ambassadeur des États-Unis en France, Henry White, son « ami » le colonel Edward House et le général H. Bliss.

Nous savons, par le témoignage de Robert Lansing, dont Wilson se sépara avec quelque éclat en février 1920, les raisons qui déterminèrent le Président des États-Unis à se charger du rôle actif de premier plénipotentiaire et nous connaissons les étapes par lesquelles il passa avant de fixer sa résolution. Jusqu'en 1916 il avait caressé l'idée d'être le médiateur entre les deux groupes belligérants. Ce qu'avait fait la France entre l'Espagne et les États-Unis, ce qu'elle avait fait encore en rapprochant la Russie et l'Angleterre pendant la guerre russo-japonaise¹, Wilson aurait voulu le faire entre la coalition des Empires et la contre-coalition de l'Entente. Il aurait voulu être appelé à mettre fin par une sentence

1. Après l'affaire du Dogger-Bank ou des chalutiers anglais ay-ient été étonnés par l'escadre russe de l'amiral Rodjetswensky, dans la mer du Nord.

arbitrale à ce sanglant procès, et il avait fait connaître les dispositions d'esprit qu'il apporterait à son tribunal, le jour où il avait parlé d'une paix « sans vainqueur ni vaincu ». Poussé par l'Allemagne dans la guerre, ayant fait son devoir d'allié, avec une loyauté, une générosité et une ardeur dont les Français lui seront toujours reconnaissants, Wilson ne cessa pas néanmoins de se considérer comme « au-dessus de la Mêlée ». L'Amérique, qui dans la guerre ne recherchait, disait-il, aucun profit matériel — il s'agit, bien entendu, de l'Amérique politique — pouvait être, malgré l'état d'hostilité déclaré entre elle et l'Allemagne, malgré l'envoi de ses grandes armées sur les champs de bataille, une conciliatrice entre les deux adversaires. C'est ce que pensait son Président. Elle saurait modérer les exigences de ses alliés, et saurait amener l'Allemagne à se résigner aux sacrifices nécessaires. Wilson croyait que la paix modérée dans ses termes que, par sa force morale, il imposerait, serait la moins mauvaise paix, celle qui laisserait subsister en moins grand nombre, et moins vivaces, les ressentiments, les haines, germes de guerres futures.

Cette préoccupation de Wilson d'être arbitré malgré qu'il fût belligérant, n'échappait pas aux ennemis. C'est vers lui qu'allèrent successivement l'Autriche et l'Allemagne en septembre et octobre 1918 quand elles voulurent obtenir l'armistice. Elles recoururent à lui comme s'il avait encore été neutre, et Wilson leur répondit sans en référer tout d'abord à ses « associés. ». Il n'engagea pourtant pas avec elles de négociations séparées. Sollicité publiquement d'intervenir, il fit connaître publiquement les conditions auxquelles il subordonnait son intervention; et c'est seulement quand ces conditions eurent été admises qu'il accepta de transmettre aux Puissances associées la demande de l'ennemi. L'échange de notes entre Berlin et Washington en octobre et novem-

bre 1918¹, sans que Londres, Paris et Rome eussent été consultés, ne fut pas sans causer quelque étonnement et même quelque mécontentement, car bien que Wilson ne manquât en rien à la loyauté, puisque son dialogue avec la chancellerie allemande avait le monde entier pour auditeur, le fait qu'il ne renvoyait pas immédiatement les solliciteurs au Conseil Suprême des Alliés, décelait chez lui la pensée qu'il avait dans l'Association « une situation à part », qu'il n'était pas un belligérant semblable aux autres.

Cette attitude de « témoin » du duel qui relève les épées quand il lui paraît qu'un coup mortel va être porté, Wilson aurait pu la conserver, s'il était demeuré dans l'éloignement. Enfermé dans sa Maison Blanche de Washington, comme dans une sorte de Vatican laïque, il aurait été le Pouvoir spirituel, le régulateur moral, dont, sur les questions qui diviseraient les alliés, on aurait attendu les arrêts.

Robert Lansing, secrétaire d'État des Affaires Étrangères paraît avoir compris que la haute stature que dans l'imagination des peuples avait prise Wilson, diminuerait de plusieurs pouces si le Président venait de sa personne se jeter dans la mêlée diplomatique. Il lui conseilla de rester à Washington et, quand Wilson lui eut annoncé, le 18 novembre, sa décision de se rendre en Europe pour la Conférence, Lansing insista pour que, à Paris, le Président voulût bien n'être qu'un spectateur, qu'un surveillant. S'il s'était tenu à l'écart, on se serait tourné vers lui dans les moments critiques. En restant en dehors de la Conférence, il aurait pu juger avec plus de sérénité si les arrangements de la paix étaient bien conformes aux engagements qu'avaient pris les Alliés, quand ils avaient accepté les « 14 Points »; il serait devenu en quelque sorte le médiateur qu'il avait eu, dès 1916,

1. Voir le cinquième *Fragments d'Histoire : les Négociations secrètes, et les quatre Armistices*.

l'ambition d'être. Mais Wilson ne se laissa pas convaincre que son rôle serait plus grand s'il demeurait contemplatif. Il assumait le rôle actif de premier membre de sa délégation.

LANSING ET HOUSE. — De ses co-plénipotentiaires, le plus important en titre était Lansing, secrétaire d'État, juriste d'une grande réputation. Mais le plus important en fait, était le Colonel House, parce qu'il était plus avant que personne dans la confiance du Président. House n'exerçait aucune fonction officielle quand en 1915 et 1916 il avait été envoyé en Allemagne puis en France. En annonçant sa mission on avait dit qu'il était « l'ami de Wilson ». Ce titre, on l'avait déjà vu dans la Rome impériale, où des délégations importantes étaient données à des « amis de César », un peu plus tard, le nom « d'amis » fut remplacé par « compagnons » (*Comes* dont nous avons fait *comte*). House était donc un *comes* de Wilson, ce que les Anglais appellent aussi plus familièrement un « fellow ». C'était un homme très distingué, d'une grande élévation morale, mais qui, tout en ne contredisant pas aux idées du Président, ne s'illusionnait pas sur la grande difficulté que l'on rencontrerait à ajuster au relatif, aux réalités mouvantes de la politique, ce que Wilson mettait, dans ces idées, d'absolu et de rigide.

WHITE ET BLISS. — Le quatrième et le cinquième plénipotentiaires américains étaient H. White, ambassadeur à Paris, qu'entourait le respect et la sympathie des Français, et le général Bliss, représentant de l'Amérique au Conseil Supérieur de Guerre, un soldat qui, dit-on, aurait voulu que la guerre durât quelques semaines de plus, assez longtemps pour qu'un grand désastre infligé aux Allemands en Lorraine leur donnât la sensation qu'ils étaient bien vaincus.

Les Pouvoirs de Wilson. — Wilson était-il qualifié,

lui chef d'État, pour se donner la charge de plénipotentiaire à la Conférence? Cette question a été controversée. Les hommes de parti, en France surtout, ont reproché aux Négociateurs français d'avoir ignoré la Constitution américaine et prêté au Président des États-Unis des pouvoirs qu'il ne possédait pas.

En son article 2 (section deuxième, deuxième paragraphe) la Constitution des États-Unis dit : « Le Président aura le pouvoir de faire des traités, de l'avis et du consentement du Sénat, pourvu que les deux tiers des sénateurs présents y donnent leur approbation. »

Ainsi le Président des États-Unis d'Amérique « fait les traités ». Comment « faire » un traité autrement qu'en le négociant? Donc le Président a le droit de négocier personnellement. On a dit que la Constitution donnait le même droit de conclure les traités au Président de la République française et que pourtant il ne l'exerçait pas directement. C'est que notre Constitution ne permet au Président d'agir que par l'intermédiaire des ministres responsables devant le Parlement. En France, le Président est le chef de l'État, il n'est pas le chef du Pouvoir exécutif.

Il siège au Conseil des Ministres qui est l'Exécutif, mais il y siège seulement comme un conseiller respecté. S'il y avait des votes au Conseil des Ministres, le Président devrait s'abstenir d'y prendre part. En votant, il prendrait une responsabilité dont la loi l'a déchargé. Il a voix consultative, et ses avis sont toujours écoutés avec déférence au Conseil des Ministres, mais il n'a pas voix délibérative. La formule qui a investi le Président de la République française du droit de conclure des traités ne lui donne pas plus pouvoir de les négocier lui-même que la formule qui lui donne le commandement des armées de terre et de mer ne l'habilite à exercer personnellement ce commandement. La Constitution américaine est bien différente de la Constitution française. Les onze secrétaires d'État qui composent le Cabinet ne sont pas respon-

sables devant les deux Chambres qui composent le Congrès, mais sont seulement responsables devant le Président. Le Président les choisit; les choix qu'il en a faits doivent être, il est vrai, ratifiés par le Sénat, mais il peut les congédier à volonté, sans être accusé d'abus du pouvoir, comme le fut Mac-Mahon quand il renvoya en mai 1877 le ministère Jules Simon. Son droit de se séparer d'un secrétaire d'État, dont la nomination a pourtant été approuvée par le Sénat, est si incontestable, si conforme à la loi, que le 11 février 1920, le Président Wilson écrivait à Lansing : « Vous m'obligeriez, Monsieur le Secrétaire d'État, si vous voulez bien résigner vos fonctions et me mettre ainsi à même de vous donner un remplaçant dont les vues s'accorderaient mieux que les vôtres avec les miennes. » Lansing avait répondu à cette mise en demeure par l'envoi de sa démission, et ni l'acte d'autorité du Président, ni la soumission du Secrétaire d'État n'avaient causé de crise ni même d'émotion. En Amérique, le Président est donc le chef du gouvernement, le Président du Conseil des Ministres, qui sont ses conseillers, au lieu qu'en France c'est le Président qui est le conseiller — irresponsable — des ministres. La fonction du Président en Amérique est comparable à celle de Thiers de 1871 à 1873. En même temps que chef du Pouvoir exécutif de la République, Thiers était son premier ministre. Comme le Président des États-Unis, par le Sénat, il pouvait se faire entendre par l'Assemblée Nationale, quand il le jugeait bon.

Chef de l'État et chef actif du Gouvernement fédéral, directeur de la politique étrangère dont il était responsable personnellement devant le Sénat, le président Wilson n'outrepassait donc pas son droit constitutionnel en prenant pour lui-même la charge de premier plénipotentiaire de son État.

Dans quelles mesures ses pouvoirs étaient-ils limités par ceux du Sénat, dans le domaine diplomatique? Revoyons le paragraphe déjà cité de la Constitution :

« Le Président aura le pouvoir de faire des traités de l'avis et du consentement du Sénat pourvu que les deux tiers des sénateurs présents y donnent leur consentement. »

Ce texte subordonne la validité des *Traités faits* par le Président à l'approbation des deux tiers du Sénat, mais il n'impose pas au Président l'obligation de prendre l'avis du Sénat au cours des négociations, obligation qui substituerait la responsabilité d'une des Chambres du Congrès à celle du directeur constitutionnel de la politique étrangère des États-Unis. C'est seulement quand le traité « est fait » que le Président doit le soumettre à celle des deux Assemblées qui, dans la République américaine, représente non le peuple mais les États fédérés¹.

Ainsi le Président est dans la légalité américaine quand il se délègue lui-même au congrès; il y est, quand il négocie sans prendre conseil du Sénat. Quand il aura achevé, signé son œuvre, alors seulement il la soumettra à la Haute Assemblée, qui est le Conseil Fédéral des États-Unis d'Amérique.

Les pouvoirs légaux du Président Wilson, quant à la négociation elle-même, étant certains, on pouvait pourtant se demander s'il se trouverait au Sénat la majorité nécessaire pour que le Traité fût ratifié.

Les élections aux deux Chambres du Congrès des États-Unis ont lieu au mois de novembre, tous les deux ans, le Sénat étant renouvelable par tiers, et la Chambre des Représentants dans sa totalité. Mais les nouveaux élus ne prennent possession de leur siège que le 4 mars suivant, au moment où cessent les pouvoirs de leurs prédécesseurs.

1. Les sénateurs sont au nombre de deux par État, quel que soit le chiffre de la population. L'État de New-York avec neuf millions d'habitants (en 1920) n'a pas plus de représentants au Sénat que l'État de Nevada dont la population, la même année, n'atteignait pas le chiffre de 20.000 (*Statesman's year Book for 1920*).

En 1911 (Wilson devait être élu président en décembre 1912 et entrer en fonctions en mars 1913), donc en mars 1911 (élection de novembre 1910) le parti démocrate, celui de Wilson, voyait entrer au Sénat 49 des siens contre 43 républicains, sur 92 membres; en mars 1913 (élection de novembre 1912), le nombre des sénateurs ayant été porté à 96 par l'admission dans la Fédération de deux nouveaux États, les démocrates (Wilsoniens) sont 51 et les républicains 45; en mars 1915 (élection de novembre 1914) les sénateurs démocrates passent à 56 et les républicains descendent à 40; en mars 1917 (élection de novembre 1916) les démocrates descendent à 55 et les républicains remontent à 41; enfin au moment où va s'ouvrir à Paris la Conférence de la Paix, avant le départ de Wilson pour l'Europe, les élections de novembre 1918 déplacent la majorité au Sénat qui se composera, en mars 1919, de 47 démocrates (Wilsoniens) contre 49 républicains. Dès lors il est certain que, dans la législature qui commencera le 4 mars 1919, dans la législature qui aura à voter sur le traité, Wilson sera au Sénat en minorité absolue de deux voix¹. Faut-il conclure de ce changement dans la composition de la Chambre, qui a le dernier mot à dire sur les actes diplomatiques, que l'œuvre à laquelle Wilson va consacrer ses efforts en France est d'avance frappée de condamnation?

Pour valider un traité il faut le vote de 64 sénateurs sur 96 (les deux tiers). Mais Wilson, même de 1915 à 1917, où sa majorité a été la plus considérable, n'a pas eu plus de 56 voix assurées, les 56 voix du parti démoc-

1. Pour les élections à la Chambre des représentants, voici les chiffres :

1911.	Démocrates :	289.	—	Républicains :	443.
1913.	—	290.	—	—	127 (et 16 progressistes ami de Roosevelt).
1915.	—	232.	—	—	199 (9 divers).
1917.	—	213.	—	—	217 (4 divers).
1919.	—	190.	—	—	210 (4 divers).

crate. Comme les deux tiers de 96 sont 64, Wilson quand il débarqua en Europe à la fin de 1918, pour prendre sa place à la Conférence, se trouvait donc déjà en « minorité diplomatique » si on peut ainsi dire, de 9 voix puisqu'il n'avait au Sénat que 55 partisans. Trois mois plus tard, ce n'est plus par neuf suffrages, c'est par dix-sept que l'œuvre diplomatique de Wilson paraît pouvoir, devoir même, si on le veut, être mise en échec, puisque, à partir du 4 mars 1919, les démocrates (Wilsoniens) ne seront plus que 47.

Les textes constitutionnels américains, nos juristes, nos ambassadeurs les connaissent. Parmi nos plénipotentiaires il en est qui ayant rempli de grandes missions en Amérique, Jules Cambon et André Tardieu ont conservé des rapports d'amitié avec des citoyens éminents des États-Unis. Leurs correspondants, dit-on, leur ont écrit pour les mettre en garde contre une excessive confiance dans la puissance du Président, pour leur dire que la signature de Wilson ne lierait pas l'Amérique, que très probablement cette signature serait désavouée par le Sénat. Ces lettres ne leur apprennent rien et n'apprennent rien aux conseillers juridiques des Affaires Étrangères, ni à Clemenceau, ni à Pichon.

A ces informations particulières, les adversaires de Wilson veulent ajouter un avertissement solennel. Le 3 mars 1919, à la veille de l'inauguration du Congrès renouvelé, 39 sénateurs assemblés à Washington votent la résolution que voici :

« Attendu que, selon la Constitution, le Sénat américain a pour fonctions d'approuver ou de désapprouver la conclusion de tout traité américain, et qu'aucun traité ne peut devenir opérant sans le consentement du Sénat exprimé par le vote affirmatif des deux tiers des sénateurs présents ;

« Attendu que le Sénat des États-Unis accomplissant ainsi son devoir constitutionnel, estime que, quel que soit son désir de voir les nations du monde s'unir dans la paix, et procéder à un désarmement général, le projet actuel de

Ligue des nations aujourd'hui soumis à la Conférence de la Paix ne pourra pas être accepté par les États-Unis ;

« En conséquence, le Sénat décide que :

« Les négociations, en ce qui concerne les États-Unis devraient immédiatement tendre à négocier d'urgence une paix avec l'Allemagne qui soit satisfaisante à la fois pour les États-Unis et les nations avec lesquelles les États-Unis se sont associés dans la guerre contre le gouvernement allemand. Alors seulement la proposition de former une Ligue des nations pour assurer la paix permanente du monde pourra être prise en considération attentive et sérieuse. »

Cette « résolution » est l'œuvre individuelle de 39 personnages considérables, mais elle n'a que la valeur d'une manifestation d'opinions particulières, elle est signée par des sénateurs, mais elle n'est pas votée par le Sénat.

Elle n'est donc pas un texte officiel. Toutes proportions gardées, elle peut être comparée à un vœu de Conseil général émis « hors session ». Telle qu'elle est, ses signataires la font porter à l'Ambassade de France, qui, en l'absence de Jusserand, ambassadeur, est alors gérée par un conseiller d'ambassade. Bien que les représentants diplomatiques soient accrédités auprès des gouvernements et non auprès des partis opposants, le chargé d'affaires de France, Chambrun, accepte, à titre de renseignements, la communication que viennent lui faire des Sénateurs, qui, pour être les adversaires de Wilson, sont pourtant, la plupart, des amis de la France. La résolution, transmise à Paris en même temps qu'elle est publiée dans toute la presse américaine, est donnée, peut-être par le Ministère des Affaires Étrangères, à l'Agence Havas ; en tout cas c'est avec l'approbation des bureaux du Quai d'Orsay, car la censure diplomatique existe encore, que l'Havas, le 6 mars, distribue à tous les journaux, ses abonnés, le texte qui annonce que le traité de Wilson sera rejeté, texte dont le rédacteur a été le président de la commission des Affaires Étrangères du

Sénat, le sénateur Lodge, aux sentiments franco-philés connus. Ainsi nul n'ignore en France que Wilson trouvera contre lui, quand il demandera la ratification du futur traité, une opposition très déterminée. Nos plénipotentiaires, nos ministres, les parlementaires et tous les Français qui lisent les journaux ont été informés par l'Agence Havas que le Président des Etats-Unis aura à livrer bataille pour faire passer son traité.

Que pouvaient faire les hommes d'État qui négociaient avec Wilson? Pouvait-ils cesser de le considérer comme le représentant autorisé de l'Amérique, quand il en était le représentant légal? Pouvait-ils commettre l'inconvenance de l'interroger sur la validité de ses pouvoirs? La résolution Lodge indiquait que 39 sénateurs voteraient contre le traité. Mais en régime de discussion, le vote est douteux, quels que soient les partis pris proclamés, jusqu'au moment où le scrutin est clos. Wilson ne pourrait-il pas gagner à sa cause les 17 voix qui lui manquaient depuis qu'il n'avait plus au Sénat que 47 partisans? En France, le traité de 1911 sur le Maroc et le Congo n'avait-il pas été ratifié par une Chambre mécontente, et, au Sénat, sur la demande d'un Président de Conseil, Poincaré qui avant de venir aux Affaires avait laissé voir qu'il n'approuvait pas toutes les parties de ce traité?

En présence d'un acte diplomatique à l'élaboration duquel son représentant constitutionnel aurait eu une si grande part et qui consacrerait son élévation au premier rang des Puissances de la terre, l'Amérique ne contraindrait-elle pas ses hommes politiques à oublier leurs engagements de partisans? L'opinion publique américaine ne ferait-elle pas pression assez forte pour rallier à Wilson les 17 suffrages sans lesquels la grande œuvre accomplie dans la guerre par les Etats-Unis demeurerait sans conclusion? Peut-être quelques amendements seraient-ils introduits par le Sénat dans le texte du traité, mais d'avance on était

prêt à Paris, à Londres, à Rome à les accepter, à condition qu'ils ne touchassent qu'à la Société des Nations et ne portassent pas atteinte aux droits que les peuples victimes de l'agression allemande avaient d'être dédommagés.

Tout considéré, le parti pris de Lodge et de ses 38 collègues de détruire l'œuvre de Wilson, s'il pouvait causer quelque souci, ne pouvait pourtant pas faire revenir les négociateurs alliés sur l'adhésion qu'ils avaient donnée à la proposition du Président d'insérer le Pacte de la Société des Nations dans le Traité.

De Washington, 39 hommes, d'une grande autorité, il est vrai, leur faisaient dire que ce Pacte serait repoussé. Mais ne pouvait-on pas espérer que Wilson, représentant constitutionnel de l'Amérique, aurait une autorité plus grande encore ? Wilson voyait dans le Pacte le fondement de la paix universelle perpétuelle et, en le soutenant avec tant d'ardeur, il croyait bien qu'il aurait la force de le faire approuver. Si on avait, en mars 1919, éliminé du Traité la partie à laquelle le président attachait le plus d'importance, il se serait retiré de la Conférence. Était-il possible de laisser se dissoudre ainsi « l'association » des participants européens de l'Entente avec le puissant ami dont le concours financier, économique, militaire avait été le facteur décisif de la victoire ? Et cette rupture aurait été consommée sur la menace d'un parti américain de ne pas souscrire au traité ! Mais ce parti si considérable qu'il fût, et quelque sympathie qu'il eût pour nous, n'était pas encore l'Amérique officielle et n'était-ce pas avec celle-là que nous devons d'abord compter ? Cette Amérique officielle, c'était Wilson, chef légal de son pays, directeur légal de sa politique étrangère, Wilson dont le pouvoir de négocier était reconnu, même par ceux qui déclaraient d'avance qu'ils ne ratifieraient pas son œuvre.

Est-ce qu'en France même, il n'y avait pas contre le traité, avant même qu'on le connût, une opposition ?

Est-ce que le Président de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre des Députés n'était pas à la tête de cette opposition? Cet homme politique n'avait-il pas dit à lord Roberd Cecil, ministre anglais, que l'Angleterre devait ne pas accorder à Clemenceau une confiance sans réserve, parce que la majorité à la Chambre serait, pour accepter une paix qui ne la satisfairait pas, moins docile qu'elle l'avait été pour faire la guerre? Sa qualité de Président de la Commission qui aurait à examiner le Traité donnait du poids à la parole de cet homme politique; n'exprimait-il pas l'avis de la Commission dont il dirigeait les délibérations? Lord Robert Cecil avait répété à Lloyd George les propos de ce député — qui devait d'ailleurs ne pas être réélu en novembre 1919 — et le Premier britannique n'avait pas pris au sérieux la menace qu'ils comportaient. Clemenceau saurait bien, une fois la tâche achevée, la faire approuver par son Parlement.

Ce que, bien certainement, Clemenceau obtiendrait en France, malgré certaines bouderies, Wilson ne l'obtiendrait-il pas lui aussi en Amérique? Placé devant le fait d'un traité qui élevait si haut la République des États-Unis, le Sénat se laisserait convaincre. Cette confiance dans l'influence de Wilson n'aurait peut-être pas été déçue, si le Président, suivant le conseil que lui avait donné Lansing, était resté à Washington et si dans la négociation il ne s'était pas comporté comme un inspiré qui n'a de conseil à prendre de personne.

Demeuré à la Maison Blanche, ou y étant retourné après une visite en Europe, il aurait pu, gardant le contact avec ses amis et prenant aussi le contact avec ses adversaires, chercher une conciliation entre les points de vue opposés. En consultant ceux-ci et ceux-là, il aurait fait de tous ses collaborateurs, même de ceux aux objections desquelles il ne se serait pas rendu. Ses amis auraient été mieux préparés à défendre le traité, et ses adversaires auraient été moins libres pour l'atta-

quer. Les amours-propres, qu'il faut toujours ménager, n'auraient pas été blessés comme ils le furent par la prétention que semblait afficher le Président de faire à Paris une œuvre personnelle. En montrant plus de déférence au Sénat, en consultant individuellement les membres de la Commission sénatoriale des Affaires Étrangères qui avait beaucoup plus de pouvoir sur lui que n'en avait la Commission de la Chambre des Députés sur Clemenceau, Wilson aurait pu peut-être détacher de l'opposition assez de suffrages pour assurer au Traité la majorité requise par la Constitution. Mais Wilson qui, en se mêlant aux délibérations de la Conférence et en s'y trouvant contraint de sacrifier quelquefois l'absolu de ses Principes à la relativité des intérêts, avait porté atteinte à l'espèce de prestige pontifical que lui avaient valu ses premières attitudes et ses promulgations de principes, Wilson porta aussi atteinte à son autorité dans son pays, en en demeurant trop longtemps éloigné. Son absence découragea ses partisans et encouragea ses adversaires, et fut sans doute, avec la maladie qui le condamna pendant de longs mois à l'isolement, une des causes de son écroulement.

Mais en 1919, malgré le changement que les élections de novembre 1918 avaient apporté dans le Sénat, pouvait-on prévoir cet écroulement? Le Président des Etats-Unis était l'homme qui avait fait débarquer en France plus de deux millions de soldats. Les Français se souviennent et se souviendront toujours avec gratitude qu'après la grande défaite anglaise du 21 mars 1918, Pershing, général en chef américain, était venu d'ordre de son gouvernement dire à Foch : « J'ai trois divisions prêtes. Prenez-les¹. »

1. Communiqué du 29 mars 1918 :

« Au cours d'une réunion qui fut tenue hier sur le front et à laquelle assistaient le général Pétain, M. Clemenceau et M. Loucheur, le général Pershing s'est présenté au général Foch et lui a déclaré :

Au même moment, Wilson répondait à André Tardieu qui lui demandait d'accélérer l'embarquement des armées américaines : « J'enverrai 200.000, 250.000 hommes même par mois, donnez-moi seulement des bateaux. » Et l'Angleterre ayant donné les bateaux, l'armée américaine en France était en quelques mois devenue aussi nombreuse que l'armée anglaise.

Après l'affaire du Chemin-des-Dames, le 27 mai 1918, quand l'ennemi s'était avancé jusque dans la forêt de Compiègne, Pershing avait ajouté aux trois divisions qu'il avait données à la fin de mars quatre autres divisions qui n'étaient pas encore complètement entraînées.

Quand l'Amérique, gouvernée par Wilson, se montrait ainsi une amie si fidèle, qui offrait, qui donnait tout ce qu'elle avait, la situation présentait à l'arrière un aspect aussi effrayant qu'à la fin d'août 1914.

A la fin de mars et au commencement d'avril, près de 500.000 Parisiens s'étaient jetés dans les trains. Cette panique, ceux qu'elle emportait n'auraient pas pu en donner les raisons, mais en haut on les connaissait, et sans affolement, avec sang-froid et méthode, on préparait l'évacuation de Paris.

La défaite du général Gough, qui, dans les vues de Ludendorff, devait avoir pour conséquence de séparer les armées anglaises des armées françaises, avait eu

« Je viens pour vous dire que le peuple américain tiendrait à grand honneur que nos troupes fussent engagées dans la présente bataille.

« Je vous le demande en mon nom et au sien.

« Il n'y a pas en ce moment d'autre question que de combattre.

« Infanterie, artillerie, aviation, tout ce que nous avons est à vous.

« Disposez-en comme il vous plaira.

« Il en viendra encore d'autres, aussi nombreux qu'il sera nécessaire. Je suis venu tout exprès pour vous dire que le peuple américain serait fier d'être engagé dans la plus belle bataille de l'histoire. »

lieu le 21 mars 1918. Le 23 ou le 24, avant la conférence de Doullens où le commandement unique devait être institué, le circonspect Pétain, qui prévoyait toujours le pire afin de pouvoir y remédier, disait à Clemenceau que les Allemands pourraient être en cinq jours aux abords de Paris. Cette prévision du commandant en chef des armées françaises, les ministres de Clemenceau l'ignoraient encore le dimanche 24 mars quand ils se réunirent en Conseil à l'Élysée. Mais quelques-uns d'entre eux avaient l'impression qu'un grand danger menaçait la capitale de la France. Parmi ceux-là, le ministre des Finances avait plus qu'aucun de ses collègues une lourde responsabilité sur les épaules. Si Paris devait devenir un champ de bataille, il ne fallait pas que les milliards représentés par l'encaisse de la Banque, les stocks de ses billets, ses presses, les dépôts en numéraires et en titres des Banques, fussent exposés à la destruction ou — en cas de malheur extrême — à la saisie par l'ennemi. Klotz demanda donc à Clemenceau des camions pour faire transporter dans les départements du Midi et de l'Ouest tous les trésors dont comme ministre des Finances il avait la surintendance.

On prétend que Clemenceau lui répondit : « Vous avez parfaitement raison. Il faut enlever tout cela. Combien de jours vous faut-il ? » et Klotz ayant répondu « huit jours », le Président du Conseil de lui dire : « Huit jours ! mais Pétain dit qu'ils peuvent être ici dans cinq jours !... Dépêchez-vous donc. »

On se hâta et l'évacuation demandée par le ministre des Finances fut terminée en moins de temps qu'il n'en avait demandé. Clemenceau, si ses collègues se préoccupaient de leurs départements respectifs, avait à prendre les mesures générales pour que le gouvernement de la France pût continuer la résistance, dans le cas où la prévision de Pétain se vérifierait. Des ordres furent donnés pour le transfert à Tours et dans les villes des départements au sud de la Loire, de tous les grands

services publics. Cette fois on ne devait pas aller d'un bond à Bordeaux, Clemenceau marquait Tours comme devant être soit le refuge définitif du Gouvernement, soit la première étape d'un recul qui ne s'arrêterait qu'aux Pyrénées, car de capituler il n'était pas question, quelque malheur qui eût fondu sur la France¹.

C'est quand les Français éprouvaient toutes ces angoisses, c'est quand étaient reperdus tous les gains de territoires qu'en quatre ans de guerre nous avions si péniblement faits sur l'envahisseur, c'est quand Hindenburg semblait aussi redoutable que Von Klück en 1914, que Wilson, par la fermeté et la cordialité de ses paroles, par la promptitude et l'efficacité de ses actes, avait empêché le découragement de se propager dans la nation française, y avait ranimé l'espérance et la confiance.

Au commencement de 1919, ces souvenirs étaient encore tout frais et malgré — on peut le dire, sans manquer au respect dû à un ami, que ses services rendent à jamais aussi inoubliable aux Français que Louis XVI et Vergennes devraient l'être et que Lafayette l'est pour les Américains; — malgré donc la déception qu'on avait éprouvée en trouvant chez Wilson avec tant d'élévation morale un esprit un peu embrumé de

1. Les directeurs des usines autour de Paris reçurent aussi avis d'avoir à préparer le transfert de tout ce qu'ils pourraient enlever de leur outillage et de détruire ce qu'ils devraient abandonner, pour que l'ennemi ne pût pas s'en servir. En même temps que les banques on avait averti aussi les notaires pour qu'ils missent leurs archives à l'abri. La formation de trains fut prévue et ordonnée, pour toutes les personnes parlementaires, fonctionnaires et autres qui auraient à quitter Paris.

Telles furent, très succinctement exposées ici, les dispositions prises à la fin de mars 1918. Elles furent maintenues après les premières parades que Foch avait opposées aux coups de Ludendorff et en juin, quand après l'affaire du Chemin des Dames (26 mai) la panique se répandit de nouveau et qu'il semblât que le péril allait reparaitre, tout était prêt pour que la France, si c'eût pendu Paris, ne fût pas décapitée.

métaphysique et un peu réfractaire aux réalités lorsqu'elles contrariaient ses vues systématiques, malgré l'humeur que causait tantôt l'obstination du Président, tantôt, comme dans la question du plébiscite de Silésie, ses revirements si brusques, les Français qui négociaient avec lui, voyant en lui l'homme qui pour la cause commune avait fait au nom de l'Amérique et pour sa gloire de si grandes choses, pouvaient-ils croire qu'à la dernière heure son pays le désavouerait ?

CHAPITRE III

LE WILSONISME ET SES ANTÉCÉDENTS

Le public n'ayant pas connu les raisons qu'avait eues rocn de conclure l'armistice¹, avant de faire livrer par Castelnau, Pershing et Mangin la bataille préparée en Lorraine; le public n'ayant été que très imparfaitement renseigné sur la résistance que Lloyd George opposait à certaines de nos demandes, c'est à Wilson qu'il attribua l'arrêt, tenu pour prématuré, de l'offensive, à Wilson qu'il reprocha les déceptions que l'on pressentait et que devait certainement nous apporter le Traité, car, faite à plusieurs, la Paix ne pouvait pas nous donner tout ce que nous aurions pu exiger si, après avoir été seuls à combattre et à vaincre, nous avions été aussi seuls à négocier.

Certes, personne ne mettait en doute la loyauté de Wilson. Si, dans des moments d'humeur, il arrivait qu'on le taxât de pro-germanisme, le reproche ne portait pas sur ses sentiments, mais sur les conséquences que, sans qu'il le voulût, les ennemis pouvaient tirer des principes dont il faisait profession. A la réflexion, pour tout homme raisonnable et juste, Wilson était un bon et sûr « associé ». S'il avait été pro-germain, on aurait dû admirer en lui le dissimulateur le plus achevé

1. Voir *les Négociations secrètes et les quatre Armistices*,

qui eût paru dans l'histoire. C'est pour cacher son jeu que, par tant de Notes, où il prenait acte des lésions faites par l'Allemagne aux intérêts de l'Amérique, il avait lentement échauffé, pendant trois ans, l'opinion américaine, afin de l'amener à la température de guerre; c'est pour cacher son jeu qu'il aurait fait mobiliser 4 millions d'hommes, qu'il en aurait fait débarquer plus de 1.500.000, qu'il aurait dépensé deux cents milliards, et ouvert aux belligérants ses « associés » des crédits si considérables! L'Allemagne se serait certainement passée de tant de marques de sympathie. Comme Philippe d'Orléans, quand Dubois, à ce que racontent les anecdotes si souvent menteuses de l'histoire, lui prodiguait les coups de pied, au bal de l'Opéra, afin qu'on ne reconnût pas le régent de France dans un personnage si irrévérencieusement traité, l'Allemagne aurait dit à Wilson, s'il avait été son compère : « Tu exagères, tu me déguises trop. »

A moins de pousser la fantaisie jusqu'à une outrance absurde, le reproche de pro-germanisme n'était pas soutenable, mais les « Points de Wilson » n'étaient-ils pas des énoncés de principes redoutables par leur nouveauté?

Eh! non. Presque tous ces principes étaient des vieilleries, de respectables vieilleries : c'était le principe des nationalités et le principe de l'arbitrage.

Le principe des nationalités était une invention napoléonienne. L'Empereur, dans une de ses causeries de Sainte-Hélène, avait parlé des trente millions de Français, des quinze millions d'Italiens et des trente millions d'Allemands existant en Europe et, souhaitant que chacun de ces peuples formât un État national indépendant, il avait dit un jour : « C'est avec un tel cortège qu'il serait beau de s'avancer dans la postérité. d'aller au-devant de la bénédiction des siècles. Après cette simplification sommaire, il ne serait plus chimérique d'espérer l'unité des codes, celle des principes, celle des opinions, des vues, des intérêts. Alors peut-

être, à la faveur des lumières universellement répandues, serait-il permis de rêver, pour la famille européenne, l'institution du Congrès américain ou celle des Amphictyons de la Grèce. Et quelle perspective alors de force, de grandeur, de jouissance, de prospérité! Quel magnifique spectacle! »

Tout le Wilsonisme n'est-il pas dans cette vision du Prisonnier de Sainte-Hélène? Que tous les Français rejoignent la France, que tous les Allemands entrent en Allemagne, que tous les Italiens, faisant disparaître les cloisons dynastiques qui les séparent, constituent la Patrie italienne; mais voilà proclamé le principe des Nationalités, le principe du « droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Qu'entre ces peuples s'établisse un lien analogue au lien bien noué qui tient unis les États de l'Amérique du Nord et au lien beaucoup plus lâche de l'antique Confédération hellénique, voilà la Ligue des Nations¹.

Cet espoir de pacifier la terre qu'avaient conçu de grands esprits, la réalisation en avait été tentée et bien imparfaitement réalisée, mais tout de même un peu réalisée par des hommes au cœur généreux.

Sur l'initiative du czar Nicolas II tous les États du Monde s'étaient réunis à la Haye et y avaient institué une Cour d'Arbitrage facultatif. Entre quelques grandes nations : Angleterre et États-Unis, France et Angleterre, France et États-Unis et quelques autres,

1. Pour les origines des idées wilsoniennes on pourrait remonter beaucoup plus haut qu'à la conversation de Sainte-Hélène. La « République chrétienne » de Henri IV avec son Sénat européen n'aurait-elle pas été une Ligue des Nations, représentée par leurs chefs légitimes? Et dans la prétention du Saint-Siège de dominer toutes les couronnes, pour faire régner parmi les peuples la Paix apostolique, ne trouvait-on pas déjà cette « nouveauté » : l'union de tous les peuples sous une même autorité morale? Enfin, avant cette Paix dans le sein de l'Église qui ne fut qu'un rêve n'y avait-il pas eu la Paix Romaine : toutes les nations du monde civilisé, pacifiées sous la domination politique de Rome, promue au rang de Déesse?

des traités particuliers avaient été signés par lesquels les parties contractantes s'obligeaient à soumettre à l'arbitrage les différends pouvant surgir entre eux, mis à part ceux — et par là les engagements étaient bien affaiblis — où serait engagé leur honneur.

Les trois premiers Points de Wilson s'inspiraient de ces idées de la Haye, ils leur donnaient seulement une nouvelle rédaction. En prohibant les ententes particulières, les traités secrets (premier Point), en demandant la liberté de navigation sur toutes les mers, même en temps de guerre (deuxième Point), en demandant la suppression des barrières économiques entre les Nations liguées pour la Paix (troisième Point), Wilson avait en vue de supprimer les concurrences, mères des jalousies, les défiances, les rivalités, d'où sortent les guerres.

Dans le quatrième Point, il proposait la réduction des Armements au minimum compatible avec la sécurité intérieure de chaque Etat. C'était reprendre, en l'élargissant, une proposition de désarmement partiel, ou plutôt d'arrêt dans le progrès des armements, qui avait été présentée à la Haye et qui n'avait pas pu être adoptée, l'Allemagne ayant refusé d'y souscrire.

Enfin le quatorzième Point stipulait qu'une « association générale des Nations fût formée aux fins de procurer à tous les États grands et petits des garanties mutuelles d'indépendance et d'intégrité territoriale ». Peut-on voir là autre chose que l'extension à toutes les Nations des garanties que s'étaient données entre eux les souverains réunis dans la Sainte-Alliance ? Entre cette Ligue et celle de Wilson il y avait cette différence que la première avait pour objet la défense des trônes, considérés comme nécessaires au bien-être des peuples, contre la Révolution qui en était considérée comme la perturbatrice. tandis que la seconde avait pour objet une assurance mutuelle de tous les États contre les entreprises de la violence.

Le programme de pacification de Wilson n'était

guère autre chose qu'une transposition du registre dynastique sur le registre démocratique, des idées de Metternich et d'Alexandre I^{er}. A l'analyse on ne leur trouvait pas d'originalité.

Les autres Points concernaient la Belgique à évacuer et à restaurer, l'Alsace-Lorraine à faire rentrer en France, « la rectification des frontières » à accorder à l'Italie, l'introduction au rang des Nations des peuples d'Autriche-Hongrie émancipés, la répartition entre les États des provinces balkaniques, selon l'origine de leurs populations, la reconnaissance d'un Empire Turc qui ne serait que musulman et qui aurait aussi peu que possible de sujets chrétiens, enfin la résurrection de la Pologne. Chacun d'eux était une affirmation du Principe des Nationalités ou « du droit des Peuples » à disposer d'eux-mêmes. »

Avant que Wilson voulût que ce Principe fût le régulateur de la grande liquidation à laquelle allait donner lieu l'effondrement des trois empires d'Allemagne, d'Autriche et de Russie, il avait déjà été appliqué par la France. Lamartine, en mars 1848, dans sa circulaire à nos Agents diplomatiques, vrai manifeste adressé au Monde, avait expressément dit : « Si l'heure nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence... si la Suisse était menacée, si les États indépendants de l'Italie étaient envahis... si on leur contestait le droit de s'allier entre eux pour former une Patrie italienne, la République Française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des Peuples. » Ce droit d'intervention en faveur des peuples en lutte pour conquérir l'indépendance, Napoléon III l'avait exercé.

Après avoir obligé, en 1859, l'Autriche à renoncer à la Lombardie qui avait été réunie au Royaume Piémontais, il avait fermé les yeux sur les annexions faites par ce Royaume en 1860, contrairement aux préliminaires de Villafranca et aux Traités subséquents

de Zurich. A cette transgression des engagements auxquels Victor-Emmanuel et Cavour n'avaient souscrit qu'avec des restrictions mentales, Napoléon issu lui-même du Plébiscite ne pouvait pas s'opposer parce que des plébiscites la justifiaient. Le 11 et le 12 mars 1860, la Toscane et l'Emilie avaient voté l'une par 366.571 suffrages contre 14.925, l'autre par 426.006 contre 755 qu'elles voulaient se réunir au Piémont. Six mois plus tard, après l'expédition de Garibaldi, par un autre plébiscite, le royaume de Naples suivait l'exemple de la Toscane et de l'Emilie (439.000 suffrages pour l'union au royaume de Victor-Emmanuel contre 667 suffrages contraires).

Les manifestations du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » devant lesquelles il s'inclinait en Italie, Napoléon III voulut qu'elles eussent lieu en France, quand il trouva l'occasion de redresser une des injustices des Traités de 1815. Avant de déclarer la guerre à l'Autriche pour la contraindre à se dessaisir de ses possessions italiennes, Napoléon III, à Plombières en 1858, avait convenu avec le ministre de Victor-Emmanuel, le comte de Cavour, que si l'Italie centrale se réunissait au Piémont, après qu'il serait déjà entré en possession de la Lombardie, Nice et la Savoie feraient retour à la France, à la condition toutefois que les populations en exprimeraient la volonté. En exécution de cette convention les provinces intéressées furent appelées à choisir leur patrie et, le 15 et le 22 avril 1860, le comté de Nice par 254.430 voix contre 160 et la Savoie par 130.533 contre 235, se donnèrent à la France.

L'idée que la Conquête ne conférait pas de droit contre la volonté des Peuples, que seule cette volonté fondait le droit, était si bien entrée dans les esprits que Bismarck lui-même, après avoir pris le Schleswig, promit d'y faire un plébiscite sur la question du rattachement à l'Allemagne. Promesse jamais tenue par les Prussiens, bien qu'ils l'eussent solennellement

renouvelée après Sadowa, dans le traité de Prague, et qui devait être réalisée seulement en 1920, en vertu d'un article du Traité de Versailles.

La France, quand, en 1871, elle éleva la protestation qui ne cessa jamais jusqu'en 1914, contre le rapt de l'Alsace et de la Lorraine, quand elle demanda que fût respectée la volonté de rester Français que par l'élection de tous leurs représentants à l'Assemblée Nationale de Bordeaux, les peuples d'Alsace et de Lorraine avaient exprimée, la France se réclama donc d'un principe du droit qu'elle avait elle-même appliqué et qui était entré dans la conscience de l'humanité civilisée.

Ainsi, doctrine de morale en politique, soit qu'il visât à établir l'égalité entre les États quelle que fût leur puissance et à faire régner entre eux la concorde, soit qu'il visât à laisser aux peuples le libre choix de leur patrie, le wilsonisme n'innovait pas. Il avait des antécédents et, sans porter atteinte aux principes que formulaient à nouveau, que rajeunissaient les quatorze Points, les Négociateurs de la Paix de 1919 pourraient — ce qu'ils firent en plusieurs circonstances — les adapter aux impérieuses exigences des intérêts qu'ils avaient à défendre. Mais une difficulté à cette adaptation naissait du caractère de Wilson. Ce noble citoyen américain avait en lui du religionnaire, il était plus prédicant d'Évangile qu'homme politique. A ses quatorze Points du 8 janvier 1918, dont la plupart formulaient des propositions positives, il en avait ajouté cinq le 27 septembre, six semaines avant l'armistice¹.

De ces cinq, les deux premiers étaient inspirés d'un idéalisme inquiétant par ce qu'il impliquait :

1^o Il faut, avait dit Wilson, que l'impartiale justice qui sera dispensée ne distingue pas entre ceux envers qui nous avons envie d'être justes et ceux envers qui nous n'avons pas envie

1. Voir les Quatorze Points et les Cinq Points complémentaires dans *Les Négociations secrètes et les quatre Armistices* (page 322).

d'être justes. Il faut que cette justice ne connaisse pas de favoris, que sa seule règle soit l'égal traitement des différents peuples intéressés;

2° Aucun intérêt spécial ou particulier d'une nation isolée ou d'un groupe de nations ne peut être la base d'aucune partie de l'arrangement final, s'il ne peut s'accorder avec l'intérêt de tous.

Ainsi Wilson est attaché au bien absolu. Il ne distinguera pas entre ceux qui sont ses amis et ceux qui furent ses ennemis. Il veut les juger tous comme ils le seront au Jugement Dernier. Mais que produira le transport dans le domaine des réalités de cette morale sublime? Un déni de justice involontaire aux victimes de l'agression et une faveur involontairement concédée à l'agresseur, au ravageur. C'est parce qu'il ne faut pas distinguer entre ceux envers qui on veut être juste et ceux envers qui on voudrait n'être pas juste, que Wilson s'opposera autant que Lloyd George à la prise des garanties de la France sur le Rhin, que seul il fait une opposition — qui à la fin fléchira — à la neutralisation provisoire de la Sarre, qu'il se donne un désaveu à lui-même en n'accordant à la Pologne qu'un si précaire débouché sur la mer.

Les nobles soucis qui lui étreignaient le cœur, Wilson en a fait la déclaration le 25 janvier 1919, à Paris, dans une séance de la Conférence. Le langage qu'il parle est moins d'un homme d'État que d'un prédicateur religieux. Il a à définir l'action de l'Amérique dans la guerre; et il dit : « Pour nous c'est une Croisade »; et de lui-même il dit : « Je suis un Croisé ».

« Nous nous sommes rassemblés ici pour quelque chose de plus grand que le règlement direct de difficultés immédiates. L'opinion du monde est dans un état tel que nous ne pouvons pas dire que nous sommes ici comme les représentants des Gouvernements seuls, mais plutôt des peuples, et il ne suffit pas que ce que nous ferons ici satisfasse les Gouvernements, il faut

encore que ce que nous ferons donne satisfaction à l'opinion de l'humanité tout entière.

« La guerre, différant en cela de toutes les guerres précédentes, a affecté les populations tout entières du front, le fardeau tombé sur l'humanité est venu peser sur les épaules des vieillards, des femmes, des enfants; les maisons ont été atteintes et détruites; c'est le cœur même de l'humanité qui a été atteint. Aussi est-ce l'humanité qui nous demande de faire en sorte qu'elle n'ait pas dans l'avenir à supporter les mêmes épreuves et à n'avoir pas à consentir de si grands sacrifices.

« Nous avons donc le devoir de préparer un règlement permanent pour l'avenir de la paix, c'est l'objet principal de notre réunion. Les traités peuvent être temporaires, il faut que la paix soit permanente.

« Ayons présent à l'esprit le tableau du monde actuel. Il y a un fait saisissant; c'est de voir ce que fut le résultat du long et silencieux travail de la science qui, dans ses laboratoires, les bibliothèques et les universités, est devenue entre les mains de tous les belligérants le moyen de détruire la civilisation même. Les Puissances que nous venons d'obliger à cesser la lutte et à nous demander nos conditions avaient créé des centres magnifiques de recherches et de découvertes; elles les ont employés pour des objets de domination et de destruction. Nous devons nous assurer dans l'avenir le moyen de tenir la science en laisse et de la mettre entre les fortes mains de la civilisation, qui doit la diriger.

« Les États-Unis ont un intérêt moins direct que toutes les autres nations ici réunies au règlement immédiat que nous allons faire et même à cette grande idée d'une Société des Nations, ils sont protégés contre le péril de l'invasion par la largeur de l'Océan et par la grandeur de leur territoire. Et cependant, il y a chez le peuple des États-Unis une ferveur pour l'idée de la Ligue des Nations qui ne vient pas de la crainte — elle n'en peut pas venir — mais qui vient de l'idéal même

qui lui a fait prendre part à la guerre qui vient de se terminer. En prenant part à la guerre, ils n'ont pas eu le désir d'entrer dans la politique européenne ou asiatique : ce qui les y a conduits, c'est le sentiment que le monde entier souffrait et qu'il fallait y établir la justice. Il leur semblerait qu'ils auraient travaillé en vain s'ils n'avaient lutté que pour régler les questions européennes ou asiatiques; ils veulent pour le monde entier des garanties qui assurent la sécurité de l'humanité par l'union des volontés et des cœurs.

« La Ligue des Nations ne doit pas être une création d'occasion pour faire face à une situation exceptionnelle et temporaire, elle doit avant tout être conçue comme le moyen de fournir à l'humanité des garanties permanentes. Sa continuité est une condition essentielle de sa vie même. Elle doit être comme l'œil des nations, veiller sans cesse à l'intérêt commun, veiller et ne jamais se fermer. Si ce résultat n'était pas atteint, il y aurait chez tout le peuple un désappointement profond. En parcourant les pays d'Europe que je viens de visiter, j'ai entendu monter jusqu'à moi la voix de la foule et ce qui dominait dans cette voix, c'était l'aspiration du monde vers l'établissement de la Ligue des Nations. L'avenir du monde est entre les mains du peuple.

« Si vous satisfaites le peuple, vous ferez œuvre solide, sinon rien de ce que vous pourrez faire ne pourra garantir au monde une paix réelle.

« En Amérique, l'opinion, aussi bien que le Gouvernement, regarde la Ligue des Nations comme la clef de voûte de notre programme. Cette préoccupation a été la base de l'action de l'Amérique pendant la guerre, elle a été aussi la base que je me félicite d'avoir vu accepter pour le règlement final.

« Si les représentants des États-Unis revenaient de cette Conférence sans avoir posé les fondations de l'édifice, ils encourraient un blâme qu'on peut dire par avance mérité. Représentants d'une nation libre et maîtresse d'elle-même, ils savent que le peuple améri-

cain les regarde comme ses mandataires et ses serviteurs; ils ne peuvent rien faire d'autre qu'obéir au mandat que ce peuple leur a donné. Ils le feront d'ailleurs avec soin parce qu'ils partagent eux-mêmes le sentiment de la Nation qu'ils représentent.

« Le projet de la Ligue des Nations est la clé de voûte de l'édifice.

« Non seulement il est impossible de l'abandonner, mais il serait impossible d'accepter à ce sujet un compromis qui mettrait la Ligue en danger. Il s'agit de permettre à chaque peuple d'être son maître, et de faire, non pas ce que nous voulons, mais ce qu'il veut; il s'agit de détruire les racines mêmes de cette guerre, le pouvoir arbitraire qui déchaîne sur le monde des catastrophes, la soumission de nations sujettes à des dominations qu'elles détestent, le fait de voir des peuples entiers traités comme des propriétés et comme des gages.

« Nous espérons, en jetant les fondations de l'édifice, donner une première satisfaction à l'humanité et commencer à soulever le poids terrible qui pèse sur elle.

« Tous les jours, en sortant dans la rue, je rencontre des hommes en uniforme américain. Ces hommes sont venus ici comme pour une croisade: ils ne sont pas venus ici pour gagner une guerre, mais pour gagner une cause.

« Moi aussi, je dois me considérer comme un croisé et agir dans cet esprit, quelles que soient les obligations que cela m'impose. »

CHAPITRE IV

LA DÉLÉGATION BRITANNIQUE

Pour les cinq sièges qui lui revenaient, l'Angleterre avait désigné six plénipotentiaires, dont l'un ne devait participer aux travaux que par « roulement ». C'étaient D. Lloyd George, A. Balfour, A. Bonar Law, G. N. Barnes, le vicomte Milner et Winston Churchill.

Avant Lloyd George qui tenait dans la Délégation la même place que Clemenceau dans la Délégation française et Wilson dans l'américaine, il faut connaître ses collègues.

BALFOUR. — A. Balfour, neveu de lord Salisbury, avait été, de 1895 à 1902, leader du parti ministériel à la Chambre des Communes où son oncle, membre de la Chambre des Pairs, n'avait pas accès¹. En 1902, il était devenu premier ministre, il l'était demeuré jusqu'en 1905 jusqu'à la violente bourrasque électorale, déchaînée surtout par Lloyd George et Winston

1. En Angleterre, les ministres ne peuvent entrer que dans celle des Chambres dont ils font partie, soit par droit héréditaire (Chambre des Pairs) soit par élection (Chambre des Communes). Il faut donc que les grands départements ministériels, et d'abord la Présidence du Cabinet aient sinon deux titulaires, du moins deux porte-paroles, un dans chacune des Chambres du Parlement.

Churchill, qui renversa le Parti Conservateur. Ce parti avait pris la dénomination de Parti Unioniste depuis que les radicaux adversaires du Home Rule Irlandais, conduits par J. Chamberlain, s'y étaient annexés, en 1894, et lui avaient apporté l'appui de leur clientèle populaire dans certains grands centres tels que Birmingham. Rentré dans l'opposition, Balfour, député de la Cité de Londres, en avait exercé la direction pendant quelques années, puis, voulant goûter du repos, il avait résigné sa charge trop absorbante de leader; et son parti lui avait donné pour successeur Bonar Law.

Balfour avait des titres exceptionnels à la sympathie et au respect des Français, car c'est sous son gouvernement, en 1904, qu'avait été signé par Paul Cambon et le marquis de Lansdowne, ministre des Affaires Étrangères l'acte de naissance de l'Entente Cordiale¹. A la fin de juillet 1914, quand s'était ouverte la crise européenne, Balfour, avec Bonar Law, Lansdowne et Austen Chamberlain, était allé déclarer, au nom de l'opposition, au chef du Cabinet radical, Asquith, que le Parti Unioniste appuierait le gouvernement si, pour tenir les engagements d'honneur pris envers la France, il entrait dans la guerre.

Appelé par Asquith dans le 1^{er} Cabinet de Coa-

1. Les trois conventions d'avril 1904 qui réglèrent à la satisfaction commune de la France et de l'Angleterre leurs vieilles contestations en Égypte, au Maroc, au Siam, à Terre-Neuve, etc...

Proposé dès 1899 par Delessé et Paul Cambon, ce rapprochement anglo-français n'avait pas paru réalisable à lord Salisbury. Balfour et Lansdowne comprirent que l'Angleterre menacée sur les Mers par l'ambition germanique, et la France menacée, elle, sur sa frontière continentale devaient, si elles ne voulaient pas périr séparément, s'unir contre l'ennemi commun. Avec l'approbation d'Édouard VII, avec ses encouragements mais non à son instigation, comme on l'a cru, ils préparèrent l'alliance qui devait préserver l'Europe de la conquête allemande. En France Loubet, soutenant Delessé avec persévérance, joua dans la formation de l'Entente Cordiale un rôle analogue à celui du Roi en Angleterre.

lition¹, Balfour, après qu'Asquith eut cédé la place à Lloyd George, avait remplacé Edward Grey aux Affaires Étrangères. Nos hommes d'État, ministres et ambassadeurs, pendant les critiques années de 1917 et 1918, avaient trouvé en lui l'allié le plus sûr, un Anglais chez qui on trouvait toutes les idées traditionnelles de la politique de son pays, mais aucune de ces arrière-pensées contre lesquelles il faut se mettre en garde. L'arrivée à Paris, comme premier collaborateur de Lloyd George à la Conférence, d'un homme dont la personne n'éveillait chez les Français que de bons souvenirs ne pouvait être saluée qu'avec une cordiale satisfaction.

BONAR LAW. — Successeur de Balfour au poste de leader du Parti Unioniste aux Communes, Bonar Law n'avait pas eu l'occasion de donner toute sa mesure. Il n'avait pas eu en effet à porter la charge de premier ministre, pour laquelle son parti, l'opposition unioniste, l'avait désigné en le plaçant à sa tête,

C'était un légiste d'une grande autorité. La considération dont il jouissait dans son pays, il l'avait vite acquise auprès de tous les représentants de l'Entente avec lesquels ses fonctions de chancelier de l'Échiquier l'avaient fait entrer en relations. A tous il avait fait apprécier, avec les qualités d'un esprit réfléchi, modéré, juste, l'urbanité du « gentleman » accompli.

LE VICOMTE MILNER. — Milner était une des grandes personnalités du parti impérial anglais. Il avait occupé le poste de Haut-Commissaire en Égypte, puis était allé, avec le même titre, en Afrique du Sud où il se trouvait au moment de la guerre du Trans-

1. En Angleterre, on appelle « coalition » ce qu'en France nous avons appelé « Union sacrée ». C'est une concentration nationale. Depuis 1845, il y a eu trois « coalitions », la première de 1852 à 1855 sous le comte d'Aberdeen; la deuxième sous Asquith, de mai 1913 à 1916; la troisième, enfin, qui dure encore, sous Lloyd George, après la retraite d'Asquith, en décembre 1916.

vaal. En parcourant le monde, Milner avait pu, mieux qu'en étudiant les annuaires statistiques, apercevoir le danger que la croissance de l'Allemagne faisait courir à l'Angleterre. Partout des colonies allemandes pleines d'activité et d'une audace dans l'entreprise sur laquelle ne pouvaient pas donner le change une apparente indifférence aux choses politiques, et même une affectation d'humilité; partout les magasins anglais pleins de marchandises allemandes, en beaucoup d'endroits le magasin anglais disparaissant devant le magasin allemand. Dans l'Afrique du Sud plus qu'ailleurs cette concurrence où l'Allemand l'emportait, était visible. Alors que beaucoup d'Anglais sentaient seulement, Milner lui, savait, par des observations personnelles, que la compétition entre l'Angleterre et l'Allemagne dans le domaine du commerce amènerait un jour les deux peuples à la rivalité politique. L'Angleterre était trop répandue dans le Monde, et l'Allemagne, à la faveur de la liberté commerciale, s'y répandait trop pour qu'un jour les gouvernements ayant à protéger, avec l'industrie et le commerce de leurs capitalistes, le gagne-pain de leurs ouvriers ne se heurtassent pas. Au jour de cet inévitable heurt, il ne fallait pas que l'Angleterre fût seule: elle devait par quelque virage politique s'assurer des alliances. Milner fut donc tout naturellement « Ententiste » avec la France, autant par discipline de partisan, car il appartenait au parti Unioniste qui avait fait l'Entente, que par la conviction qui s'était faite en lui que, tôt ou tard, la concurrence des magasins finirait par le conflit des Nations. Au commencement de 1918, il avait remplacé le comte de Derby¹ au ministère de la Guerre. Ainsi il avait été amené à collaborer étroitement avec Clemenceau, à qui l'unissait une ancienne amitié. Dans les rapports entre les gou-

1. Comte de Derby, nommé ambassadeur à Paris après la retraite du vicomte Bertie of Thames.

vernements de France et d'Angleterre, aucun intermédiaire n'aurait apporté et n'aurait trouvé plus de confiance et de cordialité. C'est Milner qui, venu à Doullens, à la place de Lloyd George, avait, le 25 mars 1918, proposé Foch pour le commandement en chef. Sa désignation, comme membre de la Délégation britannique, ne pouvait que nous être agréable. De lord Milner, les Français n'avaient rien à oublier.

C. N. BARNES. — C'était un des représentants du parti travailliste britannique, dans le Ministère de Coalition. La guerre l'avait trouvé patriote d'abord, avant que socialiste, comme d'ailleurs l'immense majorité des ouvriers et de leurs leaders. Sa compétence devait le faire choisir comme premier délégué britannique à la commission de Législation internationale du Travail.

WINSTON CHURCHILL. — Le sixième plénipotentiaire britannique, Winston Churchill, appartenait, comme Balfour, à une de ces grandes familles dont les membres semblent avoir une vocation héréditaire à la gestion des affaires de la Nation. Balfour était de ce qu'on aurait appelé dans l'ancienne Rome la « gens Cecilia » Winston Churchill appartenait à la « gens Charchilla ».

1. Depuis la publication de *Foch et les Armées d'Occident*, on nous a dit que cette proposition, qui fut formulée par Douglas Haig, avait été concertée entre Milner et Clemenceau. Clemenceau aurait dit : « Demandez-nous Foch ! » Il est possible que dans des conversations, antérieures à la réunion de Doullens, le président français et le ministre anglais aient parlé du commandement unique et que — tout naturellement — le nom de Foch ait été prononcé par Clemenceau.

Mais quand il vint à Doullens, le 25 mars 1918, Milner arrivait d'Angleterre; avant la conférence, il n'eut pas d'entretien particulier avec Clemenceau. Il ne nous paraît donc pas établi que Milner, en faisant parler Haig, ait agi après entente avec Clemenceau. Cela nous paraît d'autant moins établi que Clemenceau, quand le nom de Foch eut été prononcé, interrogea : « Est-ce bien au nom du Cabinet anglais que vous parlez ? » A quoi Milner répondit : « Tout ce que nous déciderons ici, sera approuvé par le Cabinet. »

C'était un cadet de Malborough. Son père, second fils du duc de Malborough, avait fait dans la politique anglaise de 1886, une rayonnante apparition, sous le nom de lord Randolph Churchill. Selon la coutume le titre de Lord lui avait été conservé par courtoisie¹. Mais la coutume n'avait pas permis qu'il le transmitt à son héritier qui, replacé, malgré sa noble ascendance, au rang des « Commoners », des gens des Communes, c'est-à-dire des bourgeois, était entré dans la vie comme « Mr. Winston Churchill ».

Il avait tout de suite attiré l'attention par des qualités brillantes et une mobilité un peu effarante, allant de droite à gauche, cherchant sa voie, et finissant, lui, Malborough, par faire, en 1905 puis surtout en 1910, avec Lloyd George, la campagne où, par affiches murales, écrits et discours, les lords, et en particulier les ducs, étaient voués au ridicule et leur privilège de législateurs par droit de naissance dénoncé comme une intolérable usurpation.

Ministre pour la première fois en 1908, quand Asquith avait succédé à Campbell Bannermann à la tête du cabinet radical, la guerre l'avait trouvé premier Lord de l'Amirauté. Il s'était montré favorable dès la première heure à l'entrée de l'Angleterre dans la guerre et quand Lloyd George, d'abord interventionniste, chercha ainsi qu'on le verra plus loin à la retenir dans la neutralité, W. Churchill ne le suivit pas dans sa volte-face. La guerre déclarée le premier Lord de l'Amirauté y mit toute sa fougue. C'est lui qui eut l'idée de forcer les Dardanelles par une attaque navale puis par une expédition sur terre ferme qui prendrait à revers les défenses des détroits. Il fit seul avec son

1. Les noms des « Lords » par courtoisie, de ceux qui n'ont pas de siège à la Chambre des Pairs, sont obligatoirement précédés de leurs prénoms. Dire « Lord Churchill » aurait été choquant comme une faute d'orthographe ; il fallait dire : Lord Randolph Churchill ou simplement même « Lord Randolph ».

État-Major naval et fit adopter par le Cabinet britannique, sans que la France eût été consultée, le plan de cette opération dans laquelle un rôle nous serait réservé, si nous voulions en assumer un. Le 27 janvier 1915, en effet, Winston Churchill avait adressé à Augagneur, ministre de la Marine, avec lequel il avait conféré à Londres pendant trois jours¹, une lettre par laquelle il l'informait : « que l'Angleterre allait entre-
« prendre un effort contre les Dardanelles; qu'elle
« n'exigeait aucun concours; que toutefois, si ce con-
« cours était accordé, il aurait les plus heureux résul-
« tats et serait salué cordialement; mais que le
« commandement de cette opération appartiendrait
« aux Anglais ».

En nous plaçant devant une décision prise, qui s'exécuterait même si nous n'y participions pas, W. Churchill se montrait un peu cavalier envers nous. Mais pouvions nous, en laissant l'Angleterre agir seule, dans une mer où était concentrée toute notre marine, donner à croire qu'il y avait désaccord entre nos alliés et nous? Si nous n'avions pas à nous féliciter d'être placés dans l'obligation de participer à une entreprise que nous n'avions ni étudiée, ni préparée, l'attribution que W. Churchill faisait à un amiral anglais du commandement de cette expédition était désobligeante.

Les forces navales de l'Entente dans la Méditerranée avaient été mises sous le commandement de l'amiral français. En nous signifiant qu'aux Dardanelles c'est un Anglais qui commanderait, le premier Lord de l'Amirauté prenait une partie de ce qui nous appartenait. Comme les temps étaient trop critiques pour qu'on s'arrêtât devant des considérations d'amour-propre, et comme nous travaillions à faire accepter par les Britanniques un commandement unique, qui ne pouvait être que français, sur le front continental,

1. Voir la *Guerre navale*, par l'amiral Bienaimé, rapporteur de la Commission de la Marine à la Chambre des Députés.

le Cabinet Viviani avait admis la prétention du premier Lord de l'Amirauté.

Cet incident n'avait pas été sans éveiller en France un peu de défiance à l'endroit de W. Churchill. Il n'y avait pas chez lui la rectitude rassurante que l'on trouvait chez Balfour et Bonar Law. Dans son désir de faire éclatant, ne nous causerait-il pas des surprises ? Appréhension que, du reste, rien ne vint justifier au cours des Négociations.

La Délégation britannique, comme la Délégation française, et à la différence de la Délégation américaine, fut en effet très unie, très disciplinée, pendant la Conférence. Ses six membres formaient un corps qui n'eut qu'une tête : Lloyd George.

CHAPITRE V

LLOYD GEORGE

Le premier plénipotentiaire britannique, D. Lloyd George, était, avec Clemenceau, la personnalité la plus en relief de la Conférence. Le premier moment passé, les deux négociateurs de France et d'Angleterre devaient plus attirer la curiosité publique que Wilson qui paraissait un peu timide, un peu gêné, « en bois », disait le populaire; un « clergyman », disaient d'autres, un « avoué devenu clergyman », selon la définition d'un observateur spirituel.

La carrière de l'homme d'État britannique Lloyd George est semblable à celle de l'homme d'État français Briand : l'un et l'autre de modeste origine, l'un et l'autre, garçons pauvres, que leur intelligence avait dès leur enfance signalés à l'attention de leurs maîtres, et que la précocité de leurs talents aurait dû signaler aux chefs des grands partis dans leurs pays respectifs; mais l'un et l'autre, sans protecteur, sans « caution bourgeoise », animés d'une ambition qui à cause de leur pauvreté les faisait considérer comme des aventuriers; l'un et l'autre, n'ayant pas d'introducteurs dans la hiérarchie sociale et ne pouvant s'y élever que par escalade. Comme Briand qui avait débuté à l'extrémité gauche du socia-

lisme¹, et qui, moins de quinze ans plus tard, était appelé à diriger la politique de la France, donc à faire œuvre de conservation, Lloyd George avait arboré à ses commencements un radicalisme d'une teinte si ardente qu'on l'avait pris pour un de ces révolutionnaires que leur intempérance condamne aux criaileries d'une stérile opposition de parti pris. Il était entré aux Communes en 1890, à l'âge de 27 ans et, malgré que les Partis Anglais aiment à se donner des chefs jeunes, il n'avait pas eu un avancement parlementaire aussi rapide que Briand. Elu pour la première fois en 1902, dans la Loire, avec l'étiquette de socialiste unifié, le Lloyd George français avait été appelé, en 1906, au ministère de l'Instruction Publique et trois ans plus tard à la Présidence du Conseil. Il avait donc brûlé les étapes. Le Briand anglais, au contraire avait attendu quinze ans sur son banc de député, avant de passer au banc du Gouvernement, à la droite du speaker des communes. Gladstone en 1892, Lord Rosebery en 1894, chargés de former les cabinets libéraux, n'avaient pas pensé à s'annexer la force, jugée par eux trop compromettante, parce que éruptive, que présentait le député des mineurs gallois du comté de Carnavon. C'est seulement en 1905, après que dix ans de gouvernement conservateur, d'abord sous le marquis de Salisbury (1895-1902), puis sous Arthur Balfour (1902-1905), eurent porté au comble l'impatience et l'irritation des libéraux, les eurent transformés en radicaux, que la voie ministérielle s'était ouverte devant Lloyd George. Il avait été, avec Winston Churchill, l'agitateur le plus actif dans la campagne contre les Lords. Avec quelle passion,

1. Dès ces commencements, Briand avait fait montre d'originalité. Quand les socialistes étaient divisés en quatre factions : Guesdistes, Jaurésistes, Blanquistes, Allemanistes, il s'était placé en marge, constituant un cinquième groupe, celui des Fédérations indépendantes.

lui qui devait plus tard faire tant de promotions dans la Pairie, il avait dénoncé à la colère de la Démocratie les privilèges de la Chambre des Législateurs héréditaires ? L'opposition, dont il avait été le champion le plus fougueux, ayant, en 1905, presque annihilé le parti conservateur qui, sur 600 sièges en avait péniblement conservé 150, son chef nominal Campbell-Bannermann avait pris le gouvernement et Lloyd George était entré au Board of Trade, ministère du Commerce, où il n'y avait pas grande possibilité de faire du radicalisme. En 1908, Campbell-Bannermann mort ayant été remplacé par Asquith, chancelier de l'Échiquier, Lloyd George avait pris possession de cet « Échiquier », qui en bon français s'appelle « le Ministère des Finances ». Dans ce nouveau poste, il pouvait enfin faire des réalisations radicales. Il les fit dans le premier Budget qu'il déposa, et qui, moins par les innovations du ministre que par le ton de ses commentaires, causa scandale d'un côté et, de l'autre, fit de son auteur l'homme le plus populaire du Cabinet.

Des années s'écoulèrent sans apporter de changement à la situation parlementaire de Lloyd George, mais pendant lesquelles sa popularité s'enracina, et pendant lesquelles aussi les responsabilités durent déterminer en lui un commencement d'évolution. Démocrate plus qu'aucun de ses collègues, il était partisan de la paix jusqu'au pacifisme, croyait-on, au pacifisme dont l'américain Bryan a donné la devise : « Je suis trop fier pour me battre. » C'est pourtant Lloyd George qui, en juillet ou août 1911, pendant la crise d'Agadir, accepta, s'il ne demanda pas lui-même qu'on l'en chargeât, de prononcer le discours par lequel l'Angleterre, fidèle au pacte d'Entente de 1904, signifia à l'Allemagne que, si la France était attaquée, elle ne serait pas seule à se défendre. Donné par Lloyd George, cet avertissement à l'Allemagne devait être pris plus en considération que s'il avait été donné par tout autre ministre, car, plus que tout autre, le chancelier de l'Échi-

quier pouvait passer pour l'interprète du sentiment des masses démocratiques dans le Royaume-Uni. Une politique, même une politique guerrière, préconisée par Lloyd George ne pouvait pas être une politique impopulaire.

Vint août 1914, où la question se posa pour l'Angleterre de savoir si elle s'enfermerait dans une neutralité qui aurait été pleine de périls au lendemain d'une victoire allemande, ou si elle tiendrait les engagements, non consignés il est vrai en formes protocolaires, mais les engagements d'honneur, qu'elle avait pris envers la France.

Ses fonctions de Chancelier de l'Échiquier avaient mis Lloyd George en contact avec les directeurs des grandes affaires de Finances, d'Industrie, de Commerce, avec ce qu'on appelle en Angleterre, la Cité, parce que c'est la « Cité de Londres » qui est le chef-lieu de l'Empire du capital anglais¹. Les grandes Firmes, provinces de cet Empire, sont constituées en Angleterre, en Corporations puissantes par leur richesse, leur ancienneté, et surtout par leur indépendance. Sans qu'elles aient aucune estampille officielle, ces Corporations sont tenues Outre-Manche comme qualifiées pour parler au nom des grands intérêts matériels dont leurs membres sont les gérants. Il est admis que la somme de ces intérêts est si considérable qu'ils cessent d'être des intérêts particuliers pour prendre le caractère d'intérêts généraux, d'intérêts nationaux.

1. Cette métonymie « la Cité de Londres » pour désigner l'ensemble des grandes affaires avait son équivalent à Paris, il y a une quarantaine d'années, dans « le Sentier ». On disait « le Sentier » comme aujourd'hui on dit quelquefois « la rue de Lancry » (où se trouve l'hôtel des Chambres syndicales patronales, pour désigner le haut Commerce, ou « la rue de Madrid » où est l'Union des Métallurgistes pour désigner la haute Industrie.

En novembre 1877, après les élections qui donnaient définitivement la majorité aux Républicains, on fit grand bruit d'une démarche faite à l'Élysée auprès du maréchal de Mac Mahon par « le Sentier ». C'était une délégation de commerçants.

Ceux qui en ont la charge remplissent donc en quelque sorte une de leurs fonctions quand ils approchent spontanément le gouvernement pour lui faire connaître leurs vues, leurs appréhensions, leurs désirs.

En France, il y a bien un syndicat des Agents de Change, un syndicat de Banquiers (la Coullisse) et de grandes associations patronales qui correspondent en apparence aux Corporations de la « Cité ». Mais les agents de change doivent à leur Monopole d'être un peu des fonctionnaires et de n'avoir donc qu'une indépendance limitée. Le Ministre les tient en lisière. Et à moins que leur syndic ne soit homme de grande autorité personnelle, tel fut Verneuil, il ne porterait pas volontiers lui-même au Ministre, les avis, les représentations de son syndicat. Subordonné, il doit attendre d'être interrogé pour répondre.

Pour les banquiers groupés dans « la Coullisse » le Ministre est bien près de les ignorer. Ce sont les frères bâtards des agents de change dont les opérations n'ont été longtemps que tolérées. On peut avoir pour beaucoup d'entre eux une considération que tous ne méritent pas et qui, en tout cas, n'est pas accordée à leur groupement. S'ils s'avisait d'apporter sur les Affaires générales des consultations, au Ministre ou à son chef de Police financière, le Directeur du Mouvement général des fonds, à qui est confiée la surveillance du marché, leur démarche pourrait être taxée d'impertinence.

Malgré la grande puissance que leur donne leur qualité de dépositaires, et de gérantes des épargnes privées, les Sociétés de Crédit, même si elles formaient bloc, ne pourraient pas se permettre ce que les Agents de change s'interdisent, et ce que n'oserait se permettre la Coullisse. Sans la bienveillance du Ministre, dont dépend l'inscription à la Cote du marché officiel, le mieux achalandé, et dont l'autorisation est nécessaire pour toute émission de valeurs étrangères, elles peuvent être entravées dans leurs opéra-

tions. Elles ont donc le légitime souci de ne rien faire qui déplaie à l'Autorité, dont, malgré leur apparente indépendance, elles relèvent en fait.

Quant aux grandes Associations patronales, toujours prêtes à répondre à un questionnaire, à faire connaître leurs désirs, en matière de législation douanière et fiscale, elles se gardent de toute démarche qui semblerait inspirée par la prétention d'influer sur les Affaires générales. Tel grand industriel ou grand commerçant donnera bien ses avis aux ministres, mais on n'entend jamais parler d'une action d'ensemble des grandes associations, auprès des Pouvoirs Publics.

Le rôle de délégué permanent des intérêts économiques auprès des gouvernements est tenu par le Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture que préside Mascuraud. Mais, s'il est composé de gens du commerce et d'industrie que rapprochent naturellement leurs intérêts, ce Comité exige qu'il y ait entre ses membres — au moins les dirigeants — des affinités politiques. Surtout Comité électoral, il est comme un paravent derrière lequel se fait au moment des élections la collecte des subsides pour les bons candidats; et, en échange des services qu'il rend, il en reçoit. Le Comité Mascuraud est certainement écouté, mais il doit cette considération et ces égards plus à l'excellence de ses opinions politiques qu'aux intérêts dont il peut légitimement se dire l'organe.

En Angleterre « la Cité » ne doit pas son influence à ses tendances politiques qui, lorsque les libéraux-radicaux sont au pouvoir, ne la recommandent pas toujours à la bienveillance du Cabinet, car son élu est ordinairement un conservateur. Sa puissance reconnue par tous les gouvernements découle du fait qu'elle est la directrice de la fortune de l'Empire britannique. Ses immixtions dans les affaires de l'État, comme d'ailleurs celles des Trade Unions (Syndicats ouvriers) sont des faits normaux. Entre la Cité, qui gère les grands intérêts matériels particuliers dont la somme

fait l'intérêt général, et le gouvernement, gardien et administrateur de cet intérêt général, les communications sont constantes, et nul n'y trouve à redire. Un ministre anglais peut causer avec des hommes d'affaires sans s'exposer, comme dans d'autres pays, à la médisance.

A la fin de juillet 1914, une intervention de la « Cité » auprès du Chancelier de l'Échiquier, auprès du Ministre qui était l'intermédiaire naturel entre Elle et le gouvernement, mit en question, tint pendant deux ou trois jours en suspens la politique britannique.

Dans le Cabinet que présidait Asquith, quatre ministres s'étaient, dès l'ouverture de la grande crise européenne, dans les derniers jours de juillet, résolument prononcés pour l'intervention à côté de la France, si elle était attaquée. C'était Asquith, Edward Gray, Winston Churchill et Lloyd George. Contre eux, recommandant la neutralité, ils trouvaient le vieux libéral gladstonien John Morley et le socialiste pacifiste John Burns.

Entre ces deux groupes, les autres ministres paraissaient hésitants, le plus grand nombre inclinant sans oser le dire vers les « neutralistes ». Soudain, le 30 juillet, Lloyd George changea de camp. Il avait reçu, dit-il à ses collègues, une délégation des « Banquiers de la Cité » qui lui avaient dit en substance : « Cette guerre ne ressemblera à aucune autre. Tous ceux qui y entreront, vainqueurs et vaincus, seront ruinés. « Dans l'intérêt de l'Angleterre, dans l'intérêt des « nations belligérantes elles-mêmes, dans l'intérêt de « toute l'Europe, enfin, l'Angleterre se devait de con- « server sa puissance et sa fortune intactes. Puissante, « elle empêcherait de la part du vainqueur, l'abus de « la victoire; riche, elle pourrait aider les nations « éprouvées à recouvrer la santé économique. Qu'elle « entrât dans le conflit et elle serait ruinée comme les « autres. Alors toute possibilité de relèvement pour « l'Europe disparaîtrait. L'Angleterre était la réserve

« qui devait être épargnée pour le bien général. »

Ayant rapporté ce message de la « Cité », Lloyd George dit qu'il en était troublé et qu'avant qu'on ne prît une décision il convenait encore de s'informer et de réfléchir. Les neutralistes déclarés soutinrent avec ardeur et les neutralistes encore inavoués trouvèrent fort raisonnable la proposition d'ajournement du Chancelier de l'Échiquier. Il fut décidé d'abord qu'on laisserait se « développer les événements », puis que d'autres consultations seraient demandées aux représentants des grands intérêts matériels.

Le lendemain, 31 juillet, le Conseil étant réuni, Lloyd George déclara que les informations recueillies depuis vingt-quatre heures confirmaient celles dont il avait fait part à ses collègues, que son opinion n'avait donc pas varié, que, plus encore même que la veille, il conseillait sinon la déclaration immédiate de neutralité, au moins l'attente. Comme Asquith ou Grey lui demandait des explications complémentaires, il offrit de les faire donner par le plus grand personnage de la finance, lord Rothschild.

Aussitôt mandé, lord Rothschild vint à Downing Street (la rue où sont les ministères à Londres). Que dit-il? Les Ambassades elles-mêmes ne le surent pas, tant sont bien gardés en Angleterre les secrets du Cabinet. Plus tard, lord Rothschild a dit qu'il n'avait pas contesté que la guerre apporterait dans l'Économie du Monde cette perturbation dont la « Cité » avait montré le péril à Lloyd George, mais que, sans se permettre de donner des conseils, quand on ne lui demandait qu'un exposé de faits et de prévisions, il avait pourtant, présentant le pour et le contre, demandé si l'intervention de l'Angleterre dans le conflit, en abrégant la durée de la guerre, ne diminuerait pas la profondeur et l'étendue du désastre dont l'humanité était menacée. Tel fut certainement, puisque lui-même l'a ainsi rapporté, le langage du représentant de la « Cité » que Lloyd George avait appelé en consulta-

tion. Mais lord Rothschild en exposant les raisons que l'Angleterre pouvait avoir d'entrer dans la guerre ne porta pas la conviction dans l'esprit des Ministres. Il ne les fit pas sortir de leur perplexité, car on en demeura au parti d'attendre qui avait été pris la veille (31 juillet). Peut-être quelques jours de plus auraient-ils été perdus si, après une conversation avec Paul Cambon, le 1^{er} août, le ministre des Affaires Étrangères, Edward Grey, n'avait pas fait prendre au Cabinet une décision qui, par un biais, conduisait l'Angleterre à la guerre contre l'Allemagne.

Edward Grey, d'une conscience scrupuleuse, qui a inspiré le respect à tous les diplomates avec lesquels il a eu à traiter, était certainement aussi ami de la paix, autant l'ennemi de la guerre que le pacifiste professionnel John Burns. Mais, chez ce représentant de la vieille Gentry anglaise, l'honneur parlait.

Il ne voulait pas que l'Angleterre manquât à une parole donnée.

Paul Cambon lui avait dit : « Si vous n'intervenez pas, la France sera la victime de sa confiance dans la loyauté britannique. En effet, sur la demande de votre État-Major naval, nous avons concentré dans la Méditerranée toutes nos forces combattantes, étant entendu que vous vous chargeriez de l'Atlantique. Si la flotte allemande passe, nous ne serons pas en état de nous défendre, parce que nous aurons cru en vous. »

C'était montrer le devoir à Edward Grey. Il y alla. Le 1^{er} août il obtenait de ses collègues, sans, dit-on, — mais on n'a jamais de certitude sur ce qui se passe aux Conseils du Cabinet anglais — sans, dit-on, que Lloyd George eût fait objection à la proposition, que la flotte britannique interdirait aux escadres allemandes l'accès des mers qui baignent les côtes de la France. Qu'elles voulussent entrer soit dans la Manche, soit dans l'Atlantique en contournant l'Écosse, la grande « Home Fleet » serait là pour leur barrer le passage. Aucun acte

n'était plus inamical pour l'Allemagne que cette injonction d'avoir à se plier à la volonté d'une autre Puissance. Sans nul doute la réponse de Berlin eût été une déclaration de guerre, si Guillaume II, en violant la neutralité de la Belgique, n'avait pas fait à Londres l'obligation morale de prendre l'initiative de la rupture.

Poussé dans la guerre, dont la « Cité » l'avait un moment détourné, Lloyd George s'y donna tout entier; et un flux toujours grossissant de popularité ne cessa pas de le porter toujours plus haut. On le vit passer de l'Échiquier au Ministère des Munitions, qui était l'estomac des armées, puis, après la mort de Kitchener, au Ministère de la guerre, enfin, en décembre 1916, au rang de premier ministre, quand fut formé le deuxième Cabinet de coalition¹. Lloyd George fut alors en titre ce qu'il était en réalité, par la force d'une popularité vraiment impériale, le chef de son Peuple en danger, comme Clemenceau devait être le chef du Nôtre pendant la grande année 1918. Nos ministres, Briand, Ribot, Clemenceau, trouvèrent en lui l'allié le plus sûr, l'ami le plus conciliant, le camarade si on peut ainsi dire, le plus dévoué. L'ancien démagogue s'éleva à la hauteur des plus grands hommes d'État de l'Angleterre, sachant ménager les amours-propres, toujours si susceptibles dans les coalitions, et sachant même sacrifier au bien de la cause commune l'orgueil ombrageux de sa nation.

En mars 1917, il omprend que, pour la grande offensive que va entreprendre Nivelle, les armées britanniques doivent concourir à la réalisation du plan du chef français. Mais leur concours nécessaire ne donnera sa pleine efficacité que si le chef anglais accepte de devenir le subordonné de son inférieur en grade, car Haig est maréchal et Nivelle n'est que géné-

1. Un premier Cabinet de Coalition avait été formé en juin 1915 par Asquith. Les chefs de l'opposition Bonar Law, Balfour, Chamberlain y étaient entrés.

ral de division. Lloyd George obtient que Douglas Haig se résigne temporairement à cette subordination. La même année, en octobre, c'est sur la proposition du premier ministre britannique¹ qu'est formé le Comité de guerre interallié de Versailles, Comité consultatif dont Foch, désigné pour commander éventuellement les réserves générales, sera l'épée. Cette épée n'a pas à s'employer jusqu'en mars 1918, car, pour des raisons dont l'exposé ne serait pas ici à sa place, les réserves générales ne sont pas constituées. Mais Foch, dans la position ambiguë encore où il est placé, est déjà hors de pair, et quand, après le malheur de l'armée du général Gough, le commandement unique s'impose, c'est Lloyd George qui à Doullens, le 25 mars, en fait proposer l'institution par Milner, et c'est le maréchal anglais Douglas Haig, d'accord certainement avec le chef de son gouvernement, qui prononce le nom de Foch. « J'accepterai volontiers les directions du général Foch », dit ce grand soldat qui s'était jusqu'alors montré si jaloux de son indépendance. Plus encore que des Français qui toujours y pensèrent, le commandement unique fut donc l'œuvre de Lloyd George.

Tel fut dans la guerre, Lloyd George, bon Anglais, bon allié, bon ami. Ce témoignage doit lui être rendu. A la Conférence de la paix, le péril présent ayant disparu, les Français eurent la surprise de trouver chez le premier plénipotentiaire britannique un interlocuteur non pas malveillant, mais quelquefois contraignant.

On a dit qu'avant la réunion de la Conférence, avant même l'arrivée de Wilson en Europe (décembre 1918) le Cabinet anglais, soit par l'organe de Balfour, ministre des Affaires Étrangères, soit par l'organe de Lloyd George lui-même, nous avait proposé une entente à deux qui, si elle avait été conclue, aurait

1. Voir le *Commandement unique : Foch et les Armées d'Occident*.

permis à la France et à l'Angleterre de faire la loi à leurs alliés et d'atténuer autant que possible les conséquences à attendre de l'exécution du programme de Wilson. Cette assertion est inexacte. Aucune proposition de ce genre ne fut présentée ni même suggérée.

Il y avait entre la France et l'Angleterre des accords signés antérieurement qui concernaient l'Asie Mineure et l'Adriatique et où l'Italie était entrée en tiers. En 1918, on ne doutait pas que ces accords ne dussent être révisés puisque la Grèce, s'étant rangée à nos côtés, il y aurait à lui faire sa part et puisque, surtout, il nous était venu d'Outre-Atlantique un grand associé nouveau, qui ne reconnaîtrait pas ce qui aurait été fait sans lui, et qui, d'ailleurs, ambitionnait de plier les vieilles lois de la politique à des principes qu'il croyait nouveaux.

Si la France et l'Angleterre, avant la Conférence, avaient formé une espèce de Ligue, elles auraient manqué de loyauté en n'y faisant pas entrer l'Italie, envers laquelle elles avaient des engagements. D'autre part n'aurait-il pas été également déloyal de faire un groupement des trois principaux belligérants européens, ce groupement ne pouvant avoir de raison d'être, qu'une résistance à opposer en commun au quatrième grand belligérant, l'associé américain? Nous avons accepté les 14 Points de Wilson. La bonne foi, l'honneur permettaient-ils que les alliés d'Europe s'entendissent secrètement entre eux pour en éluder l'exécution?

Touchant ses revendications particulières, la France avait l'engagement solennel de Wilson de « réparer le tort qui lui avait été fait en 1871 par le rapt de l'Alsace et de la Lorraine », et cette réparation nous avait été garantie par l'Angleterre. Le 6 janvier 1918, exposant son programme de paix, Lloyd George avait dit : « Nous voulons soutenir jusqu'à la mort la démocratie française, dans sa demande de révision de la grande injustice commise en 1871. »

Cette promesse, faite au moment où la fortune des armes était encore indécise, car, si l'Amérique arrivait sur nos champs de bataille, les armées allemandes, libérées par la défection des Bolcheviks, y arrivaient aussi, et l'équilibre des forces pouvait donc être maintenu; cette promesse donc était la seule que nous eussions reçue de l'Angleterre. Lloyd George comme Wilson n'avait parlé que de l'injustice de 1871. Mais l'Alsace-Lorraine avait subi une première mutilation en 1815. Nous pensions bien que « la réparation » qui nous était due ne serait pas complète si les territoires détachés de la France après Waterloo n'y étaient pas rattachés par le traité à venir. Oui, c'est l'Alsace-Lorraine de la vieille monarchie que nous songions à réannexer tout entière.

Mais nous ne l'avions pas dit officiellement à ceux de nos alliés avec lesquels nous devons nous trouver à la Conférence.

Le 4 juin 1917, la Chambre des Députés avait voté cet ordre du jour¹ :

« La Chambre contresignant la protestation unanime qu'en 1871 firent entendre à l'Assemblée Nationale les représentants de l'Alsace et de la Lorraine, malgré elles arrachées à la France, déclare attendre de la guerre qui a été imposée à l'Europe par l'agression de l'Allemagne impérialiste, avec la libération des territoires envahis, le retour de l'Alsace-Lorraine à la Mère-Patrie et la juste réparation des dommages. Eloignée de toute pensée de conquête et d'asservissement des populations étrangères, elle compte que l'effort des armées de la République et des armées alliées permettra, le militarisme prussien abattu, d'obtenir des garanties durables de paix et d'indépendance pour les peuples, grands et petits, dans une organisation dès maintenant préparée de la Société des Nations. »

1. Cet ordre du jour portait les signatures de 76 membres appartenant à tous les groupes. Les premières étaient celles de Charles Dumont et de Klötz.

Le 6 juin, le Sénat ¹ « affirmait la volonté de la France, « ferme dans ses alliances, fidèle à son idéal d'indépendance « et de liberté pour tous les peuples, de poursuivre la guerre « jusqu'à la restitution de l'Alsace et de la Lorraine, la sanc- « tion des crimes, la réparation des dommages, l'obtention « de garanties contre un retour offensif du militarisme « allemand. »

Ces revendications des deux Assemblées ne visaient explicitement que l'Alsace-Lorraine de 1871. A la plus grande Alsace-Lorraine de 1792, il n'était pas fait allusion ni, à plus forte raison, aux territoires prussiens depuis 1815, de la rive gauche du Rhin. Ce que les deux Chambres n'avaient pas dit, notre diplomatie n'en avait pas parlé.

Il est vrai qu'en janvier 1917, Briand alors président du Conseil avait, dans une lettre, entretenu Paul Cambon de l'intérêt que présenterait un échange de vues entre les Alliés sur « l'organisation, la neutralité, l'occupation » de la Rhénanie ². Le Président du Conseil

1. Ordre du jour proposé par Émile Combes, Régismanset, Boudenoot, amiral de la Jaille, Touron, Henry Chéron, Henry Béranger.

2. Citée par André Tardieu, dans son livre : *La Paix*.

Voici le texte de cette lettre :

« Il est une question qui se posera nécessairement, c'est celle de la rive gauche du Rhin. De bons esprits en France, attachés aux plus vieilles traditions de notre histoire nationale, la revendiquent comme l'héritage perdu de la Révolution française, nécessaire pour former ce que Richelieu appelait « notre pré carré ». Il est à craindre cependant que la reprise des provinces rhénanes qui nous ont été enlevées, il y a un siècle, ne soit considérée comme une conquête et qu'elle ne soit de nature à nous créer de grandes difficultés. Ce qui importe plus qu'un avantage glorieux, c'est de créer un état de choses qui soit une garantie pour l'Europe autant que pour nous et qui fasse couverture devant notre territoire. A nos yeux, l'Allemagne ne doit plus avoir un pied au delà du Rhin. L'organisation de ces territoires, leur neutralité, leur occupation provisoire, sont à envisager dans des échanges de vues entre les Alliés. Mais il importe que la France, étant la plus strictement intéressée dans le statut territorial de cette région, ait voix prépondérante dans l'examen de la solution de cette grave question. »

disait à l'Ambassadeur : « A nos yeux, l'Allemagne ne doit plus avoir un pied au delà du Rhin. Il importe que la France, étant la plus directement intéressée dans le statut territorial de cette région, ait voix prépondérante dans l'examen de la solution de cette grave question. » Paul Cambon était ainsi invité à saisir l'occasion de « tâter » les dispositions de l'Angleterre quant à la séparation, dans l'indépendance, de la « Prusse Rhénane » d'avec l'Allemagne. Mais il ne trouva pas cette occasion ou ne crut pas opportun de la faire naître. Bien renseigné par l'Histoire sur les idées des ministres anglais relativement à l'extension de la France jusqu'au Rhin et pressentant que la suggestion de réaliser cette extension ne trouverait pas auprès d'eux un bon accueil, il ne voulut pas faire une démarche qui au milieu de la bataille aurait mis du malaise entre la France et l'Angleterre. Ni par une démarche officielle, ni par une de ces communications qui n'engagent pas leurs gouvernements, comme les diplomates s'en font dans les entretiens privés, Londres ne connut donc le dessein de Briand, les désirs unanimes de la France, de séparer de l'Allemagne les territoires des anciens Électorats ecclésiastiques, « la rue des Prêtres ».

C'est pourquoi, en novembre 1917, Balfour interrogé aux Communes put répondre « qu'aucun accord n'existait entre les alliés pour la formation d'États indépendants sur la Rive gauche du Rhin et que d'ailleurs une telle solution n'entraînait pas dans la politique du gouvernement britannique ».

Avec un seul de nos alliés, nous nous étions expliqué sur la nature des garanties de sécurité que nous réclamerions à l'heure de la Paix. En même temps qu'il écrivait à Paul Cambon la lettre dont on a lu le texte, Briand, en janvier 1917, faisait partir Doumergue pour Pétrograd.

Doumergue, porteur d'une lettre d'introduction du Président de la République auprès de « son cher et grand ami » le Czar Nicolas, n'avait pas eu de peine à

faire comprendre au Czar combien la France était intéressée à éloigner la Prusse de son voisinage. L'Empereur, que nous nous étions engagés, avec l'Angleterre, à mettre en possession de Constantinople, avait écrit lui-même, ou fait écrire par son ministre des Affaires Étrangères, qu'il soutiendrait les demandes de la France relativement à l'organisation à donner à la Rive gauche du Rhin.

Cet accord particulier avec la Russie, nous l'aurions sans doute fait connaître à nos autres alliés, au moment jugé opportun, après par exemple le succès espéré de l'offensive qu'allait prendre Nivelles. Alors l'occasion se serait offerte à Paul Cambon d'engager la conversation dont Briand lui avait tracé le thème.

Mais à peine Doumergue était-il rentré en France que la Révolution renversait Nicolas II¹ et portait au pouvoir après quelques semaines les partisans de la « paix sans annexion ni indemnité »². Les successeurs de Briand, qui avait démissionné le 17 mars, n'auraient donc pas pu se prévaloir à Londres et à Rome de l'accord établi entre Paris et Pétrograd, relativement au sort à faire à la Rhénanie, l'allié avec qui nous avions fait cet accord n'étant plus là pour le soutenir avec nous.

C'est pourquoi ce que l'on a appelé le « Traité Doumergue » resta secret jusqu'au moment où, le chancelier Michaëlis en ayant eu connaissance par quelque espion², nos alliés en entendirent parler, et c'est pourquoi Ribot ne leur en dit rien.

Mais il est des choses qu'il n'est pas nécessaire de dire pour qu'elles soient sues. La géographie, l'histoire et le souci de notre sécurité révélaient, sans que nous eussions à en faire la déclaration, que la question de la Rive gauche du Rhin était celle qui nous causait le plus

1. Le 12 mars 1917.

2. Voir le cinquième *Fragment d'Histoire* : *Les Négociations secrètes et les quatre Armistices*.

d'anxiété. Si donc un de nos alliés nous avait demandé de nous concerter avec lui, avant la Conférence, pour y faire un front commun à deux, il savait bien que, en échange de l'appui que nous nous engagerions à lui donner pour telle ou telle de ses revendications, nous demanderions d'abord que la question de « la Rive gauche » fût réglée selon nos désirs. Mais à Londres on considérait avec défiance un projet dans la réalisation duquel nous ne voyions qu'une garantie non seulement pour nous mais pour tout le monde contre un retour offensif de l'impérialisme prussien. On se garda donc bien d'engager avec nous une conversation dans laquelle on ne doutait pas que nous demanderions ce qu'on était résolu à nous refuser.

Ainsi Lloyd George arriva à la Conférence sans autre entente préalable avec la France que celle qui concernait l'Asie Turque et l'Adriatique¹, sans avoir, comme on l'a dit à tort, cherché à faire avec nous, dans la grande Alliance qui venait de vaincre, une sous-alliance secrète, à fins diplomatiques.

Un éclatant succès électoral, véritable acclamation populaire, donnait alors au Premier britannique une autorité telle qu'aucun ministre n'en avait encore eue en Angleterre. Le 24 novembre 1918, 13 jours après la signature de l'Armistice, Lloyd George avait fait prononcer par le Roi la dissolution de la Chambre des Communes² et le 16 décembre, le Corps électoral avait élu plus de 430 partisans de la « Coalition », dont 326 étaient des unionistes, contre 236 opposants parmi lesquels seulement 34 libéraux-radicaux du vieux parti Asquith dont Lloyd George, pendant tant d'années, avait été le puissant moteur. En Angleterre

1. Dans les quatorze Points de Wilson il y en avait un qui visait la « Liberté des Mers » sur lequel l'Angleterre avait fait des réserves. A ces réserves, formulées dans un télégramme à Wilson, tous les alliés avaient donné une tacite approbation. (Voir les *Négociations secrètes et les quatre Armistices*.)

2. Elle avait été élue en novembre 1910.

et dans le pays de Galles, qui comptent ensemble 37.600.000 habitants sur 47 millions de la population totale du Royaume-Uni¹, la grande masse avait voté « unioniste », c'est-à-dire « conservateur »; mais elle avait surtout manifesté sa volonté que le gouvernement restât aux mains de l'ancien radical, naguère tant honni des conservateurs.

C'était pour Lloyd George un plébiscite qui lui conférait une sorte de dictature. Ce triomphe personnel, il l'aurait remporté sans nul doute en montrant seulement ses services de guerre, la victoire dont il avait été l'artisan civil, et en demandant à la Nation le mandat d'achever cette victoire par un bon traité. Il avait commencé sa campagne électorale avec Bonar Law, alors leader au parti Unioniste, sur un ton très modéré. Mais dans la bataille l'agitateur qu'il avait été, avant de prendre, avec tant de responsabilités, sa figure d'homme d'Etat, reparut.

Un de ses collègues, Barnes, ministre sans portefeuille, qui appartenait au parti travailliste, avait le 30 novembre demandé « la pendaison du Kaiser ». Comme font, dit-on, les vieux chevaux de régiment qui entendent une sonnerie de trompette, Lloyd George, à ce cri de réunion publique, prit le galop. Le 11 décembre il lança un second manifeste électoral où il s'engageait à faire juger le Kaiser, à faire punir les auteurs des atrocités, et à faire payer à l'Allemagne tous les frais de la guerre.

Ce programme, que notre opinion publique était bien loin de désapprouver, était malheureusement en contradiction sur un point — (le paiement total des frais de guerre) — avec les engagements pris vis-à-vis de Wilson, par tous les alliés. Nous avions seulement parlé de « réparation »; et au sens de ce mot Klotz avait heureusement su faire donner dans la discus-

1. Écosse : 4.644.000 Irlande : 4.470.000 *State man's year Book for 1921*, chiffres approximatifs au 30 juin 1920.

sion des conditions de l'armistice une extension satisfaisante. Les deux autres engagements de Lloyd George (jugement du Kaiser et punition des coupables) étaient très difficilement exécutables. Le Sénat, le 6 juin 1917, avait bien, dans son ordre du jour, réclamé « la sanction des crimes ». Mais pour passer du dire au faire, combien de difficultés prévoyaient les hommes réfléchis ! Guillaume était en Hollande. Comment croire que la Hollande l'extraderait ? les Alliés oseraient-ils même demander à un petit État ce qu'ils auraient trouvé impertinent qu'on leur demandât à eux-mêmes ? Et pourquoi faire à un piètre sire le même traitement qu'à un Napoléon ? Pendu, Guillaume aurait été un martyr. Détenu, on lui aurait fait une légende. Pour les coupables qui se trouvaient en Allemagne, serait-il possible d'obtenir qu'on nous les livrât ? Qui serait allé arrêter Hindenburg et Ludendorff, puisque ces deux chefs, restés malgré tout populaires, devaient être inscrits sur la liste des accusés ? Des arrestations avant la signature de l'armistice auraient été possibles sous la menace ; mais après la signature de la paix elles se seraient heurtées à des impossibilités morales qui seraient devenues vite des impossibilités matérielles. Malgré tout ce qu'on pensait du programme que Lloyd George faisait acclamer par le peuple anglais, on se garda bien d'y contredire. Du moment que le Premier ministre britannique voulait exiger « l'indemnisation totale », on devait penser qu'il serait fermement à nos côtés pour que toutes les réparations qui nous étaient dues nous fussent accordées, sans rabais en faveur de l'auteur de nos dommages¹. Du moment que le Premier ministre promettait avec tant d'emphase que le Kaiser et les auteurs des crimes qu'il

1. Un membre du Cabinet, sir Eric Geddes, avait dit, pendant la campagne électorale : « Nous tirerons de l'Allemagne tout ce que vous pouvez exprimer d'un citron et même plus, je la serrerai jusqu'à ce que vous entendiez craquer les pépins. »

avait ordonnés¹ fussent châtiés, il ne voudrait pas avoir de démenti.

Quelle ne devait pas être plus tard notre surprise, quand nous verrions Lloyd George, à la fin de la Conférence de Paris, puis dans les conférences subséquentes, batailler pour que la créance générale des Alliés sur l'Allemagne fût réduite, renoncer, le premier, à exiger que fussent livrés les hommes coupables d'avoir violé les lois de la guerre et, par cette renonciation à une des clauses du Traité, à une clause dont il était l'auteur, faire dans ce traité une première brèche, procurer un premier succès à l'Allemagne. On commettrait une injustice en attribuant ces variations de Lloyd George à des arrière-pensées déloyales. Lloyd George varia parce qu'il est influençable et mobile. Un de ceux qui ont pu le voir de plus près pendant la Conférence a dit de lui : « Il fait l'Anglais, mais il n'est pas Anglais. » Les idées caractéristiques de l'Anglais de race saxonne ou normande, des races conquérantes qui se sont assujetties les populations celtiques, ne sont pas chez lui des idées innées, mais des idées acquises, aux étages successifs de son élévation. Le pays de Galles, Irlande protestante, a été pendant plusieurs siècles moins une partie intégrante de l'Angleterre proprement dite que son appendice. Ayant son idiome propre il ne cessa pas de penser en celtique plus qu'en anglais. L'homme du peuple gallois — et Lloyd George est de souche et d'éducation populaire — n'a pas une formation intellectuelle identique à celle de son ancien conquérant, resté son voisin dont il est devenu le concitoyen, l'Anglo-Saxon. Les mêmes influences héréditaires ne s'exercent pas chez l'un et chez l'autre. Le Gallois n'a pas eu une part à

1. Lettre à l'Empereur d'Autriche, en septembre 1914, dans laquelle Guillaume II justifiait la guerre terroriste en disant qu'en se rendant l'épouvante il faisait œuvre d'humanité, car il amènerait plus vite ses ennemis à poser les armes.

l'orientation de la politique britannique. Il n'a pas fait l'histoire de l'Angleterre et il ne naît donc pas avec toutes les pensées, tous les partis pris, tous les préjugés qui placent l'homme anglais, sans qu'il ait à tâtonner, dans la voie qu'il doit suivre — la voie des ancêtres. Lloyd George, Anglais imparfait, avait eu, à mesure qu'il montait, à s'adapter de plus en plus étroitement, au britannisme traditionnel. L'adaptation était achevée quand, ayant depuis quatorze ans eu part au gouvernement et ayant été depuis deux ans le chef national reconnu par tous les partis, il vint s'asseoir à la Conférence. Il était alors un homme d'Etat de l'ancienne frappe britannique, voulant les mêmes choses qu'avaient voulues tous ses prédécesseurs, depuis qu'il y avait eu une politique européenne. S'il en différait encore, c'était seulement en surface, par une impressionnabilité qui déterminait en lui des volte-face, par une vivacité dans la discussion qui parfois prenait le ton de la polémique, par la mobilité avec laquelle il passait du grave au plaisant, coupant de saillies humoristiques les délibérations sur les sujets ardu, tour à tour emporté et caressant. En lui, rien de cette hauteur que l'on rencontre chez quelques Anglais même les plus courtois; autoritaire, mais s'il semblait parfois s'impatienter contre le contradicteur, aimant pourtant la contradiction, parce qu'elle lui donnait occasion d'ouvrir l'écluse à son humeur batailleuse.

Par son agilité, sa causticité il était le digne partenaire de Clemenceau. Ses changements étonnaient, causaient même de l'irritation, mais qui ne durait pas, car, sous sa mobilité, sa sincérité était constante. Il ne dissimulait pas, ne cherchait pas à tromper. Il s'expliquait complètement avec une franchise sans apprêt, d'aussi bonne foi dans « le pour » que dans « le contre », évitant l'équivoque d'où sortent les malentendus. Autant que son veston était sans les chamarrures, son esprit était sans les roueries classiques de la vieille diplomatie.

Avec ces qualités brillantes et ces défauts encore non sans éclat, le radical qui avait si longtemps senti le révolutionnaire soutint la politique de la vieille Angleterre conservatrice comme s'il avait été imprégné de ses traditions. Cette politique était celle de l'Équilibre continental. L'Allemagne avait voulu le rompre à son avantage. L'Angleterre ne pouvait pas vouloir qu'il fût rompu à l'avantage d'une autre puissance. Lloyd George n'eut pas à avouer cette préoccupation, car l'aveu en aurait été une déclaration de défiance envers la France. Mais inavouée, si elle ne fut pas en lui dominante, elle est en quelque sorte comparable à la toile de fond du décor où il jouait son rôle. D'autres considérations encore le guidèrent dans les méandres de sa politique sinueuse. Ces considérations, il les exposa avec ampleur à la fin de mars 1919, au moment où on allait passer à la rédaction des clauses du Traité. L'allocution qu'il adressa à Wilson et Clemenceau a l'accent d'un testament politique. Elle trace la ligne, accidentée de tant de brisures, que Lloyd George avait suivie à la Conférence et qu'il devait suivre dans l'application du Traité.

Nous ne prétendons pas en donner le texte littéral, mais seulement une analyse très fidèle.

LES IDÉES DE LLOYD GEORGE. — « Quand des nations sont épuisées par des guerres dans lesquelles elles ont déployé toute leur énergie et qui les laissent saignantes et ruinées, il n'est pas difficile de bâcler une paix qui soit susceptible de durer aussi longtemps que la génération qui a connu les horreurs de la guerre. Les scènes d'héroïsme et les chants de triomphe n'ont de charme que pour ceux qui ne connaissent rien des souffrances et des horreurs de la guerre. Il est donc relativement facile de bâcler une paix qui devra durer une trentaine d'années.

« Ce qui est difficile c'est de rédiger un traité de Paix qui ne provoque pas de nouveaux conflits lorsque

auront disparu ceux qui, par expérience, savent ce qu'il y a dans la guerre. L'Histoire prouve qu'une Paix qui a été saluée par la nation victorieuse comme le triomphe de l'habileté de ses hommes d'État et de ses diplomates et même comme un acte de modération, l'histoire a prouvé qu'à la longue une telle paix avait été faite sans prévoyance et était pleine de dangers pour le vainqueur.

« L'Allemagne fut persuadée que la paix de 1871 non seulement assurait sa sécurité, mais encore lui conférait une suprématie durable. Les faits ont prouvé combien cette croyance était erronée. La France elle-même a démontré l'erreur de ceux qui disent que nous pouvons tellement affaiblir l'Allemagne que jamais elle ne pourra plus recommencer le combat. D'années en années, la France devint numériquement plus faible par rapport à son voisin et vainqueur, mais en réalité elle ne cessa pas de devenir plus puissante. Elle surveilla l'Europe; elle contracta des alliances avec ceux que l'Allemagne offusquait ou menaçait; elle ne cessa pas d'avertir le Monde du danger qui la menaçait et finalement elle put renverser la puissance beaucoup plus grande qui l'avait traitée avec tant de brutalité. On peut enlever à l'Allemagne ses colonies, on peut réduire son armée à l'état d'une simple force de police intérieure, abaisser sa marine au rang d'une puissance de cinquième ordre. A la fin tout de même, si elle a le sentiment que le traité de 1919 aura été un traité injuste, elle trouvera les moyens de se venger de ses vainqueurs. L'impression, la profonde impression causée par le massacre sans exemple qui a duré quatre ans, s'effacera en même temps que disparaîtront ceux qui en auront été les témoins.

« La paix ne pourra plus alors être maintenue que si le traité n'a pas laissé subsister des causes d'exaspération, s'il ne contient pas de stipulations contraires à la justice et au droit, qui stimulent l'esprit de patriotisme et de revanche.

« Nos conditions doivent être sévères, dures, impitoyables même, mais en même temps elles doivent être tellement justes que le pays à qui nous les aurons imposées sente qu'il n'a pas le droit de se plaindre. Mais l'injustice, l'arrogance à l'heure du triomphe ne seront jamais oubliées ni pardonnées.

« Pour ces raisons, je suis absolument opposé à une politique qui tendrait à enlever à l'Allemagne pour les faire passer dans d'autres États plus d'Allemands qu'il ne sera absolument commandé par les circonstances. Le peuple allemand vient encore de prouver qu'il était une des plus vigoureuses races du monde. Mettre autour de lui de petits États dont beaucoup sont formés de peuples qui ne se sont jamais gouvernés eux-mêmes, et qui contiendraient de grandes masses d'Allemands demandant leur retour à la mère-patrie, de tels arrangements me paraîtraient comporter la plus grande cause de guerre dans l'avenir.

« La proposition de la Commission de la Pologne, d'après laquelle nous devrions placer 2.100.000 Allemands sous l'autorité d'un peuple d'une autre religion et qui, au cours de son histoire, n'a jamais montré qu'il savait se gouverner, cette proposition nous mènerait tôt ou tard à une nouvelle guerre dans l'Est européen. Ce que j'ai dit des Allemands n'est pas moins vrai des Magyars. Il n'y aura pas de paix dans l'Europe orientale si chacun des petits États qui viennent de naître contient dans ses limites un nombre important de Magyars.

« En conséquence, je voudrais me guider d'après ce principe que, autant qu'il sera possible, chacune des différentes races devra être réunie à sa mère-patrie. Ce critérium de la nationalité doit primer, à mon jugement, toute considération militaire, économique, les besoins de cet ordre pouvant être satisfaits par d'autres moyens que par l'annexion.

« En second lieu je dirai que les paiements pour les réparations doivent autant que possible être échelon-

nés sur un nombre d'années qui ne dépasse pas la vie de la génération qui a fait la guerre.

« Mais il y a une considération en faveur d'une paix inspirée par des vues d'avenir qui agit plus fortement encore sur moi que le désir de ne pas laisser subsister de causes d'un nouvel embrasement pendant ces trente prochaines années. On trouve dans la présente situation du monde un élément qui n'existait pas en 1815. Les guerres napoléoniennes avaient également fatigué toutes les nations mais l'esprit révolutionnaire s'était consumé lui-même dans le pays où il avait pris naissance, et l'Allemagne avait donné de légitimes satisfactions aux aspirations populaires du temps, par des changements dans la société, qui dénotaient chez ses hommes d'État un esprit de fermeté et de prévoyance. Même en Russie, le Czar avait décrété de grandes réformes qui étaient peut-être prématurées dans un pays encore à demi barbare. La situation est maintenant bien différente. La révolution en est encore à ses débuts, en Russie : la terreur y règne ; l'esprit révolutionnaire s'est répandu sur toute l'Europe. Il y a chez les ouvriers un profond sentiment non seulement de mécontentement mais de colère et de révoltes contre les conditions d'avant-guerre. Tout l'ordre politique, social, économique est mis en question dans les masses d'un bout à l'autre de l'Europe. Dans quelques pays comme la Russie et l'Allemagne le malaise prend la forme de rébellion déclarée ; dans d'autres comme la France, l'Angleterre et l'Italie, il se manifeste par des grèves, par la répugnance à retourner au travail. Ce sont là, avec les demandes d'augmentation de salaire, les symptômes d'une tendance vers un changement politique et social.

« Dans ce malaise, tout n'est pas anormal. Nous ne pouvons pas songer à faire une paix sociale durable si nous prétendons revenir aux conditions économiques de 1914. Le danger est que nous jetions les masses dans les bras des extrémistes qui, pour régé-

nérer l'humanité, ne voient d'autres moyens que la destruction complète de la société. Ces hommes sont les maîtres en Russie. Ils le sont devenus à un prix exorbitant. Des centaines de milliers d'hommes ont péri.

« Les chemins de fer, les routes, les villes, toute l'hyperstructure de la Russie ont été presque entièrement détruits, mais d'une manière ou d'une autre, il semble qu'ils aient assuré la durée de leur puissance sur les masses russes; et, ce qui est plus significatif encore, ils ont réussi à créer une grande armée qui paraît être bien commandée, bien disciplinée et qui, en majorité, est prête à mourir pour son idéal. Dans une année à venir, la Russie, inspirée par un nouvel enthousiasme, pourra renoncer à son parti-pris présent de paix et elle aura à sa disposition la seule armée ardente parce que ce sera la seule armée qui croira qu'elle a des raisons pour se battre.

« Le plus grand danger que je vois dans la situation actuelle, c'est que l'Allemagne mette le bolchevisme dans son jeu et mette ses ressources, sa puissance intellectuelle, son génie organisateur au service des révolutionnaires fanatiques qui veulent conquérir le monde par la force. Ce danger n'est pas une chimère. Actuellement le gouvernement allemand est faible; il n'a pas de prestige, son autorité est contestée, il dure seulement parce que l'on ne lui voit d'autre adversaire que le spartacisme, pour lequel le peuple allemand n'est pas encore mûr. Mais l'argument des spartacistes, avec lequel ils produisent grand effet, c'est qu'eux seuls peuvent tirer l'Allemagne de l'intolérable situation où l'a mise la guerre. Ils offrent de libérer l'Allemagne de toute dette vis-à-vis des Alliés et aussi vis-à-vis de la classe capitaliste. Ils disent au peuple qu'ils lui donneront le contrôle complet sur toutes ses affaires et ils montrent en perspective un nouveau paradis terrestre. Il est vrai qu'il coûtera cher pour y arriver. Il y aura deux ou trois ans d'anarchie, peut-être de massacres. Mais à la fin la terre existera

encore, les hommes existeront, les chemins de fer et les routes subsisteront ainsi que le plus grand nombre des maisons et des usines, et l'Allemagne, s'étant allégée de toutes ses charges, pourra reprendre sa marche d'un pied léger. Si l'Allemagne passe au spartacisme, il est inévitable qu'elle s'alliera avec les Bolchevicks de Russie. Alors toute l'Europe orientale tombera dans l'orbite de la révolution bolcheviste et il ne se passera pas une année sans que nous voyions 300.000.000 d'hommes organisés en une immense armée rouge commandée par des instructeurs et des généraux allemands, pourvue de matériel allemand et prête à renouveler l'attaque contre l'Europe occidentale. Voilà des perspectives qu'on ne peut pas envisager avec sérénité. Les nouvelles de Hongrie nous montrent encore que ce danger n'est pas imaginaire. Et quelles sont les raisons alléguées pour justifier cette révolution hongroise? C'est l'appréhension qu'un grand nombre de Magyars ne soient placés sous des lois étrangères¹.

« Si nous sommes sages, nous devons offrir à l'Allemagne un traité qui tout en étant dur sera préférable, pour tout homme raisonnable, à la solution bolcheviste. En conséquence, je voudrais voir placer au frontispice du Traité de Paix, que si l'Allemagne accepte nos conditions et notamment celles qui sont relatives aux réparations, nous mettrons à sa disposition les matières premières et les marchés du monde sur un pied d'égalité avec nous-mêmes, et que nous ferons tout notre possible pour mettre le peuple allemand à même de se remettre au travail. Nous ne pouvons pas en même temps les paralyser et vouloir qu'ils nous paient.

« En résumé, nous devons offrir des conditions qu'un gouvernement allemand responsable puisse

1. Le comte Karolyi venait, en mars 1919, de céder au communiste Bela Kuhn le pouvoir sur l'Etat hongrois, dont il s'était emparé, en novembre 1918. Karolyi fut le Kerenski de la Hongrie.

espérer de pouvoir remplir. Si nous présentons à l'Allemagne des conditions qui soient injustes ou excessivement lourdes, aucun gouvernement responsable ne voudra les signer, certainement le présent gouvernement qui est si faible, ne les signera pas. S'il les signait, on me dit qu'il tomberait dans les vingt-quatre heures. Mais si nous ne trouvons personne en Allemagne qui veuille mettre sa signature au bas du traité, dans quelle position nous trouverons-nous ?

« Il ne peut pas être question d'occuper le territoire allemand avec une grande armée, pendant une période de temps indéterminée. L'Allemagne ne s'en inquiéterait pas. Il y a beaucoup d'Allemands qui verraient avec satisfaction notre occupation car elle leur assurerait la conservation de l'ordre de choses existant. L'objection contre l'occupation ne viendrait pas de l'Allemagne, mais de nos propres pays. Ni l'Empire Britannique, ni l'Amérique ne voudraient occuper l'Allemagne. La France seule ne pourrait pas supporter la charge de l'occupation. Nous serions en conséquence ramenés à la politique du blocus. Elle rendrait inévitable le spartacisme depuis les Monts-Oural jusqu'au Rhin, avec l'inévitable conséquence d'amener une armée rouge sur le Rhin. En fait je ne crois pas que l'opinion publique nous permettrait d'affamer l'Allemagne. S'il n'y avait entre elle et nous qu'un débat, sur un plus ou moins de charges à lui imposer, je mets en doute que l'opinion tolérerait la condamnation à mort par privations de millions de femmes et d'enfants. Les Alliés subiraient une défaite morale s'ils avaient cherché à imposer à l'Allemagne des conditions qu'elle aurait pu rejeter.

« Pour toutes ces raisons, il me semble donc que nous devons nous efforcer de rédiger le traité comme si nous étions des arbitres impartiaux dégagés de toutes les passions de la guerre. Dans l'élaboration du traité, nous devons nous proposer une triple fin :

« 1° Faire rendre justice à nos alliés en considéra-

tion de la responsabilité de l'Allemagne dans la déclaration de guerre et de la manière dont elle a fait la guerre; 2° proposer des conditions qu'un gouvernement allemand responsable puisse signer, parce qu'il lui paraîtra possible de tenir les engagements qu'il aura pris; 3° n'inclure dans le Traité aucune condition qui puisse provoquer une guerre dans l'avenir, ni placer l'Allemagne dans l'alternative de l'accepter ou d'aller au Bolchevisme; n'y inclure aucune condition qui à l'opinion des hommes raisonnables ne soit pas équitable et ne règle pas les problèmes européens.

« Il ne suffit pas de rédiger un juste Traité. Si nous devons offrir à l'Europe un abri contre le bolchevisme, il faut que la Ligue des Nations soit à la fois une sauvegarde pour les peuples qui voudront respecter leurs voisins et une menace pour ceux qui ne les respecteraient pas, pour les impérialistes, qu'ils soient monarchistes ou bolchevistes. Par conséquent, un élément essentiel d'un traité durable est la constitution de la Ligue des Nations en gardien effectif du droit et de la liberté dans le Monde.

« Si cela doit être, la première chose à faire est que les principaux membres de la Ligue des Nations s'entendent entre eux pour la réduction des Armements. A mon avis, il est vain de vouloir imposer une limitation permanente de la force armée allemande si nous-mêmes ne sommes pas disposés à nous imposer une semblable limitation. Je reconnais bien que jusqu'à ce que l'Allemagne ait retrouvé le calme et prouvé qu'elle n'a plus d'ambition conquérante, et que jusqu'à ce que la Russie ait également prouvé qu'elle ne veut pas partir en croisade militaire contre ses voisins; je reconnais donc bien que jusqu'à ce que nous ayons ces assurances, il est nécessaire que les membres principaux de la Ligue conservent des forces considérables et sur terre et sur mer pour défendre la liberté du Monde. Mais s'ils doivent se présenter avec unité de front contre les forces de la réaction et contre le bol-

chevisme, ils doivent pourtant faire entre eux, relativement aux armements, de tels arrangements qu'il soit impossible que jamais on puisse soupçonner leurs intentions les uns vis-à-vis des autres.

« Si la Ligue des Nations doit remplir sa mission dans le Monde, ce sera seulement parce que il n'y aura entre ses participants aucune jalousie ni aucune rivalité d'armement.

« La première condition de réussite pour la Ligue des Nations est donc une entente entre l'Empire Britannique et les États-Unis, et entre la France et l'Italie, pour qu'entre ces États, il n'y ait pas compétition dans la construction des flottes et l'augmentation des armées. A moins que cela ne soit, la Ligue des Nations, avant même que le covenant ne soit signé, ne sera qu'un sujet de moquerie. On jugera, et à bon droit, que ses fondateurs n'ont eux-mêmes aucune confiance dans leur œuvre. Mais l'avenir et l'autorité de la Ligue seront assurés si ses principaux adhérents démontrant qu'ils se sont entendus à la fois pour donner à la Ligue la force qui lui est nécessaire pour protéger ses membres et si, en même temps, ils démontrent qu'ils ont rendu impossible entre eux toute mésentente, impossibles les soupçons que fait naître la rivalité des armements.

« La Ligue pourra alors — et ce sera une garantie essentielle de la paix — imposer non seulement à l'Allemagne mais aux petits États de l'Europe une limitation des armements et l'abolition de la conscription. Si les petits États peuvent organiser des armées de service obligatoire, mobilisant des centaines de milliers d'hommes, des guerres de frontière seront inévitables, dans lesquelles toute l'Europe sera entraînée. A moins d'imposer cette limitation universelle des armements, nous ne ferons pas une paix durable et nous n'obtiendrons même pas ce que nous avons en vue aujourd'hui, la limitation permanente de la force armée allemande. »

CHAPITRE VI

LA DÉLÉGATION ITALIENNE

Orlando, président du Conseil, et le baron Sonnino étaient les deux principaux plénipotentiaires de l'Italie à la Conférence.

L'un et l'autre, hommes très distingués; mais qui n'avaient pas dans leur pays une autorité comparable à celle de Clemenceau et de Lloyd George en France et en Angleterre. La guerre n'avait pas, en Italie, mis fin aux compétitions de partis. On n'y avait pas proclamé l'Union sacrée, mais « l'Égoïsme sacré ». Par là, on avait signifié que l'Italie chercherait dans la guerre la satisfaction de ses seuls intérêts, plus que des réalisations de principes. A Londres et à Paris on n'était pas résigné à sacrifier les intérêts vitaux aux principes, mais puisque, principes il y avait, on s'appliquerait à les ajuster aux revendications nationales, non seulement à celles de l'Angleterre et de la France, mais aussi à celles des Alliés — et le conflit entre Lloyd George et Wilson d'une part, et Clemenceau d'autre part devait justement naître de la différence entre les méthodes d'ajustement.

A Rome, au contraire, sous la poussée d'un chauvinisme surchauffé, que ne contenait pas une autorité vigoureuse, on faisait assez fi des principes quand ils contredisaient les visées de l'Italianité.

On prétendait tirer de la victoire tous les profits sans égard aux droits légitimes de ceux qui avaient combattu à nos côtés.

Par un traité de 1915, l'Angleterre et la France s'étaient engagées à faire entrer l'Italie en possession de toute la côte et de toutes les îles Dalmates, Fiume excepté.

A ce traité nous avions montré notre fidélité, quand nous avons interrompu la négociation de Sixte de Parme en 1917 parce qu'une paix séparée avec l'Autriche — si elle avait été possible — aurait laissé subsister un État autrichien. Or l'Italie nous avait catégoriquement déclaré à Saint-Jean-de-Maurienne¹, qu'elle ne se tiendrait pour satisfaite que par la destruction de cet État. Ayant donné à leur alliée cette preuve de leur loyauté, ni l'Angleterre, ni la France ne songeaient à répudier, dans la réalisation de la Paix, les engagements qu'elles avaient pris, mais l'Amérique n'avait pas été contractante au traité anglo-franco-italien ; elle était donc libre de discuter les prétentions italiennes, d'autant plus libre que Wilson dans le neuvième de ses 14 Points avait seulement dit : « Une rectification des frontières de l'Italie devra être opérée, selon la ligne de démarcation clairement reconnaissable entre nationalités. »

Cette promesse conditionnelle de « rectifier ses frontières » était peu rassurante pour l'Italie. Car les annexions qu'elle demandait auraient fait passer sous sa domination des populations certainement différentes des Serbes par la religion, mais qui avaient avec eux un cousinage certain. Croates et Dalmates faisaient partie de ce ramas de peuplades venues des steppes de la Sarmatie et même de plus loin, que le hasard de leurs migrations et la poussée d'autres barbares avaient conduites au sud du Danube jusqu'à l'Adriatique. La prétention italienne se heurtait donc à une

1. Voir les *Négociations secrètes*, et les *quatre Amnisties*.

prétention rivale de la Serbie qui, après l'Armistice, s'était transformée en « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes ».

Nous étions tenus, France et Angleterre, de soutenir la demande italienne mais dans les limites de nos engagements de 1915. Cet appui ne manqua pas à notre alliée latine.

Malheureusement, les Serbes, s'autorisant de ce qu'ils étaient réunis avec les Croates dans la même patrie, émettaient la prétention, fondée sur des statistiques contestables, de se faire adjuger l'Istrie, avec Trieste même, et toute la Dalmatie. On ne pouvait pas prendre en considération cette demande dont l'admission aurait eu pour résultat que l'Italie se serait imposée pour rien les sacrifices de la guerre, et seulement pour substituer un grand Empire slave à l'Empire austro-hongrois. Mais la France et l'Angleterre, bien décidées à faire honneur à leur signature, furent mises dans l'embarras quand l'Italie réclama Fiume dont elle n'avait pas parlé en 1915. Fiume avec son port était le seul débouché maritime qui pût être laissé à l'État serbo-croate, et justement dans le onzième Point, Wilson avait dit : « A la Serbie devra être assuré un libre accès à la mer. »

La nouvelle prétention italienne s'opposait donc à un engagement du Président des États-Unis, pas à un engagement à déduire d'un principe général — sur cette déduction on aurait pu entrer en controverse et transiger — mais à un engagement précis : « à la Serbie, libre accès à la mer ». En conséquence l'annexion de Fiume à l'Italie devait rencontrer chez Wilson un veto, et à ce veto ni l'Angleterre, ni la France ne pouvaient contredire : 1° parce que nous n'avions pas promis Fiume à l'Italie; 2° parce que nous avions accepté les 14 Points et que l'un de ces Points promettait à la Serbie ce qu'elle ne pouvait pas trouver ailleurs qu'à Fiume; 3° parce que nous ne pouvions pas refuser à un allié, auquel la guerre avait été

si cruelle, la porte sur la mer sans laquelle il aurait été dans la dépendance d'un autre État qui, lui, avec Trieste, Pola, Venise, en possédait tant; 4° parce que, en emprisonnant la Serbo-Croatie, on aurait rendu inévitable tôt ou tard un conflit entre elle et l'Italie.

Pour toutes ces raisons, Clemenceau et Lloyd George durent rester neutres entre Wilson et Orlando, avec un penchant toutefois vers Wilson.

On devait espérer que l'Italie, cette grande politique, à l'esprit si fertile en combinaisons, dont la diplomatie est si flexible et si ingénieuse, se prêterait à quelque accommodement tel que celui qui devait se faire en 1920 entre elle et la Serbo-Croatie par le traité de Rapallo. Mais à la surprise de tous, Orlando montra une obstination intransigeante, plus wilsonienne que machiavélique. Avant même qu'on ne discutât les questions de l'Adriatique, dans les débats sur les Bolcheviks, dont on lira le compte rendu analytique, Orlando avait dit que l'Italie ne se laisserait pas contaminer par les doctrines révolutionnaires « à moins qu'elle n'éprouvât dans son patriotisme, quelque grande déception ».

La grande déception dont le Ministre italien voulait effrayer les Alliés, c'était l'application à Fiume du neuvième et du onzième Points de Wilson. Sur Fiume, la diplomatie italienne, entravée par l'agitation à la fois chauvine et romantique de Gabriel d'Annunzio, se buta. Cette petite question l'empêcha d'embrasser les grandes; elle fit de l'Italie, qui aurait pu jouer à la Conférence un grand rôle européen, un petit plaideur de justice de paix, âpre, maussade et hargneux. L'étroite conception qu'eurent ses représentants de l'Égoïsme sacré les fit descendre du rang qui appartenait à leur grand pays. Occupés seulement de Fiume et des répercussions parlementaires qu'aurait, dans leur pays, la solution d'une question où l'amour-propre était plus en jeu que l'intérêt, Orlando et plus tard Nitti, tout en siégeant au Conseil des Quatre, furent à peine

aperçus. Pour le grand public universel, les Quatre ne furent que Trois, non certes que le quatrième fût insuffisant, mais parce que, à la grande mission qu'il aurait eue à remplir, une agitation de démagogie avait substitué une toute petite commission.

CHAPITRE VII

LA DÉLÉGATION JAPONAISE

Que des diplomates japonais dussent un jour siéger dans une Conférence où s'élaborerait un nouveau statut pour l'Europe, qui l'aurait cru, il y a quelque quarante ans, quand Jules Ferry parlant des races jaunes disait dédaigneusement : « les races inférieures » ? Dans le préjugé public, ces races étaient tenues pour une partie de l'humanité négligeable et ridicule. On jugeait les Chinois sur leurs potiches : de gros bonzes ventrus avec une natte dans le dos ; les Japonais étaient d'adroits jongleurs qui avaient du succès dans les cirques, ils sculptaient agréablement l'ivoire et s'amusaient à produire des arbres nains. On voulait ne voir en eux que de petits hommes qui faisaient de petites choses. Ils en avaient fait de grandes. Tandis que la Chine trop vaste et trop lourde, impotente dans son obésité, laissait pratiquer des brèches dans le mur de son indépendance par les concessions que lui arrachaient les puissances européennes, et, à toutes les convoitises qu'excitait sa richesse latente, n'opposait d'autre résistance que celle de sa masse molle ; tandis que dédaigneuse des armes elle ne savait pas se faire respecter, le Japon souple et nerveux, serrant dans ses îles, d'une superficie inférieure d'un quart à celle de la France, une population de

55.000.000 d'habitants¹, accomplissait une révolution qui, sans lui faire rien perdre de ses caractéristiques nationales, allait l'amener peu à peu sur le plan des nations occidentales, le faire sortir du rang des peuples asiatiques, qui semblent faits pour la servitude, et le hausser au rang des peuples dominateurs. Cette métamorphose du Japon s'était accomplie grâce à l'esprit militaire qu'il avait conservé, car l'esprit militaire n'est autre que le sentiment de la dignité chez un peuple. Sans esprit militaire, sans cette volonté fière de rester son propre maître, un peuple est une proie : Malheur à ceux « qui sont trop fiers pour se battre ! »

Ayant reçu leur première instruction d'une mission militaire française, le Japon avait fait son apparition dans l'histoire contemporaine par sa guerre avec la Chine où il avait facilement vaincu, son sabre pénétrant sans peine dans le tissu grasseux du Céleste Empire.

On l'avait vu ensuite braver la Russie ; et pendant la guerre, dite de Mandchourie (1905), des Asiatiques, pour la première fois, dans les temps modernes, avaient été vainqueurs, sur terre et sur mer, d'armées et d'escadres européennes. Avec ses bons soldats, aussi endurants que braves, et ses chefs pleins de science, il avait produit sur la scène du monde une nouvelle grande puissance guerrière.

En 1914, le Japon avait un traité d'alliance avec l'Angleterre. L'exécuterait-il ? L'Allemagne espérait que non. A Berlin on se flattait que les Japonais, comme tous les peuples, croyaient à l'invincibilité allemande et qu'ils ne se mettraient donc pas avec ceux dont la défaite était inévitable.

Mais, à Tokio, ou bien on avait sur la fin de la grande guerre d'autres prévisions, ou bien on pensa que, même si l'Entente était vaincue, le lointain Japon n'en

¹ Non compris la Corée et Formose, acquisitions récentes, possessions de caractère colonial. La Corée a 17 millions et Formose un peu plus de 3 millions d'habitants.

souffrirait pas beaucoup, l'Allemagne ayant à sa portée d'autres ennemis à rançonner; ou bien encore on comprit qu'un acte déloyal, l'abandon d'un allié, atteindrait dans sa considération l'Empire rajeuni, qui voulait se faire admettre dans la famille des Grandes Puissances, et le ravalerait au rang de ces perfides et pusillanimes peuples d'Asie avec lesquels il ne voulait plus être confondu. Toujours est-il que, loyal autant qu'il était intelligent, le Japon fut fidèle. Le 15 août, alors que la Chancellerie de Berlin attendait de lui au moins une déclaration de neutralité, elle en reçut sommation « d'avoir à évacuer avant le 15 septembre la province chinoise du Shantung et d'avoir à la remettre sans condition ni compensation aux autorités impériales japonaises ».

Cette province du Shantung¹ avait été cédée à bail à l'Allemagne pour 99 ans, en 1898. Un grand port y avait été aménagé à Kiao-Tchéou, à la fois échelle de marine commerciale et station de marine de guerre.

Par cette « location » l'Allemagne était devenue puissance continentale sur le Pacifique, dans lequel elle possédait déjà beaucoup d'îles; elle s'était en quelque sorte « mise à table », pour saisir une bonne part, dans le dépècement en voie de s'accomplir, parla constitution des Sphères d'influence, de la grosse volaille chinoise.

En réponse à sa sommation, le Ministre du Japon à Berlin avait reçu ses passeports. En réplique au refus de l'Allemagne d'obéir à l'injonction du Mikado, les Japonais avaient attaqué Kiao-Tchéou. Ils s'en étaient emparés, s'étaient substitués dans tous les droits que le bail avait conférés à l'Allemagne et avaient obtenu enfin, en janvier 1915, que la Chine donnât son agrément à ce transfert.

Donc par droit de conquête sur l'Allemagne, avec l'assentiment de l'État souverain dont dépendait le Shantung, le Japon est en possession en 1915, du pri-

1. Trente millions d'habitants

vilège d'administrer cette province et d'en faire l'exploitation économique.

Mais en mars 1917, suivant l'exemple de l'Amérique, la Chine rompt les rapports diplomatiques avec l'Allemagne, et devient un des États associés de l'Entente. La question qui se pose devant la conscience de Wilson et qui se posera à la Conférence de la Paix est celle-ci : « L'entrée de la Chine dans la guerre n'a-t-elle pas fait tomber tous les traités, tous les contrats existant entre elle et l'Allemagne? »

Si oui, « le bail » a été dénoncé le 14 mars 1917, par la déclaration de guerre et l'objet en fait retour au bailleur.

C'est la thèse chinoise, à laquelle s'oppose la thèse japonaise, qui peut ainsi se résumer : « Le Japon a chassé par les armes les Allemands du Shantung et la Chine s'est engagée, par une convention de janvier 1915 », à adhérer à tous les arrangements qu'à la conclusion de la paix le Japon fera avec l'Allemagne, pour entrer en possession des droits et privilèges de toute nature concédés à cette dernière Puissance par le « bail » de 1898. « Il se peut que le bail soit devenu caduc par la déclaration de guerre de la Chine, mais cette déclaration n'a pu annuler que les conventions passées avec l'État devenu ennemi, elle ne peut porter atteinte aux conventions passées avec un État devenu allié. Or la Chine a consenti que le Japon soit substitué à l'Allemagne dans le bail du Shantung. Ce consentement est toujours valide. Et le Shantung doit rester une sphère d'exploitation économique japonaise. »

Dans cette controverse, l'Amérique penchait pour la Chine, parce que la Chine, avec ses trois millions de kilomètres carrés et ses trois cents millions d'habitants, est sur le Pacifique une voisine beaucoup moins gênante que le Japon. La Chine désarmée, sans tradition guerrière, est sans ambition et sans force pour soutenir les revendications de la race jaune, revendi-

cations conformes à l'absolu des « droits de l'Homme » qui veulent que tous les êtres humains soient égaux, quels que soient leur couleur et leur langage. Mais s'il est beau de proclamer des principes pour les autres, il en coûte quelquefois d'y conformer sa politique; et alors, sans les renier, on se donne à soi-même de bonnes raisons pour y déroger. Les Américains, ardents apôtres de l'égalité, la trouvent inopportune et même inadmissible entre le jaune et le blanc parce que cette égalité leur porterait préjudice. Le travailleur jaune loue en effet ses bras à meilleur prix pour l'employeur que le blanc; et le commerçant jaune, patient, ingénieux est un redoutable concurrent. Par leur législation, les États occidentaux de l'Amérique font donc obstacle à l'entrée des jaunes sur leur territoire. De la part de la Chine, des protestations ne sont pas à redouter, car son pacifisme la condamne à la résignation. Mais le Japon, qui s'est posé en champion des races de sa couleur, est moins patient, car il est fort; et plus il deviendra fort, plus il élèvera la voix, jusqu'à la voix du canon, pour réclamer le bénéfice des principes que les peuples d'Occident, y compris les Américains, s'enorgueillissent d'avoir proclamés et sur lesquels ils prétendent que se règlent leur politique et leur administration.

L'Amérique, qui pressent que la concurrence des races tournera tôt ou tard au conflit dans l'Océan Pacifique, doit désirer tout ce qui fortifiera la Chine, cette grande Chine paraissant devoir être pendant bien longtemps incapable d'organiser sa force et de s'en servir; et elle doit désirer que le Japon n'acquière pas de nouveaux éléments de puissance, qui dans ses mains ne resteraient pas inutilisés.

C'est pourquoi les négociateurs américains, Wilson tout le premier, étaient favorables à la thèse chinoise, de l'invalidité du Bail consenti à l'Allemagne et de la caducité, découlant de cette invalidité, de la convention par laquelle le Japon s'était fait reconnaître, par le bailleur chinois, le droit audit bail.

Les plénipotentiaires japonais, assez indifférents aux choses d'Europe, vinrent à la Conférence avec le souci d'un « égoïsme aussi sacré » que celui de l'Italie. Deux revendications composaient tout leur programme, l'un de principe, la reconnaissance de l'égalité des races, l'autre de réalisme, la reconnaissance des droits du Japon à la succession de l'Allemagne dans le Shantung. Ces plénipotentiaires avaient été choisis judicieusement, car, à un ancien président du Conseil, le marquis Saionji, et à un ancien ministre des Affaires Étrangères, le baron Makino, venus de Tokio, on avait adjoint les trois ambassadeurs du Mikado à Londres, à Paris et à Rome, le vicomte Chinda et MM. K. Matsui et H. Ijuin. Comme il s'agissait d'une négociation avec des Anglais, des Français et des Italiens, le gouvernement japonais employait des diplomates qui pendant toute la guerre avaient été les observateurs et les collaborateurs des hommes d'État de l'Entente. Chacun d'eux apporterait aux premiers plénipotentiaires les connaissances particulières, acquises dans son poste, des ressorts à faire jouer pour le succès de leur cause nationale.

Tout d'abord les représentants du Japon firent partie du Conseil des Dix qui réunissait les chefs des gouvernements et les ministres des Affaires Étrangères des cinq grandes Puissances.

Quand, à la fin de mars, le conseil des Dix eut été remplacé par le Comité plus restreint des quatre chefs du gouvernement, le Japon ne put pas être appelé à se faire représenter dans ce comité puisque aucun de ses plénipotentiaires n'exerçait dans son pays la haute fonction qui l'eût qualifié pour y entrer. Mais un des délégués japonais continua à faire partie du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, qui était résulté du démembrement du Conseil des Dix; et dans la plupart des commissions importantes, l'Empire jaune fut représenté : commission des Questions territoriales qui avait à proposer des solutions intéres-

sant toutes les nations, commission des Affaires polonaises, commission des Affaires belges et danoises, comité Militaire et Naval, commission des Réparations, commission législative du Travail, commission des Postes et Voies ferrées, commission des Questions financières, commission des Responsabilités de la guerre et des Sanctions.

Fortune vraiment inespérée qui, à une puissance de l'extrémité de l'Orient. représentant un membre pendant si longtemps dédaigné de la famille des races « inférieures », donnait voix délibérative sur des affaires si diverses, si éloignées de sa sphère d'activité, en faisait un des législateurs de l'Europe ! Cette fortune ne tourna pas la tête des négociateurs japonais. Ils se comportèrent non comme des débutants, mais comme des vétérans de la diplomatie : loin de se conduire en parvenus, ils agirent comme s'ils avaient derrière eux des traditions. Ils firent admirer leur tact, ne se mêlant pas des choses qui ne les touchaient pas, écoutant, ne se « faisant pas petits » mais se gardant de faire les importants, se réservant, pour gagner la sympathie de leurs collègues, et recommandant mieux leur cause par cet effacement volontaire qu'ils ne l'auraient fait en se gonflant.

Comme de juste, le Japon avait envoyé deux représentants à la Commission de la Société des Nations : Chinda et Makino. C'est devant cette commission, que présidait Wilson, que fut faite la proposition d'insérer dans le « Pacte » la déclaration que toutes les races humaines étaient égales. La proposition était fort embarrassante pour Wilson, car demandant fort justement l'égalité entre toutes les nations grandes ou petites, comment pourrait-il refuser de reconnaître les droits égaux à tous les hommes ? Il lui fallait bien pourtant s'opposer à ces déclarations d'un principe qui aurait eu pour conséquence de mettre la législation internationale en opposition avec les législations particulières qui, dans beaucoup d'États de la Fédération

américaine, réglementent étroitement l'immigration jaune, et aurait donné aux hommes asiatiques le droit de circuler et de travailler que l'Amérique leur dénie encore. Son opposition était favorisée, sinon soutenue ouvertement, par l'Angleterre qui devait épouser les préventions de ses coloniaux d'Australie et de la Nouvelle-Zélande contre les « colored men ». Les Japonais tinrent bon, menaçant de ne pas signer le Pacte de la Ligue des Nations, si la grande injustice dont souffrait leur race n'était pas abolie. Cette menace fit impression sur Wilson et comme il tenait à la Société des Nations comme à la pierre angulaire de la construction qu'il croyait faire du Monde, elle le prépara à une capitulation sur la question du Shantung. Cette deuxième question avait été évoquée devant le Conseil des Dix, à la fin de janvier. Le Délégué chinois, Wellington Koo, y avait plaidé que tous les traités avec l'Allemagne ayant été dénoncés par la déclaration de guerre, le transfert de droits issus de ces traités était nul. Chinda et Makino avaient soutenu la thèse contraire. Ils reconnaissaient bien que la conquête ne leur avait pas conféré de Droit, puisque telle était l'idéologie en vogue, mais ils arguaient de la convention de 1915, et d'une seconde convention signée en septembre 1918, toute récente donc, par laquelle la Chine avait confirmé au Japon le privilège d'occuper le chemin de fer du Shantung et d'exploiter les mines des deux côtés de la voie ferrée, sur une bande de territoire d'une largeur déterminée.

Les Dix avaient ajourné leur sentence sur le litige qui se trouvait encore pendant lorsque à la fin d'avril le moment fut venu de mettre la dernière main à la double rédaction du Pacte de la Société des Nations et du Traité avec l'Allemagne. Les Japonais reproduisirent leurs déclarations de janvier : ils ne signeraient pas le Pacte, si satisfaction ne leur était pas donnée sur l'égalité des races.

A ce moment, l'Italie s'était retirée et on ne savait

pas si elle reviendrait à la Conférence. Wilson craignait que la solidité de son œuvre fût atteinte si les signatures de deux des grandes puissances, ses associées, y manquaient. Il fallait donc qu'il retînt les Japonais.

Comme il ne pouvait pas, pour des raisons de politique intérieure, accéder à leur demande sur l'égalité des races, il transigea avec eux sur le Shantung. Le baron Makino déclara le 28 avril qu'il n'insistait pas pour l'insertion immédiate dans le Pacte, de son amendement de principe et, en retour, Wilson se résigna à reconnaître au Japon la réalité substantielle de ses privilèges sur l'ancienne colonie allemande.

Par cette résignation, le Président était incontestablement infidèle à sa doctrine, car il autorisait le Japon à s'assujettir sans qu'ils fussent consentants 30 millions de Chinois — mais l'affaire était excellente pour les Japonais. De leurs deux revendications, l'une portait sur une idéalité. Même si on avait mis dans le Pacte que les hommes étaient égaux, les Jaunes auraient continué à être considérés et traités comme des hôtes indésirables, parce que « inférieurs », dans les États de l'Ouest de l'Amérique et dans les colonies britanniques du Pacifique.

Une inscription dans le Pacte n'aurait pas changé les habitudes de penser des populations, dans ces États et dans ces colonies. La satisfaction qu'aurait eue le Japon de faire signer par les Plénipotentiaires de tous « les États blancs » que les Jaunes entraient dans le droit commun de l'humanité civilisée eût donc été platonique, d'autant plus platonique que les choses ne changeant pas dans la pratique, les peuples jaunes n'auraient pas connu le service, sans portée immédiate, que le Japon leur aurait rendu. Son prestige n'en aurait donc pas été accru. Mais combien ce prestige aurait été abaissé si le Japon avait dû évacuer le Shantung, y renoncer à tous les privilèges qu'il s'y était fait attribuer. En se faisant concéder une sphère

d'influence et d'exploitation économique en Chine, il s'était, devant tous les peuples d'Extrême-Orient, élevé au niveau des Grandes Puissances européennes. La renonciation au Shantung l'aurait fait déchoir de ce rang.

Wilson en sacrifiant à l'ambition japonaise le principe du « droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes » avait agi contrairement à l'avis de tous les membres de la Délégation américaine. Lansing, le général Bliss, White et même House avaient soutenu que le sacrifice était inutile. « Le président, disaient-ils, n'avait pas à craindre que le Japon, quoi qu'on lui fit, refusât de signer le Pacte de la Société des Nations et le Traité de Paix. La situation du Japon était, à certains égards, comparable à celle qu'avait eue la Sardaigne dans l'alliance franco-anglaise contre la Russie en 1855. Le petit royaume piémontais s'était mêlé de faire la guerre à l'Empire russe parce que, entrant dans une grande alliance, il prenait pied dans la politique européenne; il cessait d'être un petit État, confiné dans la sauvegarde de petits intérêts particuliers, pour se placer au nombre des Puissances à intérêts généraux, qui ont le droit de s'occuper de ce qui « ne les regarde pas » directement. Le Japon devait avoir la même ambition en 1919 que la Sardaigne en 1855. Se serait-il retiré, boudeur, du congrès: aurait-il refusé de mettre sa signature au bas du Traité qui donnait à l'Europe un autre statut, et il aurait perdu le fruit de tous les efforts qu'il avait faits pour s'élever. Il y avait tout avantage, pensaient les collègues de Wilson dans la délégation américaine, à le laisser se rencoigner.

« Dans le monde oriental on n'aurait pas cru qu'en se retirant de la Conférence, il avait accompli un acte de fierté; on aurait cru qu'il avait été traité sans égards, comme un associé qu'on n'avait pas à ménager. Et quel ébranlement pour son prestige! Les hommes d'État Japonais étaient des politiques trop avisés pour se priver eux-mêmes des avantages que leur procurait

leur participation au règlement des Affaires de l'Europe. Il n'y avait donc pas à leur céder sur la question du Shantung. Sur cette question ils ne seraient pas plus intransigeants que sur la question de l'égalité des races.» Les subordonnés de Wilson étaient probablement clairvoyants quand ils annonçaient qu'au dernier moment, si on les mettait dans l'alternative ou de se soumettre ou de s'en aller, les Japonais se soumettraient. Mais les diplomates de Tokio soutenaient leur cause avec une telle modération dans la forme, sans éclat de voix à la mode italienne, que Wilson en fut impressionné. Il ne put pas se déprendre de la crainte que sous la douceur de leurs manières il y eût une inflexible fermeté. Et c'est pourquoi le Japon sortit de la conférence avec une conquête — conquête grosse de périls pour la paix du Pacifique¹.

1. En décembre 1921, le Président Harding a su conjurer ce péril par les arrangements de la conférence de Washington.

CHAPITRE VIII

LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Le 8 janvier 1919, au Conseil des Ministres, Clemenceau présenta, sans plus de solennité qu'il n'en aurait mis pour toute autre proposition, le décret qui nommait les plénipotentiaires de la France à la Conférence de la Paix. Pas de discussions. Le décret fut approuvé et pourtant combien d'espoirs il décevait!

On a dit que Poincaré avait pensé à s'asseoir en face de Wilson. Chef d'État en face de chef d'État. Mais la position constitutionnelle du Président de la République française n'était pas, comme nous l'avons déjà marqué, semblable à celle du Président de la République des États-Unis : l'un irresponsable, l'autre responsable; l'un appelé à présider les réunions d'un Cabinet à la tête duquel se trouve un Premier Ministre ayant, avec le droit de « regard » sur tous ses collègues, toutes les responsabilités; l'autre assisté de collaborateurs par lui désignés qui ne constituent pas un Cabinet solidaire mais qui sont responsables un à un devant le Président; l'un chef de l'État selon la formule du roi qui règne, et ne gouverne pas; l'autre, chef du Gouvernement, vrai directeur de la Politique fédérale, ayant à prendre des décisions; l'un appelé à conseiller, l'autre à vouloir, à résoudre, à faire exécu

ter; l'un ne pouvant prétendre qu'à l'ascendant, l'autre ayant la puissance, exerçant une partie de l'*imperium*.

Si Poincaré, qui ne pouvait pas méconnaître ces dissemblances entre ses pouvoirs et ceux de Wilson, éprouva le désir de présider en personne aux travaux de la Conférence — un désir dont la réalisation aurait porté atteinte à la Constitution, car, le traité devant être discuté au Parlement, la personne du Président n'aurait pas pu être tenue en dehors de la discussion —, si donc il éprouva ce désir, il ne s'en ouvrit à personne. Il laissa seulement parler ses amis ou du moins il ne put pas les empêcher de parler.

Peut-être Poincaré aurait-il revendiqué pour lui-même le premier siège français à la Conférence, si le Président du Conseil avait été quelque homme de second plan. Mais avec Clemenceau, la prétention du Président de la République de sortir du rôle contemplatif que la constitution lui avait assigné, pour assumer un rôle actif, aurait certainement été écartée. Il ne la produisit donc pas et pendant toute la Conférence il devait demeurer — en attendant de s'en faire le censeur un peu aigre — l'observateur attentif de la grande construction à laquelle il ne lui était pas permis de mettre la main. Sans doute cet homme d'État, démangé du besoin d'agir dut-il regretter, une fois de plus, l'honneur qui lui était échu, en 1913, quand il s'était fait enlever de la scène, où se joue le drame de l'histoire, pour se faire mettre dans une loge d'où on ne peut que regarder le spectacle et où, à lui qui n'avait pas payé sa place, il n'était permis ni d'applaudir ni de siffler. Il avait obtenu un avancement qui lui interdit de s'élever.

LES ASPIRANTS. — Mais d'autres que Poincaré eurent l'ambition qu'avec quelque vraisemblance on lui a prêtée et qui pour lui était irréalisable. D'abord les anciens présidents du Conseil, Briand, Ribot, Bourgeois, tous trois désignés par l'éclat de leurs per-

sonnalités et la longueur de leurs services : Briand qui aimait à rappeler que six fois il avait été chef du Gouvernement et qui disait plaisamment, mais non sans orgueil : « Je suis un professionnel de la Présidence du Conseil, » Ribot qui avait presque aussi souvent que Briand exercé le pouvoir, et à qui son ancienneté et son grand talent donnaient de l'autorité ; Bourgeois qui, bien avant Wilson, avait tracé un plan de la Société des Nations. Les amis de Bourgeois rappelaient qu'il avait été le porte-parole de la France à ces conférences de la Haye où, sur l'initiative de l'infortuné Czar Nicolas II, les premiers efforts avaient été faits pour substituer l'Arbitrage à la vieille et cruelle *ultima Ratio*, à la guerre. Puisque la garantie de la Paix perpétuelle que l'on voulait fonder serait une Ligue des Peuples, qui plus que Bourgeois était qualifié pour recevoir les pouvoirs de la France ? Ne s'agissait-il donc pas d'achever l'œuvre qu'il avait commencée à la Haye ?

Pour Briand et Ribot leurs amis faisaient valoir que depuis 1914 ils étaient, en tant que ministres, puis chefs du Gouvernement, entrés en relations personnelles avec tous les hommes d'État alliés, qu'ils avaient l'habitude des négociations directes avec Lloyd George, Balfour, Sonnino. Briand n'avait-il pas, en 1915, su rallier l'Angleterre, malgré l'opposition de Kitchener, à l'idée de continuer en Macédoine cette diversion qui, en 1918, avait tant aidé à fixer la fortune ; Briand n'avait-il pas pu, en février 1917, faire subordonner, pour la durée de l'offensive, qui allait s'engager, le maréchal anglais Haig, au général de division français Nivelle¹ ; n'avait-il donc pas réalisé cette unité de commandement dont on faisait tant d'honneur à Clemenceau ? Briand avait remporté tous ces succès par la douceur insinuante qui chez lui était l'enveloppe et l'arme de la fermeté. Et cette qualité ne trouverait-elle

1. Voir la Deuxième crise du Commandement : Nivelle et Painlevé.

pas son utile emploi dans une négociation où nous aurions non à imposer notre volonté à l'ennemi, puisqu'on ne discuterait pas avec lui, mais — tâche bien moins aisée — à convaincre nos amis, nos alliés, à dissiper en eux les préventions qui du fond de l'histoire leur remonteraient au cœur lorsqu'il s'agirait de laisser la France se rétablir dans un état de puissance qui la mettrait définitivement — et avec elle l'Europe — hors de danger? Quand on passait à Ribot, on montrait en lui l'un des doyens des hommes d'État de l'Europe, celui qui avait mis fin en 1892 à l'isolement de la France et qui, en 1917, avait su reconnaître les pièges où la diplomatie secrète de l'Allemagne avait cherché à nous faire tomber, et avec nous nos alliés.

Ces propos, car ce ne furent que des propos et ce ne furent pas des propositions, faisaient connaître l'existence dans les milieux politiques, contre la popularité de Clemenceau, alors torrentielle dans la nation, de petits courants qui avaient leurs sources dans des ambitions personnelles et dans les inimitiés que le Président du Conseil avait excitées contre lui. Ceux qui auraient voulu que Clemenceau quittât la place, ou que tout au moins il appelât auprès de lui des hommes politiques auxquels il avait fait une si persévérante opposition depuis 1914, ne contestaient pas la part que le vieux jacobin philosophe avait eue dans la victoire. Mais n'avait-il pas fini son œuvre? Dans un discours à la Chambre, n'avait-il pas annoncé que, sitôt gagnée la bataille, il « tirerait sa révérence » au Parlement? De tenir cette promesse l'heure n'était-elle pas venue; l'homme de la Guerre avait-il les dons requis pour être l'homme de la Paix? Pour être cet homme de la Paix, disait la rumeur des couloirs, il ne fallait pas de cette humeur caustique, parfois atrabilaire, dont la fermentation se manifestait par des mots toujours spirituels mais souvent trop piquants; par ces saillies d'une verve gamine, d'une ironie gouailleuse que les étrangers ne comprendraient cer-

tainement pas puisque les Français ne les comprenaient pas toujours. Clemenceau, impatient, impérieux, irrespectueux, avait-il cette souplesse, ce liant qu'exige la Diplomatie? Telles étaient les interrogations que posaient et telles les justifications que donnaient à leurs clabaudages, ceux qui auraient voulu que la France se présentât à la Conférence sinon avec un nouveau Gouvernement, du moins avec une Délégation composite où Clemenceau, s'il en avait fait partie, aurait eu pour collègues des hommes dont les qualités auraient complété les siennes, ou atténué ses défauts. Personne n'osait aller rapporter ces suggestions au Président du Conseil qui, sur ses résolutions, quant à la représentation de la France, demeurait muet. A la fin pourtant il se trouva un zéléteur qui, s'inspirant de tout ce qu'il entendait dans les couloirs et lisait dans quelques journaux, alla proposer à Clemenceau, sans ambages, de se faire assister par « un Conseil de la Paix ».

On dit qu'il cita, comme devant avec quelques autres entrer dans ce Conseil, Deschanel, Ribot, Briand et même Renaudel. Ce dernier nom aurait fait sourire Clemenceau si le nom de Briand ne l'avait mis en colère.

Lui-même parlant à la Chambre le 29 décembre 1918 dit en quelques phrases flagellantes :

« J'ai lu dans les journaux que je n'étais pas l'homme de
 « la Paix. Cet homme quel est-il donc? J'ai reçu plusieurs
 « visites où l'on a voulu me le désigner. Cette pression je ne
 « l'accepte pas, je ne l'accepterai jamais, dans aucun cas; je
 « la repousse de la façon la plus dédaigneuse. Chacun a le
 « souci de sa dignité. Ces questions de personnes, on est venu
 « les soulever jusque dans mon Cabinet. »

Clemenceau avait parlé de plusieurs visites, mais il semble bien que la seule où la proposition contre laquelle il s'emporta eût été formellement faite, la seule au cours de laquelle des noms eussent été pro-

noncés, fut celle de Lebey, député socialiste de Seine-et-Oise. Lebey en a témoigné dans une lettre du 4 janvier 1919 :

« Je dis, a écrit Lebey, qu'il me semblait opportun « de créer une sorte de Conseil de la Paix, qui devrait « réunir les personnalités les plus qualifiées pour « mener à bien les négociations. Parmi celles-là, « j'indiquai M. Briand. M. Clemenceau s'écria : « C'est « lui qui vous envoie. Me prenez-vous pour un inno- « cent?..... » Je protestai, les deux affirmations « étaient également fausses ».

LES PAPIERS DU BARON COPPÉE. — Lebey, dans sa dénégation, dut être véridique. Il avait cru bien faire en se chargeant de donner à Clemenceau un conseil, mais il est invraisemblable qu'il fut dans cette circonstance le commissionnaire de Briand. Briand connaissait trop Clemenceau pour croire que, s'il s'était déjà tracé une ligne de conduite, l'influence de Lebey pût l'en faire dévier; il le connaissait assez pour savoir que la proposition de se dessaisir de ses pouvoirs à la Conférence, ou de les partager, ne ferait que fortifier en lui, s'il l'avait prise, la résolution de les retenir tous. Enfin, il y avait, juste à ce moment, une histoire, qui, ajoutant à toutes les autres une cause de mésintelligence personnelle entre Briand et Clemenceau, rendait toute collaboration entre eux impossible à moins qu'ils n'y eussent mis l'un et l'autre une abnégation que l'approche d'un ennemi menaçant ne commandait plus.

On se souvient que Briand¹, en 1917, avait été l'objet de la part de Lancken de tentatives d'approche pour lesquelles l'agent allemand avait employé l'intermédiaire d'un industriel belge, le baron Coppée. Ribot avait coupé court à cette intrigue et, entre Briand et lui, dans un comité secret, en octobre 1917, il y avait

1. Voir les *Négociations secrètes et les quatre Armistices*.

eu des explications au cours desquelles Briand avait promis de briser avec Lancken.

Il avait tenu sa parole. Mais en février 1918, Coppée était revenu à Paris ou, s'il n'y était pas revenu lui-même, y avait dépêché un émissaire. Coppée, ou son homme, avait vu Briand et l'entretien entre le visiteur et le visité avait naturellement porté sur la guerre et sur la paix future. Pouvait-on avoir alors d'autres sujets de conversation ?

Cette fois, l'industriel belge ne s'était pas présenté en émissaire de Lancken et Briand, ayant causé avec lui à titre privé, comme avec un homme distingué qu'avaient auprès de lui cautionné l'année précédente le ministre des Affaires Étrangères de Belgique, et le très révérend Cardinal Mercier, n'avait pas cru nécessaire de mettre les bureaux du quai d'Orsay dans la confiance d'une conversation banale.

Mais Coppée ou son émissaire n'avait pas échappé à la surveillance de la police. Les agents de la Sûreté nationale avaient, selon l'expression professionnelle, pris le voyageur « en filature » et « cette filature » les avait conduits chez Briand.

Pendant quelques jours l'ancien chef du Gouvernement avait eu la sensation qu'il était surveillé et, de se voir traité en suspect, il avait été froissé. La vérité c'est que la police n'en avait pas à Briand, mais à son visiteur et, qu'une fois disparu le visiteur, elle avait cessé de s'occuper du visité. Cette affaire insignifiante ne serait jamais sortie de l'oubli, si Coppée n'avait pas dressé pour Lancken un compte rendu de l'entretien, ou des entretiens, qu'en février 1918 il avait eus avec Briand, soit lui-même, soit par personne interposée. Ce compte rendu il l'avait fait avec plus ou moins de fidélité, sans l'aveu de Briand qui ne l'avait chargé d'aucun message pour l'agent politique de l'Allemagne en Belgique.

Or, en novembre 1918, Lancken, fuyant Bruxelles, y avait laissé beaucoup de papiers parmi lesquels se

trouvaient les lettres de Coppée¹. Nos amis belges avaient transmis tout de suite à Paris ces lettres avec tous les autres documents qui pouvaient nous intéresser. Le bruit que Briand avait reçu, postérieurement au Comité secret de 1917, un homme qui faisait des sondages pour l'Allemagne n'avait pas tardé à se répandre et les colporteurs d'anecdotes prétendaient que, parlant du compte rendu où Coppée avait mis en scène Briand, Clemenceau avait dit : « C'est la Haute-Cour. » En supposant que le mot eût été dit, ce n'était qu'un mot de buvette, une boutade à rapprocher de l'énorme facétie dont en 1908 s'était un jour amusé Clemenceau quand, aux reporters lui demandant le nom de l'assassin du peintre Steinheil, il avait gravement répondu : « Vous le cherchez? Mais c'est Thompson! » Dans les deux circonstances, Clemenceau avait cédé à son penchant à l'ironie; il avait voulu, en les effarant, narguer des questionneurs dont la curiosité lui cause toujours de l'agacement.

Briand, au point de vue national, était aussi hors de l'atteinte du soupçon que Thompson, collègue de Clemenceau dans le Ministère, de 1906 à 1908, l'était au point de vue criminel. Et la preuve qu'il n'y avait pas, dans la rencontre de Briand en 1918 avec l'officier de Lancken, matière à grief contre Briand, c'est que la rude justice de Clemenceau ne l'inquiéta pas. Mais le mot qu'avait dit le Président du Conseil, ou qu'on lui avait prêté, avait été bientôt répété et la menace qu'il semblait exprimer, Briand paraît l'avoir prise au sérieux, car, en 1921, il y fit allusion à la Chambre dans une interruption à André Tardieu.

A la fin de 1918, Briand, se tenant pour offensé personnellement par Clemenceau, ne pouvait donc pas

1. D'après une autre version beaucoup de papiers, parmi lesquels ceux de Coppée, nous seraient venus de Berlin, à nous livrés par quelque fonctionnaire de la Wilhelmstrasse ou par quelque émeutier, dans les jours de désordre qui suivirent la fuite de Guillaume II.

penser qu'il pût devenir son collègue. Certes, donc il ne fut pas l'inspirateur du député LeBoey.

D'AUTRES ASPIRANTS. — Après les hommes de premier plan entre lesquels il aurait fallu choisir le chef de la Délégation française, si Clemenceau s'était effacé, bien d'autres se croyaient — et à quelques-uns d'entre eux on ne les déniait pas — des titres à faire partie de cette Délégation. D'abord l'ancien ministre des Affaires Étrangères, l'historien de Richelieu, l'auteur de ce beau *Tableau de la France en 1610*, Gabriel Hanotaux. Il avait fait, en vue de l'Armistice et du Traité, des mémoires qui, d'abord adressés les uns au Grand Quartier Général, les autres au Gouvernement, furent publiés en 1919. Par ces exposés de ses vues dont toutes n'étaient pas d'une incontestable justesse — notamment sur l'existence juridique de l'Empire allemand, — Hanotaux posait sans le dire sa candidature à la Conférence. Venaient ensuite le Président des Commissions des Affaires Étrangères à la Chambre et au Sénat, Franklin-Bouillon et J. de Selves. Leurs amis, s'ils ne le faisaient pas eux-mêmes, représentaient qu'en les associant à la négociation on y associerait les Commissions qu'ils présidaient et qu'ainsi on ferait un acte utile, habile, de déférence envers le Parlement. Les généralités sont complaisantes personnes. on les trouve toujours quand on les sollicite pour appuyer des ambitions particulières.

Parmi les ministres, collègues de Clemenceau, plusieurs aussi aspiraient à l'aider de leurs lumières dans les négociations.

Leygues, qui avait précédé Franklin-Bouillon à la présidence de la Commission des Affaires Étrangères et à qui Clemenceau avait donné le portefeuille de la Marine, n'avait-il pas acquis dans sa fonction d'hier et dans sa charge d'aujourd'hui des titres à être un de nos premiers négociateurs ? Autour de lui on le disait. Un autre ministre, Clementel, avait fait partie de tous

les Cabinets en qualité de ministre du Commerce depuis 1915. Pour le règlement des questions économiques, il avait beaucoup voyagé, beaucoup fréquenté les ministres et les chefs de grands services en Angleterre. L'intérêt public ne commandait-il pas d'utiliser les connaissances qu'il possédait de ces questions et les sympathies que, par son amabilité naturelle, il avait su se concilier chez les Alliés ? Si les candidatures de Leygues et de Clementel se soutenaient par des raisons qui valaient d'être discutées, il y eut aussi des prétentions qui se fondaient seulement sur le désir de quelques-uns de jouer un rôle. Telle fut par exemple la prétention de Nail. Nail, ministre de la justice et garde des sceaux, était « vice-président du Conseil » des Ministres — titre de pure courtoisie, qui ne correspond à rien de réel, car il confère seulement à celui qui le porte la prérogative de lire les Déclarations ministérielles au Sénat et de dire, dans les Conseils de Cabinet, les jours où le Président du Conseil n'y est pas¹ : « La séance est ouverte. »

1. Thiers, élu chef du Pouvoir exécutif de la République française le 17 février 1871, resta président du Conseil des Ministres et, à ce titre de ministre, il conservait le droit de participer aux débats de l'Assemblée ; il était chef d'Etat responsable. Du 17 février au 2 septembre 1871, tous les ministres furent égaux sous le chef du Pouvoir exécutif qui exerçait effectivement la Présidence du Conseil. A cette dernière date (2 septembre) un décret fut pris fixant qu'en cas d'absence du Chef du Pouvoir exécutif, le Conseil des Ministres serait convoqué et présidé par un des membres du Cabinet et que ce délégué porterait le titre de vice-président du Conseil. Dufaure était alors Ministre de la Justice : c'est lui qui reçut la délégation et le titre de vice-président du Conseil qu'il conserva jusqu'à la chute de Thiers, le 24 mai 1873.

Sous Mac-Mahon, les premiers ministres, duc de Broglie, général de Cissey, Buffet, qui se succédèrent du 25 mai 1873 jusqu'au 9 mars 1876, ne furent encore que « vice-présidents du Conseil ». C'est seulement quand le Maréchal de Mac-Mahon forma le premier cabinet constitutionnel (c'est-à-dire sous le régime de la Constitution de 1875) que le premier ministre — et par là il fallait entendre celui qui était investi le premier et qui contresignait les décrets investissant ses collègues — ; c'est donc quand fut formé le premier

Clemenceau avait donné cette place à Nail, moins pour reconnaître en lui un mérite, encore irrévélé, que pour lui donner une compensation. Sous-secrétaire d'État de Ribot, Nail avait été débarqué, avec une brusquerie désobligeante. C'est par les journaux, du moins il le dit, qu'en juillet 1917, il avait appris qu'il était « démissionnaire » et qu'il était remplacé par Monzie. Comme tous les mécontents, civils et militaires, il avait porté ses doléances chez « l'Homme enchaîné », alors chef de l'opposition. Lorsqu'il s'agit de former un Cabinet après la chute de Painlevé, en novembre 1917, Clemenceau se souvint de Nail ou Nail se rappela au souvenir de Clemenceau. La « vice-présidence du Conseil », quand elle est tenue par un homme de large envergure et ayant une grande clientèle parlementaire, peut être une cause de faiblesse pour la Présidence. Un Cabinet fort ne doit avoir qu'une seule tête. C'est parce que Nail ne pouvait pas encore être une tête, c'est parce qu'on ne trouvait, ni dans son passé, ni dans les perspectives de son avenir, rien qui lui permit de se poser en rival, que Clemenceau, qui entendait n'être pas troublé par des cabales dans l'intérieur de son Cabinet, appela Nail à le « vice-présider ». Mais Nail avait pris sa « vice-présidence » au sérieux, il crut qu'il s'était imposé à Clemenceau par la supériorité de ses talents. Ayant cette illusion, il se figura que sa place était à la Conférence et il considéra comme une injustice que cette place ne lui eût pas été donnée.

ministère constitutionnel que le premier ministre recut le titre de « Président du Conseil » qui ne se trouve pas dans la Constitution. Dufaure fut le premier à recevoir le nouveau titre, comme il avait été le premier à porter celui de « vice-président du Conseil ». Comme il avait, dans tous les cabinets de Thiers, occupé le Ministère de la Justice, on s'habitua, même quand il y eut un Président du Conseil, à considérer comme « vice-président » le titulaire du ministère de la Justice. Mais cette vice-présidence n'est fondée sur aucun texte.

Clemenceau quand il eut fixé ses choix ne douta pas qu'il allait faire autant de mécontents qu'il y avait parmi ses collègues de prétendants évincés. Voulant adoucir chez eux l'amertume du dépit, il dit après avoir fait connaître la liste de ses élus : « Les cinq plénipotentiaires auront à conduire la négociation générale, mais chacun de vous, Messieurs, sera appelé à y concourir pour les affaires qui sont du ressort de son département ou pour celles où il possède une compétence particulière. »

Parole de consolation qui devait être assez largement tenue, excepté vis-à-vis de Nail qui, ministre de la Justice, ne fut pourtant pas même appelé à entrer dans la Commission des questions juridiques. Sept ministres¹ reçurent le titre de « Délégués et Conseillers techniques » : Loucheur² pour « la Rive gauche du Rhin », « les Clauses militaires », « les Réparations et clauses financières », « les questions du Travail », « les clauses économiques et les Transports »; Georges Leygues³ « pour les clauses navales »; Clementel⁴ et Claveille⁵ « pour les clauses économiques et les trans-

1. Un livre jaune publié le 1^{er} avril 1919 sur la *Composition et le fonctionnement de la Conférence de la Paix*, présente quelque désordre. En sa première partie il donne une liste des Délégués et conseillers techniques très dissemblable d'une seconde liste de ces Délégués qui compose la deuxième partie de ce document officiel. Par exemple dans la première partie, Georges Leygues n'est pas mentionné comme faisant partie de la Commission des Affaires Navales; mais il est mentionné dans la deuxième comme président de cette Commission. C'est ainsi encore que Loucheur, dans la première partie, ne figure qu'à la Commission du Travail et que dans la seconde on trouve son nom dans cinq Commissions des plus importantes. C'est ainsi enfin que Lebrun nommé dans la première partie comme membre de la Commission des questions économiques n'est pas au tableau de la seconde partie.

2. Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle.

3. Georges Leygues, ministre de la Marine.

4. Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports maritimes et de la Marine marchande.

5. Claveille, ministre des Travaux publics.

ports »; Colliard ¹ « pour les questions du Travail »; Henry Simon ² « pour les colonies »; Ignace ³ « pour les prisonniers de guerre ».

Les cinq délégués plénipotentiaires auxquels la France avait droit comme toutes les « puissances à intérêts généraux ⁴ », furent Clemenceau, S. Pichon, L.-L. Klotz, André Tardieu, Jules Cambon. Après ces cinq noms, mais séparé du dernier par une large interligne, on lit dans le *Livre Jaune* sur la composition et le fonctionnement de la Conférence, le nom du maréchal Foch.

Le maréchal ne fut pourtant pas un plénipotentiaire délibérant. C'est par égard pour la glorieuse personnalité du Vainqueur qu'on l'adjoignit aux Plénipotentiaires. Mais cette adjonction n'avait qu'une signification honorifique. On n'avait pas voulu que l'illustre soldat figurât dans la foule des Délégués et Conseillers techniques. En fait, il remplit seulement le rôle d'un de ces conseillers.

Du moment qu'après la victoire, Clemenceau était resté aux Affaires, il devait être le chef de notre Délégation. Il avait eu soin de choisir pour collègues des hommes sur la loyale collaboration desquels il pût compter, qui de bonne grâce demeureraient au rang où il les aurait placés, qui ne chercheraient pas à se faire valoir aux dépens de leur chef. Dans son escouade diplomatique, le premier Plénipotentiaire ne trouverait pas ces habitudes d'intrigue et de dénigrement, invétérées dans les cabinets politiques et qui ne disqualifient pas ceux qui s'y abandonnent.

PICHON. — Pichon, ministre des Affaires Étrangères, était désigné par sa fonction. Il l'était aussi par sa

1. Colliard, ministre du Travail.

2. Henry Simon, ministre des Colonies.

3. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la Justice militaire.

4. Ces puissances étaient l'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon.

subordination personnelle à Clemenceau. Avec Millebrandet et Georges Laguerre, il avait fait partie de la Rédaction de la *Justice* de 1880 à 1889; il était un des nourrissons de Clemenceau qui, en 1906, l'avait appelé au Ministère des Affaires Étrangères. Homme intelligent, journaliste assez maître de sa plume et orateur assez maître de sa langue, capable d'observer et de donner un bon conseil, Pichon avait malheureusement une débilité d'âme qu'il manifestait par la fréquence et l'emphase des affirmations de son énergie. Quand on est énergique on le montre; on n'a pas à dire ce qui se voit. Pichon faisait naître toutes les occasions de vanter ce qui en lui ne se voyait pas. Pour Clemenceau, il était demeuré le « Petit Pichon » et pour Pichon, Clemenceau était demeuré « le Patron ». Une seule fois, en janvier 1913, il avait osé secouer le joug de ce patronage, non pour reprendre son indépendance dont il aurait été embarrassé, mais pour se placer dans une autre clientèle. Briand, grand enjôleur d'hommes et d'assemblées, avait débauché Pichon et lui avait donné l'audace de s'associer à une politique qui n'était pas celle de Clemenceau. La présidence Fallières allait se terminer. Clemenceau soutenait la candidature de Pams, Briand, ministre de la justice, celle de Poincaré dont, avec Klotz, déjà ministre des Finances, il s'était fait le promoteur. Pichon, à qui on avait promis le Ministère de l'Intérieur où, comme on le sait, il faut une personnalité « énergique », suivit Briand et Klotz. D'où grande irritation chez Clemenceau qui, pendant dix-huit mois entre l'élection présidentielle et la déclaration de guerre, traita son ancien client défectionnaire avec la rudesse méprisante qui était, dans l'Antiquité, le lot des Affranchis ingrats. En août 1914, à la proclamation de l'Union Sacrée, Pichon en avait demandé le bénéfice. Clemenceau et lui s'étaient réciproquement accordé l'amnistie et donné l'accolade. Rentré dans la suite du « Patron », Pichon y demeura sans broncher et sans faire d'écart.

visible. Il fut, derrière Clemenceau, dans l'opposition aux quatre ministères que forma Poincaré d'août 1914 à septembre 1917. Dans cette bataille sans merci il apportait plus de résignation que d'élan. Le jour où Clemenceau après une interpellation à Briand, en 1916, ne retint autour de lui que cinq compagnons, Pichon, avant le vote, disait d'une voix angoissée à un sénateur à qui il croyait de l'influence sur Clemenceau : « Il veut que nous votions contre. Je vous en supplie, obtenez qu'il nous laisse nous abstenir ! » Clemenceau n'avait rien voulu entendre et il avait eu, contre plus de deux cents, ces six voix dont, le 12 novembre 1918, il devait se souvenir avec fierté. Ce jour-là, sortant du Sénat après lecture des conditions d'armistice, il était acclamé par une foule immense, à travers laquelle son automobile ne pouvait pas avancer. Il dit alors à un ami assis à côté de lui : « C'est très bien, mais c'était bien mieux le jour où contre tous les autres nous n'étions que six¹. »

La fidélité de Pichon pendant les années terribles de la guerre fut récompensée. Quand Poincaré eut appelé Clemenceau à former le cinquième Cabinet de Guerre², Pichon alla au Quai d'Orsay³. Il devait y être moins un Secrétaire d'État qu'un secrétaire particulier du Président du Conseil. En effet, aucune initiative ne lui fut laissée, toutes les dépêches reçues et toutes les dépêches à expédier durent être, en 1918 et 1919, soumises au Président qui par la personne interposée d'un ministre nominal dirigea la Diplomatie. Pichon, façonné à l'obéissance, serait donc à la Conférence un

1. Les six furent Clemenceau, Pichon, Murat, Reymonencq, Debierre et Gérardin.

2. Les cinq Cabinets de guerre furent ceux de Viviani (26 août 1914-29 octobre 1915), Briand (30 octobre 1915-17 mars 1917), Ribot (19 mars-7 septembre 1917), Painlevé (12 septembre-13 novembre 1917), Clemenceau (16 novembre 1917-17 janvier 1920).

3. Pichon avait travaillé au rapprochement (de Poincaré et de Clemenceau).

subordonné qui ne se prévaudrait pas de son titre de Ministre des Affaires Étrangères pour chercher à imposer des idées personnelles. En outre, comme il était doué de bon sens, et d'une compréhension assez rapide, comme dans son Cabinet il avait de robustes abatteurs de besogne, tels que Philippe Berthelot, et comme il ne prenait pas ombrage de l'activité de ses subordonnés — quitte à s'en faire honneur à lui-même à l'occasion¹ —, Pichon pouvait, mieux que certains autres, remplir l'emploi de second plénipotentiaire. Il ne cabalerait certainement pas pour se donner de l'importance aux dépens de son chef. Il n'y aurait pas eu de raison d'aller le chercher, pour le mettre à la Conférence, s'il n'avait pas été le ministre des Affaires Étrangères; mais, puisqu'il était ce ministre, il était impossible de l'y laisser à la porte.

L.-L. KLOTZ, troisième plénipotentiaire. — L.-L. Klotz, à la différence de Pichon, n'était ni un client, ni un ami de Clemenceau. Il n'avait pas été épargné par le polémiste de l'*Aurore*, du *Bloc*, de l'*Homme Libre* et de l'*Homme Enchaîné*². Nul ne croyait qu'il dût jamais

1. Par exemple quand, à la Sorbonne, il révéla, comme ayant été découverte par lui-même, la dépêche de Bethmann-Hollweg à Schoen nous demandant, en août 1914, de remettre en garantie de notre neutralité Verdun et Toul à la garde de l'Allemagne. Ce texte placé en post-cryptum de la dépêche allemande n'avait pas été traduit au moment où l'Administration du Télégraphe l'avait communiquée aux Affaires Étrangères; et pendant trois ans de guerre on ne s'était pas soucié de rechercher ce qu'en cachait la cryptographie. En 1918, un fonctionnaire du Chiffre qui avait des loisirs reprit la dépêche de Bethmann-Hollweg, la déchiffra et en fit descendre la traduction complétée au Cabinet du Ministre. Quelques jours après, dans un discours à la Sorbonne, Pichon révélait l'insolente demande de Bethmann et fièrement disait : « j'ai déchiffré... »

2. L'*Aurore*, journal fondé au moment où se fit la campagne pour la révision du procès du capitaine Dreyfus en 1899; le *Bloc*, brochure hebdomadaire que Clemenceau publia après son départ de l'*Aurore* en 1903 ou 1904, L'*Homme Libre*, fondé en 1913 et devenu l'*Homme Enchaîné* après une peine de suspension que lui avait

entrer dans un Cabinet Clemenceau. Mais à plusieurs reprises, président ou rapporteur général de la Commission du Budget, et plusieurs fois ministre des Finances, Klotz avait en matière financière une compétence reconnue. En plus, il avait une forte situation parlementaire. Les députés l'avaient entendu, avec reconnaissance, en 1915, défendre le Parlement contre ceux qui le rendaient responsable de l'insuffisance de notre préparation à la guerre. Cette dernière considération pouvait n'être pas de grand poids dans l'esprit de Clemenceau qui se souciait assez peu des groupes et des clientèles; pourtant elle ne desservait pas Klotz. Mieux valait qu'un autre un collègue en liaison sympathique avec cette foule parlementaire à laquelle Clemenceau n'était pas d'humeur à prodiguer personnellement les avances. Recommandé par son autorité sur un important groupe de radicaux, par la considération qu'il trouvait dans les autres partis de la Chambre, par son talent de « débater » à la tribune et aussi par l'art avec lequel il savait manœuvrer les Commissions et les Couloirs, Klotz avait encore, dans son tempérament volontaire, un titre à l'estime de Clemenceau. On racontait, que, ministre des Finances, il avait su, quand il le fallait, parler un langage ferme, même rude, aux Directeurs des Grands Établissements de Crédit, qu'il avait fait sentir à ces représentants du Pouvoir financier, la main du Pouvoir politique. Sa conduite, après ses sorties du gouvernement, n'avait pas donné lieu à interprétations malveillantes. Malgré les sollicitations qui assaillent les anciens ministres des Finances, quand on leur sent de l'avenir, Klotz n'avait accepté de fonction dans aucune société financière. Avocat, on ne l'avait jamais vu plaider pour les sociétés, que,

inligée la censure militaire à Bordeaux, en septembre 1914. *L'Homme Libre* ne reprit son titre qu'après la formation du Ministère Clemenceau, en novembre 1917. Il est dirigé maintenant par Eugène Lautier.

comme ministre d'hier, il avait eu à surveiller, et dont, puisque à peine sorti d'un ministère il redevenait ministrable, il serait encore peut-être demain le surveillant. Enfin Klotz n'avait jamais eu l'air de se soucier des attaques de Clemenceau, il n'avait pas demandé ni fait demander grâce. Comme Clemenceau est, en bravoure, un connaisseur, il avait certainement su gré à Klotz de ne pas répondre aux coups par des sourires. Adaptation déjà faite de Klotz à ses fonctions, autorité sur la Chambre, réputation d'intégrité, que ne tachait aucune anecdote; toutes ces raisons décidèrent à la dernière heure Clemenceau, qui n'avait pas pu obtenir le concours de Raoul Péret, à maintenir au ministère des Finances un spécialiste qui déjà en avait en main le guidon¹. Comme les questions financières tiendraient une grande place dans la négociation pour la Paix, le ministre des Finances devait être un des plénipotentiaires de France. Klotz le fut donc. Ces deux premiers collaborateurs de Clemenceau, Pichon et Klotz, imposés par leurs fonctions et, au moins chez Klotz, par une compétence certaine et une large ouverture d'esprit, étaient des spécialistes. Ils auraient à collaborer avec Clemenceau dans des compartiments particuliers de la Conférence : le ministre des Affaires Étrangères dans le compartiment de la procédure et du Protocole, le ministre des Finances dans le compartiment des Réparations auxquelles la France avait droit. La collaboration avec le Président à la diplomatie générale fut partagée inégalement entre André Tardieu et Jules Cambon. Dans le choix de ce quatrième et cinquième plénipotentiaires, Clemenceau ne fut pas influencé par des considérations de situations acquises à respecter. S'il désigna Tardieu et Cambon ce fut sur

1. Klotz avait été appelé au ministère des Finances en septembre 1917 lorsque Painlevé avait succédé à Ribot à la Présidence du Conseil.

la seule recommandation des mérites qu'il leur reconnaissait.

ANDRÉ TARDIEU. — André Tardieu sortait du journalisme. Pendant plusieurs années, il avait rédigé le Bulletin du *Temps* et, bien que ses articles quotidiens ne fussent pas signés, il avait acquis bien vite une notoriété européenne, pas dans les rues, mais dans ce qu'on appelle « les cercles politiques » qui se composent de tous ceux, ministres, ambassadeurs, bureaucrates de chancellerie, qui ont, ou croient avoir, quelque part à la direction des affaires internationales. A cause certes de l'importance de son journal, dans lequel les étrangers veulent que se reflètent les dispositions de la politique française, mais à cause aussi de la connaissance qu'il montrait des affaires, et de la manière élégante avec laquelle il les présentait, André Tardieu était considéré au dehors comme le porte-plume du ministre des Affaires Étrangères de France. Il nous souvient qu'en 1911, pendant les négociations qui suivirent le coup d'Agadir, Kiderlen-Wachter, le ministre allemand, disait un jour à un membre de notre ambassade, à propos d'une attaque venimeuse à laquelle s'était livrée la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ou quelque autre feuille officielle allemande : « Faites savoir de ma part à M. Tardieu que je désapprouve ces procédés, et que l'attaque, dont il a le droit de se plaindre, n'a pas été inspirée par notre service de la Presse. » Il n'y avait certainement pas beaucoup de journalistes en Europe qui auraient trouvé chez le Ministre des Affaires Étrangères de l'Allemagne une si courtoise attention.

En août 1914, André Tardieu avait été mobilisé; et il avait successivement passé dans les États-Majors de Joffre et de Foch; enfin, avant d'être appelé à rendre d'autres services, il avait été capitaine de chasseurs à pied. Revenu au Parlement, il y avait

débuté par une proposition sur l'exercice du contrôle aux armées qui n'avait pas recueilli toutes les approbations et qui n'aurait certainement pas rencontré la sienne, s'il avait été au Gouvernement. Peut-être se serait-il dépensé en vain dans l'opposition, où il venait de marquer son entrée, si on ne l'avait pas remis dans une voie où ses mérites devaient trouver mieux à s'employer. En avril 1917 il avait été nommé Haut-Commissaire de France à Washington. Dans ce poste, aux attributions multiples, où il avait à diriger des commissions d'achats et des commissions de propagande; où il avait à parler politique avec les gens d'affaires et affaires avec les hommes politiques! il avait eu autant de succès auprès des uns qu'auprès des autres.

Clemenceau lui avait proposé d'entrer dans son ministère en novembre 1917. Mais Tardieu avait jugé plus utile de conserver le Haut-Commissariat d'Amérique et il en était encore titulaire, lorsque, en janvier 1919, comme il se trouvait à Paris, le Président du Conseil, sans l'avoir pressenti, lui dit qu'il lui avait réservé un des cinquantièmes de Plénipotentiaires auxquels la France avait droit.

Le souvenir de l'opposition qu'il avait faite à Briand l'avait peut-être signalé à Clemenceau. Mais combien d'autres compagnons Clemenceau avait-il eus, dans ses luttes contre les Cabinets de Poincaré, auxquels il ne pensa ni pour en faire des ministres, ni pour en faire des diplomates? Si André Tardieu l'emporta sur tant de compétiteurs, il le dut à l'étendue et à la variété de ses connaissances dans ce domaine si vaste des affaires internationales où s'enchevêtraient les questions géographiques, économiques, financières, ethniques, religieuses; il le dut aussi à la facilité avec laquelle il se mettait au travail et à la rapidité avec laquelle il l'épuisait. Faudrait-il qu'une question fût étudiée et clarifiée en une nuit? En une nuit André Tardieu aurait écrit et fait dactylographier

un mémoire dont il serait prêt, dans la matinée, à soutenir la discussion orale.

Les plus grands intérêts de la France, sous l'inspiration et le contrôle de Clemenceau, ont été défendus par le quatrième plénipotentiaire qui fut en réalité le second. S'agit-il de l'Alsace-Lorraine, c'est Tardieu qui représente la France, et il la représente encore pour le règlement des affaires de la Sarre, du Luxembourg, de la Belgique, du Danemark, de l'Autriche-allemande, de la Roumanie, de la Yougo-Slavie. Dans les commissions des Clauses militaires, des Coupables, des Garanties d'exécution on retrouve encore Tardieu : et quand, en juin 1919, on reçoit les contre-propositions allemandes qu'a présentées Brokdorff-Rantzau, Tardieu est un des rédacteurs chargés de répondre au plénipotentiaire du Reich. En cinq mois, il accomplit un labeur immense et s'il n'est pas vrai de dire qu'il soit l'auteur du Traité, du moins comme le praticien émérite qui fait, pour le Maître statuaire, une ébauche très poussée, il prépara l'ouvrage qu'acheva Clemenceau, autant que les résistances de nos alliés rendirent possible cet achèvement.

JULES CAMBON. — Jules Cambon, inscrit le cinquième sur la liste de nos plénipotentiaires, représentait dans la Délégation française la Diplomatie professionnelle, où il n'était pourtant entré qu'après avoir occupé les postes les plus élevés dans l'administration intérieure (préfecture du Rhône, Gouvernement général de l'Algérie). Il était un de ces deux frères Cambon dont le nom restera au tableau d'honneur des meilleurs serviteurs du pays. L'un d'eux, Paul Cambon, d'accord avec Delcassé, avait réconcilié la France et l'Angleterre, fait cette Entente cordiale sans laquelle les 39 millions de Français que nous étions n'auraient peut-être pu que succomber, après une vaillante résistance, sous le poids de 66 millions d'Allemands, mais à laquelle l'Angleterre doit la disparition de sa rivale européenne

sur les mers et aussi son salut. En effet si, nous laissant seuls, elle avait permis qu'on nous accablât, elle se serait trouvée en face d'une Allemagne maîtresse du continent, dont l'orgueil et les appétits eussent été surexcités par la victoire et elle n'aurait pas tardé à connaître une catastrophe semblable à la nôtre.

L'Entente Cordiale lui a donc été aussi profitable qu'à la France ; elle l'a faite pour sa sauvegarde autant que nous pour la nôtre. A cette grande œuvre diplomatique est attaché le nom d'un des « deux Cambon ». L'autre, celui qui fit partie de la Délégation française, avait eu à remplir en Allemagne une mission hérissée de difficultés. Il avait été envoyé, en janvier 1907, à l'ambassade de Berlin quand, pour l'observateur le moins pénétrant, il était manifeste que la guerre était inévitable, dans un temps plus ou moins éloigné puisque la France ne se résignerait pas à devenir la satellite du Ravisseur de l'Alsace-Lorraine. Affaire des Déserteurs, affaires balkaniques, affaires d'Agadir, récriminations aigres au sujet de notre Légion Étrangère, réclamations appuyées de menaces au sujet de notre action au Maroc, offres d'une collaboration économique qui, si nous l'avions acceptée aussi largement qu'on nous la proposait, aurait eu pour résultat un partage de l'influence politique en Afrique occidentale, J. Cambon, dès qu'un obstacle avait été écarté ou surmonté en voyait surgir un autre. On peut dire que son Ambassade fut une Ambassade de guerre, non de notre fait, mais du fait des autres. Notre alliée russe étant affaiblie depuis 1905, la politique d'Édouard VII et de Delcassé ayant énervé l'Allemagne, qui néanmoins croyait encore pouvoir compter sur la neutralité de l'Angleterre, les mauvaises querelles se succédaient, soit pour nous amener à la soumission, si nous nous laissions intimider, soit pour nous faire accuser de provocation si nous refusions d'entrer en discussion sur nos droits. La France ne voulant pas faire la guerre, sa diplomatie, menée par Jules Cambon, dut

opérer pendant quelques années une sorte de retraite qui a quelque analogie, dans le politique, avec, dans le militaire, la retraite de nos armées après Charleroi. Jules Cambon comme Joffre se replia avec parfois des retours offensifs ; et ce mouvement en arrière, où nous ne perdimes rien d'essentiel, où la dignité fut toujours sauve, ne s'arrêta qu'en 1914, quand l'Allemagne, imprudemment, attaqua.

Clemenceau, président du Conseil de 1906 à 1909, avait vu Jules Cambon à l'œuvre et l'avait apprécié ; il l'apprécia bien plus lorsque fut publié le *Livre Jaune* sur la guerre Européenne. Par pièces irrécusables ce recueil prouva la clairvoyance de notre ambassadeur à Berlin. Il nous avait avertis d'avoir à nous mettre sur nos gardes notant, à mesure qu'ils se faisaient, les changements dans les dispositions de Guillaume II. Grâce à une confiance reçue en très haut lieu enfin, il avait pu nous faire connaître, le lendemain du jour où elle s'était tenue, la conversation où l'Empereur allemand avait révélé au roi des Belges ses desseins agressifs. A la fin de 1915, quand il avait remplacé Viviani à la Présidence du Conseil, Briand s'était assuré la collaboration de Jules Cambon. Il lui avait offert, dit-on, le sous-secrétariat des Affaires Étrangères, poste politique, mais n'avait pu lui faire accepter que le secrétariat général, poste administratif. Clemenceau n'avait pas tenu rigueur à J. Cambon de sa collaboration avec Briand. Un jour, parlant du personnel du Quai d'Orsay, il avait écrit dans *l'Homme Enchaîné* : « qu'il y connaissait une bonne tête ». C'était celle du diplomate qu'il avait vu à l'œuvre en 1909, dans le règlement de l'affaire des déserteurs de Casablanca.

A son arrivée au Quai d'Orsay en novembre 1917, Pichon, prétextant que le secrétariat général était un « écran » entre les ministres et les services, et qu'un ministre « énergique » n'a pas besoin de cette couverture, en avait décidé la suppression. Mais Clemenceau,

ne voulant pas se priver des services de J. Cambon, l'avait appelé auprès de lui, installé au Cabinet de la Présidence du Conseil avec le titre de « Conseiller des Affaires américaines ». C'était presque une sinécure puisque toutes les Affaires d'Amérique étaient traitées par Tardieu à Washington. Mais dans cette sinécure, J. Cambon demeurait à la portée de Clemenceau, prêt à servir quand on le lui demanderait. On le lui demanda en janvier 1919 : Le public n'aurait pas compris qu'aucun des trois ambassadeurs, qui avaient si bien joué notre partie diplomatique avant 1914, ne fit partie de la Délégation française. Des trois¹, Jules Cambon était le seul qui ne fût pas, en 1919, dans un poste actif. C'est lui qui alla à la Conférence.

A ces cinq plénipotentiaires, s'ajoutait le lot des conseillers techniques. De ce lot, un ministre se détacha, Loucheur, qui, sans avoir le titre de plénipotentiaire, en prit l'importance.

LOUCHEUR. — Loucheur, polytechnicien, était un homme d'industrie, pas un de ces ingénieurs froids et compassés qui vivent devant leur table d'épures, mais un chef d'ouvriers, capable, comme on le dit dans les chantiers, « d'en mettre un coup ». Lui-même, un jour en 1921, reprochant sa lenteur à un entrepreneur qui avait à reconstruire un village détruit, lui dit : « Vous devez donner l'exemple à vos ouvriers, un patron doit toujours être prêt à retrousser ses manches. » L'homme est dans ce mot : Loucheur ne boudait à aucune tâche. Entrepreneur de travaux publics, il s'était, comme tant d'autres, à la demande de Millerand en septembre 1914, improvisé fabricant de matériel de guerre. Actif et ingénieux, sachant ne pas ajouter aux soucis du Ministre par l'énumération des difficultés bien réelles, mais si souvent exagérées, qui pouvaient retarder l'exécution des Marchés, il avait attiré l'attention et

1. Jules Cambon, Paul Cambon, Barrère.

gagné la sympathie d'Albert Thomas alors sous-secrétaire d'État pour les munitions. A. Thomas l'avait chargé du service si important de la fabrication. Une fois dans la place, Loucheur n'en sortit plus. Sous-secrétaire d'État dans le cabinet Briand, de décembre 1916 à mars 1917, puis dans le cabinet Ribot, ministre enfin dans le cabinet Painlevé.

Clemenceau l'avait trouvé dans le ministère spécial de l'Armement et l'y avait maintenu, parce que spécialiste. Dans une administration telle que celle des fabrications de guerre; le chef n'avait pas à agir seulement sur des fonctionnaires; il avait à faire des opérations commerciales avec des milliers de sociétés et de patrons particuliers. Il convenait donc que le chef connût ce qu'on appelle « la partie » : antécédents, caractère, outillage, productivité, moyens financiers et crédit de chacun de ses fournisseurs; il fallait qu'il eût le ton et l'autorité, sans l'accent déplaisant de l'autoritaire de bureau qui ne connaît pas d'obstacle parce qu'il n'a pas l'expérience des responsabilités.

Un fabricant devait être le meilleur ministre des fabrications, celui qui saurait le mieux s'évader de la routine administrative; étant lui-même de la profession, il saurait contrôler ses contrôleurs *custodire custodes*.

Sans doute Loucheur n'était pas indispensable, et un autre que lui aurait pu remplir l'emploi de grand munitionnaire de France. Mais ce nouveau venu aurait eu à faire son apprentissage. Or en novembre 1917, avions-nous du temps pour, d'un apprenti, faire un maître? Clemenceau ne le pensa pas et il laissa Loucheur au métier qu'il exerçait depuis deux ans.

La sympathie personnelle ne fut pour rien dans cette détermination. Clemenceau connaissait peu Loucheur et, s'il n'était pas en défiance vis-à-vis de lui, il est certain qu'il ne lui accorda pas d'emblée une confiance sans réserve. Tant de bruits malveillants avaient couru

sur le fournisseur qui tout d'un coup était devenu le dispensateur des lucratifs marchés de la guerre! Clemenceau, qui connaissait la calomnie pour en avoir reçu de cruelles blessures, ne pouvait pas ajouter foi à des on-dit malveillants auxquels aucun ministre, quel qu'il eût été, ayant eu à faire des commandes qui se chiffraient par milliards, n'aurait pu échapper. Ces on-dit, il les fit pourtant vérifier et l'enquête, à laquelle participa un ancien ministre hostile à Loucheur, en fit sonner le creux.

Loucheur avait bien senti, dit-on, qu'il y avait à son endroit quelque inquiétude chez Clemenceau. Il n'en avait éprouvé nul émoi, se gardant bien de provoquer des explications. Se rappelant le « qui s'excuse s'accuse », il ne dit rien. Il attendit. Les fonctions de Ministre de l'Armement faisaient de lui plus, plus que d'aucun autre membre du cabinet, le collaborateur du ministre de la Guerre. La plupart de ses collègues ne voyaient guère Clemenceau qu'au Conseil des Ministres ou dans de courtes audiences. Entre la Présidence du Conseil et les Ministères les communications se faisaient ordinairement par l'intermédiaire du chef de Cabinet, Georges Mandel qui, dans ce service d'agent de liaison, gagna beaucoup d'inimitiés bravement supportées. À la différence de ses collègues, et comme Pichon, Loucheur avait presque chaque jour un entretien avec Clemenceau. Il l'accompagnait parfois aux armées ou, y étant allé seul, comme sa charge lui en donnait le droit, il lui rendait compte de ce qu'il avait observé. Peu à peu, dans ce contact quotidien, Clemenceau apprécia l'optimisme, la bonne humeur de son ministre des Munitions, sa bonhomie, sa rondeur sans vulgarité, la fertilité et la vivacité de son esprit, enfin l'empressement avec lequel il acceptait toutes les missions, jamais ne se dérochant, s'offrant même. L'art de faire valoir son mérite, dans lequel Loucheur excellait, conquit Clemenceau et un jour le Ministre des Munitions eut la satisfaction d'entendre le Président du Conseil

l'appeler « mon petit », familiarité aussi démonstrative de faveur chez Clemenceau que l'était le pincement de l'oreille chez Napoléon. Pendant la crise de mars-avril¹, puis de mai-juin 1918 quand l'ennemi semblait devoir arriver devant Paris, où trois lignes de défense avaient été préparées pour livrer bataille, Loucheur dans ses entretiens de chaque jour avec Clemenceau n'avait jamais montré d'abattement. Confiant, résolu dans son langage et son attitude il ne faisait pas écho « aux décourageurs » et, au contraire, propageait autour de lui l'optimisme de Foch, avec lequel, dit-on, il avait des rapports particulièrement cordiaux.

Quand il eut à choisir les Plénipotentiaires de France, Clemenceau, qui devait garder Pichon et qui voulait avoir Klotz, Tardieu et J. Cambon, n'eut pas de place à offrir à Loucheur; et dans la première partie du Livre Jaune sur le « fonctionnement de la Conférence », le Ministre des Munitions ne figure modestement, avec Colliard, que comme Délégué et conseiller technique pour les questions du Travail. Mais, dans la seconde partie du même Livre, on trouve son nom sur la liste de cinq commissions : Rive gauche du Rhin, Clauses militaires, Réparations, Clauses financières, Clauses économiques.

Comme de ses usines son entregent l'avait fait sortir de pair, pour le mener au Ministère, ce même entregent l'avait fait sortir du rang des ministres, pour le placer presque au rang d'un plénipotentiaire.

Ainsi composée de deux maîtres en leur spécialité, Jules Cambon et L.-L. Klotz; d'un homme à l'esprit plein de clarté et de ressources, dont la faculté d'improvisation reposait sur un fond solide de con-

1. A la conférence de Doullens, quand Clemenceau, après s'être entendu avec Foch sur la rédaction de la première formule du commandement unique, eut griffonné cette formule, c'est Loucheur qui la recopia. Clemenceau lui fit présent du brouillon.

naissances étendues en tous les domaines, André Tardieu ; non déparée si elle n'en était pas ornée, par Pichon ; complétée enfin par un praticien consommé en affaires, Loucheur, la Délégation française soutenait, avec honneur pour nous, la comparaison avec toutes les délégations étrangères.

CHAPITRE IX

CLEMENCEAU

Le chef de la Délégation française était le Maréchal civil de la guerre, Clemenceau, en qui la nation reconnaissante saluait avec affection l'homme aux mains fortes qui, ayant restauré à l'arrière l'autorité et la confiance, avait rendu possible la victoire. Quand il avait pris le pouvoir en novembre 1917, les Armées françaises et alliées se battaient « le dos au mur ». Mais ce mur, en quelques-uns de ses pans, était menacé d'écroulement par les infiltrations de la trahison et du découragement. Clemenceau avait su arrêter ce travail de désagrégation devant lequel ses prédécesseurs s'étaient montrés hésitants. Le mur rapidement et solidement étayé, Foch avait pu, après ses parades aux attaques de Ludendorff, d'avril à juillet 1918, passer à la charge et porter à l'ennemi les coups qui l'avaient terrassé.

La tâche devant laquelle s'était trouvé Clemenceau avait été pareille à celle que Rome confiait à ces dictateurs temporaires, quand elle enjoignait aux consuls de créer un de ces magistrats exceptionnels : *Caveant consules ne quid detrimenti Respublica capiat*.

Le Dictateur romain avait à pourvoir par des improvisations d'autorité à tous les besoins du salut public.

Clemenceau, dans le péril qui nous pressait, avait, avec le même devoir, la même latitude de tout faire. Mais sa dictature, car c'en fut bien une, put s'exercer dans les limites de la légalité, notre organisation constitutionnelle donnant tous pouvoirs au Parlement et par conséquent au Ministre qui, chef accepté de la majorité, sait, conformément à l'esprit des lois, s'en faire suivre, même dans les chemins où, laissée à elle-même, elle ne s'engagerait pas. Dans ce rôle dictatorial il ne convient ni d'atormoyer ni de ménager. Clemenceau avait donc frappé vite et fort. Distribuant une justice sévère, il avait soulevé contre lui les ressentiments de ceux auxquels il demandait des comptes et la colère, née de la peur, de beaucoup d'autres qui craignaient que leur tour ne vint d'avoir aussi à se justifier. Autour de lui beaucoup de haines sifflaient et à leurs sifflements faisaient chorus ceux de l'envie qui enfiellait certaines âmes.

A travers ces hostilités, Clemenceau passait sans rien faire pour les apaiser, les avivant même par son indifférence narquoise et parfois par des sarcasmes. Elles étaient sans prise sur une popularité qui faisait de lui l'Homme National. Le voyant invulnérable à leurs coups, ceux qu'il menaçait dans leur sécurité, et ceux dont il contrariait les ambitions éprouvaient une irritation chaque jour croissante : il se formait en eux un état d'esprit analogue à celui des Thémidorien contre Robespierre. Mais cette ébullition de haines et d'envies se produisait en vase clos. La nation n'y prenait pas garde. En cet été de victoire et en cette fin d'automne de 1918 où, après l'armistice, se prépara la Conférence, toute la France était avec Clemenceau. On ne se fût pas expliqué que « le premier des Français » ne fût pas le premier à représenter la France dans la Haute Cour des Nations qui, sur l'Allemagne, allait prononcer l'arrêt. Ceux qui avaient peur et les politiciens, chefs et hommes de clans, avaient beau clabauder, l'opinion, unanimement, main-

tenait à la première place pour faire la paix celui dont toute la politique avait été de « faire la guerre ».

Toute confiance était alors donnée au vieil homme au cœur résolu qui, dans les grandes crises de mars, de mai, de juillet¹, n'avait pas désespéré. En était-il un mieux qualifié que le vieux chef de guerre pour apporter devant nos alliés les revendications de la France? Qui donc avait plus de prestige à la fin de 1918 et qui aurait eu plus d'autorité?

D'instinct, on sentait qu'après la bataille gagnée sur l'ennemi, nous allions avoir à en livrer d'autres à nos amis.

Certes, le respect et la reconnaissance des Français faisaient cortège à Wilson. Pourtant il n'était pas sans inspirer quelque défiance. Les adulations que lui prodiguaient les pacifistes et les socialistes rendaient soucieux. Si les sentiments du Président américain correspondaient à ceux de ces hommes — qui dans la guerre avaient apporté plus de résignation que de résolution, — s'il se laissait aller à voir en eux les interprètes de l'opinion française, ne travaillerait-il pas comme il y semblait disposé, à trop amincir les réparations auxquelles la France avait droit et à trop restreindre les garanties dont elle avait besoin? Comme on était moins sûr de l'appui de Wilson dans les négociations qu'on ne l'avait été de sa ferme fidélité pendant les batailles, il fallait lui opposer le meilleur des nôtres, et pour le simple homme de France, ouvrier, paysan, petit et moyen bourgeois, comme pour l'unanimité des femmes, celui qui était tenu pour le meilleur, c'était Clemenceau. Sa volonté qui n'avait plié sous aucune des dures épreuves de la guerre, de mars à juillet, résisterait à l'obstination de Wilson.

1. 21 mars, défaite de l'armée anglaise, Paris menacé. 28 mai, perte du Chemin-des-Dames, Paris encore menacé. 15 juillet, attaque sur Reims, prise de Château-Thierry et passage de la Marne par les Allemands, Paris menacé pour la troisième fois.

Parce qu'il y avait une victoire diplomatique à gagner, l'opinion nationale imposait le gagneur civil de la victoire militaire. Si le premier plénipotentiaire de France avait dû être désigné par le plébiscite, nul doute que l'acclamation populaire, en novembre 1918, fût allée à Clemenceau, afin que pût être le mieux combattu non Wilson si respecté dans sa personne, mais le Wilsonisme dont on se faisait une idée si inquiétante.

Cette appréhension que nous avons de voir les idéalités du Président faire obstacle à quelques-unes de nos revendications, elle devait être en partie justifiée. En partie seulement, car Clemenceau ne trouva pas de résistance que chez Wilson; il en rencontra aussi du côté anglais, et celles-là étaient moins attendues. Dans quelques questions du plus grand intérêt, le négociateur français devait trouver un contradicteur tenace et parfois même acerbe, dans le négociateur britannique, Lloyd George. L'histoire intérieure de la Conférence, c'est l'histoire de la lutte de Clemenceau contre deux alliés certainement loyaux, mais qui ne pouvaient pas penser en français. C'est à ce Combat des Trois que Clemenceau devait faire allusion le jour où il dit à la Chambre : « La paix est plus terrible à faire que la guerre. »

Il n'est pas une des grandes clauses du Traité — sauf peut-être celles qui se rapportent à l'Alsace-Lorraine — sur laquelle l'unanimité se soit faite sans difficulté et, dans la plupart des cas, c'est contre nous qu'elle s'est faite.

L'opposition à nos demandes est menée tantôt par l'un tantôt par l'autre de nos alliés, quelquefois par les deux en même temps :

1° Sur l'emploi de la langue française comme unique langue officielle de la conférence — opposition de l'Amérique et de l'Angleterre ;

2° La question de l'unité allemande est posée lorsque les plénipotentiaires de Berlin se présentent seuls au

nom du Reich; nous voudrions que certains États Fédérés, au moins la Bavière, fussent appelés comme en 1871 à signer le traité. Opposition de l'Amérique à laquelle se joignent tous les autres grands alliés ;

3° Sur les relations avec les Bolcheviks, la divergence de vues se manifeste par une proposition de Lloyd George à laquelle se rallie Wilson. On décide de réunir en Conférence « tous les gouvernements de fait » existant en Russie. Et c'est parce que ces gouvernements hormis celui des Bolcheviks se dérobent que nous échappons à la prise de contact avec des hommes au sujet desquels notre ministre des Affaires Étrangères, dans une note officielle, avait dit : « La France ne veut pas pactiser avec le crime » ;

4° Sur la formation de la Rhénanie en État indépendant, puis sur l'occupation. C'est l'opposition de Lloyd George que nous rencontrons.

5° Notre proposition de réunir la Silésie à la Pologne ayant été adoptée, Lloyd George retire son adhésion, entraîne Wilson et de l'ajournement de la solution devait résulter pour l'Allemagne un état de fièvre et, pour l'Europe, un malaise qui dure encore ;

6° Sur la constitution de la Sarre en État indépendant, sous l'administration de la Ligue des Nations, opposition de l'Amérique. Mais cette fois Lloyd George se range de notre côté et Wilson doit céder ;

7° Pour les réparations, l'Amérique propose une méthode (le Forfait) à laquelle s'opposent la France et l'Angleterre, puis à laquelle l'Angleterre se rallie, pour revenir encore à nous.

CHAPITRE X

LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis le xviii^e siècle, la langue française avait remplacé le latin comme langue officielle pour la rédaction des traités internationaux. Les socialistes et les chiméristes qui s'efforcent, en amalgamant des mots empruntés à toutes les langues, de créer un idiome commun à toute l'humanité reprennent donc une vieille idée. Pour la réaliser, ils n'auraient qu'à apprendre le latin. Mais, comme il est resté la langue de l'Église, peut-être la considèrent-ils comme un instrument clérical et réactionnaire. Peut-être surtout en trouvent-ils l'étude trop difficile. Ils s'acharnent donc à forger des Volapük, des Esperanto, des Ido, des charabias sans vie, qui sont aux langues écrites ce que les parlars factices, tels que le prétendu argot des bouchers, dont tous les mots sont formés d'après une seule règle invariable¹, sont aux véritables argots

1. Dans cet « argot des bouchers » la première lettre de chaque mot quand elle est une consonne est remplacée par L, ou quand elle est une voyelle doit être précédée de L. Dans le premier cas la lettre initiale est rejetée à la fin du mot accompagnée d'une désinence en *eme* ou en *uche*. Dans le second cas la même désinence prend la même place que dans le premier cas, mais avec l'appui d'une consonne quelconque, le plus souvent M. Par exemple

pleins de sève, de variété et de couleur, où les langues écrites trouvent quelquefois à s'enrichir.

A défaut du latin, les chercheurs d'une langue universelle pourraient recommander le français ou l'anglais. Mais leur recommandation serait sans doute mal reçue ailleurs que dans le pays dont la langue serait proposée, car on a beau être internationaliste, on a quand même son petit amour-propre national ; on a beau être un « sans-patrie », on a pourtant, sur le chapitre de la langue, un peu de la jalousie ombrageuse dont fit preuve le premier ministre britannique Lloyd George et, avec lui, le Président Wilson au mois de janvier 1919. Le Conseil Suprême discutait le règlement de la Conférence. Étaient présents Wilson et Lansing, Clemenceau et Pichon, Lloyd George et Balfour, Matsui et le comte Chinda, enfin Sonnino. C'était le conseil des Dix où ils n'étaient que neuf, Sonnino étant seul à y représenter l'Italie.

Pichon proposa que le français fût adopté comme langue officielle pour les délibérations et les Actes de la Conférence. Il accordait que les délégués pussent présenter des observations et des communications verbales dans une autre langue, à condition que la traduction en français de ces observations et communications fût faite immédiatement. En ce cas, le texte en langue étrangère pourrait, si l'auteur le désirait, être annexé au procès-verbal.

PICHON, développant sa proposition, ajoutait « que l'égalité réciproque des États impliquait, pour chacun d'eux, le droit de se servir de sa propre langue pour ses communications, sans qu'il pût être exigé que les

« Argot des Bouchers » se dit « Larguemuche des Loucherbêmes ». Ce mécanisme n'est guère moins puéril que celui des langues internationales que les socialistes proposent à l'humanité pour faciliter les échanges d'idées entre camarades. L'Esperanto et l'Ido, malgré toute la propagande des élitistes de leurs manuels, ne sont pas plus parlés que le « Larguemuche ».

autres États se servissent de cette même langue.

« Comme dans une réunion de nombreux représentants d'États différents, l'application de ce principe conduirait à une impossibilité matérielle de s'entendre, il avait été de tout temps reconnu indispensable, dans les Conférences internationales nombreuses, d'adopter une certaine langue réunissant les conditions de logique, de clarté et de précision nécessaires et couramment intelligible pour toutes les parties.

« C'est ainsi qu'aux époques ayant précédé la formation définitive des langues modernes, il avait été fait usage du latin, et depuis le XVIII^e siècle, il a été fait usage du français.

« Assurément, il n'y avait pas là autre chose qu'une pratique fondée sur l'expérience, mais dont jamais les faits n'avaient démenti l'utilité.

« Il n'était guère un Congrès ou Conférence, soit politique, soit technique, ayant réuni des plénipotentiaires des États des différents continents, avec mission d'établir et de signer un traité, sans que la langue française eût été employée comme langue officielle.

« Les Traités de Paris de 1856, de Berlin de 1878, le Protocole de Pékin de 1901, l'Acte d'Algésiras de 1905, les Conventions de la Haye de 1899 et 1907, les nombreuses conventions d'Union (postes, brevets d'invention, sucre, propriété littéraire, union monétaire, trafic par chemins de fer, tarifs douaniers, convention sanitaire, câbles sous-marins, etc.), avaient tous été rédigés en français.

« Bien plus, la perfection de la langue française avait été reconnue telle que, même dans les traités entre deux États, seulement, il avait été fait appel à la langue française pour avoir un texte sûr, précis et devant faire foi.

« Ainsi notamment, le traité de Paix de Portsmouth du 5 septembre 1905, entre la Russie et le Japon (art. 15) ou encore le Traité entre la Grande-Bretagne et la Russie, relatif au Thibet (31 août 1907).

« Dans le cas où, en raison de l'importance des États de langue anglaise dans les présentes Conférences de la Paix, il paraîtrait opportun de faire une part à la langue anglaise, on pourrait proposer que les actes fussent rédigés en français et en anglais, le français seul devant faire foi.

« En pareil cas, l'anglais aurait pour but de faciliter à certaines des parties l'intelligence des transactions. Le français aurait pour objet de fixer le sens exact et la portée des stipulations. »

LLOYD GEORGE regretta de ne pouvoir accepter le texte proposé. Il se défendit « d'avoir la moindre prévention contre la langue française, qu'il serait heureux de mieux posséder, mais il fit remarquer que pour la première fois le groupe anglo-saxon avait dans une Conférence Internationale une prépondérance écrasante. Les États-Unis avec une population de plus de 100.000.000 d'habitants, dont la langue officielle est l'anglais, l'Empire britannique avec une population de 60 à 70.000.000 d'âmes parlant anglais, sans parler de l'Empire des Indes, c'était au total, plus de 170.000.000 d'hommes de langue anglaise qui allaient se trouver représentés à la Conférence de la Paix. Il ne s'agissait pas certes d'imposer la langue anglaise à la Conférence, mais seulement d'obtenir que la langue anglaise fût admise au même titre que la langue française. Peut-être, dirait-on que l'emploi de deux langues donnerait lieu à des difficultés. Ce serait une erreur. Au Canada, la langue française et la langue anglaise n'étaient-elles pas également reconnues comme langues officielles, comme, dans l'Afrique du Sud anglaise, l'anglais et le hollandais. Cette dualité n'avait jamais donné lieu à la moindre difficulté.

« Cette expérience ne prouvait-elle pas qu'il était possible d'admettre l'anglais sur le même pied que le français, car les divergences d'interprétation, qui pouvaient s'élever sur le texte d'un Traité, étaient forcées-

ment peu importantes, alors que dans le domaine civil, la moindre divergence peut donner lieu à d'interminables discussions. La langue anglaise était la langue de la majorité des peuples qui prenaient part au Congrès de la Paix et il était important que ces peuples pussent connaître exactement les documents officiels. Lloyd George proposa donc que la langue anglaise fût admise comme langue officielle de la Conférence au même titre que le français. »

Le baron SONNINO fit remarquer que, si l'on dérogeait à l'ancien usage d'admettre le français comme langue officielle, il conviendrait d'accepter également l'italien comme langue officielle. A Versailles, les procès-verbaux du Conseil suprême avaient été rédigés en français et en anglais, mais les résolutions avaient été prises dans les trois langues, le français, l'anglais et l'italien. Si l'on admettait l'anglais et le français comme langues officielles du Congrès, le baron Sonnino demanderait que les résolutions fussent rédigées dans les trois langues : français, anglais et italien.

CLEMENCEAU ne fit aucune difficulté pour reconnaître que la langue anglaise était la plus répandue dans le monde. C'était là, dit-il, une question de fait. L'anglais avait apporté dans le monde des éléments d'activité et de civilisation que nul ne saurait contester; mais, d'un autre côté, le latin puis le français avaient été, depuis des siècles, l'un après l'autre la langue diplomatique; c'était là encore un fait historique. Quant à l'argument tiré de la dualité des langues, au Canada et dans l'Afrique du Sud, il ne saurait être utilement reconnu. Lloyd George avait dit que l'expérience prouvait que deux langues officielles pouvaient être employées sans difficultés. Il ne fallait pas oublier que si les difficultés s'élevaient entre particuliers pour le règlement d'intérêts privés, il y avait une magistrature souveraine pour les départager. Il en était tout à fait autrement

lorsqu'il s'agissait des Nations. Comment pouvait-on oublier qu'à Berlin en 1878, comme à Versailles en 1871, alors que la France était vaincue, nos ennemis n'avaient pas contesté le privilège traditionnel de la langue française d'être employée comme langue officielle. »

Tout en revendiquant le privilège historique de la langue française, Clemenceau reconnaissait qu'il convenait de faire une place à la langue anglaise et aussi à la langue italienne dans les délibérations de la Conférence. Il serait injuste de leur refuser de leur faire cette place. Ne pourrait-on admettre la liberté de la langue, sans imposer la traduction, en déclarant qu'en cas de difficulté d'interprétation, ce serait le texte français qui ferait foi ?

LE PRÉSIDENT WILSON reconnut les droits de la langue française et rendit hommage à sa précision et à sa subtilité; mais il revendiqua pour la langue anglaise de pouvoir être appelée la langue diplomatique du Pacifique. Le traité entre la Chine et le Japon avait été rédigé en anglais. Presque toutes les transactions, dans cette partie du globe, étaient faites en anglais. La langue anglaise était sans contredit la langue prépondérante dans le monde. L'adoption de l'anglais comme langue officielle du Congrès, au même titre que le français, n'aurait aucun caractère désobligeant pour l'Italie puisque cette langue n'avait pas le même caractère d'universalité que le français et l'anglais.

Après ces explications et, pour conclure, CLEMENCEAU proposa le texte suivant, pour l'article 9 :

« Les langues française, anglaise et italienne, seront
« reconnues comme langues officielles à la Conférence,
« la version française faisant foi en cas de contesta-
« tion. »

LE PRÉSIDENT WILSON ouvrant la discussion sur ce texte reconnut que la langue française était la langue

diplomatique de l'Europe; mais il estimait qu'une situation nouvelle avait été créée par l'entrée en scène des États-Unis. Les accords à intervenir n'intéressaient pas seulement l'Europe mais le monde entier et il était difficile de s'en tenir aux précédents diplomatiques de l'Europe. Pouvait-on citer aucun précédent qui s'appliquât au monde entier?

Une autre difficulté venait de ce que le plus grand nombre des pays affectés par le règlement à intervenir parlait et comprenait seulement l'anglais.

Si l'on s'adressait à un Américain, il était douteux qu'il pût comprendre également un texte français. Combien de Français, d'autre part, pourraient comprendre un texte anglais? C'est pourquoi il y aurait les plus grands inconvénients à ce que les décisions de la Conférence ne pussent être comprises par le plus grand nombre de ceux qu'elles intéressaient — ce qui arriverait si ces décisions n'étaient pas rédigées dans la langue de cette majorité des intéressés.

Le Président Wilson ajoutait que tout en reconnaissant la valeur des arguments présentés par le baron Sonnino, il ne pensait pas que l'adoption de la langue anglaise pût être considérée comme une marque de défaveur en ce qui concernait l'italien, et il insista vivement pour que le français et l'anglais fussent adoptés comme langues officielles du Congrès.

LLOYD GEORGE suggéra qu'en cas de désaccord sur l'interprétation d'un texte, la Société des Nations fût appelée à se prononcer sur ce différend.

PICHON fit remarquer que non seulement les Puissances Européennes, mais encore les États-Unis d'Amérique et toutes les Puissances de l'Amérique du Sud avaient été représentées à la Conférence de la Haye. Il avait été alors décidé que la langue française serait la langue officielle du Congrès et que les discours ou les résolutions proposés dans une autre

langue seraient résumés par les soins du Secrétariat français d'accord avec l'orateur.

Les États-Unis étaient représentés à la Conférence de la Haye, ils y avaient même joué un rôle considérable, et ce n'était ni la faute des États-Unis ni la faute de la France si les Conventions de la Haye n'avaient pas eu plus de portée au point de vue international. Pichon fit appel aux sentiments dont le Président avait donné tant de témoignages à la France et il lui demanda s'il estimait qu'il était juste, au lendemain de cette guerre où la France avait été si éprouvée, que le premier acte du Congrès fût de dépouiller la France du droit historique que Bismarck lui-même avait respecté. Clemenceau avait déjà fait une importante concession en mettant sur le même pied les trois langues et en se contentant de demander que le français fit foi en cas de contestation.

Le baron SONNINO estimait que la proposition de Clemenceau avait le grand avantage de reconnaître comme langues officielles les trois langues, et il insista vivement pour que, s'il était fait une dérogation au droit historique de la France, le même avantage fût accordé à l'italien.

Le PRÉSIDENT WILSON déclara que, s'il n'écoutait que ses sentiments, il n'aurait pas de peine à donner satisfaction à Pichon. Ses sentiments pour la France étaient connus. Mais il ne devait pas écouter seulement ses sentiments et il lui fallait bien envisager le côté pratique. En regardant le passé, il voyait les sacrifices de la France, de l'Angleterre et de l'Italie sur les champs de bataille, aussi bien que ceux des États-Unis. Mais il fallait tourner les yeux vers l'avenir. Or, le Congrès de la Paix devait essayer d'arranger les affaires du monde de manière à écarter tout conflit futur. Les décisions du Congrès ne seraient pas seulement des documents intéressants pour les historiens ;

ils seraient la base de l'action des gouvernements et de la vie des peuples. Leur interprétation affecterait la situation de millions d'hommes. La plus grande partie de ces hommes parlait ou comprenait l'anglais. Dans une affaire qui intéressait la population du monde entier, il ne fallait pas se laisser influencer par le sentiment, mais il fallait voir quelle était la langue la plus utile, la plus répandue et la plus pratique. Il fallait que les générations de l'avenir pussent dire que les négociateurs de la paix avaient cherché de leur mieux à mettre entre les mains de l'humanité un instrument susceptible de leur rendre le plus de services possibles. Ce n'était pas là une question de sentiment, mais une question essentiellement pratique.

LLOYD GEORGE reconnut que le français avait été la langue officielle du Congrès de la Haye; mais il estimait que le public n'avait pas pris grand intérêt à ce Congrès, qui avait été une œuvre de diplomates. A l'heure actuelle, les représentants des Puissances posaient les bases d'une ère nouvelle, et il y avait d'abord à tenir compte des réalités.

CLEMENCEAU crut pouvoir dire que les représentants des Puissances étaient plus d'accord qu'il ne semblait. Il n'oubliait pas et il n'oublierait jamais la part que la race anglo-saxonne avait prise dans la victoire, et il était, le premier, tout disposé à rendre hommage aux pays dont les habitants parlaient l'anglais. Comme le Président Wilson et comme Lloyd George, Clemenceau était animé d'un esprit nouveau et il voulait essayer de préparer un monde nouveau; mais une chose est d'essayer, et autre chose de réussir. Ce n'était pas à l'historien qu'était le Président Wilson qu'il fallait rappeler que l'avenir est fait du passé dans lequel plongent ses racines. Pouvait-on croire que les sentiments des hommes auraient changé après cette guerre? Les Anglais resteraient des Anglais, les Amé-

ricains des Américains, et si la guerre devait un jour recommencer, c'est sans doute sur le sol français qu'on se battrait. Il ne fallait pas oublier que cette guerre mondiale avait eu lieu en Europe, on pouvait dire en France. Les Anglo-Saxons étaient venus de tous les coins du monde pour défendre le patrimoine commun; et Clemenceau voulait être le premier à faire une part à ces peuples qui avaient joué un rôle magnifique dans la guerre, dans la défense commune. C'était pour cela que Clemenceau avait proposé, et il ne fallait pas oublier que c'était un Français qui avait pris cette initiative, que la langue anglaise fût la langue officielle du Congrès au même titre que le français. N'y avait-il pas là la marque d'un esprit nouveau? C'est dans le même sentiment que Clemenceau était disposé à accepter également l'italien comme langue officielle au même titre que les deux autres. Le jour viendrait sans doute où chaque peuple aurait le droit de demander que tous les accords fussent rédigés dans sa langue nationale, mais, à l'heure actuelle, c'était certainement une innovation d'admettre trois langues diplomatiques officielles et c'était le Français Clemenceau qui la proposait. Mais il y avait à faire attention; il fallait faire une distinction entre ces textes et le petit document qui serait enterré dans les archives et sur lequel un juge pourrait être appelé un jour à se prononcer en cas de désaccord. Ne fallait-il pas que dans ce cas, l'arbitre sût exactement sur quel texte il devait se prononcer.

LLOYD GEORGE fit remarquer que l'adoption des trois langues officielles ne changeait pas grand'chose à la situation, si l'on décidait qu'en cas de contestation, ce serait le texte français qui devrait faire foi; cela revenait à dire que le texte français serait le seul texte officiel.

Lloyd George proposa de déclarer que le français et l'anglais seraient langues officielles de la Conférence, et qu'en cas de difficultés, pour l'interprétation des

textes, le différend fût soumis à la Société des Nations qui se prononcerait sur la validité des textes.

Le PRÉSIDENT WILSON indiqua que, dans les accords signés récemment entre les États-Unis et la France, il y avait toujours eu deux textes, l'un en français, l'autre en anglais. C'était le texte anglais qui avait toujours été soumis à l'approbation du Congrès américain, et, s'il y avait une divergence d'interprétation, ce serait le texte anglais qui serait considéré comme faisant foi pour les États-Unis. Par exemple, le traité d'arbitrage qui portait la signature de Bryan avait été rédigé en anglais et en français.

(Le Président Wilson aurait pu rappeler un précédent plus ancien : le traité d'alliance de Louis XVI avec « les insurgents » de la Nouvelle-Angleterre n'avait-il pas été fait en une double version, l'une française, l'autre anglaise?)

Après ce débat, la thèse anglo-américaine, la thèse « de la Langue du Pacifique » l'emporta. Au même titre que le français, l'anglais fut adopté comme langue officielle de la Conférence.

Avec quelque amertume, Clemenceau fit observer que cette dépossession de la France d'une prérogative qui, pendant deux siècles, ne lui avait pas été disputée en Europe, n'était peut-être pas le meilleur prélude à la fraternisation des Peuples dans la Société des Nations.

Ce qu'il avait dû abandonner pour le traité de Versailles avec l'Allemagne, le Premier Négociateur français sut le reprendre partiellement un peu plus tard. Pour le traité de Saint-Germain, la langue italienne fut acceptée comme troisième langue officielle, ce qui était juste, car la guerre avec l'Autriche avait été surtout une guerre italienne et dans la liquidation du vieil Empire de Habsbourg, son séculaire oppresseur, l'Italie était plus intéressée qu'aucune autre des Grandes Puissances. Mais la Conférence de la Paix déclara qu'en cas de contestation sur le sens du

Traité de Saint-Germain le texte français ferait foi.

Le même jour que le Traité autrichien, — 11 septembre 1919 — trois Conventions furent signées par toutes les Puissances adhérentes à la Société des Nations. Ces Conventions concernaient le commerce international des armes et des munitions, le trafic des spiritueux en Afrique et la revision des Actes de Berlin et de Bruxelles qui avaient réglé d'autres questions africaines. Ces trois Conventions avaient été écrites seulement en français. Balfour ayant demandé pourquoi on n'en avait pas fait une version anglaise, il lui fut répondu que les Actes diplomatiques auxquels les Conventions apportaient des changements ou qu'elles complétaient n'avaient été rédigés qu'en français ; que l'adoption d'une version anglaise, dans les avenants apportés à ces actes, serait une innovation tout au moins inutile. Les Anglais sont toujours respectueux des précédents. Balfour s'inclina galamment devant le précédent. Si on ne peut donc pas dire qu'en 1919, la langue française ait conservé intact son privilège de langue diplomatique universelle, on ne peut pas dire non plus qu'elle l'ait définitivement perdu. Quelque chose de ce privilège lui a été conservé.

CHAPITRE XI

L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE

Les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février 1871, par Thiers, Jules Favre et Bismarck comportaient ce post-scriptum :

« Les Royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le
« Grand Duché de Bade¹ ayant pris part à la guerre,
« comme alliés de la Prusse et faisant maintenant
« partie de l'Empire germanique, les soussignés
« adhèrent à la présente convention au nom de leurs
« souverains respectifs. »

Signé : COMTE DE BROY-STEINBURG.
BARON DE WOECHESTER.
MITENACHT.
JOLLY.

Sur la minute du traité de Francfort du 10 mai 1871,

1. Bismarck ne prit pas la peine de demander leurs signatures aux autres États allemands, même à la Saxe. On ne connaît pas la raison pour laquelle le royaume saxon fut traité avec moins de considération que Wurtemberg et Bade, pour ne pas parler de la Bavière qui, ainsi qu'on le verra, par les prérogatives qu'elle s'était fait reconnaître, avant d'entrer dans l'Empire : droit de Légation active et Présidence de la Commission des Affaires Étrangères, était placée hors de pair parmi les États Fédérés de l'Empire.

les signatures des représentants de ces trois États ne se retrouvent pas. Mais, par écrit, Bismarck¹ avait déclaré « que le Chancelier d'Empire se chargeait de communiquer le traité aux Gouvernements de Bavière, de Wurtemberg et de Bade et d'obtenir leurs accessions² ». Cette promesse fut tenue non seulement en ce qui concernait les trois États énumérés dans la « déclaration de Bismarck », mais encore en ce qui concernait la Saxe, Hambourg et Brême que « la déclaration » avait passées sous silence. Les « accessions » de ces États furent-elles notifiées officiellement à la France? Il est probable que non, car la notification de « l'accession » par la chancellerie de Berlin aurait été de sa part une reconnaissance de l'indépendance diplomatique des États fédérés.

On voulait bien, pour la forme, leur demander d'accéder au traité, mais du fait seul qu'on le leur demandait pouvait découler cette conclusion qu'ils étaient libres de dire oui ou non, donc que leur souveraineté demeurait intacte, malgré leur entrée dans l'Empire. Or Bismarck, s'appuyant sur l'article 8 de la constitution impériale de 1871 qui attribuait à l'Empereur le droit « de faire la Paix au nom de l'Empire », leur déniait cette souveraineté.

Toutefois, Bismarck en appelant les États fédérés à adhérer au Traité de Versailles montrait quelque incertitude quant à la justesse de la thèse prussienne de l'absorption de toutes les souverainetés particulières, au point de vue diplomatique, dans la souveraineté éminente de l'Empire.

Le fait est que ces souverainetés particulières se continuèrent avec des limitations, depuis 1871 jusqu'à la Révolution de novembre 1919, au moins pour les principaux États allemands.

1. Les plénipotentiaires français à Francfort étaient Jules Favre, Pouyer-Quertier et E. de Goulard.

2. A remarquer que la Saxe continue d'être oubliée.

Par un traité du 23 novembre 1870 avec la Prusse, la Bavière s'était réservé, « avec la Présidence de la Commission des Affaires Étrangères de l'Empire, le droit d'entretenir des relations diplomatiques avec les États étrangers ». Ce droit est celui que les Juristes nomment le « droit de légation active » pour le distinguer du « droit de légation passive », qui implique la faculté de recevoir des représentants diplomatiques des pays étrangers, mais exclut la faculté d'avoir des représentants dans ces pays.

De ce droit de Légation active la Bavière usa jusqu'en 1914 en France, en Russie et à Vienne. A Paris et à Pétersbourg, qui n'était pas encore Petrograd, et à Vienne, elle avait des ministres plénipotentiaires dont la fonction était, si on veut, de pure représentation — et de représentation sans grand éclat — mais qui, d'après le traité prusso-bavarois¹ 1870, étaient, en cas d'absence ou d'empêchement des Ambassadeurs de l'Empire, leurs remplaçants désignés². Inutile de dire qu'à Berlin on ne laissa jamais la Bavière exercer cette prérogative. Les ambassadeurs impériaux s'absentant passaient leur intérim à des chargés d'affaires, pris dans leur propre personnel. Mais l'empêchement mis par la force ou par la ruse à l'exercice d'un droit n'anéantit pas ce droit. Juridiquement, la Bavière n'avait pas perdu son indépendance diplomatique, indépendance qui est caractérisée par la persistance du droit de légation active. A la vérité, cette indépendance était seulement de forme; mais sous la forme, il subsistait quelque chose du fond. La France et les autres Puissances de l'Europe, les unes parce qu'elles ne voulaient pas aider la Prusse à détruire l'esprit particulariste dans les États fédérés de l'Empire, les autres, par fidélité à une tradition ou par égard pour

1. Novembre 1870.

2. Les sujets bavarois à l'étranger relevaient de la légation royale et non de l'ambassade d'Empire.

une des plus vieilles dynasties de l'Europe, avaient profité du droit que la Bavière avait pu conserver. Si la cour de Munich entretenait des Légations à Paris, à Pétersbourg et à Vienne, Paris, Pétersbourg et Vienne en entretenaient par réciprocité à Munich ¹.

Ce qui est encore bien caractéristique de la situation ambiguë de la Bavière dans l'Empire, c'est que le Gouvernement prussien lui aussi avait un ministre plénipotentiaire à Munich ².

A Londres, on ne voyait pas de ministre bavarois, et pourtant, à Munich, il y avait un ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne (Sir W. Corbett). Les annuaires mentionnent encore la nonciature pontificale dont le titulaire était en 1914 Monseigneur Frùwirth ³. Enfin la Saxe et le Wurtemberg se donnaient chacun aussi le luxe d'une légation en Bavière et la Bavière leur rendait leur politesse. Ces petits rois de l'Allemagne du Sud éprouvaient le besoin de se faire dire réciproquement par des diplomates qu'ils s'aimaient bien et qu'ils voulaient que la bonne amitié et la paix persistassent entre eux — comme si le gendarme prussien leur eût permis de troubler la paix de l'Empire.

Pour la Bavière, l'existence chez elle d'un corps diplomatique et l'existence au dehors de représentants bavarois dérivait d'un acte formel, le traité de novembre 1870. Mais ni au Wurtemberg, ni à Bade, ni à la Saxe, cette dernière si dédaigneusement oubliée par Bismarck à Versailles et à Francfort, aucun droit de légation, ni passive ni active, n'avait été formellement reconnu, à leur entrée dans l'Empire. Et pourtant l'Autriche-Hongrie, la Russie et la Grande-Bretagne étaient respectivement représentées en Wur-

1. En 1914, les chefs de ces Légations étaient : Allizé pour la France, Bulatzel pour la Russie, Velicz de Lazlofalva pour l'Autriche-Hongrie.

2. Von Trenkler en 1914.

3. La Prusse, comme la Bavière, avait un ministre au Vatican. L'Empire n'en avait pas.

temberg par le comte Bolestar, par le baron Staël de Holstein et par Sir W. Corbett.

De presque tous les ministres étrangers dans les États de l'Allemagne du Sud, on peut dire qu'ils binaient comme les curés qui ont l'administration de deux paroisses. En effet la plupart des légations étaient à double mission. Ainsi tous les ministres auprès du roi de Bavière étaient aussi accrédités auprès du grand Duc de Bade. Le ministre britannique Corbett faisait, lui, plus que biner, il « trinait », car il devait se partager entre Stuttgart, Munich et Carlsruhe.

Relevé de la déchéance diplomatique prononcée contre lui par Bismarck en 1871, le roi de Saxe avait en résidence à sa Cour un corps diplomatique composé, en dehors des représentants des États allemands du Sud, ses voisins, des ministres plénipotentiaires d'Autriche-Hongrie¹, de Russie et de Grande-Bretagne². En outre le Ministre de Belgique et le Ministre de Grèce à Berlin portaient aussi le titre de Ministre en Saxe et ne manquaient pas de venir de temps en temps accomplir à Dresde quelques formalités cérémonieuses. On ne voit pas de diplomates français, si ce n'est en Bavière, sur cette liste des Ministres plénipotentiaires auprès des Princes auxquels la Prusse, pour ménager leurs susceptibilités, tolérait l'exercice du droit de légation passive et même par une exception en faveur du roi de Saxe le droit de légation active, car ce Roi avait un ministre à la Cour de Vienne. Auprès de toutes les petites cours allemandes, Bavière exceptée³, il y avait pourtant un représentant de la France, un seul pour toutes. C'était l'Ambassadeur à Berlin. Mais jusqu'en 1907, le Ministère des Affaires Étrangères avait négligé d'user de notre droit de faire présenter à

1. En l'année 1865, c'était le comte Forgasch, qui était aussi accrédité en Saxe-Cobourg-Gotha et en Saxe-Weimar.

2. Grand Dull, accrédité aussi dans les Duchés de Saxe.

3. Se rappeler qu'à Munich nous avions une légation complète.

Dresde, à Stuttgart, à Carlsruhe, les lettres qui accréditaient auprès des princes qui y régnaient l'Ambassadeur que nous avons auprès de leur hautain fédéré de Berlin. Envoyé à Berlin en janvier 1907 par Pichon, sous le premier ministère Clemenceau, Jules Cambon voulut faire revivre le droit de Légation passive qu'avaient conservé les petites cours. Le ministre des Affaires Étrangères allemand, sous le comte de Bülow chancelier, était alors un Saxon, le comte Tchirzky. Cambon lui fit part de son désir de rendre hommage au roi de Saxe, en allant se faire reconnaître par Sa Majesté, comme ministre plénipotentiaire auprès d'Elle. Tchirzky, satisfait, parce que Saxon, de cette attention pour son souverain, approuva l'idée de Cambon et obtint l'assentiment de Bülow. Cambon fut donc à Dresde où le roi de Saxe se montra flatté d'être traité en vrai souverain. Cette démarche excita beaucoup de commentaires en Allemagne et ailleurs, et malheureusement la Presse française fut imprudente.

Dans une revue alors importante on écrivit que la « Visite de l'Ambassadeur au roi de Saxe était comme un premier coup de canif dans le Traité de Francfort ».

Connue à Berlin, où le service de Presse des Affaires étrangères était très attentif, cette interprétation d'un acte que J. Cambon avait présenté comme de simple déférence envers un des Princes de l'Empire, y excita de l'émoi. Bülow accusa chez Cambon l'arrière-pensée, que sans doute notre Ambassadeur avait eue, de réveiller si c'était encore possible dans les États du Sud, l'esprit particulariste endormi. Aussi, lorsque Bade, ne voulant pas être traité avec moins d'honneur que la Saxe, eut fait savoir à l'Ambassadeur de France, qu'il était attendu à Carlsruhe, Bülow fit comprendre à J. Cambon que la présentation de ses lettres de créance à une seconde Cour aurait des inconvénients. Notre représentant aurait pu passer outre. Mais ce faisant, il aurait excité contre sa personne une mau-

vaise humeur qui aurait rendu plus difficile l'accomplissement de sa mission. Il ne faut pas en effet qu'un ambassadeur soit *persona ingrata*. Ayant à discuter sur de graves intérêts avec les ministres du pays où il exerce sa fonction, il se doit de ne pas mettre d'aigreur entre eux et lui. Jules Cambon renonça donc à sa visite à Carlsruhe. Un peu plus tard, Kiderlen-Waechter étant ministre des Affaires Étrangères, l'Ambassadeur qui avait avec lui des rapports excellents, lui parla, dit-on, d'un air détaché, dans une conversation privée, de la convenance qu'il y avait pour lui à aller prendre officiellement possession de son poste de Ministre en Wurtemberg. Kiderlen était Wurtembergeois et J. Cambon pensait que peut-être, comme l'avait fait le Saxon Tchirsky, il se prêterait à l'accomplissement d'une formalité agréable à son prince. Mais la Chancellerie qui regrettait la démarche faite à Dresde — bien qu'elle n'eût pas eu de conséquence visible — ne voulait pas qu'elle se renouvelât. Kiderlen, qui ne manquait pas de franchise, répondit à J. Cambon qu'il ne pouvait pas l'encourager dans son dessein. La France se souciait très peu du roi de Wurtemberg et certainement son Ambassadeur ne se dérangerait pas pour rendre à ce prince un vain hommage. Il sautait aux yeux que J. Cambon, en cherchant à nouer des rapports directs avec les Princes de l'Empire, voulait leur rappeler leur ancien état d'indépendance, et le leur faire regretter. Mais, disait Kiderlen, la tentative serait inutile, « car tous les Allemands étaient unitaires au moins par intérêt » et il se citait en exemple, faisant remarquer que sans l'unité faite en 1870, il serait, lui, Kiderlen, ministre de Wurtemberg, ce qui ne serait pas grand'chose, au lieu que, grâce à l'unité, il avait pu devenir ministre de l'Empire allemand, ce qui avait une autre importance et une autre sonorité. Puisque la présentation des lettres à Stuttgart serait de nul effet politique, et ne pourrait qu'exciter l'humeur de l'Empereur et du Chancelier,

contre l'Ambassadeur, à quoi bon cette formalité? Jules Cambon se défendit d'avoir aucune autre pensée que celle de s'acquitter complètement de sa mission auprès des Princes allemands, auprès desquels il était accrédité. Mais comme Kiderlen n'avait pas contesté en principe le droit de l'Ambassadeur d'aller se faire reconnaître comme ministre en Wurtemberg, comme il avait seulement contesté l'opportunité de la démarche projetée, comme au surplus, l'entretien n'avait pas eu de caractère officiel, Jules Cambon n'insista pas plus pour Wurtemberg qu'il n'avait insisté pour Bade. Avec Kiderlen, il avait à soutenir des controverses sur de si graves sujets qu'il lui parut inutile d'entrer en querelle à propos d'une affaire qui, comparée aux autres, n'était qu'une bagatelle.

En résumé, la situation des petits États allemands dans l'Empire était celle-ci en 1914, et par conséquent en 1919, au moment où le Traité devait être signé, car si la guerre avait tout interrompu, elle n'avait rien rompu : le principal royaume de la Fédération Impériale après la Prusse, la Bavière, était en possession de la souveraineté dans la diplomatie; ses ressortissants ne relevaient à l'étranger que de ses ministres et de ses consuls.

Le droit d'avoir partout des agents diplomatiques et consulaires lui avait été reconnu, et reconnu aussi le droit de recevoir des ministres étrangers. Ce double droit de légation active et passive, l'État intéressé ne l'avait pas laissé tomber, il avait des Légations dans les capitales de trois grandes Puissances (Autriche, France, Russie), et quatre légations de grandes Puissances (Angleterre, Autriche, France, Russie), existaient dans sa capitale. Pour les autres royaumes et pour le grand Duché de Bade, ils n'avaient pas de représentants au dehors — Saxe exceptée, en Autriche — mais la plupart des Puissances soit accréditaient auprès d'eux des Plénipotentiaires résidents, soit chargeaient de leur représentation auprès d'eux leurs Ambassa-

deurs à Berlin ou leurs Ministres à Munich. Situation confuse et équivoque. L'indépendance diplomatique des États allemands avait-elle été absorbée dans l'Empire? Oui et non. Oui, en fait, aussi longtemps que la Prusse dominerait l'Allemagne, non en droit, car il n'y a que les Princes souverains qui reçoivent des Ambassadeurs et qui en envoient. Or, Bavière et Saxe en envoyaient et, comme ces deux royaumes privilégiés, tous les autres États en recevaient. La question de l'indépendance diplomatique des membres de l'Empire n'avait, il est vrai, jamais été soulevée, parce qu'au fond elle se confondait avec la question de l'Unité de l'Empire. Si les États étaient maîtres d'entretenir des relations diplomatiques directes avec l'étranger, cette unité était contestable. Mais, jamais soulevée, la question n'avait pas pu être résolue. On savait bien que la Chancellerie de Berlin voulait considérer les Légations de Bavière en France, en Russie et en Autriche, la Légation de Saxe à Vienne, et toutes les Légations étrangères auprès des cours secondaires allemandes comme de nulle signification. Dans ces cours, il y avait de petits amours-propres à ménager, Berlin les avait ménagés; mais sa condescendance ne tirait pas à conséquence. Telle était la thèse prussienne. Après la révolution allemande, après la chute de l'Empereur, et la proclamation de la République impériale, on pouvait faire prévaloir la thèse contraire: que les États allemands n'avaient pas abdiqué formellement leur indépendance diplomatique, que tout au plus leur personnalité pouvait avoir subi une éclipse sous l'Empire, mais que l'Empire tombé, cette personnalité avait reparu.

Cette thèse fut adoptée par Clemenceau qui la fit soutenir par J. Cambon, mieux qualifié qu'aucun des autres Plénipotentiaires par sa connaissance directe des choses de l'Allemagne et par la tentative qu'il avait faite une fois avec succès de remettre les États allemands du Sud en contact diplomatique direct avec la

France. Si Clemenceau et Cambon avaient pu faire entrer nos alliés dans leurs vues, des fissures auraient été faites dans cette unité allemande qui, même après la victoire, demeurait pour nous menaçante.

Mais, dans leurs efforts pour obtenir que les États allemands qui avaient composé l'ancien Empire fussent directement parties contractantes au Traité, nos négociateurs rencontrèrent chez nos alliés d'Amérique une résistance insurmontable.

Les Américains connaissent peut-être mieux les choses d'Europe que nous ne connaissons les choses d'Amérique, mais ils sont un jeune peuple dont les souvenirs ne remontent pas dans un passé lointain. Depuis cinquante ans que l'Empire Allemand s'était constitué, l'Amérique n'avait jamais connu que le total impérial, et n'en n'avait jamais vu les éléments composants.

Avant 1870 il n'y avait probablement pas de ministres ni de consul de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Bade aux États-Unis? Qu'y auraient fait ces agents? Sans doute les nationaux des petits États allemands y étaient-ils protégés avant 1866 par le ministre autrichien et après 1866 par le ministre prussien, agissant l'un après l'autre comme représentants de la Confédération germanique. L'individualité d'un État bavarois, saxon, badois, wurtembergeois, était donc en Amérique chose ignorée. Quand l'Empire eut remplacé la Confédération germanique, l'ignorance où étaient les Américains des États secondaires s'épaissit. La Bavière n'avait pas profité en Amérique du droit qui lui appartenait d'avoir une Légation et Washington, qui de tout temps n'avait été représenté qu'à Vienne et à Berlin, eut moins que jamais la pensée d'envoyer des agents diplomatiques dans les petites capitales allemandes. Sans doute les Américains crurent-ils qu'il y avait identité entre les États allemands dont la Fédération formait l'Empire et les États qui composaient leur propre Fédération.

Leur constitution confère au gouvernement Fédéral le droit exclusif de nommer et de recevoir des agents diplomatiques et de donner l'exequatur aux consuls et agents consulaires. Ils auraient considéré comme une impertinence qu'ils n'auraient pas tolérée, l'envoi par une puissance quelconque d'un représentant particulier dans l'État de New-York, pour ne citer que celui-là¹. Ce qu'ils n'auraient pas voulu qu'on leur fit, ils ne voulurent pas le faire à l'Allemagne. Aussi, après 1871, continuèrent-ils d'ignorer Bavière, Saxe, et tous les États qui, d'ailleurs, avant cette date, ne s'étaient pas fait connaître à eux.

Pour les hommes politiques américains, l'Allemagne était donc une et toutes les idées sur lesquelles ils vivaient furent bouleversées quand nos négociateurs, dans les conversations particulières qui précédaient toujours les séances de commissions, leur firent connaître l'idée française de ne pas tenir pour suffisante au bas du Traité la signature des Plénipotentiaires de Berlin, mais d'exiger, conformément au précédent créé par Bismarck, en 1871, l'adhésion à ce Traité de tous les États qui avaient composé l'Empire et qui dans l'Empire avaient conservé quelque vestige — et la Bavière plus qu'un vestige — de leur ancienne indépendance.

La première fois que les Français émirent l'idée que le nouveau pouvoir central constitué provisoirement en Allemagne n'avait pas qualité pour engager les États dont l'ensemble formait le « Reich », Lansing, secrétaire d'État de Wilson pour les Affaires Étrangères, sur-sauta. Que l'unité allemande fût contestée, cela lui parut une énormité. Il n'avait jamais connu qu'une seule Allemagne, et on venait lui dire qu'il y en avait plusieurs. L'Amérique n'avait toujours eu qu'un repré-

1. Nous ne parlons que de la représentation diplomatique; dans beaucoup de villes d'Amérique, les Puissances ont des représentants consulaires.

sentant à Berlin et, pour toute l'Allemagne, il n'y avait toujours eu qu'un seul représentant à Washington. En lui disant que les États fédérés avaient le droit d'intervenir au Traité, on heurtait l'idée de l'unité et de la souveraineté du pouvoir fédéral de l'Empereur allemand, qui, chez les Américains, n'avait jamais rencontré de contradiction. Clemenceau et Cambon pourtant, très modestement, ne réclamaient pas la signature de 25 États fédérés; ils rappelaient que Bismarck avait, en 1871, demandé l'adhésion formelle de la Bavière, de Wurtemberg et de Bade aux Préliminaires de Versailles, qu'il avait ensuite promis de communiquer le traité de Francfort de mai 1871 à quelques autres États nommément désignés et qu'enfin il avait fait la communication promise non seulement à ces États mais aux autres membres de l'Empire, Princes et Villes Libres. A ces précédents, qui dataient de cinquante ans, Lansing en opposait d'autres plus récents. A Algésiras, la France avait-elle demandé la signature d'un seul État allemand, de la Bavière, pour ne parler que d'elle puisqu'elle seule avait conservé avec la représentation diplomatique active un semblant d'indépendance internationale? Jules Cambon avait fait bien des tractations diplomatiques avec l'Allemagne. Quand avait-il négocié avec d'autres personnages que le Chancelier et le Ministre impérial des Affaires Étrangères?

Le traité de 1911 qui avait réglé pacifiquement le conflit sur le Maroc, et sur le Congo, J. Cambon et les Ministres français l'avaient tenu pour bon et valable, comme liant toute l'Allemagne, et pourtant la Bavière n'y avait pris aucune part. J. Cambon n'avait pas demandé qu'un diplomate bavarois vint mettre son nom sous celui du ministre d'Empire Kiderlen-Wachefer. Plus récemment, il y avait eu le traité de Brest-Litovsk entre la Russie des Soviets d'une part, l'Allemagne et ses alliés d'autre part. De Bavarois on n'en avait pas vu à côté du ministre d'Empire Von

Kühlmann. Les faits postérieurs à 1871 avaient donc annulé la prérogative que les circonstances, en particulier la nécessité de ménager la vanité d'un roi presque dément, avaient fait reconnaître à la Bavière. Cette prérogative, le droit d'intervenir comme co-contractant à côté du représentant de l'Empire, était abolie. Lansing ne comprenait pas qu'on songeât à la faire revivre. Cette renaissance factice serait contraire au fait, incontestable pour l'Amérique, de l'Unité diplomatique allemande; elle serait attentatoire au droit des peuples puisqu'elle tendrait à la dissolution d'une nation. Inutile de présenter une telle proposition à laquelle l'Amérique était irréductiblement opposée.

Lansing, en rappelant les précédents récents, n'avait pas tort, mais en rappelant le précédent ancien, Clemenceau et Cambon avaient raison eux aussi. Malheureusement pour la juste thèse, qu'ils soutenaient en avril et mai 1919, la Révolution allemande s'était accomplie en novembre 1918 renversant toutes les dynasties qui, par le seul fait de leur existence et des souvenirs qu'elles rappelaient, avaient opposé un dernier obstacle à la centralisation prusso-impériale. Si humbles qu'elles fussent devant Berlin, les petites Cours allemandes étaient néanmoins comme autant de foyers où le particularisme ne flambait certainement plus, mais où le feu s'en conservait en quelques tisons couverts de cendres. Il n'aurait pas été impossible à une Diplomatie française habile de réveiller chez les Principicules allemands l'ambition de sortir de la nullité à laquelle la Prusse les avait réduits. Mais il n'y avait plus de principicules. Dans les vingt-cinq États qui composaient l'Empire, ils avaient été remplacés par des gouvernements de hasard, probablement éphémères, avec lesquels il aurait été bien téméraire d'entrer en conversation. Un roi de Bavière, un roi de Wurtemberg, un roi de Saxe aurait pu être accessible à de certaines avances. Il aurait pu, si on lui en avait fait adroitement la suggestion, revendiquer devant la

Prusse vaincue l'indépendance qu'il avait sacrifiée à la Prusse victorieuse; il se serait appuyé pour demander le retour à l'état de choses antérieur à 1871 et même à 1866 sur la tradition particulariste de son État, sur la popularité de sa dynastie, popularité qui aurait été démontrée par le fait même qu'elle n'aurait pas péri dans la tourmente de la défaite. A la rigueur, malgré la longue habitude de vivre ensemble et malgré la prodigieuse prospérité qu'ils avaient trouvée dans l'Empire, les peuples allemands auraient pu, si leurs dynasties les y avaient poussés, entrer dans la voie de séparation d'avec Berlin. Mais à la place des vieux souverains, il y avait des Bohèmes, comme ce Kurt Eisner qui s'était fait dictateur à Munich et dans les autres États d'autres Eisner moins connus qui agissaient en maîtres au nom de comités ouvriers fantomatiques. Même avec les dynasties le succès d'une entreprise de dislocation de l'Empire aurait été incertain: avec des Kurt Eisner il n'y avait rien à tenter. Comment négocier avec les Pouvoirs d'émeute, au lendemain improbable, qui avaient juste assez de force pour s'imposer à des populations de nature passive, que la grande catastrophe de l'Empire avait stupéfiées et démoralisées, mais qui, pour engager l'avenir, étaient autant sans autorité que sans qualification légale? Si Clemenceau et Jules Cambon avaient pu dire à Lansing: « La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, demandent à être parties au traité », ils auraient mis leur contradicteur dans l'embarras, car le « Droit des Peuples » qu'il invoquait aurait été tourné contre lui. Mais pour appuyer notre légitime désir de diminuer, avec la solidité du bloc germanique, le péril qui résultait pour nous de son voisinage, nous ne pouvions invoquer que des arguments de chancellerie auxquels s'opposaient d'autres arguments de même provenance et de même nature.

Entre Lansing et Cambon, c'était un débat de juristes. Or quand a-t-on vu un juriste en convaincre

un autre? Malgré le parti pris contraire à notre thèse qu'avait fait connaître le secrétaire d'État de Wilson, Clemenceau et Jules Cambon persistent à la soutenir.

Le 2 mai 1919 la Commission de Vérification se réunit pour examiner les Pouvoirs des membres de la Délégation allemande¹. Cette commission se composait pour la France de Jules Cambon, président, pour les États-Unis de White, remplaçant de Lansing, pour la Grande-Bretagne de Barnes, pour le Japon de Matsui².

Le Président donna lecture d'une note exposant le point de vue de la Délégation française.

« Les pouvoirs remis le 1^{er} mai par la Délégation allemande sont établis « au nom de l'Empire allemand, aucune mention ne vise des États particuliers qui composent cet Empire. Il y a donc lieu de se demander dans quelle mesure ceux-ci se trouveront engagés par un traité signé dans ces conditions.

« La question se pose surtout au regard de la Bavière, en raison de l'individualité particulière qu'elle avait gardée au point de vue des affaires étrangères dans l'ancien Empire.

« Cette individualité est caractérisée notamment par les circonstances suivantes :

« 1^o Un acte d'adhésion aux Préliminaires de Paix signés à Versailles le 26 février 1871 a été signé le même jour par le Représentant bavarois.

« 2^o Dans le traité de paix signé à Francfort le 10 mai 1871, il est stipulé que le Chancelier se charge d'obtenir l'accession du Gouvernement bavarois.

« 3^o L'article 8 de la Constitution de l'ancien Empire,

1. Comte Brockdorff-Rantzau, ministre des Affaires Étrangères, Landsberg, ministre de la justice, Giaberts, ministre des Postes, Leinert, Dr Karl Melchior, professeur Schücking.

2. La délégation italienne avait quitté la Conférence après la publication du manifeste où Wilson s'était déclaré contraire aux visées de l'Italie sur Fiume.

signée à Versailles le 16 avril 1871, prévoit l'organisation d'une Commission des Affaires Étrangères présidée de Droit par un Délégué bavarois.

« En fait la Bavière a toujours exercé ce droit et pendant les années qui ont précédé la guerre actuelle, le comte Hertling, Président du Conseil bavarois, n'a jamais manqué de venir de Munich à Berlin pour présider cette Commission, à laquelle était réservé l'examen des affaires extérieures les plus importantes.

« 4° Le traité concernant l'entrée de la Bavière dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, conclu à Versailles le 23 novembre 1870, contient, dans les articles 7 et 8 du protocole final, des dispositions toujours en vigueur, reconnaissant explicitement à la Bavière le droit d'avoir des Ambassadeurs à l'étranger, de leur donner pleins pouvoirs pour remplacer en cas d'empêchement les Ambassadeurs de la Confédération allemande, et stipulant que dans toutes les villes où la Bavière possédera des Ambassadeurs particuliers, le soin des affaires de ce pays n'incombera pas à l'Ambassade de la Confédération.

« En fait, la Bavière a usé jusqu'en 1914 de son droit de représentation diplomatique actif, elle a entretenu des représentants dans les grandes capitales européennes.

« En dehors de ces arguments, la considération de l'état intérieur actuel de la Bavière est de nature à recommander également que l'on prenne des précautions particulières vis-à-vis de cet État. La révolution en effet y revêt un caractère d'opposition au Gouvernement fédéral. On n'est pas fixé sur les relations du pouvoir de Munich et du Gouvernement d'Empire à Weimar. Un télégramme de Stuttgart reçu à Paris le 29 avril a attiré l'attention sur le fait que les Gouvernements de Wurtemberg, de Hesse et de Bade ont déclaré qu'ils ne reconnaissent que le Ministère Hoffmann comme le Gouvernement de l'État bavarois.

Inversement, on ne sait pas avec certitude quelle valeur les autorités bavaroises, quelles qu'elles soient, reconnaîtront aux signatures de MM. Ebert et Scheidemann que portent les pouvoirs des Délégués allemands en ce moment à Versailles.

« Pour toutes ces raisons, les Puissances Alliées et Associées, en acceptant les pouvoirs des Délégués de l'Empire, devraient, semble-t-il, faire une observation indiquant qu'elles se réservent de demander :

« 1^o Soit une adhésion spéciale de la Bavière au traité qui sera signé au nom de l'Empire.

« 2^o Soit une déclaration aux termes de laquelle la Bavière renoncerait dans le nouvel Empire, aux conséquences que pouvaient avoir, au point de vue des engagements internationaux, les prérogatives diplomatiques individuelles qu'elle avait dans l'ancien Empire et qui se trouvaient précisées par un texte formel tel que les articles 7 et 8 du protocole du 23 novembre 1870.

« La première de ces solutions paraît d'ailleurs préférable parce qu'elle est plus nette. Elle évitera par la suite toute équivoque. D'autre part, elle n'implique aucune ingérence dans le domaine des arrangements intérieurs de l'Empire.

« La seconde solution, au contraire, amènerait les Puissances Alliées et Associées à viser directement l'organisation intérieure de l'Empire et cela dans des termes qui paraissent favoriser la diminution du particularisme dans l'État allemand. Dans l'intérêt de la paix de l'Europe, il semblerait au contraire préférable que l'homogénéité de l'Empire ne fût pas accrue.

« Quant aux États de l'Empire autres que la Bavière, il peut paraître moins nécessaire de s'en préoccuper, parce qu'ils n'ont pas accrédité de diplomates en dehors de l'Allemagne et n'avaient pas la présidence de la Commission des Affaires Étrangères à Berlin. Ils semblent, d'autre part, faire actuelle-

ment confiance au Gouvernement fédéral de Weimar¹.

« Cependant il y a lieu de noter que les Plénipotentiaires wurtembergeois et badois ont signé le même acte d'adhésion que le bavarois aux Préliminaires de Versailles le 26 février 1871, et que le Traité de Francfort du 10 mai 1871 stipule également que le Chancelier obtiendra leur accession audit Traité.

« Celle-ci n'allait donc pas de soi.

« Quant aux dispositions des articles 7 et 8 du Traité bavarois du 23 novembre 1870, on considère souvent qu'elles ont une importance même pour les autres États de l'Allemagne. Tel est l'avis formel du professeur allemand Laband dans son ouvrage *Le droit public de l'Empire allemand* (tome III, page 4), qui fait autorité en Allemagne et dont le Comité des juristes de la Conférence de la Paix recommande à cet égard la consultation. Il peut donc y avoir des précautions utiles à prendre à l'égard d'autres États que la Bavière, voire même à l'égard de la Prusse, pour le cas où ils voudraient s'assurer, dans la nouvelle Confédération, des prérogatives diplomatiques spéciales. »

Le Président ajoute que la question soulevée par cette note lui paraît, en raison de son importance, devoir être renvoyée au Conseil Suprême. Il propose toutefois qu'avant de prendre cette décision, le Comité de Vérification consulte le Comité de Rédaction. Ce dernier Comité, qui comprend un juriste de chacune des Grandes Puissances, voudra bien donner son avis motivé sur le problème de droit constitutionnel allemand qui est ainsi posé.

M. White (États-Unis d'Amérique), M. Barnes (Empire britannique), et M. Matsui (Japon), acceptent, au nom de leurs Délégations respectives, la proposition du Président.

1. Le gouvernement du chancelier Ebert, pour se soustraire à la pression des émeutes de Berlin, s'était transporté à Weimar.

La discussion, suspendue, reprend à la date du 4 mars. Le Président fait connaître l'avis du Comité de Rédaction sur la note de la Délégation française :

Paris, le 4 mai 1919.

« D'après l'article 9 de la loi du 10 février 1919, émanée de l'Assemblée constituante allemande et intitulée « Loi sur le Pouvoir impérial provisoire (Vorläufige Reichsgewalt) », le Président conclut les Traités et représente l'Empire au point de vue du droit international.

« D'autre part, l'article 4 de la loi du 4 mars 1919 intitulée « Loi transitoire » (Uebergangsgesetz) prescrit que les attributions de l'Empereur sont transférées au Président.

« Les attributions de l'Empereur étaient, d'après l'article 11 de la Constitution, de « faire la paix au nom de l'Empire ».

« Il y avait là une attribution constitutionnelle exclusive de toute autonomie des États en cette matière (voir l'ouvrage de Laband). On remarque que la Bavière n'est pas intervenue au traité de Brest-Litovsk.

« Dans ces conditions, il nous paraît que, du point de vue légal, les pleins pouvoirs présentés par les Plénipotentiaires allemands sous la signature du Président sont de nature à conférer la capacité de négocier et signer pour l'Empire allemand.

« Il importe de remarquer que si, en droit, rien ne permet actuellement, à notre connaissance, de considérer la Bavière ou tout autre État allemand comme ne faisant plus partie de l'Empire, il y a là, néanmoins, une question de fait ; mais il n'est pas de notre compétence de l'apprécier.

« Le Président du Comité de Rédaction,

« HENRI FROMAGEOT. »

« Le Président constate que les jurisconsultes de la Conférence concluent à l'acceptation des pouvoirs allemands en raison de la nouvelle Constitution de la République allemande,

« Il doit dire cependant que cette argumentation ne lui a pas semblé convaincante sur plus d'un point.

« En premier lieu, le caractère « provisoire » ou « transitoire » des lois constitutionnelles qui sont invoquées ne laisse pas que d'être inquiétant. Les jurisconsultes répondent, il est vrai, à cette observation que, la République allemande n'ayant pas encore de Constitution définitive, on doit ou bien accepter les pouvoirs délivrés conformément à la Constitution provisoire, ou bien les considérer comme nuls et refuser de traiter avec le nouveau Gouvernement. Ce dilemme n'empêcha d'ailleurs pas M. de Bismarck, dans des circonstances légèrement différentes, il est vrai, d'intervenir dans le gouvernement intérieur de la France et de subordonner la conclusion de la paix à la réunion de l'Assemblée nationale.

« On doit remarquer en second lieu que la Constitution de l'Empire allemand, laquelle date du 16 avril 1871, contenait l'article suivant :

« La Présidence de la Confédération appartient au roi de Prusse, qui porte le titre d'Empereur allemand. L'Empereur représente l'Empire dans les relations internationales, déclare la guerre et fait la paix au nom de l'Empire; conclut les alliances et autres conventions avec les États étrangers, accrédite et reçoit les envoyés diplomatiques. Pour déclarer la guerre au nom de l'Empire le consentement du Conseil fédéral est nécessaire, à moins qu'une attaque ne soit dirigée contre le territoire ou les côtes de la Confédération. Si les traités avec les États étrangers se rapportent à des objets qui, d'après l'article 4, appartiennent au domaine de la législation de l'Empire, le consentement du Conseil fédéral est nécessaire pour leur conclusion et l'approbation du Reichstag pour leur validité. »

« Cet article, qui consacrait en termes si catégoriques le droit de l'Empereur à traiter au nom de l'Empire tout entier, n'empêcha pas le chancelier prince de Bismarck de prendre dans le Traité de Francfort, signé le 10 mai de la même année, l'engagement suivant :

« Le soussigné chancelier de l'Empire allemand a déclaré qu'il se charge de communiquer le traité aux Gouvernements de Bavière, de Wurtemberg et de Bade et d'obtenir leur acceptation. »

La question qui se pose actuellement est de savoir, si les Puissances alliées et associées doivent exiger du Gouvernement central qu'il s'engage à obtenir l'acceptation des États confédérés et plus particulièrement de la Bavière.

« M. BARNES (Empire britannique) demande pourquoi la déclaration du prince de Bismarck ne visait pas la Saxe.

« Le Président répond que tous les États confédérés, non seulement la Bavière, le Wurtemberg et Bade; mais la Saxe, Hambourg et Brême ont adhéré au Traité de Francfort.

« M. BARNES (Empire britannique) demande pourquoi l'on ne se préoccupe aujourd'hui que de la situation de la Bavière et pas de celle de la Saxe.

« Le Président rappelle que la Bavière avait conclu avec l'Empire allemand, le 23 novembre 1870, un traité par lequel elle se réservait le droit d'entretenir des relations diplomatiques avec les États étrangers. Elle a conservé, jusqu'en 1914, une légation à Paris.

« M. NORMAN (Empire britannique) observe que la Saxe possède, aujourd'hui encore, un ministre à Vienne.

« Le Président connaît d'autant mieux les préroga-

tives diplomatiques de la Saxe qu'il a été accrédité comme ministre à Dresde en même temps que comme ambassadeur à Berlin. Mais il ne croit pas avoir besoin de démontrer longuement que l'individualité particulière de la Bavière en matière de relations extérieures était beaucoup plus accentuée que celle d'aucun autre État allemand. Le Traité du 23 novembre 1870 conférait à la Bavière le droit de représenter l'Empire à défaut de représentant impérial et lui assurait la présidence de la Commission des Affaires extérieures du Conseil fédéral. Le Président a connu, dans ces dernières fonctions, le comte Hertling, qui était alors Président du Conseil des ministres de Bavière.

« En réponse à une question de M. White (États-Unis d'Amérique) le Président fait connaître, que de l'avis des jurisconsultes, l'engagement pris par le Gouvernement allemand d'obtenir l'acceptation de la Bavière présenterait un seul inconvénient, celui d'offrir à la Bavière un prétexte pour prétendre qu'elle n'est pas liée par le Traité.

« Pour conclure, le Président propose au Comité : 1^o de soumettre au Conseil suprême des Alliés la note adressée aux jurisconsultes, et leur réponse; 2^o de recommander qu'on demande au comte Brockdorff-Rantzau s'il serait prêt à faire une déclaration analogue à celle que fit M. de Bismarck en 1871.

« M. WHITE (États-Unis d'Amérique) observe que la note soumise au Comité de Rédaction émanait de la Délégation française et que les autres Délégations ne s'y étaient pas associées.

« D'autre part, il explique la déclaration de M. de Bismarck par la nécessité de ménager les susceptibilités des États de l'Allemagne du Sud, entrés dans l'Empire avec quelque répugnance. Mais il constate que, dans les traités postérieurs à celui de Francfort,

et en dernier lieu dans le Traité de Brest-Litovsk, la Bavière se trouvait engagée par l'Empire sans avoir à donner un consentement distinct.

« M. White admet que la situation politique en Bavière est incertaine, encore que les troupes gouvernementales paraissent devoir triompher, à Munich même, du mouvement révolutionnaire. Mais il s'en tient au fait que le Gouvernement de Berlin considère la Bavière comme faisant partie de la Confédération germanique et liée par les traités.

« Il estime que le Comité de Vérification est compétent pour se prononcer sur la validité des pouvoirs allemands et il lui propose de les accepter définitivement sans en référer au Conseil suprême qu'absorbent d'autres questions plus difficiles à résoudre.

« M. BARNES (Empire britannique) partage entièrement la manière de voir de M. White. Il croit que le seul fait de poser la question soulèverait des difficultés qu'il est très désirable d'éviter.

« M. MATSUI (Japon) exprime son adhésion aux opinions des Délégués américain et britannique.

« Le Président constate le sentiment de la majorité. Il propose de faire connaître ce vote au Conseil suprême des Alliés en indiquant les objections auxquelles le Comité ne s'est pas arrêté.

« M. WHITE (États-Unis d'Amérique) pense que la décision du Comité est sans appel.

« Le Président reconnaît qu'il appartient au Comité de prendre une décision définitive sur la question de droit qu'il est chargé d'examiner, celle de la validité des pouvoirs, mais il croit que le Comité agirait prudemment en indiquant au Conseil Suprême la question politique dont il a été saisi et qu'il n'a pas cru avoir compétence pour examiner.

« M. WHITE (États-Unis d'Amérique), déclare que le Comité sortirait de son rôle en attirant l'attention des chefs de Gouvernement sur une question politique qu'eux seuls ont qualité pour évoquer s'ils le jugent nécessaire. M. Cambon reste d'ailleurs libre de communiquer en son nom personnel au Gouvernement français toutes observations qu'il croirait devoir faire.

« BARNES (Empire britannique) et MATSUI (Japon) s'associent à la déclaration de White.

« Le Président constate que le Comité s'est prononcé à la majorité pour la validation pure et simple des pleins pouvoirs de la Délégation allemande. »

En vain Cambon en appela au Conseil Suprême. Il ne fut pas possible de revenir sur la décision de la Commission de vérification. Les Alliés acceptèrent de traiter avec une seule Allemagne. Ainsi, malgré la résistance de nos Plénipotentiaires, fut sauvegardée par nos Alliés, surtout par les Américains, les Anglais n'ayant fait que suivre, l'unité germanique si redoutable à la Paix du monde.

Lansing, malgré la vivacité qu'il avait apportée à combattre la thèse de Jules Cambon, n'avait pas cru être inamical envers nous. Il n'avait pas accepté la proposition de notre négociateur parce qu'elle procédait d'idées trop différentes de celles qui étaient admises en Amérique. Dans la conversation où le Secrétaire d'État de Wilson avait si vivement contredit J. Cambon et où il avait tracé la ligne que suivrait, dans la séance officielle, le délégué américain, l'Angleterre était représentée par lord Hardinge, actuellement ambassadeur à Paris. Hardinge, ami d'avant la première heure de l'Entente Cordiale¹,

1. En 1904, le roi Édouard, qui lui accordait une confiance particulière, l'avait fait revenir de Pétrograd pour occuper au Foreign Office le poste de sous-secrétaire d'État Permanent — poste analogue

s'était rangé du côté de Lansing contre Cambon et le Japonais avait naturellement suivi son allié anglais. Hardinge certainement n'agit pas sans avoir reçu des instructions de Lloyd George et comme Lloyd George, en mai 1919, était hanté par la crainte que les Allemands ne signassent pas, il cherchait à écarter, pour que la grosse difficulté fût plus aisément surmontée, toutes les difficultés qu'il considérait comme résultant de revendications accessoires. En classant parmi ces revendications à peu près négligeables celles que nous présentions en faveur des États allemands que nous aurions voulu émanciper, dans le domaine diplomatique, de l'hégémonie prussienne, le Premier britannique commettait sans doute une erreur. Peut-être encore était-il dominé par le désir instinctif de conserver le vieil Équilibre continental auquel l'Angleterre avait dû d'occuper si longtemps en Europe une situation prééminente. Avec une Allemagne morcelée et entourée d'États comme la Belgique, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, auxquels il fallait joindre la Roumanie, sur l'alliance desquels la France pouvait compter, l'Équilibre continental ne serait-il pas rompu ?

La France, tête naturelle de cette entente des Nations que menacerait l'Allemagne — et éventuellement une coalition germano-russe — ne deviendrait-elle pas trop puissante ? Pour que ce ralliement autour de la France des peuples contre qui l'Allemagne nourrirait des pensées de revanche n'eût pas à se faire, n'aurait-il pas été sage d'introduire des ferments de dissolution

à celui du secrétaire général au Quai d'Orsay. — Le choix d'Hardinge avait été déterminé par l'opinion que le roi lui connaissait quant à la nécessité d'un rapprochement avec la France. Comme le ministère conservateur Balfour-Lansdowne semblait devoir être mis en minorité aux élections de 1905, le Roi, d'accord avec les ministres qui avaient conclu l'Entente cordiale, voulut que le futur ministre libéral, Edward Grey, trouvât auprès de lui un conseiller favorable au maintien de cette Entente

dans le bloc germanique, de manière à diminuer ses moyens de nuire¹?

Quelles qu'aient été les pensées du gouvernement anglais, pensées non exprimées dans les procès-verbaux, l'Allemagne gagna malgré les efforts de Clemenceau et de Jules Cambon, dans les journées du 2 et du 4 mai 1919, d'échapper à la Liquidation de son Unité diplomatique, prélude possible de la Liquidation de son Unité politique.

1. S'autorisant des Droits de Légation passive reconnus à la Bavière, la France a rétabli en 1920, à Munich, la Légation qu'elle y avait eue jusqu'en 1914. Mais la Bavière, laissant tomber son droit de Légation active, n'a pas envoyé de ministre à Paris.

CHAPITRE XII

LA PRESSE

Le premier des quatorze « Points » du Président Wilson était ainsi conçu : « Des conventions de paix, connues de tous, préparées au grand jour, après lesquelles il n'y aura plus d'ententes particulières d'aucune sorte entre les Nations, mais seulement une diplomatie qui procédera toujours franchement et à la vue de tous. »

Les « Points » ayant été acceptés par l'unanimité des Alliés, certains journalistes, surtout en Amérique, en avaient interprété le premier comme une invitation à venir assister en auditeurs aux séances de la Conférence. Même si Wilson ne leur avait pas donné cette espérance, les représentants de ce Ministère de l'opinion publique, qu'est le journalisme, n'auraient sans doute pas été moins nombreux qu'ils ne le furent, car il n'était pas un journal de quelque importance qui n'eût voulu avoir à Paris son correspondant spécial. Mais sans le « premier point » ils auraient sans doute montré moins d'exigence et, n'ayant pas éprouvé de déception, moins de maussaderie. La Conférence ayant décidé le 14 ou le 15 janvier de consulter les intéressés avant de fixer la mesure de la publicité à donner à ses délibérations, les journalistes au nombre

de près de cent cinquante, en grande majorité américains et anglais, s'assemblèrent le 16 janvier au cercle interallié. Il y fut fait diverses propositions :

1^o Qu'un journaliste par nation fût autorisé à suivre toutes les délibérations (proposition britannique);

2^o Que tous les journalistes accrédités pussent assister à toutes les délibérations (proposition américaine);

3^o Qu'une commission fût nommée qui proposerait à la Conférence un régime où le droit du public d'être renseigné se concilierait avec l'intérêt que les Alliés avaient à ne pas laisser connaître aux ennemis, dans leurs détails, les discussions entre plénipotentiaires.

La première proposition aurait donné droit d'audience à vingt-sept journalistes, la seconde à cent cinquante et plus! Seule la troisième proposition était raisonnable. C'est celle qui fut adoptée ¹.

Avant cette réunion des correspondants de journaux, les Plénipotentiaires avaient discuté entre eux et ils avaient décidé que les Communications à la Presse seraient faites d'un commun accord, et que la presse d'un pays n'obtiendrait pas une information que celle d'un autre pays ne pourrait pas publier.

Malgré cette entente, les journaux français du 15 janvier avaient eu connaissance de la décision relative à l'or de la Reichsbank et au matériel servant à l'impression des billets, et d'une délibération non encore terminée sur la représentation des États secondaires et des Dominions britanniques. Il y avait donc eu indiscrétion, et bien explicable puisque les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires Étrangères des cinq grandes Puissances délibéraient ensemble et

1. Au commencement de cette réunion qui avait pour objet « de régler la publicité », il fut fait la proposition étrange de garder le secret absolu sur la discussion qui allait avoir lieu. L'auteur voulait donner à la conférence l'exemple de ce qu'elle ne devrait pas faire.

puisque chaque délégation était accompagnée de secrétaires ou d'interprètes ou de notateurs. A chaque réunion du Conseil des Dix prenaient part une vingtaine de personnes et souvent un plus grand nombre. Ce qui eût été étonnant c'est que le secret confié à tant de personnes fût gardé. Lloyd George ne fut peut-être pas étonné mais il fut mécontent de constater que les journaux avaient des oreilles ouvertes dans la salle de la Conférence. Il se plaignit le 15 que l'information relative aux Dominions l'eût mis dans une position délicate vis-à-vis des représentants de ces Angleters transmarines.

« PICHON répondit que si ces informations avaient paru dans la presse française, c'est que les journalistes avaient su qu'elles avaient été télégraphiées à Londres et aux États-Unis, qu'il n'y avait pas eu de raison dès lors pour que la censure s'exercât.

« LLOYD GEORGE expliqua que si ces nouvelles avaient pu être télégraphiées à Londres, elles n'y avaient pas été communiquées à la presse anglaise.

« CLEMENCEAU était d'avis que la censure devrait s'exercer à Paris au point de départ des informations.

« Le PRÉSIDENT WILSON partagea cette manière de voir et il fut d'avis que la France devait arrêter les nouvelles télégraphiées aux États-Unis dont on ne voulait pas laisser faire la publication.

« PICHON proposa que le Secrétariat, constitué pour rédiger le communiqué à la presse et composé d'un représentant des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, fût chargé de décider ce qui pourrait être communiqué à la presse et de faire arrêter toutes les autres informations par la censure.

« LLOYD GEORGE approuva cette suggestion.

« Le baron SONNINO demanda si l'on ne pourrait décider d'ores et déjà que la manière de voir d'une Puissance sur une question ou sur une autre ne devrait jamais être publiée. Cette précaution permettrait d'assurer la liberté des débats.

« CLEMENCEAU approuva cette proposition.

« LLOYD GEORGE fut entièrement du même avis.

« Il insista sur l'importance qu'il y avait à ce que la presse ne publiât pas les vues des Puissances sur les différentes questions, aux différents stades de leur évolution. Des désaccords pouvaient se produire, mais les représentants des Puissances arriveraient presque toujours à une entente. Si la presse intervenait au cours de la discussion, son action rendrait un arrangement plus difficile et cristalliserait les positions. La publication de la lettre du Ministre des Affaires Étrangères à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne sur la question russe¹ avait été des plus regrettables. Elle donnait à penser au public, qui n'était pas au courant, qu'il existait un désaccord entre la France et la Grande-Bretagne. Les Alliés devaient prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'une controverse s'engageât entre les Puissances par la voie de la presse. Lorsque les questions auraient été réglées, il suffirait alors de mettre le public au courant des décisions intervenues. Toute discussion dans la presse rendrait l'accord entre les Puissances plus difficile. »

Dans une autre séance, cette question de la Presse revint en discussion. Pichon avait proposé : 1° que la « publicité des travaux fût assurée par des communiqués officiels quotidiens, qui seraient préalablement mis, pour examen, à la disposition des membres de la

1. Voir chapitre XVIII, *Les Bolcheviks*.

Conférence deux heures au moins avant d'être rendus publics; 2° que tout membre des Conférences eût le droit de demander une modification au communiqué; 3° qu'en cas de contestation il fût statué au début de la prochaine séance; 4° que les Puissances représentées et leurs Délégués s'interdisent formellement toute autre communication concernant les travaux des Conférences. »

Cette proposition donna lieu à un échange d'observations.

« LLOYD GEORGE l'approuva. Il ajouta qu'un représentant de la presse étant venu lui demander si les journalistes pourraient aller voir un membre de la Délégation et lui demander des renseignements, il avait répondu : « Certainement non », et il pensait que tel était l'avis des représentants des Puissances.

« Ce point de vue fut confirmé par tous les délégués.

« LE PRÉSIDENT WILSON demanda si l'on verrait des inconvénients à ce que des représentants de la presse fussent admis aux grandes séances. Il fit remarquer que pratiquement toutes les questions importantes seraient discutées et réglées dans des réunions de représentants des Grandes Puissances et qu'aucune question importante ne ferait l'objet des débats des séances solennelles. Dans ces conditions, le Président Wilson estimait qu'il y aurait moins d'inconvénients à admettre la presse à ces séances qu'à l'en exclure.

« BALFOUR fit remarquer qu'à première vue l'admission de la presse aux séances plénières soulevait de grandes difficultés. Ou bien ces séances seraient de pure forme, si l'on ne devait y discuter aucune question, ou bien elles donneraient lieu à de graves débats, si l'on admettait que les séances fussent publiques.

« LE PRÉSIDENT WILSON fit remarquer qu'il serait

presque impossible de discuter des questions importantes dans les séances plénières. Au surplus, les Petites Puissances avaient déjà publié tout ce qu'elles pouvaient avoir à dire au sujet de leurs revendications. Qu'importait dans ces conditions que leurs délégués le répétassent publiquement ?

« PICHON estima que, si la presse était admise aux séances plénières, on provoquerait de la part de certaines délégations d'interminables discours. Quel était l'orateur qui renoncerait à la satisfaction d'exposer au monde le point de vue de ses concitoyens ? Après un tel discours cet homme deviendrait le héros de son pays natal. Mais il faudrait bien admettre qu'un autre eût le droit de lui répondre. Était-on bien sûr que de pareils débats ne dégénéraient pas en conflit ?

« Un autre inconvénient et non des moindres, serait de faire connaître à l'ennemi les divergences de vues entre Alliés, et l'on pouvait être certain qu'il ne manquerait pas d'en profiter pour ne pas accepter, ou du moins pour discuter les préliminaires de paix.

« CLEMENCEAU attira l'attention de l'Assemblée sur un autre côté de la question. Nous allons avoir des réunions des représentants des cinq Grandes Puissances. Il y irait avec la résolution d'arriver à des décisions unanimes ; il était prêt à accepter pour cela, dans l'intérêt général, des concessions qui seraient parfois désagréables. Ce sacrifice serait facile à faire pour le bien de l'Europe et dans l'intérêt de la paix du monde. Il était convaincu que tous à la Conférence étaient animés du même esprit. Si, après une entente entre les Plénipotentiaires, il allait à la Conférence plénière, il se tairait sur les divergences qui auraient pu diviser les Alliés, mais si un autre pays mettait la même question en discussion, il ne pourrait pas se taire, car il ne pourrait admettre qu'il fût dit en public que la France avait été obligée de céder. Il fallait éviter

d'opposer une Puissance à une autre. Il fallait aller à la Conférence comme un bloc. Ainsi les Alliés seraient forts, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir.

« Le baron SONNINO fit remarquer que la publicité des débats des séances plénières rendrait toute transaction entre deux Puissances, Grandes ou Petites, plus difficile à réaliser. Si les journalistes étaient admis aux séances plénières, non seulement les représentants des Petites Puissances, mais aussi ceux des Grandes Puissances seraient obligés de faire d'interminables discours pour exposer leurs points de vue, afin d'éclairer complètement le public sur les différents éléments des questions. Tout compromis deviendrait dès lors plus difficile à réaliser. »

« Le PRÉSIDENT WILSON reconnut la valeur des objections qui venaient d'être exposées et il n'insista pas pour qu'une décision fût prise. Il se proposait d'y réfléchir encore et suggérait d'en réserver la solution à une séance ultérieure. »

Cette séance eut lieu le 17 et Wilson n'ayant pas abandonné sa proposition d'admettre les journalistes aux séances plénières, on lui donna, en quelque mesure, satisfaction par la décision qui, insérée dans le communiqué du 18 janvier 1919, constitua le statut de la Presse à la Conférence.

La publicité des débats

Les représentants des puissances alliées et associées ont examiné avec le plus grand soin la question de la publicité à donner aux travaux de la Conférence.

Ils ont le vif désir que le public reçoive, par l'entremise de la presse, la plus ample information compatible avec la sauvegarde de l'intérêt suprême de tous, lequel consiste à obtenir un règlement juste et honorable dans le minimum de temps. Toutefois il est évident que la publicité relative aux

conversations préliminaires actuellement en cours doit être soumise aux limitations nécessairement imposées par la nature délicate et difficile de leur objet.

Les conversations des Grandes Puissances ont beaucoup plus d'analogie avec les réunions d'un Conseil de Cabinet qu'avec celles d'une Assemblée législative. Personne n'a jamais proposé que les conseils du Cabinet dussent être tenus en public, et s'il en était ainsi la tâche gouvernementale deviendrait impossible.

Une des raisons, pour lesquelles les conseils de Cabinet ne sont pas publics, est qu'il y faut concilier les divergences et aboutir à un accord avant que la période de la publicité ne commence.

Le principe essentiel des méthodes démocratiques n'est pas que les délibérations d'un Gouvernement soient conduites en public, mais que les conclusions en soient soumises au contrôle d'une Chambre populaire et à la discussion libre et ouverte à la tribune et dans la presse.

Les représentants des Puissances associées tiennent en ce moment des conversations dans le but de résoudre des questions qui affectent les intérêts vitaux de beaucoup de nations et sur lesquelles ils peuvent présentement avoir des opinions différentes.

Ces délibérations ne peuvent avoir lieu selon la méthode du vote majoritaire. Aucune nation ne peut être engagée que par le vote libre de ses propres délégués. Les conclusions auxquelles on arrive dans ces entretiens ne peuvent, par suite, être prises qu'au moyen de la méthode difficile qui consiste à obtenir l'assentiment général.

Cette méthode essentielle ne pourrait qu'être entravée si la discussion de toutes les questions contestées devait s'ouvrir par une déclaration publique de chaque délégation exposant son point de vue national. Une telle déclaration serait, en bien des cas, suivie d'une controverse publique prématurée ce qui serait assez sérieux s'il ne s'agissait que d'une controverse entre partis dans l'intérieur d'un État. Le danger pourrait être très grand s'il en devait résulter, et ce serait souvent inévitable, une controverse entre les nations.

De plus, de telles déclarations publiques accroîtraient définitivement pour les délégués eux-mêmes, la difficulté de ces transactions qui sont essentielles au succès d'une négociation.

Règlement rapide et juste

Il est aussi extrêmement important que le règlement ne soit pas seulement juste mais rapide. Toute puissance belligérante a hâte d'arriver de bonne heure à la conclusion de la paix, de façon à pouvoir démobiliser ses armées et à revenir aux œuvres de la paix. Si une publicité prématurée était donnée aux négociations, les travaux de la Conférence de la paix seraient interminablement prolongés et les délégués seraient forcés non seulement de parler des affaires soumises à la Conférence, mais de s'occuper des controverses qui se seraient élevées en raison de la publicité des débats.

Enfin il y aura souvent de très fortes raisons s'opposant à la publication des conclusions auxquelles les conversations auront abouti. Les représentants d'une nation peuvent être disposés à donner leur assentiment sur un autre point qui n'a pas encore été discuté. On ne sera à même d'apprécier la sagesse et la justice du règlement de paix que lorsqu'on pourra l'envisager dans son ensemble, et des publications prématurées pourraient créer des malentendus et des préoccupations mal fondées quant aux derniers résultats.

L'Admission éventuelle de la presse

En appelant l'attention sur les limitations nécessaires concernant la publicité, les représentants des puissances ne méconnaissent pas l'importance qu'il y a à avoir l'opinion publique avec eux dans la vaste tâche qui leur incombe. Ils reconnaissent que sans l'approbation de l'opinion publique, leurs travaux n'auront qu'un résultat négatif.

Ces arguments s'appliquent avec une force concluante aux présentes conversations entre les représentants des Grandes Puissances. La règle suivante y a été adoptée :

Des représentants de la presse seront admis aux séances des Conférences plénières ; mais, dans les occasions où ce sera jugé nécessaire, les délibérations de la Conférence pourront être tenues sans publicité.

Cette question de la Presse est peut-être la seule où l'unanimité se fit presque dès le premier moment entre tous les Plénipotentiaires. Ils n'avaient certes pas de

préventions malveillantes contre le journalisme, mais en le rendant témoin et en le prenant pour écho de toutes ses délibérations, la Conférence se serait rendu la tâche impossible. Les discussions si longues, si vives qu'eurent Clemenceau, Wilson et Lloyd George auraient-elles eu des auditeurs et des narrateurs, alors la coalition diplomatique que formaient encore les Alliés et qu'ils ne pouvaient pas dissoudre avant d'avoir fait le traité aurait été plus difficile à maintenir qu'il ne l'avait été, dans la coalition militaire, de faire accepter le commandement unique par les chefs des Armées.

Les journaux mécontents, irrités même de se voir si parcimonieusement mesurés les moyens de renseigner leur public, ne se résignèrent pas à cette diète. Ils trouvèrent sans peine ce qu'on leur refusait, car les affaires, ayant continué à être traitées par les Dix, dont chacun avait sa suite, le grand nombre des détenteurs du secret en rendait la garde difficile. A plusieurs reprises, les Plénipotentiaires avaient été agacés en constatant que, malgré les apparences, ils ne délibéraient pas à huis clos.

Le 24 ou le 25 mars, le *Temps*, ayant pu, dans son Bulletin, faire connaître que Lloyd George s'était opposé à l'attribution à la Pologne, d'un district qu'il disait être peuplé d'Allemands, le Premier anglais fit une sortie très vive. Il demanda qu'une enquête fût faite sur les « fuites » qui se produisaient à la Conférence. Comme il fallait s'y attendre, l'enquête ne fit pas découvrir l'auteur de l'indiscrétion dont le *Temps* avait été favorisé. Ne se trouvant plus alors en sécurité à Dix, avec autour d'eux un État-Major, les Chefs de gouvernement décidèrent de ne plus conférer qu'entre eux et de ne même plus faire de « communiqué ». Le Conseil des Quatre, qui, par le départ d'Orlando, devait, le 25 avril, devenir le Conseil des Trois, commença à fonctionner le 26 mars. Comme Clemenceau parlait l'anglais c'est en langue anglaise

qu'avaient lieu les conversations, les deux interprètes présents Mantoux et Sir Maurice Hankey, ayant à faire la traduction seulement pour Orlando, et s'occupant surtout de prendre des notes. Leurs comptes rendus, qui n'ont pas la valeur de procès-verbaux, sont les seuls témoignages écrits sur la Conférence, dans sa dernière phase.

CHAPITRE XIII

LES BATAILLES DU RHIN ET DE LA SARRE

Au mois de septembre 1916, pendant la bataille de la Somme, Edward Grey, ministre des Affaires Étrangères dans le Cabinet Asquith, parla aux Ambassadeurs de l'Entente accrédités à Londres, de l'intérêt que les Alliés auraient à se faire connaître les uns aux autres leurs buts définitifs de guerre. Les gouvernements de Pétrograd et de Rome entretenirent de la suggestion britannique les ambassadeurs Paléologue et Barrère qui firent rapport à Paris de ces conversations, et demandèrent des instructions. Il leur fut répondu, que jusqu'à nouvel ordre, ils devaient se tenir dans des généralités. Notre gouvernement et surtout Poincaré ne croyaient pas que la France dût laisser commencer l'échange de vues que nous proposait Edward Grey, avant que l'un de nos alliés au moins se fût engagé à appuyer nos revendications de la rive gauche du Rhin. De cette préoccupation devait résulter trois mois plus tard la mission Doumergue-Castelnau à Pétrograd. A Paul Cambon il fut fait la même recommandation qu'à ses collègues d'avoir à éluder l'explication au fond, de gagner du temps.

Mais Edward Grey ayant, en novembre, réitéré sa suggestion, on estima qu'il convenait, même si nous ne

devions pas tout dire tout de suite, de donner au moins à notre Ambassadeur des indications qui lui permettraient d'alimenter la conversation quand le chef du Foreign Office voudrait la reprendre. Le secrétariat général des Affaires Étrangères que dirigeait alors Jules Cambon fut invité à rédiger non des instructions à proprement parler, mais un aide-mémoire où seraient notées nos revendications essentielles.

Le cas échéant, l'Ambassadeur à Londres s'en inspirerait, pour sonder les dispositions du nouveau Ministre britannique, Balfour, car avant que le travail eût été achevé au Secrétariat général, Edward Grey avait quitté le Foreign Office¹.

Remis à Briand, qui était alors très occupé de la reconstitution de son Ministère², l'aide-mémoire passa dans le bureau du chef du Cabinet qui en modifia la forme. Entre les deux projets, Briand n'avait pas encore fait son choix quand, avec Lyautey et Albert Thomas, il partit pour Rome, où devait se tenir une Conférence des premiers ministres alliés, en janvier 1917.

En l'absence du Ministre, les Affaires Étrangères furent gérées par Viviani, garde des sceaux. Ayant pris connaissance des deux projets, celui du Secrétariat général et celui du Cabinet, le Ministre intérimaire les porta à Poincaré, puis au Conseil des Ministres où la première fut préférée.

Par cette note nous reconnaissons à la Belgique le

1. 6 décembre 1916. Remplacement du Cabinet Asquith-Grey par le Cabinet Lloyd George-Balfour-Bonar Law. Les trois principaux membres du deuxième « Cabinet de Coalition » avaient fait partie du premier avec Asquith. En éliminant Asquith et Grey et en appelant les deux leaders conservateurs Balfour et Bonar-Law aux postes les plus importants (Affaires étrangères et Finances) Lloyd George substituait un coloris conservateur à la teinte libérale qu'avait gardée sous Asquith le gouvernement de coalition.

2. Briand avait donné sa démission le 8 décembre 1916 et son nouveau ministère fut formé le 12.

droit de réannexer le grand Duché de Luxembourg — sous réserve du consentement de la population —, pour la France nous réclamions l'Alsace-Lorraine de 1792, et le bassin de la Sarre, enfin nous demandions la constitution sur la rive gauche du Rhin d'un État allemand indépendant qui aurait fait tampon entre la France et la Prusse. Viviani avait pu saisir le Conseil des Ministres de la question posée par le Cabinet britannique, mais il crut que l'envoi des instructions à notre Ambassadeur, s'il devait avoir lieu, devait être fait par le titulaire du Ministère des Affaires Étrangères, par le Président du Conseil. Rien ne pressait d'ailleurs, car Balfour, chef du Foreign Office depuis le 6 décembre 1916, n'avait pas abordé la question qu'avait deux fois en septembre et novembre posée son prédécesseur. Nous n'avions donc pas à prendre les devants — et c'était notamment l'avis de Poincaré — pour révéler à l'Angleterre nos projets sur le Rhin. Au contraire, il y avait intérêt pour nous à nous entendre d'abord séparément avec l'Empereur de Russie — et c'est à faire cette entente qu'allait s'employer Doumergue.

On attendit donc le retour de Briand, qui n'envoya pas l'aide-mémoire adopté en son absence par le conseil des ministres, mais qui, le 12 janvier, dans une lettre particulière écrivit à Paul Cambon : « La France étant la plus intéressée dans le statut territorial de la Rhénanie, elle doit avoir voix prépondérante dans la solution de cette question. » Si Balfour reprenait la conversation commencée par Grey, notre Ambassadeur était donc autorisé à lui répondre.

Ainsi, dès la fin de 1916, la France a arrêté la politique qu'elle suivra à la Conférence de la Paix, touchant la Rhénanie. Ce n'est pas une politique d'annexion, c'est une politique de protection. Nous ne voulons pas le Rhin français, mais nous voulons encore moins le Rhin prussien. Nous voulons le Rhin allemand tel qu'il a été si longtemps, le Rhin d'une Allemagne indépendante.

On lira au chapitre suivant les trois mémoires dans lesquels le maréchal Foch exposa en novembre 1918, en janvier et mars 1919 les impérieux motifs que nous avons de continuer à monter la garde au Rhin.

Clemenceau ne pensait pas autrement que le Maréchal, que Poincaré, que Briand, que Doumergue, que tout Français. Le programme qui pendant des siècles avait été celui de la France : récupération de ce qui nous avait été enlevé par le Pacte de Verdun, élimination de la force germanique de la Rive gauche du Rhin, fut donc le sien, et pour le faire adopter il engagea ces deux grandes batailles diplomatiques du Rhin et de la Sarre dont la durée et les péripéties, tout autant que celles des batailles d'armée, mirent à l'épreuve l'ingéniosité, l'endurance, les nerfs des hommes qui avaient à les diriger.

Tardieu, qui, pendant la conférence, tint auprès de Clemenceau un rôle semblable à celui d'un chef d'État-major auprès d'un commandant d'armée, eut à rédiger des mémoires, à discuter avec des experts anglais, américains, italiens, japonais, à soutenir devant les chefs des gouvernements les vues de la France. Et parallèlement à cette lutte que soutenait son collaborateur, Clemenceau s'efforçait, dans des conversations particulières, à dissiper chez nos Alliés les appréhensions que leur inspirait encore l'extension d'influence que procurerait à la France la constitution à sa frontière d'États qu'elle aurait protégés contre la convoitise persistante de la Prusse.

Tout d'abord les Américains n'avaient pas paru devoir s'opposer à la réalisation de notre plan de sécurité — car il ne s'agissait que de sécurité et non d'annexion.

House, le « fellow » de Wilson, dans des conversations avec Clemenceau et avec Tardieu¹ en décembre et Wilson lui-même dans ses entretiens avec Jusserand, ambassadeur à Washington, sur le bateau qui l'amenait

1. Voir la *Paix*, par André Tardieu. Un vol. Pivot, éditeur.

en France, n'avaient pas présenté d'objection contre la neutralisation de la province rhénane. Mais il en fut autrement du côté anglais. « Pas de nouvelle Alsace-Lorraine », disait Lloyd George. En vain on lui rappelait que la Rhénanie n'avait été livrée à la Prusse qu'en 1815; que jusqu'alors elle avait été indépendante, que la France y avait eu une clientèle; qu'elle l'avait même administrée; que son souvenir y vivait encore dans les familles qui avaient donné des soldats à nos armées, sous l'ancienne monarchie et sous Napoléon; que, catholique, elle était différente de la Prusse Luthérienne: qu'elle possédait donc en elle tous les éléments d'une personnalité allemande, sans doute, mais distincte de la personnalité prussienne; qu'en la rappelant à l'indépendance on ne ferait donc pas une œuvre artificielle; qu'après un certain temps, protégés contre les retours offensifs de la Prusse par les troupes que les Alliés entretiendraient sur la Rive droite pour la garde des têtes de pont du Rhin, l'État ou les États de la Rive gauche auraient retrouvé les habitudes de ce particularisme provincial auquel les Allemands étaient attachés. Clemenceau disait, Tardieu écrivait et répétait dans les discussions auxquelles donnaient lieu ses mémoires que sans la neutralisation du Rhin, neutralisation dont les Alliés devraient assurer la garde, le péril d'une invasion nouvelle demeurerait suspendu sur la France.

A tout les Anglais répondaient: « Nouvelle Alsace-Lorraine »: ils disaient que le principe de libre disposition des Peuples, pour lequel ils avaient fait la guerre, serait lésé si on séparait, sans les consulter, 7.000 000 d'Allemands de leur mère-patrie, et que, si on les consultait, ces Allemands répondraient certainement qu'ils voulaient rester en Allemagne. Impossibilité donc pour l'Angleterre de s'associer à une politique de démembrement; impossibilité même pour elle de participer à une occupation prolongée des territoires rhénans, car cette occupation tendrait à

provoquer le démembrement dont les populations intéressées ne voulaient pas; impossible enfin pour le gouvernement britannique de suivre le gouvernement français parce que l'opinion en Angleterre n'accepterait pas les sacrifices qu'imposerait l'occupation d'un pays en révolte morale contre les occupants. « Nouvelle Alsace-Lorraine. »

Pendant que Clemenceau avait avec Lloyd George ces conversations, préliminaires aux discussions dans le comité de la Conférence, Tardieu bataillait avec Philippe Kerr, secrétaire de Lloyd George, homme fort distingué, partisan de l'Entente, allié loyal mais tout aussi Anglais que Tardieu était Français et par conséquent obstiné à défendre la politique de son gouvernement. Le 10 et le 12 mars, comme il fallait aboutir, Tardieu et Kerr, auxquels s'adjoignit le Docteur Mezes, directeur du Conseil des experts d'Amérique, se réunirent pour une délibération définitive. L'Américain assiste en témoin plus qu'il ne prend part à l'ardente discussion entre l'Anglais et le Français, car Wilson absent¹ depuis un mois n'a pas pu donner d'instructions à son expert. Philippe Kerr et Tardieu échangent à nouveau tous les arguments et toutes les objections qu'ils se sont déjà données. Aucun des deux ne cède rien à l'autre. Ils ne proposeront pas une formule commune. La question qu'ils n'ont pas pu résoudre sera renvoyée à l'arbitrage souverain des chefs de gouvernement. La formule française que soutiendra Clemenceau, Tardieu l'apporte le 12. En voici le texte :

Frontière Occidentale de l'Allemagne.

I. — Dans l'intérêt général de la paix et pour assurer le jeu efficace des clauses constitutives de la Ligue des Nations, la frontière occidentale de l'Allemagne est fixée au Rhin. En

1. Il était parti le 13 février pour Washington et ne devait rentrer à Paris que le 14 mars.

conséquence, l'Allemagne renonce à toute souveraineté, sur, ainsi qu'à toute union douanière avec les territoires de l'ancien Empire allemand situés sur la Rive gauche du Rhin.

II. — La Ligne du Rhin sera occupée, en vertu d'un mandat de la Ligue des Nations, par une force militaire interalliée.

La limite et les conditions d'occupation en territoire allemand des têtes de pont de Kehl, Mannheim, Mayence, Coblenze, Cologne et Dusseldorf, nécessaires à la sécurité des forces interalliées, seront arrêtées par le traité définitif de paix. Jusqu'à la signature dudit traité, les bases fixées à cet égard par l'armistice du 11 novembre 1918 demeureront en vigueur.

Dans une zone de 50 kilomètres à l'Est de sa frontière occidentale, l'Allemagne ne pourra maintenir ni établir une fortification.

III. — Les territoires de la Rive gauche du Rhin (Alsace-Lorraine exceptée) seront constitués en un ou plusieurs États indépendants, sous la protection de la Ligue des Nations. Leurs frontières occidentales et méridionales seront fixées par le traité de Paix. L'Allemagne s'engage à ne rien faire qui puisse entraver le ou lesdits États, dans l'accomplissement des devoirs et l'exercice des droits qui résultent pour eux des causes et conditions de leur création.

IV. — Dans un délai d'un mois, à dater de la signature des présents préliminaires de paix, les conditions générales d'évacuation des autorités administratives supérieures allemandes et prussiennes actuellement en fonction sur la rive gauche du Rhin seront fixées par un accord spécial entre les puissances signataires et le gouvernement allemand.

V. — Dans un délai de deux mois à dater de la signature des présents préliminaires de paix, un accord spécial entre les puissances signataires et le gouvernement allemand déterminera, sous la garantie de la Ligue des Nations, les conditions générales de liquidation des intérêts économiques allemands sur la Rive gauche du Rhin.

VI. — Le gouvernement allemand s'engage à assurer chaque année, à l'État ou aux États indépendants qui seraient créés sur la Rive gauche du Rhin, la quantité de charbon nécessaire à leurs industries. Cette quantité sera portée au crédit de l'Allemagne, dans le compte général des Réparations.

Par la remise de cette proposition ferme, la commission des experts était dessaisie. Aucun d'eux n'ayant pu convaincre l'autre, ils n'ont plus rien à se dire. A Wilson, maintenant, de choisir entre la thèse française et la thèse britannique. Il s'était montré, comme nous l'avons déjà dit, assez favorable à la première, au mois de décembre et de janvier. S'il est dans les mêmes dispositions à son retour d'Amérique, nous avons cause gagnée, car Lloyd George se trouvera seul contre deux, Orlando dans une question qui ne touche pas directement l'Italie devant rallier la majorité, surtout quand cette majorité comprend Wilson qu'il voudrait gagner, dans sa contestation avec l'État Serbo-Croate, à la cause italienne.

Mais Wilson a changé d'opinion. Dès son arrivée à Paris le 14 mars, il a eu un entretien avec Lloyd George et quand, dans l'après-midi, Clemenceau arrive à l'hôtel Crillon, au lieu de trouver comme il s'y attendait un interlocuteur défavorable et un interlocuteur favorable à sa thèse, c'est en face de deux opposants qu'il se trouve. Ce qu'il a déjà dit si souvent il le répète : si la Prusse demeure en Rhénanie, la France reste sous une menace. Pour conjurer le péril que cette menace ferait courir à l'Europe, il faut que les peuples de la Rive gauche soient indépendants, et pour que leur indépendance, sauvegarde de notre sécurité et de la paix du monde, soit assurée il faut que la ligne du Rhin, sur les têtes de pont de la Rive droite, soit occupée par les Alliés.

Lloyd George et Wilson d'accord déclarent, comme Kerr l'avait fait à Tardieu, que ni le démembrement de l'Allemagne, ni l'occupation ne peuvent être accordés par l'Angleterre et l'Amérique. Clemenceau ne s'incline pas devant ce refus de nous accorder l'indispensable. Il ne signera pas une paix qui ne donnera pas à la France les garanties auxquelles elle a droit. Quatre invasions en un siècle c'est assez.

Pour empêcher la cinquième, il faut que la Prusse

soit éloignée de nos frontières et que contre elle la surveillance militaire le long du Rhin soit permanente.

Wilson comprend que le Français a dit son dernier mot. Il fait alors cette proposition. « Il n'y aura ni constitution d'État indépendant sur la Rive gauche du Rhin, ni occupation de la ligne du Rhin, mais l'Amérique et l'Angleterre signeront avec la France un traité par lequel elles s'engageront à la soutenir de toutes leurs forces si l'Allemagne se livre contre la France à une agression non provoquée. » Lloyd George acquiesce à cette proposition de Wilson. L'Angleterre signera un traité identique dont l'entrée en vigueur sera toutefois subordonnée à la ratification du Traité américain. Clemenceau demande à réfléchir, à consulter. Cinq semaines vont s'écouler avant qu'on ne se soit mis d'accord, cinq semaines pendant lesquelles le négociateur français, acceptant les Alliances, se résigne à ne pas faire rendre à la Rhénanie son indépendance politique, mais insiste pour l'occupation de la ligne du Rhin et des têtes de Pont, et pour la neutralisation d'une large bande de territoire sur la rive gauche du fleuve. Les conversations ne cessent pas, alimentées par des notes qui se répondent les unes aux autres et où, sous une forme toujours renouvelée, apparaissent toujours d'un côté les mêmes arguments, de l'autre les mêmes objections.

Wilson qui le 14 mars s'était laissé gagner par Lloyd George et qui avait eu le premier l'idée des Alliances est aussi le premier, après une résistance où il avait montré quelque nervosité¹, à se rendre à nos raisons. Le 20 avril il déclare à Clemenceau qu'il concédera l'occupation pendant quinze ans, que cette occupation pourra être prolongée et que, même après l'évacuation, elle pourrait être renouvelée, si l'Alle-

1. Le 4 ou 5 avril il avait laissé annoncer qu'il rappelait à Brest le *George-Washington* et qu'il allait quitter la Conférence.

magne manquait à ses engagements. En outre la promesse d'Alliance est maintenue.

Deux jours après, c'est le tour de Lloyd George, de se trouver seul contre deux. Tout ce que Wilson a accepté, il l'accepte à son tour.

La bataille du Rhin n'était pas gagnée autant que nous l'aurions voulu puisque la Rive gauche restait juridiquement une province prussienne. Mais dans cette province nous tiendrions garnison, avec droit d'y rentrer après en être sortis, sans que l'Allemagne pût en considérer la réoccupation comme une agression. Nous avons le gage en mains pendant quinze ans, à notre portée ensuite et, au surplus la promesse d'une double-alliance qui découragerait en Allemagne toute velléité de revanche. Cette promesse si solennellement faite, pour substituer une garantie à celle qu'on nous avait refusée, étions-nous en droit de craindre qu'elle ne fût pas tenue? Si elle ne l'était pas, comme nous l'avions acceptée en échange de la garantie que nous aurions assurée les Alliances, nos Alliés pourraient-ils nous contester le droit de prolonger l'occupation?

La bataille pour le Rhin n'était pas terminée quand s'engagea à la fin de mars une bataille pour la Sarre. Nous avions à la livrer dans de mauvaises conditions, car cette fois nous allions demander pour nous-mêmes quelque chose à quoi nous n'avions pas fait allusion dans nos communications diplomatiques et que les Chambres, dans les ordres du jour où elles avaient énuméré sommairement nos buts de guerre, avaient passé sous silence.

Cette revendication tenue en réserve, c'était celle de la frontière d'Alsace-Lorraine de 1792, frontière qui avait été respectée par le traité de Paris de mai 1814 mais qui avait subi une amputation après Waterloo, en 1815. Nous avions alors cédé au Palatinat Bava-rois Landau et un important territoire sur la rive gauche de la Lauter. En outre, sur les deux rives de la Sarre entre Sarrebruck et la frontière du Luxem-

bourg, nous avons dû abandonner à la Prusse le territoire et la ville de Sarrelouis — Sarrelouis, fondée par Louis XIV, et patrie du maréchal Ney.

Nos plénipotentiaires, après avoir dans des conversations particulières sondé les dispositions des autres délégations, dispositions qu'ils avaient trouvées assez peu favorables, se décidèrent à formuler notre demande. Par un mémoire de Tardieu, ils revendiquèrent à titre de restitution la limite de 1792.

Mais l'Allemagne avait endommagé nos houillères du Nord, au point d'en diminuer d'au moins vingt millions de tonnes la production annuelle. Elle devait donc remplacer le charbon dont, à cause de ses destructions systématiques, nous serions privés pendant beaucoup d'années. Comme le sous-sol du pays de la Sarre contient un riche gisement houiller, dont l'extraction alimentait principalement l'Alsace et la Lorraine, le mémoire de Tardieu ajoutait à la demande de Landau et de Sarrelouis, au titre de restitution, la demande de cession de toutes les mines, au titre des réparations. Ces mines qui appartenaient au domaine de l'État prussien se trouvaient des deux côtés de la frontière telle que nous proposions qu'elle fût tracée? Pour celles qui seraient dans les territoires redevenus français, aucune difficulté; mais pour les autres, dans le territoire que nous n'annexerions pas, l'exploitation pourrait être gênée par les autorités politiques, si elles nous étaient hostiles. Il y avait donc des précautions à prendre contre la malveillance tracassière de l'administration allemande. En conséquence, les plénipotentiaires de France proposèrent qu'un statut politique spécial fût donné à la région minière de la Sarre au delà de notre nouvelle frontière, par exemple que cette région fût érigée en un État indépendant qui aurait contracté avec la France une union douanière.

Nos propositions furent, par nos alliés, différemment accueillies. Lloyd George les admit partiellement, Wilson les repoussa toutes. Lloyd George se

montra favorable à notre revendication de la propriété des Mines et même à l'autonomie du bassin de la Sarre, mais il se prononça contre le rétablissement de la frontière de 1792, contre la réannexion de Landau et de Sarrelouis. La raison qu'il donnait, les nôtres la connaissaient pour l'avoir entendue cent fois depuis l'ouverture de la Conférence : Pas d'Alsace-Lorraine allemande.

Wilson, que l'idée d'annexion scandalisait tandis qu'elle effrayait seulement Lloyd George, rappela que nous avions parlé toujours de l'Alsace-Lorraine de 1871 et jamais de celle de 1792. Pour les mines, il voulait bien que l'usage nous en fût cédé pendant un nombre d'années à déterminer, mais il serait abusif d'en transférer la propriété à la France. Quant à séparer la Sarre de l'Allemagne, il ne pouvait pas y consentir et à son tour il employa l'argument de Lloyd George : ne pas faire d'Alsace-Lorraine nouvelle.

Après une réponse de Clemenceau on s'ajourne au surlendemain (31 mars). Quand on se retrouve réunis Tardieu a fait un nouveau mémoire sur lequel la discussion s'engage. Nous n'insistons pas sur la frontière de 1792, mais nous ne pouvons céder ni sur la propriété des mines ni sur le régime politique spécial sans lequel leur exploitation sera entravée. Wilson ayant reçu satisfaction par notre renonciation à Landau et à Sarrelouis, cesse de trouver immoral le transfert de la propriété des mines. Mais d'État autonome il ne veut pas qu'il en soit créé, car ce serait le morcellement de l'Allemagne. Sur ces bases, Clemenceau, lui, ne veut pas traiter. Nouvel ajournement et renvoi de la question à une commission de Trois membres, Tardieu pour la France, Ch.-H. Haskins pour l'Amérique, Headlam Morley pour l'Empire britannique. Notre représentant trouve dans ses deux collègues des auditeurs attentifs et bienveillants, et après quelques jours de discussion il obtient d'eux cette déclaration : « Les soussignés sont d'accord pour estimer que si les arti-

cles ci-dessus (visant la propriété et l'exploitation des mines) dont la substance apparaît nécessaire au point de vue économique et social, devaient être appliqués sans que fût établi un régime spécial administratif et politique, des difficultés surgiraient inévitablement. »

Wilson est donc combattu par son propre délégué dans la Commission. Va-t-il s'obstiner? Lloyd George alors a l'heureuse inspiration de proposer, pour la Sarre, l'indépendance sous l'autorité de la Société des Nations, cette fille tant aimée de Wilson. Pourtant le Président américain ne se rend pas encore. A sa première concession : propriété transférée à la France, il en ajoute toutefois une autre qui serait de bien peu de valeur : si des conflits éclatent entre la France, exploitante des mines, et l'Allemagne souveraine territoriale, une Commission arbitrale départagera les contestants. Nouveau refus de Clemenceau qui se remet à l'étude avec Tardieu et Loucheur. Sur la constitution d'un État autonome administré par la Ligue des Nations il demeure intransigeant, mais faisant un pas vers Wilson, il offrira le plébiscite. Dans quinze ans les populations de la Sarre directement consultées diront si elles veulent être autonomes ou allemandes ou françaises. Le 10 avril, Wilson accepte cet arrangement qui ne froisse aucun de ses principes, qui ne peut pas porter le trouble dans sa conscience, car il est une application du « droit de libre disposition des Peuples ».

Telle fut la bataille de la Sarre, plus complètement gagnée que la bataille du Rhin, et où, contre Wilson, Lloyd George fut cette fois l'allié de Clemenceau.

CHAPITRE XIV

LES TROIS MÉMOIRES DE FOCH

Foch avait été inscrit le sixième sur la liste des Plénipotentiaires de France. Comme la Délégation de chacune des Grandes Puissances ne devait se composer que de cinq membres, le titre de Plénipotentiaire donné au Maréchal n'était que de courtoisie. On n'avait pas voulu, nous l'avons déjà dit, donner au vainqueur de 1918 le seul titre d'expert militaire qui ne l'aurait pas mis sur la première ligne. Mais, pour marquer que le titre de Plénipotentiaire était pour Foch seulement *honoris causa*, on avait, entre son nom et le dernier nom de la Délégation française, laissé, sur la liste imprimée dans un *Livre jaune*, un blanc de la hauteur d'une ligne.

Foch avait le devoir de faire connaître les conditions dont, à son jugement, dépendrait la sécurité de la France. Il exposa ces conditions dans trois mémoires qu'il développa oralement dans des conversations particulières, dans les séances de la Conférence, puis avec plus de solennité encore au Conseil des Ministres du 25 avril 1919.

On va lire ces trois mémoires auxquels le Maréchal a donné seulement le titre de Notes.

COMMANDEMENT EN CHEF
DES ARMÉES ALLIÉES

le 27 novembre 1918.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

NOTE

Le traité d'armistice, signé le 11 novembre avec l'Allemagne, a assuré :

1^o Aux Armées de l'Entente la possibilité de reprendre avantagement les hostilités en cas de nécessité;

2^o Aux Puissances de l'Entente, des garanties convenables pour le traitement de la Paix définitive. Dans ces garanties figure l'occupation de la rive gauche du Rhin et des têtes de pont de la rive droite, à des conditions qui ne constituent qu'un régime provisoire.

Il s'agit d'établir, aujourd'hui, le régime définitif des pays rhénans de la rive gauche, comme des têtes de pont de la rive droite, pour une première période de temps qui s'écoulera jusqu'à l'exécution complète des conditions du Traité de Paix et ensuite pour le temps qui suivra l'achèvement de cette exécution.

Pour juger de ces questions, il faut envisager deux points :

1^o Quelle sera la situation définitive des forces des Puissances Alliées vis-à-vis de l'Allemagne après la Paix?

2^o Les garanties que ces Puissances alliées auront à maintenir jusqu'à la pleine et entière exécution des clauses du Traité de Paix, visant aux réparations des dommages causés, paiement des indemnités, etc.

I

Pendant une grande partie de la guerre qui se termine, la Russie avec ses nombreuses armées, a retenu une notable partie des forces allemandes. C'est ainsi qu'en 1915, 1916 et même dans la plus grande partie de 1917, l'Entente a eu la supériorité numérique sur le front occidental.

Aujourd'hui, le sort de la Russie est incertain pour de longues années sans doute. Par suite, l'Occident de l'Europe ne peut compter que sur ses propres forces pour aborder, préparer et assurer son avenir vis-à-vis de l'Allemagne.

Or, quelle que soit l'organisation politique adoptée, dans

l'avenir, par les pays d'Outre-Rhin, il y aura toujours à l'est de ce fleuve, une population allemande de 64 à 75.000.000 de sujets¹ naturellement unis par la communauté de langage, et, par là, de pensée, comme aussi rapprochés par la communauté des intérêts.

Pour arrêter les entreprises vers l'Ouest, de cette nation, de tout temps belliqueuse et envieuse du bien d'autrui, récemment encore formée et entraînée à la conquête par la force, au mépris de tous les droits et avec des procédés des plus contraires aux lois, aspirant à l'hégémonie du monde, la nature n'a disposé qu'une barrière, le Rhin. Elle doit lui être imposée.

Dorénavant, le Rhin sera la frontière occidentale des peuples allemands; dorénavant, l'Allemagne sera privée de toute entrée et de toute place d'armes, c'est-à-dire de tout territoire sur la rive gauche de ce fleuve ou bien elle aura encore toutes facilités pour envahir sans difficultés, comme en 1914, la Belgique, le Luxembourg, la France, gagner les côtes de la mer du Nord et menacer l'Angleterre.

Sans cette précaution fondamentale, l'Occident de l'Europe est encore dépourvu de toute frontière naturelle, et il demeure ouvert aux dangers d'une invasion qui reste aussi facile que par le passé.

Mais une frontière si forte soit-elle, comme le Rhin avec ses places, peut être franchie par surprise, ou forcée, si elle n'est aux premiers jours tenue par des effectifs suffisants, c'est-à-dire voisins de ceux de l'assaillant. Dans l'un et l'autre cas, ce serait la guerre portée par l'Allemagne sur la rive gauche. La supériorité numérique est alors un facteur prépondérant du succès. Quels effectifs peut présenter la Coalition de l'Occident, pour arrêter une invasion qui, une fois le Rhin forcé, ne rencontre plus d'obstacle sérieux sur sa route,

1 Empire allemand 1914	68.000.000	
Provinces allemandes d'Autriche. . .	7.000.000	
Posnanie.		2.100.000
Alsace-Lorraine		1.900.000
Pays rhénans de la rive gauche du Rhin.		5.400.000
Sleswig-Holstein.		4.600.000
	<hr/>	<hr/>
	75.000.000	11.000.000
Différence	64.000.000	

quelle supériorité numérique peut-elle présenter surtout pour rejeter l'invasion au delà du Rhin?

En réalité, en face des 64 à 75.000.000 d'Allemands établis sur la rive droite du Rhin, on trouve sur la rive gauche :

En Belgique	7.800.000
En Luxembourg	260.000
En Alsace-Lorraine	1.900.000
En France	39.600.000
	<hr/>
Total.	49.560.000
Pays rhénans de la Rive gauche du Rhin.	5.400.000
	<hr/>
Total général	54.960.000

Comme on le voit, le chiffre total des seules populations de la Belgique, du Luxembourg, de l'Alsace-Lorraine et de la France (49.560.000), qui travailleraient dans une même pensée, est largement inférieur à la masse allemande.

Ce chiffre, même renforcé de celui des Pays rhénans et monté alors à 54.960.000, est encore notablement inférieur au bloc allemand de la rive droite (64 à 75.000.000) Et c'est le groupement maximum, semble-t-il, que l'on puisse demander à l'Occident continental

D'où la conclusion que, sur la rive gauche du Rhin, il ne peut y avoir d'*Etats neutres*. Toutes les populations de cette rive doivent être en état de prendre les armes pour faire face au péril allemand s'il se dresse. La neutralité est une chimère même au point de vue défensif, elle doit être armée et combinée avec l'action des Puissances voisines.

De cette constatation, il résulte également que la réunion une fois faite de cet ensemble de populations (54.960.000) est encore insuffisante pour tenir tête à l'Allemagne et en avoir raison, sans l'aide de la Grande-Bretagne si le Rhin est forcé.

Seul l'appui de l'Occident insulaire, les îles britanniques, peut alors nous permettre, comme en 1914, d'atteindre le chiffre des combattants de l'ennemi.

Mais cette aide, en raison des longueurs et des incertitudes des transports maritimes, est forcément tardive et peut être incomplète; ce qui montre l'importance de l'organisation entière du groupement continental des populations de la rive gauche du Rhin (Belgique-Luxembourg-Alsace-Lorraine-France-Pays rhénans), pour répondre à l'éventualité d'une guerre contre l'Allemagne.

En résumé, pour faire contre-poids à la masse allemande toujours menaçante, les Puissances directement intéressées (France, Belgique, Angleterre), travaillant dans une même communauté de visées politiques et pour cela d'intérêts et de moyens, sont obligées de former une coalition, d'*assurance mutuelle*, destinée :

1° A grouper sans retard toutes les populations de la rive gauche du Rhin (Belgique, Luxembourg, Alsace-Lorraine, Pays-Rhénans, France), dans une même organisation militaire, capable de défendre la ligne du Rhin ;

2° A préparer l'appui éventuel des forces de la Grande-Bretagne, en cas de guerre avec la masse germanique de l'Europe Centrale.

Plus le groupement de l'Occident Continental, visé au paragraphe 1^{er}, sera avancé dans son effective réalisation, mieux sera assurée la défense du Rhin, moindre sera l'importance du secours à demander à l'Occident insulaire, et moins urgente sera l'arrivée de ce secours aux jours de la guerre visée au paragraphe 2.

II

Bien entendu, il appartiendra au Traité de Paix, d'établir l'organisation politique des populations rattachées au sort de l'Occident Continental (Luxembourg-Pays rhénans de la rive gauche), de les former ou de les maintenir en États relativement indépendants.

Néanmoins, cette organisation doit aboutir, de la part de ces populations, à une conduite politique et à une action militaire anti-allemandes, le moment venu. Par suite, les hommes en état de porter les armes doivent y être, dès le temps de paix et dans une proportion correspondante à leur population, organisés en troupes capables de combattre contre l'Allemagne en cas de guerre.

De même les traités ou arrangements doivent asseoir la conduite de ces États nouveaux, en vue de fixer leur attitude politique et de déterminer leurs charges militaires.

C'est dire que les différents États existant sur la rive gauche du Rhin ou constitués par le Traité de Paix, doivent avoir une ligne de conduite commune, contrôlée par certains d'entre eux, dans la proportion des risques à courir à la guerre (France, Belgique, Angleterre), en vue d'assurer une

même répartition et une même valeur des charges militaires imposées pour garantir le résultat visé.

Cette ligne de conduite et ce pouvoir de contrôle seraient à déterminer au Traité de Paix par des arrangements entre les trois États indiqués ci-dessus.

De même, les Traités doivent assurer, par le maintien de contingents alliés dans les places fortes de la rive gauche du Rhin, la défense de la nouvelle frontière pendant au moins une certaine durée de temps.

De même, la communauté d'intérêts serait à assurer entre les différents États de la rive gauche du Rhin par un régime économique commun leur garantissant les mêmes avantages.

A ces conditions, et pour respecter l'indépendance des populations on peut entrevoir la constitution sur la rive gauche du Rhin, d'États nouveaux autonomes, s'administrant eux-mêmes, sous les réserves développées ci-dessus, constitution qui, avec l'aide d'une frontière naturelle solide : le Rhin, sera seule capable d'assurer la paix à l'Occident de l'Europe.

III

Si nous tenions simplement à cette organisation des pays de la rive gauche du Rhin, nous aurions bien assuré, en partie, l'avenir de l'Occident, mais nous serions dépourvus de toutes garanties d'exécution par l'Allemagne, des charges que lui imposera le Traité de Paix (restitutions, indemnités, réparations, etc...).

Pour répondre à la nécessité de nous réserver ces *garanties*, il paraît indispensable de maintenir l'occupation intégrale des têtes de pont, ainsi que la servitude de la zone neutre sur la rive droite, jusqu'à la pleine et entière exécution par l'ennemi, des obligations résultant pour lui du Traité de Paix.

IV

En définitive, l'Europe Occidentale, avec ses institutions parlementaires et démocratiques, ne poursuit aucune idée d'annexion, mais si elle veut avoir une paix assurée vis-à-vis d'une Allemagne animée jusqu'à présent d'un désir incontestable de conquête, au mépris des traités les mieux établis, elle ne peut l'attendre que de sûretés matérielles effectives, que des conditions suivantes :

1° Une frontière naturelle, le Rhin, dont les places seront tenues sur la rive gauche par des contingents alliés;

2° L'organisation militaire à charges égales de tous les pays à l'ouest du Rhin, avec l'appui éventuel de la Grande-Bretagne.

Comme on le voit, les Gouvernements directement intéressés, France, Angleterre, Belgique ont, dans un accord préalable :

1° A fixer la frontière des pays allemands laissés entièrement indépendants sur la rive droite du Rhin;

2° L'organisation des pays de la rive gauche;

3° Enfin, à maintenir l'occupation des têtes de pont de la rive droite, jusqu'à satisfaction complète des conditions de la Paix.

Signé : Foch.

COMMANDEMENT EN CHEF

DES ARMÉES ALLIÉES

G. Q. G., le 10 janvier 1919.

LE MARÉCHAL

NOTE

Sans aucun doute, on peut compter, dans un avenir indéterminé, sur un développement suffisant de la civilisation et du sens moral des peuples, pour trouver, dans une Société ou Ligue des Nations fortement organisée, un obstacle efficace à la guerre de conquête. Mais afin que cette société naissante acquière une autorité assez forte pour constituer par elle-même une garantie du maintien de la paix, il est nécessaire qu'elle reçoive dès à présent la base suffisante et la force particulière qui assureront son développement. Il faut donc connaître la situation des peuples d'hier, pour fixer celle de demain, en partant de celle d'aujourd'hui; comme aussi prendre en compte les gages de paix, qu'une victoire coûteuse a mis entre les mains des Nations alliées, grâce à leur parfaite union, et dont l'abandon compromettrait le maintien de la paix dans l'avenir.

I

L'Allemagne de 1914 était le résultat d'un travail soutenu de ceut cinquante ans, commencé par Frédéric II, méthodiquement continué par ses successeurs et qui avait abouti à prussianiser l'Allemagne.

Dès le début, les Hohenzollern ont donné comme base à la puissance prussienne un militarisme excessif. Il se traduisait notamment par l'entretien d'une armée d'un effectif très supérieur à celui qui correspondait à la population du pays. Par cet état militaire surélevé, la Prusse jouait un rôle important dans les guerres du XVIII^e siècle, réalisait de sérieuses acquisitions territoriales et prenait une place prépondérante dans les guerres de 1813, 1814, 1815. Par là, également, elle s'assurait bientôt parmi les Puissances Européennes un rang très supérieur à celui que lui assignaient ses moyens naturels : sa population, son commerce, son industrie...

En fait, le placement de ses ressources dans une forte armée, issue du service personnel et obligatoire, et la guerre pratiquée comme entreprise de conquêtes nationales avaient procuré de sérieux bénéfices à la Prusse. Elle allait les appliquer au triomphe de sa politique

C'est ainsi qu'en 1866, par la victoire de Sadowa, elle expulsait l'Autriche du domaine allemand, renversait la Confédération germanique et prenait la direction de l'Allemagne transformée, pour la militariser à son image et à sa main.

C'est ainsi qu'en 1871, au lendemain d'une campagne victorieuse, elle créait l'Empire pour faire de l'Allemagne une unité plus forte, encore plus aux mains de la Prusse, toujours sur les mêmes bases du service personnel, obligatoire, et du Commandement des Hohenzollern.

Mais en même temps l'action prussienne s'exerçait bien au delà du domaine militaire proprement dit. Toutes les classes, toutes les ressources, tous les moyens d'action ou de production, toutes les associations comme tous les individus étaient disciplinés, centralisés, militarisés. C'est un Étatisme raffiné, que pratiquait une Monarchie absolue et intéressée, constamment appuyée sur une forte aristocratie, et se réclamant d'une incontestable supériorité militaire comme de guerres avantageuses, c'est-à-dire de la suprématie de la force. L'enseignement public était bientôt imprégné des mêmes principes de l'instruction obligatoire, organisation déjà

ancienne du Pays, trouvait, sous une habile direction, les moyens de les répandre et de créer un état d'esprit allemand, la « Kultur » avec sa morale propre. Définitivement, la force prime le droit, elle le crée à son profit. Puis en Allemagne, se répand la conviction d'une nature supérieure, d'une destinée et d'une mission spéciales qui justifient les pratiques les plus iniques, pourvu qu'elles mènent à la victoire allemande. Une formule résume la morale : « Deutschland uber alles ». L'idéal et la raison d'être de l'Allemagne sont la domination du monde au profit des Allemands.

D'ailleurs, le pouvoir centralisé du Roi de Prusse, qui a concentré en ses mains toutes les forces ainsi créées pour les appliquer à son heure au développement de l'Allemagne par la guerre, a donné par « l'indigénat » une situation favorisée à chacun de ses nationaux.

Le Bavarois, le Saxon, le Wurtembergeois, le Badois est avant tout sujet allemand. Il est protégé et réclamé par l'Empire, intéressé par suite à la conservation et à la grandeur de l'Empire. Une fois de plus, la force physique et morale de l'Allemagne passait aux mains du Roi de Prusse et venait à l'appui de son système.

De là l'irrésistible, générale et aveugle levée de boucliers de 1914, à l'appel de Guillaume II.

Après avoir, au plus haut point, exagéré l'organisation militaire pour en faire un instrument de conquête, après avoir faussé la morale de son peuple et excité par l'intérêt de chacun son dévouement à la cause de l'Empereur prussien, c'est, au total, une armée de malfaiteurs savants et convaincus, que l'Allemagne prussianisée a lâchée, au mépris de tous les traités, sur les populations pacifiques, ou même vouées à la neutralité, de l'Europe, puis sur les mers du monde.

C'est contre ce système complet de forces, résultant d'une formation séculaire et continue, que l'Entente a dû soutenir la lutte à l'improviste, au nom des principes du Droit et de la Liberté des Peuples, et qu'elle s'est vue bientôt suivie par une série des Nations armées des mêmes principes, les États-Unis au premier rang.

Grâce à cet effort de tous, et par une victoire particulièrement coûteuse pour les Premières Nations engagées, la crise est aujourd'hui terminée, mais elle peut renaître.

II

Pour en éviter le retour, il ne suffira pas sans doute, de changer la forme du Gouvernement allemand. Après le départ des Hohenzollern, dans des conditions particulièrement disqualifiantes pour cette dynastie et pour toute Monarchie militaire, le rétablissement du régime impérial semble certainement devoir être écarté à tout le moins pour quelque temps. Mais une République, bâtie sur les mêmes principes de centralisation du Pouvoir et de militarisme, prenant en mains l'ensemble de l'Allemagne, présentera tout autant de dangers et constituera une aussi redoutable menace pour la paix. Elle est facile à réaliser semble-t-il¹, dans un pays imbu de l'esprit prussien, des méthodes prussiennes, des doctrines militaristes, et où règne encore en maître de par le tempérament, comme par la tradition, le principe d'autorité, le besoin de centralisation. Bien plus, l'Allemagne républicaine, libérée des entraves que l'existence des petites principautés occasionnait incontestablement à l'Empire, a chance de trouver un surcroît de forces dans son Unité parachevée, comme aussi dans la vitalité et l'activité d'un peuple, désormais plus rapproché de son Gouvernement. C'est seulement du redressement des esprits ramenés par la défaite, puis par la libre discussion à des notions plus exactes du Droit et de la Justice, c'est de leur participation large au contrôle du Pouvoir Exécutif, que pourra sortir un fonctionnement démocratique des institutions d'apparences républicaines, qui auraient, sans cela, toute la puissance d'un pouvoir absolu. Nous ne verrons se produire une pareille évolution qu'avec le temps, beaucoup de temps sans doute, bien décidés que nous sommes à ne pas hâter la persuasion par l'emploi de la force, à ne pas intervenir dans le règlement intérieur des affaires de l'Allemagne. Mais alors, respectueux du domaine allemand pouvons-nous,

1. Pour former l'Empire en 1871, il a suffi de faire rentrer dans la Confédération du Nord les Etats du Sud et de remplacer dans la Constitution le mot « Bund » par « Reich » et celui de « Præsidium » par « Kaiser ». Une manœuvre en sens inverse qui remplacerait dans la constitution impériale le mot de « Reich » par « Bund » et celui de « Kaiser » par « Præsidium » aboutirait à maintenir, sous une forme d'apparence républicaine, toute la force que représentait l'Empire,

par une confiance sans réserve, laisser mettre en péril nos principes de liberté et de justice, notre existence même, par des sautes d'opinion, des essais de réaction, encore susceptibles de se produire de l'autre côté du Rhin, et capables de lancer aussitôt dans une nouvelle guerre, des cadres de troupes et des classes de soldats nombreux et fortement rompus au métier des armes, c'est-à-dire une très puissante Armée?

Bref, l'Allemagne reste, pour longtemps encore, jusqu'à l'achèvement de sa transformation politique et philosophique, une menace redoutable pour la civilisation. Et dans ces conditions, la plus élémentaire prudence impose aux Nations alliées, embryon de la société des Nations, la nécessité de prendre vis-à-vis d'elle, un ensemble de mesures purement défensives, et de précautions de premier plan. Elles témoigneront en même temps, par leur netteté, d'une intention bien arrêtée d'atteindre le but recherché : la Paix, et de mettre l'Allemagne dans l'impossibilité de recommencer une guerre de conquêtes, de reprendre son programme de domination par les armes.

Devant cette menace encore durable de l'Allemagne, quelles forces pouvons-nous présenter?

III

Pendant une grande partie de la guerre qui se termine, la Russie, avec ses nombreuses armées, a retenu une notable quantité des forces allemandes. C'est ainsi qu'en 1915, 1916, et même dans la plus grande partie de 1917, l'Entente a eu la supériorité numérique sur le front Occidental.

Aujourd'hui le sort de la Russie est incertain pour de longues années sans doute? Par suite, l'Occident de l'Europe, berceau et garantie nécessaire de l'organisation future des Nations, ne peut compter que sur ses propres forces pour aborder, préparer et assurer son avenir vis-à-vis de l'Allemagne et d'une agression possible.

Pour remplir ce rôle, il ne peut avoir la supériorité du nombre. En effet quelle que soit l'organisation politique adoptée dans l'avenir, par les pays d'Outre-Rhin, il y aura toujours à l'Est de ce fleuve, une population allemande de 64 à 75 millions de sujets¹ naturellement unis par la communauté

1. Voir le tableau statistique au mémoire du 27 novembre.

de langage, et par là, de pensée, comme aussi rapprochés par la communauté des intérêts.

A ces forces allemandes, la Belgique, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine, la France, ne peuvent opposer qu'un total de 49 millions d'habitants. Seul, l'appui des pays d'Outre-Mer peut leur permettre d'atteindre le chiffre des combattants de l'ennemi, comme en 1915-1918. Mais encore faut-il l'attendre, et cela combien de temps, pour l'Amérique notamment?

Or, quelle a été la cause des calamités actuelles? Avant tout la tentation qu'était pour l'Allemagne la possibilité de frapper d'un seul coup, rien qu'en étendant le poing, nos parties vitales. Dans cette conviction, elle ne s'est même pas embarrassée de prétextes. « Nous ne pouvons pas attendre », disait Bethmann-Hollweg.

Par suite, pour arrêter les entreprises vers l'ouest de l'Allemagne — de tout temps belliqueuse et envieuse du bien d'autrui, récemment encore formée et entraînée à la conquête par la force, au mépris de tous les droits, et avec des procédés des plus contraires aux lois, capable d'entreprendre promptement une formidable guerre — pour retarder tout au moins la décision par les armes, il faut faire appel d'abord à tous les moyens fournis par la nature. Elle n'a disposé qu'une barrière sur la route de l'invasion, le Rhin. Il doit être utilisé et disputé, pour cela occupé et organisé dès le temps de paix. Sans cette précaution fondamentale, l'Occident de l'Europe reste dépourvu de toute frontière naturelle et demeure, comme par le passé, ouvert aux dangers d'une invasion qui peut être plus violente. Sans cette précaution, les pays industriels et pacifiques du Nord-Ouest de l'Europe sont immédiatement submergés par le flot dévastateur de la guerre barbare qu'aucune digue n'arrête; le Rhin, obstacle redoutable en lui-même, rend particulièrement difficile un franchissement à une époque notamment où la mitrailleuse de la défense impose à l'attaque l'usage du tank. De la Suisse à la Hollande sur plus de 600 kilomètres, cet obstacle continu couvre les pays alliés, sans pouvoir être tourné.

Mais, en outre, par les Places dont il est renforcé, les moyens de communication (routes et chemins de fer) qui y affluent ou le longent, il est une base de manœuvre de contre-effensive magnifique. Mayence, Coblenz, Cologne, ne sont qu'à trois étapes l'une de l'autre. Toute tentative enne-

mie pour passer entre ces villes, est menacée de flanc et à revers sur les deux rives, car chaque tête de pont que nous nous sommes assurée sur le Rhin flanque la voisine, et permet d'agir de flanc et par derrière sur cette offensive.

Le maréchal de Moltke plaçait au Rhin la frontière militaire de l'Allemagne et terminait certaine de ses études en écrivant : *On ne peut méconnaître la solidité extraordinaire de notre théâtre d'opération du Rhin. Elle ne pourrait être compromise que si nous prenions sur la rive gauche une offensive prématurée et avec des forces insuffisantes* ». Et ailleurs : « *Le front de défense de la Prusse contre la France est constitué par le Rhin avec ses forteresses. Cette ligne est si solide qu'elle est loin d'exiger toutes les forces de la monarchie.* »

Cette situation est aujourd'hui retournée au profit de la Coalition. La Coalition ne peut renoncer aux avantages qu'elle assure, lâcher le bouclier de la défense dans cette région, le Rhin, sans compromettre gravement son avenir; le « *Wacht am Rhein* » doit être son cri de ralliement.

Dorénavant, le Rhin devra être la frontière militaire occidentale des peuples allemands; l'Allemagne devra être privée de toute entrée et de toute place d'armes, c'est-à-dire de toute souveraineté territoriale sur la rive gauche de ce fleuve, en un mot de toute facilité pour envahir rapidement, comme en 1914, la Belgique, le Luxembourg, pour gagner les côtes de la mer du Nord et menacer l'Angleterre, pour tourner les défenses naturelles de la France, le Rhin, la Meuse, conquérir ses régions du Nord et aborder celle de Paris. C'est là pour le présent et l'avenir proche une *garantie indispensable du maintien de la Paix*, en raison :

- 1° De la situation matérielle et morale de l'Allemagne;
- 2° De sa supériorité numérique sur les Pays démocratiques de l'Europe Occidentale.

IV

Le Rhin, frontière militaire indispensable au maintien de la Paix que poursuit la Coalition, ne constitue aucun profit territorial pour aucun pays. Il ne s'agit pas, en effet, d'annexer la rive gauche du Rhin, d'augmenter le territoire de la France ou de la Belgique, et de le protéger contre une revendication allemande, mais bien de tenir au Rhin la barrière commune de sécurité nécessaire à la Société des Nations

démocratiques. Il ne s'agit pas de confier à une seule Puissance la garde de cette barrière commune, mais bien d'assurer, par le concours, soit moral, soit matériel, de toutes les Puissances Démocratiques, la défense de leur existence et de leur avenir, en interdisant une fois pour toutes à l'Allemagne de porter son esprit de domination au delà du fleuve.

Bien entendu, il appartiendra au Traité de Paix de fixer le statut des populations de la rive gauche du Rhin non comprises dans les frontières françaises ou belges.

Mais cette organisation, quelle qu'elle soit, devra tenir compte de la nécessité militaire exposée ci-dessus, et par suite :

1° Interdire totalement à l'Allemagne l'accès militaire et la propagande politique dans les pays rhénans de la rive gauche, peut-être même couvrir ces pays par une zone de neutralisation militaire sur la rive droite ;

2° Assurer l'occupation militaire des Pays Rhénans de la rive gauche par des forces alliées ;

3° Garantir aux Pays Rhénans de la rive gauche, les débouchés nécessaires à leur activité économique, en les associant aux autres États occidentaux, par un régime douanier commun.

A ces conditions, et conformément au principe admis par tous de la liberté des peuples, on peut concevoir la constitution sur la rive gauche du Rhin, d'États nouveaux autonomes, s'administrant eux-mêmes, sous les réserves développées ci-dessus, constitution qui, avec l'aide d'une frontière naturelle solide : le Rhin, sera seule capable d'assurer la Paix à l'Occident de l'Europe.

V

En somme, dans le passé, les Puissances de la Coalition : la France, malgré la légitimité de ses revendications, ses droits imprescriptibles, la Belgique tenue par la neutralité, l'Angleterre dans sa situation insulaire, n'ont jamais préparé d'offensive contre l'Allemagne, mais en 1914, elles ont été brutalement assaillies par cet État. Pendant une certaine période de temps, le fait peut se représenter.

Si, en 1914, 1915, 1916, 1917, ces Puissances ont pu résister à l'Allemagne, donner à l'Angleterre le temps de se faire le plein de ses armées, notamment par son service obliga-

toire et d'autres mesures de circonstance, aux États-Unis la possibilité d'arriver avec leur apport décisif, c'est que la Russie se battait à leurs côtés, et que par ce fait, elles ont eu pendant un certain temps la supériorité numérique sur le front occidental. La Russie n'est plus une aide, pour un temps impossible à prévoir. Par là, il devient nécessaire que la barrière d'Occident contre l'invasion allemande soit plus solidement constituée que par le passé, et que les Puissances de l'Entente, qui sont, de par la géographie, au premier rang des défenseurs de la civilisation, soient, dès à présent, organisées militairement pour pouvoir donner aux autres États protecteurs de la civilisation la possibilité d'intervenir à temps.

L'organisation défensive de la coalition s'impose donc.

Elle comporte avant tout une frontière naturelle, première barrière mise à l'invasion germanique. Il n'en existe qu'une : le Rhin. Elle doit être, jusqu'à nouvel ordre, tenue par les forces de la Coalition.

VI

Cette disposition purement défensive, et à régler immédiatement, a pour objet de parer et de répondre aux premiers besoins que créerait une agression allemande. Elle est indispensable, car la guerre, le jour où elle se présente, ne vit que de réalités, de forces matérielles mises en jeu dans un temps déterminé ; lignes de défense naturelles ou organisations défensives, effectifs, armements, ce sont celles indiquées ci-dessus comme nécessaires.

Elle serait effectuée, comme on l'a vu, sous les auspices des Nations fondatrices de la Ligue des Nations : France, Angleterre, Belgique, États-Unis.

A l'abri de ces mesures de sûreté, et pour les renforcer d'un appui moral, la Ligue des Nations, solidement établie, se grossirait des Nations qui sont venues défendre les mêmes principes de Droit et de Justice, et elle établirait des statuts définitifs, désormais viables.

La Ligue, une fois fondée de la sorte, avec ses statuts et ses sanctions, pourrait progressivement devenir la Société des Nations, par des adhésions successives d'autres Nations, Nations neutres d'abord, Nations ennemies ensuite. Les résultats qu'elle poursuit une fois acquis, seraient de nature

à diminuer peu à peu les charges militaires des Nations qui la composeront.

C'est là un idéal à poursuivre pour un avenir qui ne peut être qu'indéterminé.

Il ne sera réalisable qu'à l'abri des mesures de sûreté exposées ci-dessus, sinon la civilisation sera mise en péril par une nouvelle agression germanique, qui, cette fois, ne pourra être arrêtée à temps

La fortune des armes a mis entre nos mains la ligne du Rhin, grâce à un concours de circonstances et à une réunion de forces alliées, qui ne peuvent se reproduire de longtemps. Abandonner aujourd'hui cette solide barrière naturelle, sans autre garantie que des institutions morales et d'un effet lointain et inconnu, c'est dans le domaine militaire, courir au-devant des plus grands risques.

Les Armées savent d'ailleurs le sang qu'elle leur a coûté.

COMMANDEMENT EN CHEF
DES ARMÉES ALLIÉES

LE MARÉCHAL

le 31 mars 1919.

*Distribuée et lue le 31 mars
au Conseil des Quatre.*

NOTE

Par la note du 10 janvier, on a montré la nécessité pour les Puissances Occidentales, d'avoir comme frontières militaires une barrière naturelle (et il n'y en a qu'une, le Rhin), pour arrêter l'invasion d'une masse germanique de 70.000.000 de sujets environ, qui peut en outre être augmentée d'une masse slave d'un chiffre plus élevé.

Comme on le verra dans la présente note, toute autre combinaison semble insuffisante, soit par son efficacité, soit par le temps qu'elle demanderait à jouer.

Telle la simple neutralisation des Provinces Rhénanes, consolidée par une forte alliance.

Si l'on suppose en effet une zone neutre de 50 kilomètres de largeur sur la rive gauche et la rive droite du Rhin, libéré ainsi de toute garnison, il est certain que le jour où un

commandement allemand est décidé à reprendre l'attaque, il peut sans manifestation évidente prendre des dispositions qui lui permettent, sans coup férir, de se saisir des passages du Rhin, d'une zone d'action suffisamment large sur la rive gauche pour en faire le point de départ d'une attaque rassemblée d'autre part, et nous mettre en un mot en présence d'un fait accompli dont la discussion tardive ne peut plus rien produire. Il est également évident que ce commandement a dès lors en main l'obstacle franchi, et par là, la possibilité non seulement de s'y défendre avec fruit, mais encore d'en faire déboucher avec avantage ses masses.

En partant de cette situation défavorable qui équivaut au lendemain d'une grande bataille perdue, que nous reste-t-il à faire? A concentrer au plus tôt les Armées alliées à la frontière de nos États. Malheureusement nous ne trouvons aucun obstacle naturel pour y couvrir une opération toujours longue et périlleuse pour les États les premiers engagés, France et Belgique, et à plus forte raison, pour y attendre les Armées de nos Alliés, Angleterre, Amérique, plus lentes à venir. En admettant même que cette première opération réussisse, c'est un total inférieur que présenteront encore la France et la Belgique puisqu'il résultera d'une population de moins de 50.000.000 d'habitants, devant une supériorité de population allemande incontestable. C'est donc une bataille perdue si elle est engagée par ces seuls États. Pour éviter une pareille surprise, d'où découlent toutes ces conséquences, et qui ne réclame de l'adversaire aucune capacité extraordinaire, il n'y a qu'un moyen : c'est de rester nous-mêmes sur le Rhin.

Le secours d'une alliance ne peut compenser au moment voulu l'infériorité de la situation, car il est douteux que l'Angleterre puisse mettre, comme premier secours au service d'une guerre européenne, plus de forces qu'elle n'en avait en 1914, en raison de son obligation de tenir un vaste empire et en l'absence du service obligatoire. Mais en outre, ce secours insuffisant ne pourra qu'être tardif, par suite de la distance, de la traversée de la Manche, et parce que, dans l'hypothèse même d'un tunnel sous-marin, d'une destruction toujours possible d'ailleurs, le rendement d'une seule ligne même à deux voies ne permet pas de dépasser la rapidité de transport que nous avons connue en 1914.

Quant au secours américain, ce ne sont pas des semaines qu'il exigera, mais bien des mois.

Et dans ces conditions, par suite, c'est une bataille à notable infériorité numérique, sans aucun obstacle naturel pour la rendre plus facile qu'il nous faudra supporter dans les plaines de Belgique. C'est de nouveau la Belgique et le Nord de la France transformés en champ de bataille. en champ de défaite, c'est bientôt l'ennemi atteignant les côtes d'Ostende et de Calais, les mêmes pays ravagés une fois de plus.

Si en 1914, nous avons pu durer le temps nécessaire à l'Angleterre pour faire ses grandes Armées, si nous avons pu tenir à la Marne, à Arras, et finalement à l'Yser, c'est que la Russie de son côté retenait une notable partie des forces allemandes, envahissait la Silésie et menaçait Berlin.

Ce contre-poids n'existe plus, pour longtemps sans doute. Peut-être viendra-t-il s'ajouter à la masse ennemie pour la renforcer. Par là se montre, sur la frontière occidentale de l'Allemagne, le danger d'une situation plus grave pour nous qu'en 1914. Elle résulte des modifications politiques des Etats et des Alliances. Cette situation nouvelle ne peut être méconnue, il ne peut y être remédié qu'en utilisant pour la renforcer, la seule frontière que la nature ait créée dans le Nord-Ouest de l'Europe : la barrière du Rhin. En résumé, si nous ne tenons pas le Rhin d'une façon permanente, il n'y a pas de neutralité, de désarmement, de clause écrite d'une nature quelconque qui puissent empêcher l'Allemagne de se saisir du Rhin et d'en déboucher avec avantage. Il n'y a pas de secours suffisant, arrivant à temps d'Angleterre ou d'Amérique, pour éviter un désastre dans les plaines du Nord, pour éviter à la France une défaite complète, ou l'obligation, pour y soustraire ses armées, de les replier sans retard derrière la Somme, ou la Seine, ou la Loire, en vue d'y attendre le secours de ses Alliés.

Le Rhin reste donc aujourd'hui la barrière indispensable au salut des peuples de l'Europe Occidentale, et par là de la civilisation. Il n'y a pas d'autre part de principe supérieur qui oblige un peuple victorieux, quand il a reconquis dans une guerre défensive les moyens indispensables à son salut, à les restituer à son adversaire. Il n'y a pas de principe qui puisse obliger un peuple libre à vivre sous une menace continue et à ne compter que sur ses Alliés pour lui éviter le désastre, quand il vient de payer son indépendance, de plus de 1.500.000 cadavres et d'une dévastation sans exemple.

Il n'y a pas de principe qui puisse prévaloir contre le droit des peuples à l'existence, contre le droit absolu qu'ont la France et la Belgique d'assurer leur indépendance.

Dans ces conditions, il paraît difficile de refuser aux Nations des premiers rangs de la bataille, France et Belgique, la protection qu'elles jugent indispensable pour vivre et combattre jusqu'à l'arrivée de leurs Alliés, de leur enlever le boucher qui leur permettra de se défendre, mais non d'attaquer : le Rhin.

Il nous faut faire une paix juste, mais une paix durable. Que les populations de la Rive gauche du Rhin restent, ou non, allemandes, la frontière politique des Nations de l'Ouest de l'Europe contre la Germanie est au Rhin.

Il appartiendra d'ailleurs à la Conférence de régler le sort politique des États de la Rive gauche du Rhin et de leur donner une constitution compatible avec le principe de la liberté des Peuples. Ils n'ont d'ailleurs jamais constitué que des États indépendants, ou des appoints pour les Puissances centrales de l'Allemagne.

Renoncer à la barrière du Rhin, c'est admettre cette monstruosité inimaginable, que bien que battue, l'Allemagne couverte de sang et de crimes, l'Allemagne responsable de la mort de millions d'êtres humains, l'Allemagne qui voulait détruire notre pays et le laisser couvert de ruines, l'Allemagne qui entreprenait de dominer le monde par la force, serait encore maintenue par notre abandon volontaire du Rhin dans la possibilité de recommencer ses entreprises comme si elle avait été victorieuse.

Je demande instamment aux Gouvernements Alliés et Associés, qui aux heures les plus critiques ont remis entre mes mains la conduite de leurs Armées et l'avenir de la cause commune, de considérer que cet avenir n'est assuré d'une façon durable, demain comme aujourd'hui, que par la frontière militaire du Rhin et son occupation par les Alliés. Cette situation indispensable est donc à maintenir.

CHAPITRE XV

LE CONSEIL DU 25 AVRIL

Le maréchal Foch, dont les propositions avaient d'abord été acceptées par Clemenceau et présentées à nos Alliés, avait fait distribuer aux chefs des gouvernements les mémoires dans lesquels il les avait exposées et justifiées. Même quand Clemenceau lui eut dit, en langage familier, que « ça n'allait plus », le maréchal avait persisté. Comme il n'avait pas pris part aux discussions auxquelles avait donné lieu la question à la solution de laquelle il attachait tant d'importance, il ne savait pas, autant que nos Plénipotentiaires, quels partis pris ils avaient rencontrés chez Lloyd George et chez Wilson. Bien que Clemenceau eût obtenu une partie de ce que Foch jugeait nécessaire et qu'au minimum d'occupation — minimum extensible — se fût ajoutée la promesse du double traité avec l'Amérique et l'Angleterre, l'illustre capitaine n'avait pas été satisfait. Envisageant la question de la Rive gauche du point de vue stratégique et convaincu que la sécurité de la France exigeait que sa frontière militaire fût portée au Rhin, il estimait insuffisantes les concessions que Clemenceau avait arrachées à nos deux alliés.

Cette obstination du maréchal Foch était motivée

seulement par la conception qu'il avait de l'intérêt national, par le souci du salut public; chez lui aucune arrière-pensée politique. Il ne cherchait pas à créer des difficultés à Clemenceau, malgré quelques froissements qui, au cours de la Conférence, s'étaient produits entre le Président du Conseil et lui. Mais ses idées ayant été connues, d'abord par des indiscretions, comme il s'en commet toujours, puis par des déclarations que le Maréchal avait faites lui-même à un journaliste anglais, tous les opposants à Clemenceau s'y étaient ralliés.

Le soldat, qui ne pensait qu'à l'avenir du pays, fut encouragé à l'intransigeance par des hommes à aucun desquels certes l'avenir du pays n'était indifférent, mais qui tous n'oubliaient pas leur dépit, leurs ressentiments ni leur propre avenir. Foch voyant la faveur que rencontrait son programme de sécurité crut, à la veille de la remise du Traité aux Allemands, qu'il pourrait encore le faire prévaloir sur la transaction à laquelle Clemenceau avait dû consentir. Il demanda à Poincaré qu'une réunion générale des Ministres et des Plénipotentiaires eût lieu, où seraient discutées à fond, et définitivement, les clauses du traité relatives à la Rhénanie. Le Maréchal savait que le Président de la République partageait ses idées et il croyait que, dans la mesure de ses pouvoirs, constitutionnels, il les appuierait. La mission Doumergue, en décembre 1916, n'avait-elle pas été l'œuvre de Poincaré plus encore que de Briand? Le Président avait pensé qu'il serait utile d'obtenir d'un de nos alliés la promesse de soutenir la proposition d'éloigner la Prusse du Rhin, que nous ferions à la Conférence de la Paix. Comme il était à craindre que notre demande ne fût pas admise par l'Angleterre si nous la lui présentions en tête à tête, Poincaré avait amené Briand à faire d'abord une entente avec la Russie; une fois faite cette entente, nous aurions, étant deux, abordé nos autres alliés avec plus de chances d'être écoutés.

Doumergue était donc parti pour Pétrograd et, comme on le sait, il en avait rapporté un engagement de Nicolas II qui, si la Révolution n'avait pas annihilé la Russie, aurait assuré à la France, pour la solution de la question rhénane, le concours d'un allié dont l'influence, jointe à la nôtre, nous aurait peut-être permis de surmonter la résistance britannique.

Ainsi les propositions de Foch tendaient à appliquer une politique qui, depuis que la paix avait été entrevue, avait été celle de Poincaré; qui avait été aussi celle de Briand, et dont on pouvait dire qu'elle était celle du Parti radical-socialiste puisque l'acte qui la concrétisait avait été obtenu par Doumergue. Le Président de la République était donc conséquent et il pouvait croire qu'il avait avec lui l'opinion du Parlement dans sa majorité, lorsqu'en mars et avril il secondait, dans ses conversations, les efforts de Foch pour que, derrière la ligne du Rhin, tenue par des contingents alliés, fût constitué un État allemand indépendant. S'il avait eu, comme Clemenceau, le contact personnel avec Lloyd George et Wilson, Poincaré aurait sans doute reconnu l'impossibilité de les rallier à son dessein. Mais l'âpre bataille diplomatique des quarante jours, il n'en avait vu les péripéties qu'à travers des comptes rendus; il n'avait pas pu observer nos contradicteurs dans leur accent, dans leurs attitudes, dans les jeux de physionomie qui sont les reflets de l'âme. Pas plus que Foch il n'avait éprouvé lui-même la dureté de ces deux butoirs.

Incomplètement informé comme il l'était, Poincaré pouvait espérer, comme Foch, que le gouvernement français, posant à la dernière heure à ses alliés, au sujet de la Rhénanie, une façon d'ultimatum, la garantie de sécurité qu'il demanderait serait accordée à la France. Foch comptait encore sur d'autres soutiens. Dans la Délégation française, Jules Cambon ne cachait pas, et il devait l'écrire à Pichon, que la tenue en main

d'un gage le rassurerait plus que les promesses d'alliances, ce qui équivalait à dire que la France devait avoir plus de confiance en elle-même que dans les autres.

Parmi les ministres il en était deux ou trois qui disaient ou dont leurs amis disaient que, sur l'occupation du Rhin, ils ne transigeraient pas; d'autres qui hochaient la tête, ne voulant pas se prononcer, avant de savoir si, comme le bruit en courait, Poincaré, à la dernière minute, ferait de l'acceptation des propositions du Maréchal, une question présidentielle. C'est pourquoi Foch avait désiré s'expliquer devant le Conseil des Ministres et devant la Délégation réunis exceptionnellement. Là, il discuterait avec Clemenceau et avec Tardieu, Tardieu qui avait été, dans la négociation sur la question du Rhin, le collaborateur de tous les instants du Président.

Clemenceau, quand il eut connu, par une lettre de Poincaré, le désir de Foch y accéda. Le Maréchal voulait venir; qu'il vint. Il voulait être accompagné de son chef d'État-Major, le général Weygand; qu'il amenât donc Weygand. Tardieu et Jules Cambon seraient aussi, le même jour que Foch, les invités du Conseil des Ministres et eux aussi parleraient s'ils le voulaient.

Cette grande audience eut lieu le 25 avril 1919. Quand les « invités » eurent été introduits, le Maréchal, assis à la droite de Clemenceau, ayant le général Weygand derrière lui, demanda la permission de remettre à chacun des ministres une copie de ses mémoires du 10 janvier et du 31 mars. Clemenceau acquiesça et la distribution des pièces fut faite par le général Weygand. La parole lui ayant été donnée, Foch commença par exprimer le désir qu'un procès-verbal fût dressé de ses déclarations et de la discussion qui s'ensuivrait.

— Il n'y a pas de procès-verbaux au Conseil des Ministres, répondit Clemenceau. Je n'interdis pour-

tant pas au général Weygand de prendre des notes. Mais ce ne sera pas un procès-verbal, il n'y aura pas de procès-verbal.

Continuant à s'adresser à Foch, le Président du Conseil lui dit : « Vous allez pouvoir exposer toutes vos idées, vous direz tout. Ensuite le gouvernement délibérera. »

Regardant ensuite vers Poincaré, soit par déférence, soit parce qu'il voulait répondre peut-être aux secrètes pensées du Président de la République, Clemenceau continua :

« Le Conseil des ministres doit délibérer seul. Je me retirerai si une discussion devait être ouverte à laquelle prendraient part des personnes à qui la Constitution n'a pas conféré le droit de délibérer avec le gouvernement et qui ne sont ici qu'à titre consultatif. Monsieur le Maréchal, nous vous écoutons. »

Foch répéta ce qu'il avait écrit dans ses mémoires. Comme les ministres n'avaient pas eu le temps de les étudier depuis que Weygand les leur avait remis, il énuméra mais assez brièvement, avec une grande force dans les intonations, les raisons d'ordre militaire, de sûreté nationale qui nous commandaient de rester les maîtres du Rhin, d'y établir sinon notre frontière politique, du moins notre frontière militaire. Personne ne l'interrompit. Quand il eut fini de parler, il se fit un silence que coupa une question de Loucheur

— Monsieur le Maréchal propose-t-il que notre occupation du Rhin soit sans limitation de durée, en un mot perpétuelle ?

— Je ne dispose pas d'un avenir aussi lointain, répondit Foch. Je demande seulement que nous restions sur le Rhin jusqu'à ce que nous ayons été payés. Ensuite nos successeurs aviseront.

Les ministres sur lesquels le Maréchal avait cru pouvoir compter demeurèrent silencieux, dans l'attente d'une haute intervention, celle de Poincaré, qui n'aurait pas non plus surpris Clemenceau, car, avant

la séance du Conseil, il avait dit à ses collaborateurs dans la négociation : « La bataille sera dure sans doute, je suis prêt. »

Après la réponse de Foch à la question de Loucheur, le silence fut rompu par Clemenceau qui, se tournant vers Jules Cambon et Tardieu, dit : « Si vous n'avez pas de déclaration à faire, le Conseil va délibérer. Monsieur le Maréchal et Messieurs les plénipotentiaires qui ne sont pas ministres peuvent se retirer. »

Foch, Weygand, Jules Cambon et Tardieu se levèrent et sortirent.

Dans l'antichambre, il y eut non une prise, comme on l'a dit, mais un court dialogue, assez animé entre Foch et Tardieu, le maréchal exprimant une fois de plus que la France restait sans sauvegarde, Tardieu répondant que, avec l'occupation pendant quinze ans, et qui pourrait être prolongée, et avec nos alliances, cette sauvegarde était entière. — Les Alliances, dit Jules Cambon; vous y croyez! J'y crois moins que vous. Si on m'avait questionné je l'aurais dit..... Mais on ne m'a rien demandé.

A quoi Tardieu de répondre : « Vous ne croyez pas aux alliances! Sans alliances, pas d'évacuation! »

Pendant que s'échangeaient ces propos entre les « invités », la séance continuait dans la salle du Conseil.

Aucun procès-verbal officiel n'existant, il faut s'en rapporter, pour connaître le secret de la délibération, aux notes que quelques-uns des ministres ont prises à la volée, et à la mémoire des autres.

En phrases courtes, avec une éloquence dont un ministre qui n'était pas de ses amis au premier degré a dit qu'elle avait serré les cœurs, Clemenceau défendit son œuvre :

« Les Ministres venaient d'entendre le Maréchal. Ses propositions, Clemenceau les avait faites siennes; il les avait présentées, soutenues de toutes ses forces. Mais il avait trouvé chez les plénipotentiaires anglais

et américains une opposition irréductible à la séparation et même à une occupation de longue durée de la Rive gauche du Rhin. Nos alliés voyaient dans la séparation et même dans l'occupation une atteinte au droit du peuple allemand. Impossible de leur faire comprendre qu'en rappelant les Rhénans à l'indépendance, nous ne les asservirions pas. Il avait donc été impossible de leur faire accepter nos premières propositions qui n'avaient pas été celles du Maréchal seul, mais celles de la Délégation française tout entière. A la place des garanties de sécurité que nous demandions, l'Angleterre et l'Amérique en avaient offert d'autres : leur double alliance, si jamais l'Allemagne nous attaquait.

Était-il possible de leur répondre que nous n'avions pas confiance en leur engagement? D'ailleurs ne gagnions-nous pas à remplacer une occupation, que nous serions seuls à faire, par des Traités qui nous assureraient, en cas de péril, l'appui de deux Alliés si puissants? Quand on considérait les changements survenus dans l'armement, les avantages qu'aurait présentés pour nous l'occupation permanente, n'apparaissaient-ils pas bien amoindris? Lorsqu'on faisait la guerre seulement avec les jambes des hommes et avec de l'artillerie à courte portée, le fait de tenir l'ennemi loin de la frontière était très rassurant. Mais, avec des avions et avec des canons portant à 150 kilomètres, les données du problème militaire n'étaient-elles pas renversées? Notre présence sur le Rhin empêcherait-elle les avions allemands de venir détruire nos villes, si l'Allemagne pouvait reconstituer une aviation de guerre? Pour ces raisons : opposition de nos alliés irréductible, garanties qu'ils nous donnaient par leurs alliances, changements dans les méthodes de guerre, nous ne pouvions pas attacher une importance capitale à l'insertion dans le Traité du principe de l'occupation sans limite de la ligne du Rhin. Mais ceux qui tenaient à cette occupation n'avaient pas à condamner le

Traité parce qu'il n'y était pas tenu compte de leurs désirs. En fait, ils seraient satisfaits. »

Se penchant légèrement vers Poincaré, Clemenceau conclut ainsi au milieu de l'émotion de tous les assistants : « Monsieur le Président, vous êtes beaucoup plus jeune que moi. Dans quinze ans, je ne serai plus ; dans quinze ans, les Allemands n'auront pas exécuté toutes les clauses du Traité, et dans quinze ans, si vous me faites l'honneur de venir sur ma tombe, vous pourrez me dire, j'en ai la conviction : « Nous sommes sur le Rhin, et nous y restons. »

Cette harangue fut suivie d'un exposé par Pichon, des principales dispositions du Traité. Quand le ministre des Affaires Étrangères eut terminé, Poincaré parla. La « dure bataille » dont Clemenceau avait l'appréhension et quelques autres l'espérance allait-elle commencer ?

On avait chuchoté avant la séance que le Président de la République dirait : « Dans le cas où le Traité, qui sera fait en mon nom, ne nous accorderait pas l'occupation, au moins jusqu'à ce que nous ayons été remboursés de nos dommages, je ne pourrais pas l'accepter et je donnerais ma démission. » Si Poincaré avait ainsi jeté contre Clemenceau tout le poids de son ascendant et la menace d'une crise intérieure, peut-être la majorité, pour l'approbation du Traité, aurait-elle été péniblement atteinte au Conseil. Probablement se serait-on ajourné, sans prendre de décision, jusqu'à ce que Clemenceau eût fait un nouvel effort auprès de nos alliés. Mais cette tentative au succès de laquelle il ne croyait pas, Clemenceau aurait-il voulu la faire ? Et n'est-ce pas lui qui aurait été démissionnaire, au grand trouble de l'opinion en France et à la grande satisfaction de l'Allemagne ? Dans son patriotisme, Poincaré dut voir les conséquences qu'entraînerait son ralliement déclaré aux vues de Foch et son opposition à Clemenceau.

Au lieu d'entrer dans la discussion il en fit le résumé

comme un impartial président de Cour britannique. Le Maréchal avait fait telles propositions, Clemenceau en avait accepté telles autres. Il ne restait plus qu'à voter. Le Traité, tel qu'il était préparé, tel que le Conseil le connaissait, devait-il être approuvé ?

A l'unanimité, les Ministres approuvèrent le Traité qui, le 7 mai, fut remis par Jules Cambon au comte Brockdorff-Rantzau, plénipotentiaire d'Allemagne.

Jules Cambon, après ce Conseil où il n'avait assisté « qu'en témoin », adressa cette lettre à Pichon :

Paris, le 26 avril,

Mon cher Ministre,

Je vous ai écrit l'autre fois au sujet du texte proposé pour la reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne et je vous ai indiqué combien, à mon point de vue, il importait que dans le texte fussent visés les États Confédérés dont la réunion constitue l'Empire. — Il me semble que les personnalités chargées de la haute direction de la Conférence n'ont pas une vue suffisante de la formation de l'Empire d'Allemagne et de l'importance qu'ont, aux yeux des Allemands, les traditions historiques. Hier, j'ai été appelé à assister au Conseil des Ministres à la déposition du maréchal Foch sur les nécessités militaires qui, d'après lui, exigeraient le maintien de l'occupation des passages du Rhin. Le Président du Conseil a, au commencement de la séance, marqué avec beaucoup de force qu'il appartenait seulement aux membres du gouvernement de délibérer et de décider sur la question qui faisait l'objet de la déposition du Maréchal.

Personne ne nous ayant posé de question, les délégués n'avaient qu'à garder le silence et à se retirer avec le maréchal Foch quand la délibération a commencé. Si le Président de la République et le Président du Conseil nous avaient demandé notre avis, je n'aurais pu, après que le maréchal Foch avait donné le sien, que me récuser au point de vue militaire, mais il est une observation d'ordre diplomatique que j'aurais désiré soumettre aux membres du Conseil, car

elle m'aurait paru de nature à être prise en considération dans les délibérations du Conseil suprême, la voici :

Je n'ai, sous l'ancien régime, la Prusse n'a mis le pied sur la Rive gauche du Rhin. — Il y a bien eu du temps du Grand Électeur, quelques réclamations au sujet de droits plus ou moins contestables des Hohenzollern sur la Principauté de Clèves, mais, en réalité, tout le développement de la Prusse s'était fait du côté de l'est de l'Allemagne.

Il a fallu les Traités de 1815 pour introduire la Prusse sur la rive gauche du Rhin. Elle est ainsi devenue notre voisine et, jusqu'en 1870, les habitants de cette partie de l'Allemagne se considéraient comme les victimes de combinaisons diplomatiques qui les avaient donnés à un régime qu'ils détestaient.

Il me paraît que les inconvénients qui pourraient résulter de l'absence de toute précaution militaire sur la Rive gauche du Rhin pour protéger notre frontière, seraient diminués d'une façon appréciable si l'œuvre artificielle du Congrès de Vienne était détruite, et si, comme sous l'ancien régime, la Prusse n'était plus notre voisine. Quel que soit le régime auquel sera soumise l'Allemagne de demain, qu'il soit républicain ou monarchique, aristocratique ou démocratique, militaire ou parlementaire, la force active de l'Allemagne sera toujours en Prusse. Ce serait donc grandement affaiblir les qualités offensives de l'Allemagne de demain que d'y réduire le rôle de la Prusse et de dégager notre frontière de son contact.

Je ne vois pas ce que cette proposition a de contraire aux idées humanitaires et ethniques qui sont la base des conceptions américaines et je suis convaincu qu'elle répondrait au vœu de beaucoup d'esprits libéraux en Allemagne.

Voilà l'observation que j'aurais voulu présenter au Conseil des Ministres, si au lieu d'y être appelé comme un témoin, j'y avais eu la parole. Permettez-moi de vous la soumettre pour que vous puissiez la transmettre à qui de droit si vous le jugez à propos

Agréez.....

Signé : JULES CAMBON.

CHAPITRE XVI

LE PLÉBISCITE DE HAUTE-SILÉSIE

Après la remise du Traité au plénipotentiaire allemand Brockdorff-Rantzau, par Jules Cambon le 7 mai, Lloyd George fut dans une grande anxiété. Le Traité n'était-il pas trop rigoureux? Les Allemands ne refuseraient-ils pas de le signer? Ne convenait-il pas d'en adoucir certaines clauses?

Le premier ministre britannique devait demander à Clemenceau de revenir sur l'occupation de la Rive gauche du Rhin et d'accepter la fixation du montant des dommages à un chiffre forfaitaire. Comme il ne pouvait guère espérer que le Plénipotentiaire de la France abandonnerait ce qu'il avait arraché avec tant de peine, Lloyd George éprouvait une nervosité dont, dans la première quinzaine de juin, la Pologne fut le patito.

Au cours de toute la négociation, les Français et les Américains avaient remarqué chez le Premier britannique un ton peu bienveillant chaque fois qu'était abordée une question touchant à la Pologne. Contre les Polonais, il avait visiblement des préventions; il participait sans satisfaction, sans confiance, à la reconstitution d'un État qui avait péri parce que l'esprit politique lui avait manqué. Il se demandait si, entre

l'Allemagne, qui voudrait un jour se refaire, et la Russie, qui tôt ou tard sortirait de l'abjection où les Bolcheviks l'avaient mise, il n'était pas imprudent de replacer une nouvelle Pologne qui ressemblerait peut-être à l'ancienne par son inconsistance.

Sans nul doute, l'imprudence serait moindre si on faisait de la Pologne un État très fort, que ses voisins eussent respecté. Mais, pour doter la nation appelée à l'indépendance de tous les moyens de prospérer économiquement et de croître en puissance, il aurait fallu pratiquer des entailles dans les territoires allemand et russe. C'est à quoi les Anglais ne consentaient pas.

Dès le mois de novembre, pendant la discussion des conditions de l'armistice, Pichon¹, ayant incidemment parlé de rétablir la Pologne dans ses frontières de 1772, Balfour avait dit que cette idée l'effrayait, car la réalisation en eût étendu le nouvel État de la mer Baltique, à la mer Noire.

Les Français, eux aussi, avaient trouvé quelque exagération dans la prétention polonaise que Pichon avait révélée. Aussi, quand la Conférence eut été ouverte, tombèrent-ils facilement d'accord avec les autres alliés pour dessiner une Pologne dont la population fût aussi homogène que possible. Un désaccord s'était élevé seulement au sujet de Dantzig et de deux autres districts où les Allemands étaient en majorité. Pour ces districts on avait adopté la solution du plébiscite. Pour Dantzig, la Pologne, vivement soutenue par la France, la revendiquait, au nom du droit historique et en s'appuyant sur le treizième Point de Wilson dont un paragraphe disait : « On assurera à la Pologne un libre accès à la Mer. »

A cette revendication, Lloyd George avait objecté que Dantzig, autrefois ville polonaise, était devenue

1. Voir le cinquième Fragment d'Histoire, *Les Négociations secrètes et les quatre Armistices*.

ville allemande, que le Principe des nationalités ne permettait donc pas qu'elle fût ramenée de force en Pologne.

Bien qu'il fût devenu très polonophile sous l'influence d'un conseiller technique de sa Délégation, Lord¹, Wilson s'était rangé à l'avis du Négociateur britannique.

On avait alors donné à Dantzig ce statut qui lui confère une indépendance limitée par les droits reconnus à la Pologne, mais qui n'enlève pas à son Administration, si elle demeure animée d'esprit germanique, la possibilité de gêner la Pologne dans l'exercice de ses droits.

S'il avait fait donner à la question de Dantzig une solution qui ne satisfaisait aucune des deux parties contestantes, Lloyd George avait vu avec déplaisir sur une autre question ses idées non germanophiles certes, mais si peu polonophiles, mises en échec par les deux Plénipotentiaires d'Amérique et de France. La Haute-Silésie tout entière avait été attribuée à la Pologne par le Traité du 7 mai.

Le 2 juin, alors qu'on attendait la réponse allemande, Lloyd George rouvrit la discussion sur cette attribution. Le débat qui s'engagea et occupa cinq longues séances fut un des plus ardents de la Conférence. On va lire le compte rendu analytique, où le négociateur français se montra si clairvoyant.

LLOYD GEORGE. — Tous mes collègues disent que la frontière orientale de l'Allemagne est inadmissible, si elle n'est pas changée ; et si l'Allemagne refuse de signer, ils estiment tous qu'une opération de coercition contre l'Allemagne ne paraîtra pas justifiée au pays. Ils sont d'ailleurs d'accord avec nos techniciens, ils pensent que la Haute-Silésie n'ayant pas fait partie de

1. Lord, catholique américain, est l'auteur d'une *Histoire de la Pologne*.

la Pologne depuis 6 ou 700 ans, un plébiscite est indispensable. Si le plébiscite est favorable à la Pologne, il sera impossible ensuite aux Allemands de parler de revanche.

C'est ce qui serait arrivé si, en 1871, un plébiscite favorable à l'Allemagne avait eu lieu en Alsace-Lorraine. D'ailleurs, je suis convaincu que le plébiscite sera favorable à la Pologne.

CLEMENCEAU. — En ce qui concerne la Pologne, il y a d'abord un crime historique à réparer, mais il y a aussi à créer une barrière entre l'Allemagne et la Russie. Vous pouvez lire les interviews de M. Erzberger, il demande que la Pologne soit aussi faible que possible, puisqu'elle sépare l'Allemagne de la Russie. M. Erzberger ajoute, qu'une fois en relation avec la Russie, l'Allemagne pourra attaquer la France, dans de bien meilleures conditions qu'en 1914.

Est-ce cela que vous voulez ? l'Allemagne, maîtresse de la Russie, cela veut dire que nos morts seront morts pour rien. C'est, pour le moment, tout ce que je veux dire à ce sujet.

3 juin 1919, après-midi.

WILSON. — Le plébiscite en Haute-Silésie me paraît difficile ; il sera indispensable d'expulser d'abord les fonctionnaires allemands.

LLOYD GEORGE. — Parlez-vous des petits fonctionnaires ?

WILSON. — Non : je pense à ceux qui ont la charge de l'administration.

CLEMENCEAU. — N'oubliez pas cependant qu'en Allemagne, c'est le pouvoir central qui nomme les maires.

LLOYD GEORGE. — Je suis d'accord que les principales autorités allemandes devraient quitter le pays avant le vote.

WILSON. — Oui, mais il y a plus : 15 ou 20 gros capitalistes allemands sont maîtres de la Haute-Silésie.

CLEMENCEAU. — C'est la vérité même. Henckel de Donnermarsck notamment.

WILSON. — Le plébiscite libre, franc est, d'après mes conseillers techniques, impossible à attendre dans un pays dominé depuis si longtemps et qui aura toujours la crainte de représailles, si les Allemands ne disparaissent pas.

LLOYD GEORGE. — Et pourtant, malgré cette crainte en 1907, les Polonais ont été vainqueurs aux élections ; mes techniciens, à moi, prévoient un plébiscite favorable à la Pologne. Ils pensent qu'un tel plébiscite interdira aux Allemands les revendications ultérieures.

WILSON. — Il n'y a pas en Allemagne de mouvement d'opinion en faveur de la Haute-Silésie, c'est une affaire de capitalisme.

LLOYD GEORGE. — Pourtant le Gouvernement allemand est socialiste en majorité, et c'est lui qui proteste.

WILSON. — Oui, mais pour le compte des capitalistes.

LLOYD GEORGE. — Je ne suis pas de votre avis, c'est un sentiment national. La Haute-Silésie est détachée de la Pologne depuis 700 ans, je ne demande rien d'excessif en demandant que les habitants puissent voter.

WILSON. — Mais, je le répète, un vote libre est impossible.

LLOYD GEORGE. — Eh bien, nous occuperons le territoire pendant le vote.

WILSON. — Alors, on dira que nous avons exercé une pression militaire.

CLEMENCEAU. — D'une façon ou de l'autre, les Allemands protesteront toujours.

LLOYD GEORGE. — Le vote n'en aura pas moins eu lieu. D'ailleurs, comment les Allemands intimidèrent-ils la population industrielle qui a de la résistance? Nous avons connu cela au pays de Galles, et nous avons triomphé des gros propriétaires.

WILSON. — Vous comparez deux choses non comparables.

LLOYD GEORGE. — Mais je vous répète que les élections ont été favorables aux Polonais, dans toute la zone qui nous intéresse.

WILSON. — Il s'agissait d'élections intérieures, et non pas d'un plébiscite sur la nationalité.

CLEMENCEAU. — Nous n'avons pas promis qu'il y aurait plébiscite dans cette région.

LLOYD GEORGE. — C'est M. Wilson qui a proclamé en toute occasion le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous faisons des plébiscites dans la Sarre, Fiume, à Klagenfurt, pourquoi nous y refuser en Silésie?

WILSON. — Je n'abandonne rien de mes principes, mais je ne veux pas que les Polonais votent sous la pression allemande.

LLOYD GEORGE. — Vous reprenez la thèse que vous avez contestée quand elle était, à propos de la Dalmatie, dans la bouche de M. Orlando.

WILSON. — C'est là une pure absurdité : ce que je veux, c'est un vote vraiment libre. Or, déjà je suis informé que les Allemands préparent en Haute-Silésie une action militaire.

LLOYD GEORGE. — Raison de plus de faire le plébiscite.

WILSON. — Mais enfin, que nous offrez-vous ?

LLOYD GEORGE. — La même procédure que pour la Prusse Orientale.

WILSON. — Et si les Allemands refusent d'obéir à la décision de la Société des Nations ?

CLEMENCEAU. — Vous allez leur demander des promesses, ils promettent, ils ne tiendront pas. Est-ce cela que vous voulez ?

LLOYD GEORGE. — Je n'exclus pas l'hypothèse d'une occupation militaire de la zone plébiscitaire.

WILSON. — Je vous répète que l'Allemagne dira que l'on exerce une pression.

LLOYD GEORGE. — Une division sera suffisante.

WILSON. — Cela suffira pour que l'on nous accuse de pression.

LLOYD GEORGE. — Je veux la paix. Je sais de bonne source que la question de la Silésie est la plus importante pour les Allemands. J'aime mieux envoyer une division en Silésie, que des armées sur Berlin.

CLEMENCEAU. — Qui vous dit que vous aurez le choix ?

LLOYD GEORGE. — Je ne veux pas recommencer les folies de Napoléon en Russie et être à Berlin comme il a été à Moscou.

CLEMENCEAU. — Il est un peu tard pour dire tout cela.

WILSON. — La question est de savoir si nous avons décidé selon la justice. Qu'on nous prouve une erreur ethnographique, je suis prêt à la rectifier, mais la menace que l'Allemagne refusera sa signature me laisse indifférent. Si les Allemands ont quelque chose à dire de fondé en ce qui touche la Haute-Silésie, je consens à examiner la question.

LLOYD GEORGE. — Il n'est pas du tout trop tard. Le traité remis aux Allemands le 7 mai n'est pas un ultimatum. Nous devons écouter les Allemands; mes collègues du Gouvernement sont de cet avis. Les Allemands ne demandent rien d'injuste en demandant la consultation des habitants. Quant à la liberté du vote, cela nous regarde. Si l'Allemagne s'oppose à l'application d'un plébiscite favorable à la Pologne, l'armée britannique marchera avec enthousiasme sur Berlin, c'est cela que je veux : j'ai besoin d'avoir le peuple anglais avec moi, s'il y a de nouvelles difficultés.

WILSON. — Il me semble que nous sommes en moindre désaccord qu'au début de l'entretien. Ma thèse c'est qu'il ne suffit pas que l'Allemagne dise non pour que nous changions nos décisions. Je suis prêt à les changer sur tous les points où il sera démontré que nous avons eu tort.

LLOYD GEORGE. — D'autres hypothèses sont à considérer. Pourquoi refuser des changements secondaires, s'ils facilitent la signature ? Moi, j'ai la conviction que le plébiscite donnera la Haute-Silésie à la Pologne et facilitera en même temps la signature.

WILSON. — Vos intentions sont excellentes, mais si nous envoyons des troupes, on nous accusera de pression. J'aimerais mieux prendre d'autres garanties

pour assurer la liberté du vote, et ne pas envoyer des troupes.

CLEMENCEAU. — Je vous ai écouté tous les deux avec attention. Mon objection à moi, la voici : Vous voulez éviter des difficultés, vous allez en créer de pires. Un plébiscite, c'est parfait. Mais pas en Allemagne où jamais la liberté n'a existé. Décider le plébiscite et partir sans se mêler de rien, ce serait fort bien ; mais ce serait un crime contre les Polonais. Reste l'occupation par nous de la zone plébiscitaire : alors l'Allemagne dira qu'une pression a été exercée, et savez-vous ce qui arrivera : dans six mois, dans un an, vous trouverez en pleine paix, tous les embarras de la guerre, et la situation à ce moment sera probablement plus difficile encore qu'elle n'est aujourd'hui.

Vous dites, Monsieur Lloyd George, que vous ne désirez pas aller à Berlin, moi non plus. Si nous avons fait tuer des millions de soldats, c'était pour sauver notre existence. Vous dites que vous voulez connaître les préférences de la Haute-Silésie, je vous répons que sous l'administration allemande, la Haute-Silésie ne pourra pas s'exprimer librement, et que sous un régime d'occupation interalliée, les Allemands prétendront que le plébiscite a été faussé. Vous voulez apaiser les passions de races, vous allez les surexciter. Il y a des cas où le plus simple et le plus sage c'est de dire non tout simplement. Nous avons la conviction d'avoir fait un traité juste, tenons-nous-y. Le plébiscite et l'occupation c'est pour demain des querelles, peut-être des batailles ; en un mot, tout le contraire de ce que vous désirez.

LLOYD GEORGE. — Mais, si vous craignez une résistance allemande, elle se produira bien plus encore s'il n'y a pas de plébiscite, et il faut reconnaître qu'au point de vue du droit, l'Allemagne sera, vis-à-vis de nous, dans une situation meilleure.

WILSON. — Nous avons dit dans les bases de paix, qu'à la Pologne reviendraient toutes les provinces indiscutablement polonaises.

LLOYD GEORGE. — Mais justement les Allemands disent que ce n'est pas le cas de la Silésie.

CLEMENCEAU. — Comment? Vous savez bien que les statistiques allemandes elles-mêmes montrent la Haute-Silésie polonaise en grande majorité.

LLOYD GEORGE. — Mais il n'y a pas que le droit, il y a le sentiment, je demande à le connaître.

WILSON. — La question ethnographique n'est pas douteuse. Pour le reste je veux bien que nous ajoutions quelque chose à ce que nous avons décidé; mais nous n'y sommes pas obligés par les bases de la paix.

LLOYD GEORGE. — Avec les bases ethnographiques, il faudrait dire alors que l'Alsace est allemande.

CLEMENCEAU. — La question d'Alsace-Lorraine ne pouvait, vous le savez bien, se comparer à aucune autre.

WILSON. — Ce que je maintiens, c'est que notre décision relative à la Silésie n'est pas contraire aux quatorze Points.

LLOYD GEORGE. — Qui de nous avait pensé à la Haute-Silésie avant que le rapport de nos experts nous en ait saisis?

CLEMENCEAU. — Vous faites une erreur absolue; tous les Polonais, dès le début, ont revendiqué la Haute-Silésie.

WILSON. — M. Clemenceau a raison; quand j'ai reçu à Washington Dmowski et Paderewski, je les ai longuement interrogés avec les cartes en main: leurs prétentions étaient excessives, mais nous sommes

tombés d'accord sur la formule « donner à la Pologne tous pays habités par des Polonais ».

LLOYD GEORGE. — Je vous répète, que nous n'avons jamais pu penser donner à la Pologne une province qui depuis 900 ans n'était pas polonaise.

CLEMENCEAU. — Je vous répète, moi, que la revendication sur la Haute-Silésie a toujours été formulée par la Pologne et reconnue juste par nous.

WILSON. — Il faut aboutir; on pourrait consentir à un plébiscite sous le contrôle d'une commission inter-alliée; nous déclarerions que le plébiscite est nul si la commission nous rendait compte qu'une pression a été exercée.

LLOYD GEORGE. — Je pense que l'Allemagne accepterait une occupation américaine.

CLEMENCEAU. — Eh bien, je vous promets que quels que soient les occupants, la protestation allemande sera toujours la même.

WILSON. — L'Allemagne n'aime pas plus les États-Unis que les autres alliés. Qu'est-ce que vous décidez? Voulez-vous un plébiscite, voulez-vous que les conditions en soient définies par une commission inter-alliée?

LLOYD GEORGE. — Il faut que les troupes allemandes évacuent la Haute-Silésie.

WILSON. — Bien entendu, et que même la commission inter-alliée puisse appeler des troupes alliées.

CLEMENCEAU. — Mais quelles forces jugez-vous nécessaires?

LLOYD GEORGE. — Une division.

CLEMENCEAU. — Je ne suis pas convaincu.

LLOYD GEORGE. — Si les Allemands refusent de signer, il faut que je puisse prouver au Cabinet et au Peuple que la rupture n'est pas de notre faute.

(Il est décidé que les experts prépareront un projet de texte.)

5 juin matin.

WILSON, s'adressant à M. Paderewski. — On nous dit que la question la plus grave pour l'Allemagne est celle de Haute-Silésie. Nos experts ont préparé une note qui vous a été communiquée, mais avant toute décision nous désirons votre avis. La modification essentielle serait l'institution d'un plébiscite.

La population est polonaise en grande majorité, nous le savons, mais certains pensent qu'un plébiscite, après le retrait, bien entendu, des troupes allemandes, donnerait à nos décisions plus de forces.

PADEREWSKI ¹. — Le texte actuel du Traité était la justice même. Il y a, en Silésie, deux districts où la Pologne a une majorité nombreuse et un où la majorité est allemande. La partie ouest, qui est agricole, est sous l'influence du clergé catholique très dangereux, à notre point de vue, et qui influence l'opinion des paysans; à l'est la population est plus consciente et plus libre, mais si l'est seulement devient polonais, toute l'industrie sera en bordure de la frontière.

LLOYD GEORGE. — Quelle est la zone la plus peuplée?

PADEREWSKI. — L'est. Dans la région minière, il y a 900.000 Polonais, 400.000 Allemands, dans la région agricole, il y a 600 000 habitants. Dans l'ensemble, c'est un pays indiscutablement polonais.

WILSON. — Les Allemands eux-mêmes reconnaissent que la population est polonaise.

1. Président du Conseil des Ministres du gouvernement polonais.

PADEREWSKI. — Et néanmoins, ils réclament la Haute-Silésie.

LLOYD GEORGE. — Si nous parlions de la Silésie tout entière et non pas seulement de la Haute-Silésie : dans l'ensemble elle est en majorité allemande...

PADEREWSKI. — Oui, mais il y a beaucoup de gens à Breslau qui parlaient polonais quand j'y étais.

CLEMENCEAU. — Mais, en ce qui concerne la Haute-Silésie, admettez-vous, après évacuation du territoire par les troupes allemandes, un plébiscite? C'est cela que nous voulons savoir de vous.

PADEREWSKI. — Une telle modification du traité m'obligerait à démissionner, car le peuple à qui le texte du 7 mai a promis la Haute-Silésie perdrait confiance.

LLOYD GEORGE. — Nous n'avons rien promis de tout; nous avons écrit un projet de traité, nous ne lui avons pas donné la forme d'un ultimatum. Nous nous sommes réservé d'examiner la réponse des Allemands par conséquent nous avons le droit de faire des concessions si elles sont raisonnables. Comment? Hier encore la Pologne était partagée en trois morceaux, vos concitoyens se battaient les uns contre les autres et tous contre l'indépendance de leur pays; aujourd'hui vous êtes sûrs d'une Pologne ressuscitée qui aura 20 millions d'habitants, vous demandez, en outre, des populations non polonaises, par exemple en Galicie. Vous nous demandez cela à nous, vous dont la liberté, a été gagnée par les 1.500.000 morts de la France, les 800.000 morts de l'Angleterre et les 500.000 morts de l'Italie. C'est notre sang qui a payé votre indépendance. Si vous vous révoltez contre ce que nous déciderons, c'est que nous nous serons alors trompés sur votre compte.

PADEREWSKI. — Je me suis borné à dire que je ne pourrais pas garder le pouvoir.

LLOYD GEORGE. — Nous avons donné la liberté à la Pologne, à la Bohême, à la Yougo-Slavie et ce sont ces pays qui se révoltent contre le plébiscite? Ils sont impérialistes beaucoup plus que les grands pays eux-mêmes.

PADEREWSKI. — Je ne peux pas admettre ce que vous dites, vous vous bornez à reproduire des impressions de presse.

LLOYD GEORGE. — Je dis que vous voulez annexer des populations malgré leur volonté.

PADEREWSKI. — Pas le moins du monde, nous défendons nos compatriotes lorsqu'ils sont attaqués.

CLEMENCEAU. — Je voudrais revenir à la question du plébiscite. S'il a lieu après un délai et que, jusque-là, des troupes américaines occupent le pays, pensez-vous que le vote serait libre et favorable à la Pologne?

PADEREWSKI. — Oui, sans doute, pour la partie est, mais pour la partie ouest la triple influence des propriétaires, des fonctionnaires et du clergé rendrait les résultats douteux. Le but des Allemands est d'ailleurs de provoquer un mouvement pour avoir à le réprimer, ils ont 350.000 hommes sur le front polonais.

9 juin matin.

LLOYD GEORGE. — Les experts qui se sont occupés du plébiscite ne sont pas d'accord sur le délai entre la signature du traité et le plébiscite. Or, ce délai influera sur le régime à établir. Nous pouvons seuls trancher cette question. N'oubliez pas que trois des experts sont hostiles, en principe, au plébiscite.

WILSON. — Il suffit de leur demander d'exposer les deux systèmes.

LLOYD GEORGE. — C'est cela. Il y a d'ailleurs des propositions inacceptables, par exemple celle d'expulser tout le clergé. Il faut que la commission, qui ira sur place, soit libre de ses décisions.

CLEMENCEAU. — Je reconnais qu'il peut être difficile d'expulser tout le clergé, vous ne pouvez méconnaître pourtant que son influence sera considérable dans le sens pro-allemand.

LLOYD GEORGE. — Comme en Irlande, et malgré cela nous n'expulsons pas le clergé irlandais. Le plébiscite enlèvera aux Allemands tout prétexte de se battre. Avec, en outre, des concessions sur les réparations, les Allemands signeront.

11 juin après-midi.

CLEMENCEAU. — Voulez-vous entendre la Commission des Affaires de Pologne?

LLOYD GEORGE. — Cette commission a bien de la partialité à l'égard de la Pologne. Je ne veux pas discuter avec elle.

CLEMENCEAU. — Nous ne discuterons qu'entre nous, mais il faut d'abord entendre la commission, la questionner et l'écouter. Je tiens à répéter une fois de plus, que je suis contre le plébiscite en Haute-Silésie; puisque vous êtes tous d'accord sur le principe, je me rallie par esprit de conciliation; mais je ne peux pas oublier que, partout où la population a élu des députés polonais, le plébiscite est inutile.

WILSON. — On pourrait, en effet, examiner sa limitation. Je dois ajouter que mon collègue, M. White,

m'a également apporté des informations sur l'influence pro-allemande du clergé polonais.

LLOYD GEORGE. — Je gage que cette information vient de source polonaise. Voyez ce que les Polonais disent des Juifs, ils prétendent les traiter le mieux du monde, tout le monde sait que ce n'est pas vrai. Le plébiscite est une chose juste. Sans plébiscite nous n'aurions pas la conscience en repos, s'il fallait envoyer des troupes britanniques se faire tuer pour la Haute-Silésie.

Un plébiscite reculé de quelques mois ou une occupation interalliée nous donnera des élections libres.

WILSON. — Vous êtes vous-même très partial. Mon renseignement vient d'Américains qui ont été sur place. Vous avez donc oublié ce dont les Allemands sont capables quand il s'agit de propagande et de pression. Je sais ce qu'ils ont fait en Amérique. Que ne feront-ils pas en Silésie où ils sont politiquement et économiquement souverains? Quand nous avons affaire aux Allemands je suis contre eux pour la Pologne.

CLEMENCEAU. — C'est la vérité.

LLOYD GEORGE. — Je vous répète que, s'il faut se battre, à propos de la frontière orientale de l'Allemagne, nos troupes ne se battront pas pour cela, si l'Allemagne peut prouver que le plébiscite a été rejeté, malgré l'avis de la Grande-Bretagne.

WILSON. — Nous n'avons pas trouvé de sacrifices à faire sur les clauses qui nous concernent nous-mêmes, il ne faudrait pas tout de même en consentir aux dépens d'un petit pays¹.

1. Wilson voulait dire par là que, après une vive discussion et sur opposition de Clemenceau, les clauses du traité, relatives à l'occupation de la rive gauche du Rhin et aux réparations, avaient été maintenues sans changement.

LLOYD GEORGE. — Vous savez bien que mon seul but est de ne pas donner à la Pologne de territoires non polonais ; si nous faisons cela, nous ne pourrions pas nous battre pour lui assurer de tels territoires.

WILSON. — Je regrette l'émotion que j'ai provoquée chez vous ; il est d'ailleurs indiscutable que vous n'avez jamais changé d'opinion à cet égard.

LLOYD GEORGE. — Je veux éviter un conflit. Les Allemands, en Haute-Silésie, tiennent la Pologne pour une population inférieure qu'ils méprisent. Mettre les Allemands sous la souveraineté polonaise c'est provoquer des troubles.

CLEMENCEAU. — N'ayez aucun doute : vous aurez des troubles de toute façon, ou maintenant ou plus tard, avec ou sans plébiscite.

LLOYD GEORGE. — Je suis d'une opinion tout à fait opposée.

CLEMENCEAU. — L'avenir nous fixera, mais je vous prie de ne pas oublier ce que je dis aujourd'hui.

WILSON. — Il faut tout d'abord, d'après les experts, faire partir les troupes allemandes ; les soldats anglais se battront-ils pour faire respecter le plébiscite ?

LLOYD GEORGE. — Oui, parce que c'est un principe juste ; et je demande moi, si l'armée française se battra pour que la Haute-Silésie devienne polonaise sans plébiscite.

CLEMENCEAU. — Je réponds oui, car la question ne se pose pas comme vous la posez, la question est une et la voici : c'est de savoir si les Allemands signeront le Traité ou refuseront.

WILSON. — Contre les Allemands les soldats américains se battront toujours.

LLOYD GEORGE. — Je ne parle pas pour vos soldats, je parle pour les miens; vous savez comment lord Northcliff m'attaque dans ses journaux; pourtant il est pour le plebiscite en Haute-Silésie.

(On introduit les experts : Jules Cambon; général Le Rond; Norley et Lord).

WILSON. — Sur quels points les experts sont-ils d'accord, sur quels points sont-ils en désaccord?

Général LE ROND. — Il y a accord sur la question territoriale, la question du charbon et les clauses financières, et désaccord sur la question du plebiscite en Haute-Silésie. Le Président Wilson nous a, il y a deux jours, prescrit, au nom des Quatre, de présenter deux projets, l'un pour le plebiscite à court terme, l'autre pour un plebiscite ajourné. Les Polonais, en Haute-Silésie, ne sont pas libres; les grands propriétaires sont maîtres du sol, ce sont de vrais féodaux plus puissants que ceux du XIII^e siècle, car ils ont non seulement la terre, mais le sous-sol, les usines et le capital.

CLEMENCEAU. — L'évêque de Breslau notamment est un de ces grands propriétaires.

Général LE ROND. — J'en parlerai tout à l'heure, les grands propriétaires tiennent le pays dans un filet, le clergé notamment. L'évêque de Breslau est particulièrement puissant. Depuis l'armistice, les prêtres polonais ont été envoyés ailleurs. Les Allemands empêchent les journaux polonais de paraître; on répète que, si la Silésie devient polonaise, l'argent des caisses d'épargne disparaîtra.

D'après l'accord général des experts, de sérieuses précautions sont à prendre. La majorité des experts estime que cela exige un assez long délai, entre un an et deux ans.

LLOYD GEORGE. — J'accepte.

Général LE ROND. — Sur huit circonscriptions électorales en Haute-Silésie, cinq étaient représentées au Reichstag par des Polonais.

LLOYD GEORGE. — Et ces Polonais revendiquaient-ils l'indépendance ?

LORD. — Ils ne le pouvaient pas sous le régime allemand.

WILSON. — Il y avait un parti fortement polonais en Haute-Silésie...

Général LE ROND. — Oui.

LLOYD GEORGE. — Je crois qu'il est inutile de poser la question d'un plébiscite immédiat.

Général LE ROND. — Je vais parler de la préparation du plébiscite. Si le plébiscite ne se fait qu'après un assez long délai, il faudra donner des pouvoirs plus larges à la commission.

LLOYD GEORGE. — Pour moi, la question est réglée.

Général LE ROND. — Qui fixera la date du plébiscite, les Puissances ou la Ligue des Nations ?

LLOYD GEORGE. — J'accepte les deux solutions.

WILSON. — Pouvez-vous nous renseigner sur le parti polonais en Haute-Silésie ?

LORD. — Il y en a deux, un socialiste, un qui ne l'est pas, mais tous deux travaillaient pour l'unité polonaise.

LLOYD GEORGE. — Mais n'est-ce pas la même chose qu'en Irlande ou dans le pays de Galles : attachement à la nationalité, mais jamais jusqu'à une époque récente, même en Irlande, une pensée sérieuse de séparation.

LORD. — La séparation n'était pas dans les pro-

grammes, probablement parce que l'on ne la croyait pas possible dans l'état de l'Europe.

Général LE ROND. -- Depuis la guerre, le mouvement en faveur de la Pologne a été très actif dans toute la Haute-Silésie.

LLOYD GEORGE. — Je ne le conteste pas; ce que je ne sais pas, c'est quelle est la force du sentiment polonais.

(Les experts se retirent.)

WILSON. — Je considère qu'il faut décider que nous nous rallions au plébiscite au moins après un an, au plus après deux ans. M. Lord tient d'un Américain qui est allé sur place que toutes les classes de la population désirent le plébiscite. Or, M. Lord est lui-même hostile au plébiscite.

CLEMENCEAU. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit; je persiste à penser que le plébiscite est une erreur. Puisque je suis seul de mon avis, je dois m'incliner, je ne persiste pas moins à penser que nous allons au-devant de graves difficultés en Haute-Silésie et qu'une solution prompte eût été meilleure.

WILSON. — Voici le projet de règlement sur les pouvoirs de la Commission pour le plébiscite. (Le projet est adopté.)

CLEMENCEAU. — L'occupation est-elle prévue?

WILSON. — Oui.

CLEMENCEAU. — L'évacuation des troupes allemandes est-elle stipulée?

WILSON. — Oui.

CLEMENCEAU. — Quel délai fixons-nous pour le plébiscite?

LLOYD GEORGE. — La Commission fera une proposition à la fin de la première année.

CLEMENCEAU. — Quelles seront les troupes d'occupation ?

LLOYD GEORGE. — Je crois qu'il faut que nous y participions tous ; j'aimerais mieux cependant, que ce fussent les Américains.

WILSON. — Je consulterai mes autorités militaires.

CLEMENCEAU. — Qui paiera les frais de l'occupation ?

ORLANDO. — Le pays à qui reviendra la Haute-Silésie.

14 juin matin.

WILSON. — Nous avons décidé de recourir au plébiscite pour enlever dans l'avenir le moindre prétexte à une action irrédentiste de l'Allemagne. D'ailleurs les Allemands reconnaissent que la population est en majorité polonaise, mais ils nient son désir d'être unie à la Pologne. M. Paderewski a distingué deux Zones : celle des mines à l'est où le résultat du plébiscite lui paraît non douteux, et la région agricole à l'ouest, dont le résultat est douteux. Il faut tenir compte de cette observation, nous avons donc décidé :

1° Que le plébiscite aurait lieu par commune.

2° Qu'il serait ajourné de plusieurs mois de façon à ce que la pression allemande puisse être éliminée.

3° Que les troupes allemandes évacueraient immédiatement la Haute-Silésie.

PADEREWSKI. — Je ne peux pas dissimuler que c'est là un coup cruel, car on nous avait promis la Haute-Silésie. Si le plébiscite ne nous était pas favorable, ce sont des paysans, des ouvriers qui en pâtiraient. Quant à la période d'attente que vous avez prévue, elle créera une tension inacceptable ; il ne faudrait pas que le

plébiscite fût ajourné plus de six mois au maximum. Notre délégation accepte votre décision avec le respect qu'elle a pour vous mais non sans un profond regret.

WILSON. — Vos paroles m'avaient profondément ému; j'ai passé par bien des doutes et des scrupules de conscience.

CLEMENCEAU. — Vous savez que mon opinion n'a jamais varié.

LLOYD GEORGE. — J'ai été moi-même fort ému des déclarations de Paderewski; nous avons longuement réfléchi, mais je suis certain que, pour la région minière, la Pologne n'a rien à craindre du plébiscite.

WILSON. — Un Américain qui est allé là-bas me dit que l'union avec la Pologne est désirée de tous et que le résultat sera favorable.

DMOVSKI¹. — Je suis convaincu dans l'ensemble, que le plébiscite donnera de bons résultats. Je connais bien la thèse allemande. Les Allemands déclarent que la population ne désire pas être polonaise. Je reconnais qu'il y a cinquante ans, elle n'était plus polonaise que par la langue; mais, pendant le dernier demi-siècle, un grand réveil a eu lieu. Cela pourrait même créer des difficultés si des districts qui hésiteraient, en 1919, à voter pour la Pologne venaient à se soulever plus tard contre le régime allemand. Que feraient alors les Grandes Puissances?

WILSON. — C'est une des fonctions essentielles de la Ligue des Nations de traiter de pareilles questions.

LLOYD GEORGE. — Parfaitement; nous ne pouvons pas tout régler en une fois, mais il y aura un organe permanent d'ajustement.

¹ Ministre des Affaires Étrangères de Pologne.

DMOVSKI. — Qu'avez-vous décidé pour l'évacuation de la Haute-Silésie par les troupes allemandes?

WILSON. — Elle aura lieu aussitôt après la signature.

DMOVSKI. — Qu'avez-vous décidé pour les fonctionnaires allemands?

WILSON. — La Commission aura plein pouvoir pour les expulser.

DMOVSKI. — Il faudrait que la Commission, dans ses travaux, fût aidée également par l'élément allemand et par l'élément polonais.

WILSON. — La Commission aura des pouvoirs discrétionnaires (Paderewski et Dmowski se retirent).

LLOYD GEORGE. — Tous les partisans de la Pologne nous ont demandé que le plébiscite fût reculé et voici que la délégation polonaise demande qu'il ait lieu aussitôt que possible.

WILSON. — J'aurais cru qu'un délai de un ou deux ans était une garantie pour la Pologne.

CLEMENCEAU. — C'est possible; mais M. Paderewski vous dit que la période intermédiaire risque de rendre tout le monde fou.

WILSON. — Il faut tenir compte de ce qu'il a dit et adopter une rédaction qui permette au besoin d'abréger le délai du plébiscite. Je propose de dire de six à dix-huit mois.

(Proposition adoptée).

CHAPITRE XVII

LES RÉPARATIONS

L'Allemagne tombait sous le coup des deux sentences que la sagesse populaire a exprimées dans ces adages :

« Les Battus paient l'amende »
« Qui casse les verres les paie ».

« Les battus » ne sont pas toujours d'intéressantes victimes de la force; ce sont le plus souvent les plaideurs de mauvaise foi qui ont perdu leur procès. Il n'y a pas un tribunal qui ne condamne le perdant, « le battu », aux frais dont est justement déchargé le gagnant, le « battant ».

Il aurait donc été équitable que l'Allemagne, en ayant appelé au jugement des armes et ayant perdu sa cause, fût condamnée, non seulement à rembourser tous les frais qu'elle avait occasionnés, imposés aux nations sur lesquelles elle s'était jetée, mais encore à leur verser « une indemnité vindicative », l'amende après le paiement des dommages. Dans tous les temps le vainqueur s'était fait indemniser par le vaincu. Pour ne pas remonter plus haut que le xix^e siècle, la France après Waterloo avait dû payer 700 millions et, en 1871, 5 milliards. Les 700 millions de 1815, pou-

vaient être considérés comme un remboursement seulement partiel, car les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient coûté beaucoup plus à nos ennemis. Les 5 milliards de 1871 dépassaient au contraire de beaucoup les dépenses de l'Allemagne. Il lui en resta un boni de près de 4 milliards qui constituaient bien ce que les docteurs de l'Église ont appelé « l'indemnité vindicative ».

Donc les précédents, la loi du Talion, autorisaient les Alliés à exiger de l'Allemagne et les réparations complètes des conséquences de son agression et le paiement d'une amende.

Mais les dépenses de guerre dont on connaissait les chiffres certains, car il en avait été tenu écriture, se montaient, à la fin de 1918, à 703 milliards¹. Quant aux dommages causés par les dévastations de l'ennemi, les bases de calcul manquant encore, on ne pouvait qu'en évaluer le prix *in globo* à 300 milliards.

En bonne justice donc l'Allemagne aurait pu se voir présenter une note à payer de 1.000 milliards. Elle eût alors été placée devant l'impossible, car ce qu'on lui eût demandé aurait dépassé, en principal, compte non tenu des intérêts, sa fortune totale, en 1914, de 600 milliards. Les Alliés se trouvaient, par l'énormité même du crime allemand, dans l'impossibilité d'en obtenir complète réparation. Ils ne pouvaient pas exiger une indemnité « vindicative » puisque leur débiteur ne serait même pas en état d'acquitter la note des dommages qu'on lui présenterait.

Obligation donc de renoncer à appliquer la première

1. Grande-Bretagne	490 milliards
États-Unis	160 —
France	143 —
Russie	92 —
Italie	65 —
Autres pays belligérants	53 —
	703 milliards

sentence, « Les battus paient l'amende » et de s'en tenir autant que possible à l'exécution de la deuxième : « qui casse les verres les paie ».

L'Allemagne était certainement la cause que ses adversaires avaient dépensé 703 milliards pour se défendre. Sans son agression ils ne se seraient pas endettés. Donc les 700 milliards pouvaient, devaient être mis à sa charge. Mais outre que le recouvrement d'une telle somme, augmentée de ce qui serait réclamé au titre des réparations, eût été irréalisable, les Alliés étaient empêchés de demander le remboursement de leurs frais de guerre par leur puissant associé W. Wilson. Le Président, dans ses quatorze Points du 8 janvier 1918¹, avait posé comme conditions de la paix : « la Restauration de la Belgique », « des portions envahies » du territoire français, de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro ». Il n'avait donc parlé que « de réparations ». Aux dépenses faites pour soutenir la guerre, il n'avait pas fait d'allusion. Si on rapprochait les quatorze Points du 8 janvier 1918 du discours du 22 janvier 1917 la pensée de Wilson apparaissait clairement : « Une paix sans victoire, avait dit le Président... La victoire signifierait une paix imposée au perdant, les conditions du vainqueur imposées au vaincu. Elle serait acceptée avec humiliation... » A la vérité ces phrases ne condamnaient pas explicitement la coutume internationale de faire supporter à l'agresseur vaincu la responsabilité financière de l'agression. Mais comme il est bien humiliant et bien pénible pour un peuple d'avoir à payer les dépenses de son ennemi. Wilson en se prononçant pour une paix sans humiliation refusait implicitement l'indemnité compensatrice des frais occasionnés qu'il ne faut pas confondre avec l'amende, avec l'indemnité « vindicative ». En se prononçant pour une paix

1. Voir le cinquième *Fragments d'Histoire : Les Négociations secrètes et les Quatre armistices*, page 327.

« sans vainqueur ni vaincu », il avait marqué sa volonté de s'opposer à l'exigence des frais de guerre, car la mise de ces frais au compte de l'un des belligérants, même quand il n'y est pas ajouté un supplément pénal, est le signe de la défaite.

Les Alliés avaient accepté, avant d'autoriser Foch à négocier l'armistice, « les conditions posées dans l'adresse du président au Congrès le 8 janvier 1918 (Les Quatorze Points) et les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures ». D'où ressortait de leur part, l'engagement de ne pas aller dans leurs demandes au delà des conditions de Wilson, donc de ne demander que les « réparations ». Ainsi, leur créance sur l'Allemagne se trouvait, avant toute négociation, amputée de plus des deux tiers, des 700 milliards qu'ils avaient dépensés pour se défendre. Sur l'agresseur il n'y avait plus de recouvrement possible que pour les dommages qu'il avait causés. Wilson ayant, dans ses septième, huitième et onzième Points, parlé seulement de la restauration des pays dévastés, les Alliés à la veille de l'Armistice lui avaient télégraphié qu'ils comprenaient par là que l'Allemagne devrait « compenser tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées et par leurs propriétés, du fait de « l'agression par l'Allemagne des pays alliés, soit sur « terre, soit sur mer, soit en conséquence d'opérations « aériennes ».

Cette interprétation n'élargissait pas, elle empêchait seulement que fût restreint le sens du mot « restauration » qu'avait prononcé et écrit Wilson. Le Président ne trouva pas que, par leurs commentaires, ses Associés eussent altéré sa pensée. Ces commentaires il les accepta tacitement. Avant l'Armistice, l'indemnisation complète des victimes civiles de la guerre était donc une condition que les Alliés et les États-Unis, leurs associés, étaient résolus à imposer à l'ennemi. Malgré Balfour qui croyait qu'elle n'avait sa place que dans le Traité de Paix, Clemenceau avait

obtenu que cette condition fût inscrite dans la convention d'Armistice du 11 novembre, et Klotz, poussant l'avantage du Président du Conseil, avait fait insérer le 4 novembre 1918, dans la rédaction définitive des clauses de cette convention, quelques mots qui réservaient aux Alliés le droit de revendiquer ultérieurement, si les circonstances s'y prêtaient, plus que la réparation des dommages ¹.

Tel était l'état de la question lorsqu'elle vint en discussion. Avec la formule de Klotz tout pouvait être exigé de l'Allemagne. Les Alliés manifestèrent tout de suite leur volonté de ne faire à l'agresseur remise d'aucune partie de ses dettes. En conformité avec les déclarations que Lloyd George et ses collègues avaient faites pendant la récente campagne électorale, Hughes, premier ministre du Dominion d'Australie, et lord Sunemer, délégué britannique à la commission que présidait Klotz, furent les plus ardents à soutenir la thèse de l'indemnisation totale. Ils furent contredits, avec une courtoise fermeté, par le délégué américain Dulles. Sans contester la responsabilité de l'Allemagne pour tous les maux qu'elle avait causés et occasionnés, Dulles, dit Tardieu ², opposa à la thèse des Alliés cette objection : « Nous ne sommes pas devant une page blanche. Il y a eu un contrat entre l'Allemagne et les Alliés quand, en réponse à Wilson, les chefs de gouvernements, Clemenceau, Lloyd George, Orlando ont accepté sans réserve de ne rien réclamer que la « restauration » des pays dévastés. »

Les Italiens s'élevèrent contre la restriction que l'Américain voulait donner à leur droit. Le poids des dettes de guerre pèserait pendant des générations sur

1. Texte de la première clause financière de la convention d'Armistice : « Sous réserve de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des Alliés et des Etats-Unis, réparation des dommages. »

2. André Tardieu : *La Paix*.

les populations civiles. Donc ces dettes contractées par la faute de l'Allemagne constituaient un dommage dont souffriraient ces populations, et ce dommage, comme tous les autres, l'Allemagne devait le réparer, toute idée d'indemnité vindicative étant d'ailleurs écartée.

Avec l'autorité qui appartenait au représentant de la France, au Président de la Commission et à l'auteur de la clause financière de l'Armistice, Klotz appuya les délégués alliés. Au contrat que l'Américain Dulles disait avoir été souscrit par les Alliés quand ils avaient adhéré aux Points de Wilson, il opposa le contrat formel que les Alliés, leurs Associés d'Amérique et l'Allemagne avaient signé quand ils avaient, dans les conditions d'armistice, « réservé tous leurs droits à des revendications et réclamations » autres que la réparation des dommages résultant des faits de guerre et d'occupation. Ces « autres réclamations » ne pouvaient être que celles des dépenses que, du fait de l'Allemagne, les nations attaquées par elle avaient dû s'imposer.

Klotz invoquait le principe de l'obligation de réparer le tort fait à autrui, fondement de la justice et qui est formulé dans l'article 1382 du Code civil français¹. Notre négociateur ainsi appuyé sur une loi d'équité naturelle et sur le Droit écrit ne pouvait pas être réfuté. Aussi le délégué américain se maintint-il dans le domaine des possibilités, n'argumentant que par des chiffres. Frais de guerre de tous les belligérants et réparations, le total à exiger de l'Allemagne serait de mille milliards payables en cinquante ans. Ce capital énorme serait porté par le jeu des intérêts à 3.000 milliards, chiffre déjà fabuleux. Mais si on admettait toutes les conséquences qui pourraient être

1. Article 1382 : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

logiquement tirées de la clause financière de l'Armistice, de la clause de Klotz, il n'y avait pas de raison pour ne pas mettre aussi à la charge de l'Allemagne les dommages indirects causés à la population civile par arrêt du travail, manque à gagner. On arriverait ainsi à 7.000 milliards, peut-être à 10.000 milliards, donc à l'impossible. Trop demander n'équivaudrait-il pas à ne rien demander? Une exigence raisonnable pourrait être satisfaite; une exigence déraisonnable ne le serait pas. On ne pouvait pas attendre que l'on pût tirer de l'Allemagne une somme supérieure à vingt ou vingt-cinq fois le montant de sa fortune, telle que l'avait chiffrée en 1914 le directeur de la Deutsche Bank, Hellferich. L'imposition d'une indemnité irrécouvrable aurait la même conséquence qu'une déclaration de faillite. On distribuerait l'actif allemand au marc le franc entre tous les créanciers. Et alors les États qui avaient le plus souffert, la Belgique et la France, seraient lésés. Cette conséquence n'avait pas échappé aux délégués belges et français. Klotz n'avait voulu que poser le principe de la responsabilité totale de l'Allemagne; et si, avec les Alliés, il avait demandé que l'Allemagne supportât toutes les conséquences de son agression, c'était pour qu'on ne lui contestât pas le possible dans les limites les plus larges. « Voilà ce que nous a coûté l'Allemagne, disait-il en substance. Qu'on l'oblige à nous indemniser dans la mesure et dans les délais où elle le pourra. » Puis sans plus parler du remboursement des frais de guerre, il demanda que les pensions aux familles des morts et aux invalides de la guerre fussent supportées par l'agresseur. Énergiquement soutenu par Lloyd George, Clemenceau obtint que Wilson reconnût le bien fondé de cette réclamation du plénipotentiaire financier français.

L'Allemagne était donc condamnée à réparer les dommages. Mais à quelle somme serait fixée sa dette? L'Allemagne désirait la fixation d'un forfait. Il y avait

dans la délégation anglaise un économiste, M. Keynes, chez qui se découvrirent, à notre surprise et sans doute à celle de Lloyd George, des sentiments pro-germans. M. Keynes aurait voulu que les Alliés se contentassent de 50 milliards de marks en or et à cette proposition dérisoire il en ajoutait une autre, digne d'être prise en considération, l'annulation des dettes entre Alliés¹. Les Alliés ne voulurent pas et ne pouvaient pas accepter, en 1919, l'idée du forfait, d'abord parce qu'ils ne connaissaient pas encore le montant des dommages dont ils auraient à exiger la réparation, ensuite parce qu'il était à prévoir que les possibilités de paiement de l'Allemagne, certainement diminuées en 1919, croîtraient dans la paix. Quelle tempête de récriminations ne se serait-elle pas élevée contre les Négociateurs de la Paix s'ils avaient tout de suite fixé le chiffre de la dette allemande ! Quelles accusations contre eux !

Ils décidèrent que la note à payer serait présentée au débiteur en mai 1921, après que l'évaluation des dommages à réparer aurait pu être faite, aussi complètement que possible.

Cette stipulation fut inscrite dans le Traité et, en 1921, le forfait qui avait été refusé fut accordé. L'Allemagne vit fixer sa dette à 132 milliards de marks or, dont 68 à revenir à la France. Réparation à coup sûr insuffisante, bien inférieure à celle qu'avaient voulu obtenir Clemenceau et Klotz, mais dont leurs successeurs durent se contenter ; car eux aussi ne furent pas seuls à négocier avec l'Allemagne, eux aussi eurent à compter avec nos Alliés, à faire au maintien jugé indispensable des Alliances des concessions onéreuses.

Il reste maintenant à examiner les deux questions de la solidarité financière et des dettes entre Alliés.

1. Brockdorff-Rantzau, plénipotentiaire allemand venu à Versailles pour recevoir le traité devant offrir 100 milliards de marks or payables en trente ans sans intérêt.

A plusieurs reprises, après la signature du Traité, il a été dit qu'en juin 1916, une conférence économique réunie à Paris avait proclamé que les puissances alliées seraient solidairement responsables des dépenses de guerre, qu'en un mot elles feraient bourse commune. Il y a là une amplification arbitraire d'une simple déclaration de bonne volonté. A la conférence économique de 1916 il n'avait été pris aucun autre engagement que celui de rechercher les moyens de s'aider. Voici le texte adopté par la Conférence : « Proclamant leur solidarité pour la restauration des pays victimes de destructions, de spoliations et de réquisitions abusives, les Alliés décident de rechercher en commun les moyens de faire restituer à ces pays, à titre privilégié, ou de les aider à reconstituer leurs matières premières, leur outillage industriel, agricole, leur cheptel et leur flotte marchande. » Ainsi qu'on le voit, ce sont de bons sentiments que la Conférence exprime, elle ne prend d'autre obligation que « de rechercher les moyens », etc..

Quand la France parla de se faire accorder, après la Belgique, un droit de priorité sur les versements de l'Allemagne, elle se heurta à un refus absolu de Lloyd George, qui craignait de mécontenter son opinion publique, à laquelle il avait fait tant de promesses pendant la campagne électorale; et Wilson ne soutint pas notre demande. L'Amérique d'ailleurs, dans la question d'argent, ne pouvait pas recommander aux autres la générosité, car si elle ne réclamait pour elle-même aucune part de l'indemnité allemande, si, pendant la guerre, elle avait largement ouvert son trésor à ses associés, elle s'était mise, les hostilités terminées, à tenir ses comptes avec rigueur.

A la fin de février, le délégué italien à la Commission financière avait proposé qu'on mît à l'ordre du jour la question des dettes que les Alliés, au cours de la guerre, avaient contractées les uns envers les autres. L'Américain, puis l'Anglais, représentant les deux

États dont tous les autres étaient débiteurs¹, avaient fait à la proposition italienne des réserves équivalentes à ce que dans le langage des assemblées on nomme la « demande de la question préalable ».

Devant cette opposition, Klotz, président de la Commission, n'avait pas pu ouvrir la discussion; mais il avait transmis la question au Conseil Suprême. Procédure normale dont la Trésorerie américaine prit ombrage. Le 8 mars, en la qualité qu'il avait conservée de Haut commissaire en Amérique, bien qu'il fût plénipotentiaire à la Conférence, André Tardieu reçut la dépêche dont voici la traduction.

Treasury department

Washington, 8 mars 1919.

« J'apprends, qu'à une Conférence du Financial Drafting Committee, nommé par le Conseil Exécutif des Dix à la Conférence de la Paix, un des Gouvernements alliés a proposé comme une des questions financières affectant la paix, une nouvelle répartition et une consolidation des dettes de guerre. Cette proposition a été fortement appuyée par les représentants de votre Gouvernement, M. Klotz déclarant que cette question devrait être discutée durant le séjour à Paris des délégués de toutes les puissances.

« Bien que le Drafting Committee n'ait pas signalé cette question comme devant être considérée dans le traité de paix, j'apprends que ce dit Committee a signalé au Conseil Exécutif une discussion relative à

1. La France avait fait aussi des avances à la Russie, à la Serbie, à la Grèce, au Montenegro, mais pour une somme bien inférieure au montant des dettes qu'elle avait contractées envers les Trésoreries de Washington et de Londres.

des accords entre les Alliés au sujet de la consolidation des dettes de guerre.

« Il n'est pas nécessaire que je vous exprime combien j'ai été surpris par l'attitude prise par M. Klotz au nom de votre Gouvernement, surtout après vos lettres du 27 décembre 1918 et du 5 février 1919, dont j'avais fait état quand je me suis présenté devant le comité des Voies et Moyens de la chambre des Représentants, au cours des récentes discussions au sujet du vote du Victory Liberty Bond Bill.

« Je dois vous informer, toutefois, de la façon la plus nette que la Trésorerie américaine, qui, comme vous le savez, a une autorité absolue, conférée par le Congrès en matière de prêts consentis par elle à des gouvernements étrangers, ne consentira à aucune discussion, à la Conférence de la Paix ou ailleurs, d'un projet ou d'un accord ayant pour objet la libération, la consolidation ou une nouvelle répartition des obligations de gouvernements étrangers détenues par les États-Unis.

« Vous comprendrez aussi que la Trésorerie ne saurait songer à continuer des avances à aucun gouvernement allié favorable à un projet qui aurait pour résultat de rendre incertain le paiement à maturité des avances consenties par la Trésorerie américaine.

« Je vous serais reconnaissant de communiquer l'opinion de la Trésorerie à votre Gouvernement. J'attendrai sa réponse avec impatience. »

Klotz répondit à Tardieu qu'il n'avait pas seulement usé de son droit, mais rempli aussi son devoir en transmettant aux chefs des gouvernements une proposition dont la Commission financière avait été régulièrement saisie. Pour la France, l'incident n'eut pas de suite; mais pour l'Italie il entraîna la suppression brusque des crédits qui lui avaient été ouverts en Amérique.

Après cette manifestation des sentiments américains, la question de ses créances étant, pour Washington, une question intérieure, que la Conférence

n'avait pas le droit d'évoquer, nos plénipotentiaires ne pouvaient pas insister sans compromettre la dignité nationale. On ne parla donc plus des dettes interalliées dont le poids, accru par la hausse des changes et par l'accumulation des intérêts, est si lourd pour la France¹.

1. Dans un prochain *Fragment d'Histoire, Le Traité Ébréché*, nous exposerons, avec toute l'ampleur qu'elle mérite, la négociation pour les Réparations à la Conférence de la Paix et les négociations subséquentes où, sur les droits de la France, les gouvernements, depuis 1920, ont dû se résigner à faire des abandons. Le présent chapitre n'est qu'une table des matières de la première partie du *Traité Ébréché*.

CHAPITRE XVIII

LES BOLCHEVIKS ET LA CONFÉRENCE

I

Dès avant l'ouverture de la Conférence, un dissentiment était apparu entre les Alliés sur la question russe.

Lénine et ses affiliés qui, par une série de coups de force contre le pusillanime Kérénsky d'abord, puis contre l'Assemblée Constituante, s'étaient rendus les maîtres de la Russie, avaient le plus violent désir que leur usurpation fût annistée. Elle l'aurait été si les Puissances avaient reconnu la légalité de leur gouvernement. Ces gens, qui s'étaient donné à eux-mêmes la dictature, aspiraient à entrer dans la famille des gouvernements que légitime le consentement des Peuples, ces prétendus mandataires du Prolétariat à s'embourgeoiser.

Sans doute, ils n'auraient pas donné beaucoup, *après* avoir obtenu la reconnaissance de leur Pouvoir, mais *avant*, pour l'obtenir, ils ne se refusaient à aucune promesse.

Par leurs agents en contact avec l'Occident, dans les capitales des États Scandinaves, non seulement ils correspondaient avec les partis socialistes de tous les

pays, mais ils pouvaient même avoir accès auprès des gouvernements.

Pendant les neuf semaines qui s'écoulèrent entre la signature de l'armistice¹ et l'ouverture de la Conférence² leurs tentatives d'approche se multiplièrent dans la direction de Washington et de Londres. Du côté de Paris il ne semble pas qu'il y en ait eu aucune, notre gouvernement étant tenu sans doute pour moins accessible que les autres à la séduction ou à l'intimidation.

Entre autres intermédiaires de diplomatie occulte, il y eut un agent de Lansing, secrétaire d'État de Wilson, qui, se trouvant à Copenhague, eut avec le représentant des Soviets, Litvinoff³, des « interviews » dont Wilson crut devoir communiquer les relations à la Conférence.

« Litvinoff m'a déclaré, écrivait l'agent, que le Gouvernement des Soviets aspire à une paix permanente et confirme entièrement le télégramme que lui-même avait envoyé au Président Wilson, le 24 décembre 1918. Ils ont en horreur les préparatifs militaires et les campagnes coûteuses qui sont imposées maintenant à la Russie, après quatre ans d'une guerre écrasante et désirent vivement savoir si les États-Unis et les Alliés cherchent la paix.

« S'il en est ainsi la paix pourra facilement être négociée, car d'après Litvinoff, le Gouvernement des Soviets est prêt à faire des concessions sur tous les points, entre autres : la protection des entreprises étrangères existant en Russie, la délivrance de nouvelles concessions dans ce pays et la question de la Dette russe. Il est très difficile de donner des détails

1. 11 novembre 1918.

2. 18 janvier 1919.

3. Litvinoff avait débuté dans la carrière diplomatique en 1918 par une mission en Angleterre. Mais il avait une conception si originale des droits d'un ambassadeur, sa légation étant une officine de propagande révolutionnaire, que Lloyd George l'avait expulsé.

sur ces concessions possibles, car Litvinoff n'a pas plus idée des demandes qui seront présentées par les Alliés, qu'il ne connaît les ressources disponibles en Russie pour satisfaire à ces demandes. Les détails de toutes ces questions pourront être fixés par les experts, quand les points mentionnés plus haut auront été précisés. En tous les cas, l'attitude conciliante du Gouvernement des Soviets est hors de question. Litvinoff m'a montré un message sans fil, en clair, qu'il venait de recevoir de Tchitchérine, dans lequel ce dernier lui confirmait tout le désir de conciliation du Gouvernement des Soviets pour la question de la Dette étrangère. Litvinoff et ses associés se rendent parfaitement compte que la Russie aura besoin pendant très longtemps de l'aide et des conseils d'experts, surtout au point de vue financier et technique et qu'elle ne pourra pas continuer à vivre sans importer des produits manufacturés, surtout des machines étrangères.

« La propagande bolcheviste russe dans les pays étrangers cesserait aussitôt que la paix serait signée. Cette propagande révolutionnaire n'a été que la suite de la déclaration de guerre des Alliés à la Russie et considérée comme des représailles devant amener des actes de violence et de terreur. Tout cela cessera avec la guerre. On dira que cette propagande a été employée librement contre l'Allemagne, mais il faut reconnaître que, jusqu'à ces derniers temps, le militarisme allemand était le plus dangereux ennemi de la Russie, et que l'Allemagne malgré le traité fictif de Brest-Litowsk était toujours en guerre contre le peuple russe. Pendant tout le temps que Litvinoff a représenté le gouvernement russe : c'est-à dire pendant huit mois, il a mené sa propagande politique en ne faisant que défendre son gouvernement contre les attaques. Tout ce qu'il a écrit a été publié en Angleterre et certainement le Ministère des Affaires Étrangères britanniques qui a saisi tous ses papiers pourra le confirmer.

« Les Russes savent parfaitement bien que certaines nations occidentales ne remplissent pas les conditions favorables à une révolution du type russe. Aucune propagande n'arrivera jamais à donner un tel résultat.

« S'il était possible à la Russie de faire la paix avec les Alliés, les résultats suivants apparaîtraient aussitôt :

« 1^o Une amnistie serait accordée à tous les Russes qui ont été hostiles au Gouvernement des Soviets et toute animosité contre les Soviets disparaîtrait. Comme, en réalité, le nombre de ces personnes est restreint, il leur serait permis de quitter la Russie si elles le désiraient ;

2^o La faiblesse intrinsèque des forces militaires dans la Russie du Sud, en Sibérie et à Arckhangel serait immédiatement révélée. Ces forces représentent une minorité dans chaque région et leurs succès locaux n'ont été que le résultat de l'appui qui leur a été donné par les Alliés ;

« 3^o Les sentiments d'hostilité qui existent actuellement contre la Russie de la part de la Finlande ou d'autres pays, qui ont besoin des produits russes, cesseraient immédiatement. Les Russes ne nourrissent aucun dessein impérialiste contre la Finlande, l'Ukraine ou la Pologne et ne désirent seulement que donner à ces populations le droit de disposer d'elles-mêmes. Toutefois Litvinoff ajoute qu'aussi longtemps que les Puissances Étrangères donneront dans ces pays leur appui aux classes capitalistes, la Russie se considérera en droit de donner son aide aux classes laborieuses.

« Litvinoff ne songe pas à nier les fautes énormes commises par beaucoup de Soviets, mais il ajoute qu'en réalité le système n'a pas fonctionné si mal, si l'on considère les énormes difficultés avec lesquelles ils se sont trouvés aux prises, tout le cours de l'année passée. Il assure qu'il y a de constants progrès dans son organisation effective. La distribution des denrées alimentaires fonctionne régulièrement par suite de

l'aide apportée par les coopératives paysannes qui agissent de concert avec les Soviets. L'anarchie et la famine prendraient encore une plus grande extension si le système établi ainsi venait à disparaître. Autant que la Ligue des Nations empêchera les guerres sans encourager la réaction, on peut compter sur l'appui entier du Gouvernement des Soviets. Ce qui vient d'être exposé est le résumé de l'interview que j'ai eue avec Litvinoff.

« On sait qu'Arthur Ransome, correspondant du *London Daily News*, qui a quitté Moscou en août dernier mais est resté constamment en rapport avec les bolcheviks à Stockholm et a une connaissance très approfondie de leurs vues, est d'avis qu'ils feraient des concessions sur la question de l'Oural et des autres frontières. J'ai interrogé Litvinoff sur ce point, mais je n'ai pu obtenir aucune réponse bien nette en dehors de la revendication que toute la Sibérie doit rester russe.

« Ransome croit également qu'une intervention continue de l'Entente finira par briser la puissance des Soviets. Toutefois une fois cette tâche accomplie, l'intervention devra continuer sur une échelle de plus en plus grande, pour une période indéfinie, afin de mater l'anarchie qui sera inévitable.

« Le Gouvernement des Soviets est le seul qui soit à même de tenir en main le peuple russe et, sans un appui militaire, aucun Gouvernement, qui lui succéderait, ne pourrait vivre. Un grand nombre de bolcheviks, qui sont opposés aux plans de conciliations de Tchitchérine et de Litvinoff et qui souhaitent une intervention plus active des Alliés, se rendent parfaitement compte de la situation et escomptent le mécontentement certain qui résulterait dans les pays de l'Entente d'un effort militaire aussi prolongé. La continuation de l'intervention alliée ferait le jeu de ces extrémistes tandis qu'une politique d'accord avec le Gouvernement des Soviets contrebalancerait leur influence, renforcee-

rait le rang des modérés et, faisant revivre le commerce et l'industrie, amènera une prospérité qui sera le meilleur des antidotes contre le bolchevisme.

« Si l'on désire que Ransome vienne à Paris, il pourra donner des renseignements aussi complets que Litvinoff au sujet de l'attitude du Gouvernement des Soviets sur toutes les questions.

« Litvinoff a été privé de courrier et de code sans fil pendant un mois; en conséquence il n'a pu entamer aucune négociation effective jusqu'à ce que, après accord entre les Alliés et la Suède et la Finlande, il eût été autorisé à communiquer confidentiellement avec son Gouvernement. Étant donné qu'il craint chaque jour d'être expulsé de Suède, il faudrait faire les arrangements nécessaires, sans délai, si l'on désire négocier. Comme il n'y a pas d'autres moyens possibles de négocier que par Litvinoff, il peut vous sembler que la légation à Stockholm n'est pas l'intermédiaire indiqué, car le voyage de Copenhague à Paris demande seulement trois jours et demi et celui de Stockholm est plus long. J'attends vos instructions à Copenhague, dans le cas où vous désireriez que je retourne à Stockholm. Faites-moi savoir dès que possible si vous désirez que j'aille à Paris. »

II

Le même agent avait envoyé un second rapport :

« Une intervention militaire et une occupation de la Russie, même couronnée de succès, ne peut réussir que dans un avenir indéfini et incertain, et entre temps l'état de guerre subsistera, pourchassant le bolchevisme ici et là.

« Il est très possible d'arriver immédiatement à un accord avec la Russie; on évitera ainsi une campagne de conquête et de police, et on fera revivre les condi-

tions normales qui seront la meilleure contre-partie au bolchevisme.

« Malgré le ton extrêmement réservé de Litvinoff, je suis convaincu que nous pourrons obtenir des conditions très favorables en ce qui concerne les intérêts étrangers et la Dette, extérieure, à condition toutefois que nous ne réduisions pas trop les territoires russes. Si la Russie perd la Sibérie, ses mines de charbon et ses puits de pétrole, les conditions que nous obtiendrons, au sujet de la dette, seront proportionnellement moins bonnes.

« Si les Alliés disent franchement aux Russes : « Nous sommes maintenant convaincus que le Gouvernement des Soviets tient solidement en main le peuple russe et nous reconnaissons officiellement ce Gouvernement, mais nous ne voulons pas faire un traité de Brest-Litowsk, nous vous traiterons généreusement et comptons que vous ferez de même » ; si nous adoptons une telle attitude, ce sera au bénéfice des événements à venir et cela aura en plus le résultat immédiat de raffermir les modérés tels que Tchitchérine et Litvinoff ; cela forcera le Gouvernement des Soviets à s'appuyer sur la droite et laissera au pouvoir des hommes qui savent que les capitaux et l'industrie étrangers doivent être justement traités.

« Si l'on aigrit la Russie en renouvelant la rapacité territoriale allemande, les conditions que l'on obtiendra pour les intérêts alliés seront certainement moins avantageuses. »

Ces propositions étaient pleines d'échappatoires, car : 1^o Litvinoff subordonnait la cessation de la propagande subversive à la cessation de « l'appui que les Puissances étrangères donnaient aux capitalistes » et les Bolcheviks auraient pu interpréter les actes les plus normaux d'un gouvernement comme accomplis en faveur de leurs adversaires de classe ; 2^o Litvinoff n'engageait que très conditionnellement les Soviets à reconnaître les dettes de la Russie ; 3^o il était

plein de réticence sur les questions de frontières.

Si équivoques que fussent ces propositions de gens qui cherchaient seulement à consolider leur usurpation, en faisant lever la mise à l'index prononcée contre eux, ils avaient fait impression sur Wilson et surtout sur Lloyd George à qui la question russe causait de cuisants soucis. Il gouvernait en effet une nation que sa constitution sociale rend plus perméable que ne l'est, par exemple, la nation française à la propagande subversive.

La société française repose sur les solides assises conservatrices des 8.517.000 travailleurs de la terre dont plus de 6.000.000 sont plus ou moins propriétaires. Le paysan, l'homme de labour représente donc presque la moitié de la population masculine de la France (39.000.000 d'habitants). L'Angleterre, proprement dite, avec la Principauté de Galles (Écosse et Irlande non comprises) n'a au contraire sur plus de 36.000.000 d'habitants, que 1.165.000 paysans exploitants ou salariés¹.

Les ouvriers de l'Industrie sont à peu près en nombre égal dans les deux pays, mais les ouvriers anglais sont beaucoup plus serrés les uns contre les autres, dans leurs puissantes Trade-Unions que ne le sont les ouvriers français dans leurs syndicats. Le syndicalisme français est en perpétuelle fluctuation. Dans telles circonstances les syndicats présenteront des effectifs multitudinaux puis brusquement ils se videront. Au contraire les syndicats en Angleterre sont à niveau constant. Sans doute parce que l'Anglo-Saxon a plus que le Celte l'esprit d'association, les corporations ouvrières d'Angleterre englobent plus des trois quarts des ouvriers, celles de France pas même un dixième. Les minorités sont seules, en temps normal, animées d'esprit révolutionnaire ou accessibles à cet esprit, et dans les Trade-Unions britanniques si nombreuses dominait l'esprit corporatiste, l'esprit con-

1. En France 26 millions d'hectares de terre en culture. En Angleterre moins de cinq millions — 12 millions d'acres — l'acre étant égal à 40 ares.

servateur en somme, avec des aspirations légitimes vers des améliorations.

Mais dans les groupements humains on peut toujours s'attendre que des nouveautés tenues longtemps en défaveur soient soudain mises à la mode sous l'influence de circonstances nouvelles. La guerre et la révolution russe avaient justement créé ces circonstances favorables à la diffusion des idées révolutionnaires dans les foules passives. Lloyd George en rapports constants avec les leaders des Trade-Unions, comme il l'était avec les Magnats de la Cité, s'était entendu dire que les ouvriers anglais, sans toutefois approuver ni sans vouloir imiter les méthodes du Bolchevisme, voyaient avec sympathie cette fondation d'un nouvel État qui s'intitulait : État des Paysans et des Ouvriers; ils étaient donc en grande majorité hostiles à toute action contre-révolutionnaire en Russie. Le gouvernement britannique devait craindre que si les Bolcheviks pouvaient, avec quelque apparence de bonne foi, l'accuser d'hostilité, les ouvriers anglais en masse ne se rangeassent de leur côté pour faire obstacle à la réaction.

Pour détourner de lui et de son gouvernement cette accusation et l'agitation qui en serait résultée, Lloyd George avait, à la fin de novembre ou au commencement de décembre 1918, pendant sa campagne électorale, proposé aux Cabinets de l'Entente d'admettre à la Conférence de la Paix des délégués de tous les gouvernements irréguliers qui s'étaient constitués en Russie, celui des Soviets aussi bien que ceux de leurs adversaires.

Clemenceau, sous la signature de Pichon, avait rejeté, non sans hauteur, cette suggestion : « le gouvernement français ne pactise pas avec le crime », avait-il fait écrire¹.

1. Texte de la réponse française à la proposition britannique.

Paris, le 5 décembre 1918 à 13 heures 30.

L'ambassade d'Angleterre m'a remis une proposition anglaise (qui a été également adressée à Rome, Washington et Tokio) tendant à

Ce refus de la France d'accorder un semblant de reconnaissance à un prétendu gouvernement qui ne s'était institué que par la violence, en dissolvant l'assemblée régulièrement élue des représentants du Peuple russe, et qui ne se maintenait que par la Terreur ne découragea pas Lloyd George. Il maintint sa proposition qui, dans les jours qui précédèrent l'ouverture de la Conférence, puis dans les journées qui suivirent, fut abondamment discutée.

envoyer un message au gouvernement des Soviets à Moscou, à celui du général Koltchak à Omsk, au général Denikine à Ekaterinodar, à M. Tchafkovski à Arkhangel, ainsi qu'à tous les autres gouvernements constitués par les différentes nationalités russes.

Ce message invite tous ces gouvernements et tous les partis russes à arrêter complètement les hostilités, violences et représailles et à établir la paix à la fois entre eux et avec les Etats voisins. Cette trêve est demandée pendant la durée des Conférences de la Paix, dont l'un des buts est justement de rétablir la paix en Russie et dans les pays voisins et d'apporter les secours voulus aux souffrances des populations. Dans le cas où les différents gouvernements russes, y compris celui des Soviets, déféreraient à cette invitation, ils pourraient envoyer des délégués aux Conférences de la Paix.

Tout en rendant hommage à l'esprit généreux de réconciliation universelle dont s'inspire la proposition du gouvernement britannique, le gouvernement français ne peut donner son approbation à une pareille suggestion, qui ne tient aucun compte des principes qui n'ont pas cessé de dominer sa politique et celle des puissances en Russie.

Le régime criminel des bolcheviks, qui ne représente à aucun degré un gouvernement démocratique ou même une possibilité quelconque de gouvernement, puisqu'il s'appuie uniquement sur les plus basses passions, sur l'oppression anarchique, sur la négation de tous les principes de droit public et privé, ne peut prétendre à être reconnu comme un gouvernement régulier.

Si les Alliés avaient la faiblesse ou l'imprudence d'agir ainsi, ils démentiraient en premier lieu les principes de justice et de droit, qui font leur force et leur honneur, et donneraient à la propagande bolchevique dans le monde une puissance et une extension, dont ils risqueraient d'être les premières victimes; le gouvernement français, quant à lui, ne pactisera pas avec le crime.

En acceptant de reconnaître le gouvernement bolchevik, nous donnerions un démenti à la politique que les Alliés n'ont pas cessé de soutenir d'accord, en fournissant sur tous les points abordables

D'après LLOYD GEORGE, « le plan qui avait été mis en avant par le Gouvernement britannique n'avait pas été compris dans beaucoup de cercles politiques. Il n'avait jamais été question de reconnaître le Gouvernement bolcheviste au point de lui offrir un siège à la Conférence de la Paix. L'Angleterre avait seulement proposé de suggérer à toutes les factions en lutte en Russie de consentir à une trêve.

« A ce moment, des représentants des différents Gouvernements auraient été invités à venir à Paris pour exposer leur situation et recevoir des Alliés, si cela avait été possible, des conseils pour le règlement de leurs dissensions. Le Gouvernement anglais était entièrement d'accord avec le Gouvernement français qu'on ne pouvait pas mettre les Russes sur le même pied que les Alliés et Pichon s'était trompé, s'il avait pensé que le Gouvernement britannique eût songé à offrir aux Russes de siéger à la Conférence.

« La proposition britannique avait été faite pour les raisons suivantes :

« a) On ne savait pas ce qui se passait en Russie. Les rapports de tous les représentants des Alliés dans ce pays variaient constamment et, souvent même, des

de la Russie toute l'aide et le secours possibles aux éléments sains, honnêtes et fidèles de la Russie, pour les aider à échapper à la tyrannie sanglante et désordonnée des bolcheviks et à reconstituer par eux-mêmes un gouvernement régulier.

Il y a lieu d'ajouter que, en dehors des bolcheviks, les Alliés peuvent parfaitement admettre les différentes nationalités russes à présenter leurs revendications.

Quant aux dangers que leur fait courir la menace des armées rouges, nous ne devons pas cesser de fournir les armes, l'argent et même l'appui militaire compatible avec nos moyens. La méthode et la patience combinées avec l'impossibilité de durée d'un régime sans organisme régulier de ravitaillement, de transports, d'ordre, de crédit, etc., finiront par venir à bout de l'anarchie intérieure russe, qui peut se prolonger un certain temps mais n'est en aucun cas susceptible de triompher définitivement et nous continuons à lui refuser résolument toute reconnaissance et à la traiter en ennemie.

Signé : S. PICHON.

rapports du même représentant variaient d'un jour à l'autre. Il était donc clair qu'avant d'avoir fait des choses un examen attentif et minutieux on ne pouvait pas les juger correctement.

« b) Les Gouvernements alliés seraient certainement tous d'accord sur un point, c'est que les conditions en Russie étaient extrêmement mauvaises. La Russie souffrait d'une mauvaise administration, de la famine et de tout ce qui en résulte. Il était impossible de savoir quel parti avait le dessus, mais les espérances de voir tomber le Gouvernement bolcheviste avaient certainement été déçues. Le bolchevisme semblait plus fort que jamais, car les paysans craignaient que si un autre parti arrivait au pouvoir il ne restaurât l'ancien régime et ne leur retirât la terre que la révolution avait mise en leur possession.

« c) En Ukraine, les Alliés avaient supposé qu'un Gouvernement solide était établi et on venait d'apprendre qu'un aventurier, Petlioura, à la tête de quelques milliers d'hommes, avait renversé ce Gouvernement avec la plus grande facilité. Cette insurrection avait un caractère bolcheviste et son succès montrait clairement que l'Ukraine n'était pas, contre le bolchevisme, la forteresse que l'on s'était figurée. Ce que la Grande Russie avait fait, l'Ukraine commençait à le faire aussi. Le Gouvernement précédent de l'Ukraine était un Gouvernement de grands propriétaires qui n'avait pu se maintenir au pouvoir qu'avec l'aide allemande. Maintenant les Allemands s'étaient retirés et les paysans n'avaient pas laissé passer leur chance. Les Alliés allaient-ils dépenser toutes leurs ressources pour soutenir une minorité de grands propriétaires contre une immense majorité de paysans ?

« Les Alliés pouvaient choisir entre trois politiques :

« 1^o On pouvait dire que le bolchevisme était un mouvement aussi dangereux pour la civilisation que le militarisme allemand l'avait été et que, en conséquence, il devait être détruit. Quelqu'un pouvait-il

sérieusement préconiser cette politique? Quelqu'un était-il prêt à l'exécuter? Lloyd George ne le pensait pas. Les Allemands, alors qu'ils avaient besoin de tout homme disponible pour renforcer leur attaque sur le front occidental, avaient été obligés de laisser 1 million d'hommes pour tenir garnison dans quelques provinces de Russie, et cela à un moment où le bolchevisme était faible et inorganisé. Aujourd'hui le bolchevisme était fort et possédait une armée formidable. Un des Alliés occidentaux était-il prêt à envoyer 1 million d'hommes en Russie? Lloyd George doutait que l'on trouvât seulement 1.000 volontaires. Tous les rapports montraient clairement que les troupes alliées en Sibérie et dans la Russie du Nord n'étaient guère désireuses de continuer la campagne et désiraient au contraire rentrer dans leurs foyers. Personnellement, Lloyd George ne se chargerait pas, pour le compte de la Grande-Bretagne, de rétablir l'ordre en Russie par la force. Il demandait si quelque autre Puissance voulait le faire.

« 2^o La seconde méthode était la politique d'encerclement, politique connue sous le nom de « cordon sanitaire ». Cette politique impliquait le siège de la Russie bolcheviste, c'est-à-dire de la Russie qui n'avait pas de blé, et qui mourait de faim. Des milliers d'hommes sinon des centaines de mille étaient en train de périr par la faim. D'une grande cité, Pétrograd avait été réduit aux proportions d'une ville moyenne. Bloquer la Russie ne tuerait pas la bande des malfaiteurs bolchevistes, mais tuerait la population ordinaire, celle que les Alliés désiraient avoir pour amie. C'était une politique que l'Angleterre ne pourrait pas soutenir, ne serait-ce que pour des raisons d'humanité. On pourrait suggérer que poursuivre cette politique en Russie amènerait la chute du bolchevisme, mais qui le ferait tomber? Les rapports disaient que les Tchéco-Slovaques, sur lesquels on comptait, étaient eux aussi, infectés de bolchevisme et qu'on ne pouvait pas avoir

plus de confiance en eux que dans les troupes du général Koltchak. Lloyd George avait justement eu sous les yeux une carte montrant la zone tenue par Denikine, il occupait avec une force de peut-être 40.000 hommes ce qu'on pourrait appeler une petite courette près de la mer Noire. On avait dit que Denikine avait reconnu Koltchak, mais il lui était impossible d'être en liaison avec lui tant était large la zone bolcheviste qui les séparait. De plus, Koltchak semblait vouloir poursuivre la restauration de l'ancien régime en Russie et de là résultait la tiédeur des Tchéco-Slovaques pour sa cause. Ils ne désiraient pas se battre pour restaurer l'ancien régime du Tsar, pas plus d'ailleurs que les Britanniques.

« 3^e Le seul et dernier moyen qui restait était celui que Lloyd George avait préconisé : Demander aux représentants des différents Gouvernements russes de venir à Paris, après avoir conclu une trêve entre eux. »

On avait mentionné le nom de Sazonoff comme représentant le Gouvernement d'Omsk. Sazonoff était resté longtemps en dehors de la Russie, et il était très douteux qu'il fût au courant des conditions actuelles à Omsk. Il était un homme de parti et Lloyd George ne pensait pas qu'il pût être mieux consulté sur l'état actuel de la Russie que le *New-York Tribune* sur les opinions de Wilson. Les plénipotentiaires alliés ne pourraient pas quitter Paris à la conclusion de la Conférence de la Paix, et se féliciter d'avoir contribué à créer un monde meilleur, si, à ce moment, la moitié de l'Europe et la moitié de l'Asie étaient en feu.

On avait allégué que si des émissaires bolchevistes venaient en France et en Angleterre, ils chercheraient à faire de la propagande parmi les populations de la France et de la Grande-Bretagne. Il était possible que le bolchevisme pût gagner un peu de terrain dans ces deux pays, mais ce ne serait certes pas à la suite de la visite de quelques émissaires russes. Personnellement Lloyd George ne redoutait pas ce danger; il le redou-

tait d'autant moins que des conditions pourraient être imposées aux délégués, spécifiant que, s'ils ne les observaient pas, ils seraient renvoyés en Russie. Il était très probable qu'ils ne feraient rien pour mériter que cette menace fût mise à exécution, car ils seraient très désireux d'exposer leur cause.

Le PRÉSIDENT WILSON, qui était en possession du rapport de Copenhague qu'on a lu plus haut, appuya la thèse de Lloyd George.

Il pensait « qu'il n'était pas possible de ne pas être d'accord avec les vues exposées par Lloyd George ». Celles-ci correspondaient exactement aux informations reçues de Russie par le Gouvernement des États-Unis. Il y avait certainement derrière le bolchevisme une force latente qui attirait autant de sympathie que son aspect général causait de dégoût. Il y avait à travers le monde entier un sentiment de révolte contre les grands intérêts et biens acquis qui influencent le monde tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Pour se guérir de cette domination, il n'y avait, à l'avis du Président, que le moyen d'une discussion constante, et d'une progression lente de réformes. Mais dans l'ensemble le monde n'avait plus la patience d'attendre; il y avait, aux États-Unis, des hommes, du caractère le plus élevé et du jugement le plus sûr, qui sympathisaient avec le bolchevisme parce qu'il leur semblait que ce régime offrait des chances pour le développement de l'individualisme qu'ils désiraient voir propager. De grands progrès avaient été faits en Amérique pour faire obstacle au contrôle du capital sur les vies des hommes et sur le Gouvernement et pourtant, même en Amérique, le travail et le capital n'étaient pas amis. La grande majorité de ceux qui travaillent et qui produisent, était convaincue que la minorité privilégiée ne leur céderait jamais rien de ses droits. A moins qu'on ne réussit à arriver à une espèce d'association entre ces intérêts, la société crou-

lerait. Les sources de vie du bolchevisme étaient donc dans ces justes revendications. Les graines du bolchevisme ne pouvaient du reste germer que sur un sol prêt à les recevoir. Si ce sol n'existait pas, on pouvait négliger le bolchevisme.

Les troupes britanniques et américaines ne désiraient pas combattre en Russie parce qu'elles craignaient que leurs efforts n'amènassent la restauration de l'ancien ordre de choses, ce qui serait encore plus désastreux que la situation présente. Le Président se souvenait qu'un jour en Amérique, prononçant devant un auditoire de gens riches un discours qui traitait d'autres sujets, il vint à parler occasionnellement de la sympathie qu'il ressentait pour les malheureuses populations russes. Cette remarque produisit un grand enthousiasme qui surprit le Président, venant surtout d'un tel auditoire et il s'était toujours souvenu de cet incident comme d'un indice de sympathie du monde. Ces sympathies tout entières ne sont pas pour la restauration de l'ancien régime. Et ce serait vouloir lutter contre le courant de l'époque que de vouloir empêcher la Russie de se frayer sa propre voie vers la liberté. Il était certain qu'une partie de la force des chefs bolchevistes venait de la crainte d'une intervention étrangère. En faisant valoir cette crainte, ils avaient réussi à rassembler les gens autour d'eux, et c'est ce que les représentants américains en Russie rapportaient.

Le Président pensait donc que la proposition britannique était la seule qui pût mener à quelque chose. Si les bolcheviks s'abstenaient d'envahir la Lithuanie, la Pologne, la Finlande, etc., Wilson pensait que l'on ferait bien de permettre à tous les groupes qui le désireraient d'envoyer des représentants à Paris. On s'efforceraient alors d'amener une réconciliation mutuelle et de les réconcilier tous avec le reste du monde.

Avant que les négociateurs Français entrassent dans la discussion, Clemenceau demanda que Noulens, le

dernier ambassadeur de France à Pétrograd, fût entendu.

NOULENS dit qu'il s'en tiendrait aux faits. Ce qu'il dirait serait certainement appuyé par tous les représentants des Puissances alliées qui s'étaient trouvés avec lui en Russie ou se trouvaient encore à Arkhangel.

« L'arrivée du bolchevisme avait été suivie de l'anarchie à la ville et à la campagne. Bien qu'il y eût des vivres en Russie la famine en était résultée. Noulens ne voulait parler qu'en passant de la confiscation bien connue de tous, de la propriété privée, des dépôts en banque et de la répudiation des dettes d'État. Il désirait insister sur les persécutions qui avaient atteint les classes considérables du peuple russe. Ces classes pouvaient ne pas représenter la majorité des habitants, mais elles constituaient une minorité considérable comprenant des gens honnêtes et presque tous les intellectuels du pays.

« Noulens avait quitté Pétrograd le 28 février 1918. Depuis lors il était allé à Vologda jusqu'au 26 juillet et ensuite à Arkhangel. Ses collègues et lui avaient rencontré les témoins des faits qu'il allait relater : ces témoins venaient de toutes les parties de la Russie. Les classes aisées et intellectuelles avaient été odieusement maltraitées dans toute la Russie bolcheviste. Elles avaient été réduites aux occupations les plus serviles et les plus répugnantes. Leurs lieux d'habitation étaient réquisitionnés et mis à la disposition des bolcheviks, leurs vêtements mêmes leur avaient été enlevés. Ces choses s'étaient accomplies non à la suite d'un pillage de hasard, mais par ordre officiel. Même avant que Noulens quittât Pétrograd, c'est-à-dire avant la signature du Traité de Brest-Litowsk, alors que le Gouvernement des Soviets était officiellement en état de guerre avec l'Allemagne, même à ce moment-là des officiers de marine avaient été aban-

donnés et se trouvaient à la merci de leurs équipages. Ils étaient souvent liés aux mâts de leur navire et dans cette posture devaient diriger la navigation. Il leur était interdit de s'enfermer dans leurs cabines. Ils étaient placés au même rang que les classes intellectuelles et mis hors la loi.

« Noulens présenta le texte de la constitution établie par le Soviet, publié dans l'*Investia* du 19 juillet 1917. La phrase constamment employée dans ce document était celle-ci : « Dictature du Proletariat ». Il lut dans ce document un paragraphe enjoignant aux Soviets locaux de garantir le pouvoir absolu sur la population « aux travailleurs » et d'empêcher par tous les moyens la restauration de l'influence des classes exploitant les richesses du pays. Dans ce but les travailleurs devraient être armés, et toutes les autres classes désarmées. Une armée rouge d'ouvriers et de paysans devrait être formée pour soutenir ce régime. En conséquence tous les ouvriers des villes où les Ambassadeurs étaient passés avaient-ils des fusils et d'autres armes, tandis qu'un « bourgeois » trouvé en possession d'un revolver était immédiatement fusillé.

« Aux élections de l'Assemblée constituante, les Bolcheviks avaient exercé la plus grande pression sur les électeurs. Néanmoins ils n'avaient pas eu une majorité à l'Assemblée. Ils avaient donc dissous l'Assemblée et établi à sa place un Gouvernement de Soviets. Le Parlement actuel de la Russie avait été constitué en juillet 1918, au moyen de délégations des Soviets locaux. D'après l'article 65 de la Constitution votée par cette Assemblée, les personnes suivantes étaient privées du droit de vote, mises hors la loi :

« a) Personnes profitant d'un labeur d'autrui.

« b) Personnes vivant de leurs revenus ou faisant du commerce dans leur intérêt personnel.

« c) Moines.

« d) Agents des cultes.

« e) Agents de l'ancienne police et de la gendarmerie.

« f) Membres de la famille régnante de Russie.

« Il suffisait d'appartenir à l'une de ces classes pour être hors la loi. L'électorat était exclusivement composé, en Russie, des paysans et des ouvriers. Mais les paysans qui employaient des ouvriers et des domestiques et ne faisaient pas tout le travail de leurs propres mains, étaient tenus pour « exploitateurs » et privés de leur droit de vote, même ceux qui ne se faisaient aider que par deux ou trois domestiques.

« Non seulement on avait recours à cette forme de persécution, mais tous les organes de la presse représentant des opinions modérées ou même socialistes autres que celles des bolcheviks avaient été impitoyablement supprimés. La *Pravda*, journal officiel des Soviets, pour des raisons de sécurité nationale, avait demandé la suppression complète de toutes les factions hostiles et s'était réjouie de la suppression de la presse non bolcheviste. On pouvait donc dire que le Gouvernement bolcheviste avait posé l'inégalité en principe. Ce principe ne saurait être accepté par les Gouvernements alliés qui avaient combattu pour la liberté et l'égalité. On pouvait se demander comment un tel régime pouvait subsister. La réponse était celle-ci : par la terreur. Sans la protection des mercenaires lettons et chinois et des Gardes rouges si bien payés, les Commissaires du Peuple disparaîtraient. Noulens cita quelques exemples de crimes que l'on pourrait qualifier, dit-il, de systématiques et d'officiels. En janvier dernier, Trotsky avait annoncé que, si le peuple n'acceptait pas le Gouvernement des Soviets, ce Gouvernement serait imposé par une terreur sans précédent dans l'histoire. Sur une simple dénonciation un membre de la bourgeoisie ou un ancien officier était emprisonné. Des personnes appartenant à ces classes remplissent les prisons de Pétrograd, de Moscou et de Vologda. On les nourrissait d'un peu de pain et de quelques harengs. Beaucoup étaient morts de privations et leurs cadavres avaient souvent été aban-

donnés au milieu des survivants. Par caprice, les gardes fusillaient une douzaine de personnes pour faire de la place. Toute forme de jugement était considérée comme inutile. En outre, en quelques occasions, des massacres considérables avaient eu lieu. Noulens rappela le cas d'Ouritsky, Ministre de l'Intérieur et Président de la Commission pour la répression du mouvement anti-révolutionnaire. Il était remarquable par sa cruauté. Un étudiant qui l'avait assassiné fut arrêté et 500 officiers furent en représailles saisis et envoyés à Cronstad, où ils furent soit noyés, soit fusillés, pour venger Ouritsky. L'assassin était toujours emprisonné et à la torture. On lui avait enlevé les ongles des mains et des pieds pour l'obliger à trahir ses camarades. Jusqu'ici il avait refusé de les dénoncer et on le conservait donc vivant pour lui infliger de nouvelles tortures. Ce n'était pas là un cas isolé. A la forteresse de Pierre et Paul se trouvait une compagnie de bourreaux de profession chargés d'infliger des tortures.

« Noulens rappela à la Conférence que non seulement des Russes avaient été victimes de ces excès, mais aussi des citoyens des pays alliés. Il cita le cas de M. Darcy, Français, qui était mort en prison de froid et de faim, et celui du capitaine Cromie, sujet britannique. »

Après l'audition de Noulens, la discussion reprit :

« Le PRÉSIDENT WILSON proposa d'apporter une légère modification à la proposition anglaise. Au lieu d'inviter les gouvernements qui se partageaient la Russie à venir à la Conférence, on engagerait seulement avec eux des conversations pour chercher les moyens de rétablir l'ordre en Russie. Ces conversations n'auraient pas lieu à Paris, qui est le siège de la Conférence de la Paix, ce qui pourrait donner lieu à des interprétations inexactes. On réunirait les délégués des gouvernements de fait existant en Russie en

quelque endroit où ils pourraient se rendre facilement, par exemple à Salonique.

« LE BARON SONNINO ayant fait remarquer que quelques-uns de ces représentants étaient déjà à Paris et ayant demandé pourquoi on ne les entendrait pas ici au lieu de leur infliger la fatigue d'un long et dispendieux voyage, le président Wilson répondit que si on entendait les Délégués russes séparément on ne sortirait jamais du cercle dans lequel on se trouvait enfermé. Le mieux serait, si c'était possible, de les entendre tous dans la même ville, voire dans la même pièce, afin d'avoir une vue d'ensemble et de se faire une idée exacte de la situation.

« BALFOUR approuva Wilson : Si l'on entendait par exemple Sazonoff¹ à Paris, il serait difficile de refuser aux autres délégués de les y entendre également. Comment refuser aux uns ce que l'on aurait accordé aux autres? S'il y avait des objections à recevoir certains délégués à Paris, ces mêmes objections étaient aussi valables s'il s'agissait de Sazonoff.

« LE BARON SONNINO estimait qu'il y avait lieu d'établir une distinction entre les représentants des Soviets et ceux des autres Gouvernements. Les Alliés combattaient les bolcheviks et les considéraient comme des ennemis. Il n'en était pas de même en ce qui concernait les Finlandais, les Lettons et les autres groupements russes. La différence de traitement à l'égard des Représentants russes s'expliquait donc par la différence des rapports des Puissances alliées et associées avec les divers Gouvernements de la Russie.

« LLOYD GEORGE insista sur la nécessité d'entendre les représentants du Gouvernement, qui, à l'heure

1. Ancien ministre des Affaires Étrangères de Nicolas II.

actuelle, était le maître de la Russie. Il ne suffisait pas d'entendre les représentants des autres groupements dont l'influence était assez limitée, car il s'agissait de tâcher d'arriver à régler la question russe, et cela ne pouvait se faire qu'après avoir pris connaissance des vues du gouvernement des Soviets.

« Lloyd George lorsqu'il avait compris la cause des objections du Gouvernement français à recevoir des Délégués bolchevistes à Paris avait recherché une solution qui pût donner satisfaction à ces objections. Il avait réuni, non seulement les délégués britanniques, mais aussi ceux des Dominions, et c'est à la suite d'un échange de vues prolongé que l'idée était venue de faire cette réunion en une autre ville que Paris; à Lemnos, par exemple plutôt qu'à Salonique, afin d'assurer un isolement plus complet.

« LE PRÉSIDENT WILSON pensait que le Baron Sonnino avait voulu, en proposant de recevoir séparément les Délégués de certains groupements russes et ceux des bolcheviks, marquer la différence des sentiments que tout le monde éprouvait à l'égard de ces partis. Sans doute, on ne pouvait envisager qu'avec horreur et répulsion les doctrines bolchevistes, mais en recevant leurs Délégués à part, on leur donnerait un argument qui leur permettrait de dire que les Gouvernements alliés étaient hostiles à la Russie, qu'ils voulaient rendre la terre aux propriétaires et qu'ils étaient les suppôts de la réaction. Si, au contraire, on pouvait prouver que cela n'était pas vrai, que les Alliés n'avaient pas d'autre idée que celle de libérer les Russes et de leur permettre d'exprimer sans contrainte leurs sentiments, les bolcheviks auraient beaucoup perdu de leur autorité et leurs arguments seraient rendus vains. Ces arguments leur permettraient aujourd'hui de recruter une armée et d'étendre leur influence. Il fallait savoir faire taire sa fierté et ses sentiments de répulsion pour se résigner à causer avec les bolche-

viks, comme avec les représentants de l'Ukraine, de la Finlande ou de tout autre groupement, pourvu que les représentants des Soviets fussent disposés à se rendre dans la ville qui leur serait indiquée et à exposer franchement leur manière de voir. Si les représentants des Soviets refusaient de répondre à cette invitation, le discrédit qui en résulterait pour eux serait peut-être plus grave que celui qu'on obtiendrait par une intervention.

« CLEMENCEAU déclara n'être pas favorable, en principe, à une conversation avec les bolcheviks, non seulement parce qu'ils étaient des criminels — car en politique on ne peut refuser quelquefois de causer avec des criminels — mais principalement parce qu'on risquait, en causant avec eux, de leur donner une nouvelle force et d'avoir l'air de les rendre dignes d'une consultation. Le danger était très grand, il avait gagné les Provinces Baltiques, la Pologne, la Hongrie, et les nouvelles de Vienne comme celles de Budapest étaient très mauvaises. Il y avait là pour la France et sans doute aussi pour l'Italie un danger sur lequel il convenait d'arrêter son attention.

« Si le bolchevisme devait gagner l'Autriche et passer en Italie, toute l'Europe serait en danger. M. Clemenceau se rendait très bien compte qu'il fallait faire quelque chose pour lutter contre le bolchevisme. Il avait été frappé de l'adresse avec laquelle les bolcheviks savaient tendre leurs pièges, et il tenait à mettre les Représentants des Puissances en garde contre l'habileté avec laquelle Litvinoff avait plaidé la cause des Soviets devant un journaliste américain. Précédemment, les bolcheviks s'étaient posés sur le terrain des principes pour faire la guerre aux Gouvernements alliés et déchaîner la révolution; aujourd'hui ils tâchaient de faire appel aux intérêts pour obtenir leur réconciliation. Ils disaient : nous vous donnerons de l'argent, nous rétablirons vos entreprises, et vos

industries, mais donnez-nous la reconnaissance officielle.

« Si on avait le malheur de tomber dans ce piège on verrait les bolcheviks invoquer contre les Alliés leur faiblesse. Il n'y avait pas à parler des chances qu'il y avait de voir les bolcheviks tenir leur parole ; ces chances étaient nulles ; mais si les Alliés acceptaient leurs propositions, les bolcheviks auraient vite fait de dire : « La démonstration de tout ce que nous avons dit est complète, car lorsque nous avons proposé aux Alliés des considérations de principe et de justice, ils nous avaient repoussés, mais lorsque nous avons parlé argent, ils se sont tout de suite entendus avec nous et sont prêts à faire la paix avec le Gouvernement des Soviets. »

« Clemenceau ajouta que les considérations étrangères jusqu'alors n'avaient pas fait faire un pas à la solution du problème. A vrai dire ce problème était d'une difficulté extrême. Les Alliés étaient pressés, ils venaient de subir une guerre de quatre années, ils avaient beaucoup souffert et les soldats, eux, étaient impatients de rentrer chez eux.

« On ne pouvait pas dire que les Russes ne fussent pas pressés eux aussi, mais la situation ne pouvait pas évoluer en Russie dans le temps dont les Alliés disposaient. Si le bolchevisme florissait dans la lune, il n'y aurait qu'à attendre et l'on verrait bientôt revenir au pouvoir des hommes honnêtes, énergiques, et intelligents. Il y avait eu déjà bien des révolutions dans le monde, et des hommes de bon sens avaient toujours fini par l'emporter. Il en serait de même en Russie, mais les Alliés étaient pressés et les maîtres de la Russie pouvaient attendre n'ayant pas à tenir compte d'une opinion publique puisqu'ils avaient pris la dictature. Là était le point douloureux de la situation. Il fallait cependant arriver à une conclusion.

« Si Clemenceau était seul, il ne ferait rien, il adopterait la politique d'attente et se contenterait d'établir des barrages pour éviter la contagion. Mais il n'était

pas seul, il était en présence des plus hautes autorités du Monde et il était prêt à faire les plus grandes concessions pour entrer dans leurs vues. L'intérêt suprême des Alliés était de ne montrer aucun signe de désaccord s'ils voulaient rester maîtres de la situation. Clemenceau ferait d'autant plus volontiers confiance à ses collègues que la proposition du Président Wilson lui suggérait l'idée suivante : ne pourrait-on d'abord dans une note très fortement pensée et très soigneusement rédigée faire appel à tous les partis en Russie, en prenant la précaution de dire que les Alliés ne voulaient en aucune façon rétablir le tsarisme, ni intervenir dans les affaires intérieures de la Russie, qu'ils n'aideraient aucun parti, quel qu'il fût et qu'ils étaient prêts à causer avec un Gouvernement régulier et solidement établi. On pourrait ajouter, que pour aider et hâter une solution les Alliés faisaient appel à tous les groupements russes pour avoir des explications sur la situation et pour contribuer à régler les difficultés. Si l'Entente entraînait en rapports avec les bolcheviks, elle les aiderait beaucoup et donnerait l'impression que le gouvernement des Soviets était, sur le même pied que les Gouvernements alliés, mais la proposition du Président Wilson était différente et permettait de trouver une solution satisfaisante.

Les Alliés voulaient la paix et la voulaient dans le monde entier. Mais elle était difficile à réaliser, tant que l'ordre ne régnerait pas en Russie. Si l'assemblée approuvait cette suggestion le Président Wilson ne voudrait-il pas se charger de rédiger une note ? Il serait possible ensuite de demander aux représentants des différents groupes russes de se rendre à Lemnos pour donner aux Délégués des Alliés toutes les explications nécessaires.

« LLOYD GEORGE, se ralliant à la proposition du Président Wilson, retira la sienne.

BALFOUR se demanda si les bolcheviks répondraient à l'appel qui leur serait adressé. Il ne le croyait pas et serait tenté de s'en féliciter, car les bolcheviks se mettraient ainsi en mauvaise posture.

LE BARON SONNINO ne partageait pas cette manière de voir. Il estimait au contraire que les bolcheviks avaient le plus grand intérêt à exposer leur manière de voir et à donner l'impression d'être sur un pied d'égalité avec les autres Puissances. Mais il ne fallait pas oublier ce qui s'était passé à Brest-Litowsk. Lorsque les bolcheviks avaient signé cette paix, ils avaient promis tout ce qu'on avait voulu, mais aussitôt après ils avaient envoyé comme ambassadeur à Berlin, Ioffe, qui avait fait une propagande acharnée en faveur des bolcheviks. Le gouvernement des Soviets n'était sincère que lorsqu'il déclarait sa volonté de fomenter la révolution dans le monde. Si le Baron Sonnino avait proposé d'entendre Sazonoff, c'était pour répondre à une des suggestions faites précédemment. On pourrait en effet imposer comme première condition aux représentants de ces différents groupements russes, de ne pas profiter de l'appui des Alliés pour faire une réaction politique ou sociale en Russie. Par cette condition, on retirerait aux bolcheviks un des principaux arguments dont ils se servaient contre les Alliés. Si les représentants des groupements russes acceptaient ces conditions, on pourrait alors les aider, soit par l'envoi de troupes, soit par l'envoi de vivres et de matériel.

« Le Président Wilson avait invité les Alliés à faire abstraction de leur amour-propre et de leurs sentiments pour faciliter le règlement de la question russe, mais il ne s'agissait pas seulement pour l'Italie comme pour la France, d'une question d'amour-propre, il s'agissait de leur sécurité.

« LLOYD GEORGE demanda comment on pourrait

aider les groupements russes s'ils acceptaient les conditions indiquées par le Baron Sonnino.

« LE BARON SONNINO répondit qu'on pourrait leur donner des armes, des vivres et peut-être même des troupes.

« LLOYD GEORGE fit remarquer que les Alliés avaient déjà 15 à 20.000 hommes en Russie et que, d'après les experts, il faudrait en envoyer encore cent à cent cinquante mille pour pouvoir écraser les bolcheviks. Or, nul n'ignorait la difficulté qu'il y avait à maintenir en Russie les troupes qui s'y trouvaient déjà. Il ne fallait sans doute pas exagérer les difficultés qui s'étaient produites, mais si l'on voulait envoyer des effectifs importants en Russie, ne risquerait-on pas des mutineries? Pour sa part, le Gouvernement britannique ne saurait s'engager à envoyer des troupes en Russie. Le gouvernement italien pourrait-il en envoyer?

« ORLANDO répond que l'Italie ne pourrait disposer d'aucune troupe pour une expédition en Russie.

« LLOYD GEORGE rappela que les bolcheviks avaient trois cent mille hommes qui étaient plus ou moins bons, mais qui s'amélioreraient d'ici à quelques mois et qui finiraient bien par faire de bons soldats. Pour les combattre, c'est donc quatre ou cinq cent mille hommes qu'il faudrait envoyer en Russie. Qui les équiperait? Qui les nourrirait? Qui payerait leur solde? Cela représenterait des milliards, et dans l'état actuel des finances européennes, ni l'Angleterre, ni l'Amérique, ni la France, ni l'Italie ne sauraient assumer pareille charge. En terminant Lloyd George conclut qu'il se ralliait à la proposition du Président Wilson et qu'il espérait, maintenant surtout qu'elle avait été approuvée par M. Clemenceau, qu'elle obtiendrait l'unanimité des suffrages.

« ORLANDO constata que la question était complexe et angoissante. Pour toutes les raisons qui avaient été exposées, le Président du Conseil italien se rallia sans hésiter à l'opinion de ceux qui avaient fait une si sombre description du bolchevisme. Lorsqu'il y avait un foyer d'infection aussi dangereux il fallait prendre toutes les précautions pour éviter l'extension. Si le bolchevisme triomphait en Allemagne, ce serait une grave défaite pour les Alliés ; si le bolchevisme était arrêté en Autriche ce serait déjà une victoire pour les Alliés. Tous les moyens devaient être étudiés pour empêcher la propagation de ce fléau. Par sa position géographique l'Italie se trouvait plus menacée que les autres. L'Italie traversait sans doute, à l'heure actuelle, une période difficile, mais on pouvait affirmer que le bolchevisme ne pourrait jamais triompher en Italie, par la force de ses idées et de son programme, il n'aurait quelques chances de contaminer le pays que s'il trouvait un milieu favorable à sa propagande, par exemple, si l'Italie éprouvait une désillusion patriotique, ou se trouvait aux prises avec une grande crise économique.

« Orlando insista donc pour recommander tout ce qui pouvait aider à la formation de ce barrage. Mais une fois ce barrage organisé, les Alliés n'auraient plus à leur disposition que deux moyens : la force matérielle ou la force morale. En ce qui concerne l'emploi de la force matérielle, les objections soulevées par Lloyd George avaient une grande valeur. Les soldats italiens ne se mutineraient pas si on les envoyait contre la Russie, mais l'Italie ne pouvait être le gendarme des Alliés et, si une intervention devait avoir lieu, il faudrait qu'elle fût internationale. Au surplus, si l'intervention réussissait, la question de l'occupation poserait encore un très grave problème ; il faudrait des milliers d'hommes et pour très longtemps. Les soldats auraient l'impression que la guerre ne serait pas finie, et nul ne pourrait dire combien durerait cette crise.

« Il ne restait donc que la force morale et l'on pouvait compter, comme Clemenceau l'avait fait remarquer, que le bon sens finirait bien par avoir le dessus. La Révolution française donnait, à ce point de vue, de grands enseignements. La Russie trouverait, elle aussi, un jour sa voie. La Révolution russe passerait peut-être par les mêmes crises que la Révolution française. Comme aucun peuple ne peut vivre dans l'anarchie, tôt ou tard l'ordre renaîtrait en Russie. Les Alliés ne pouvaient malheureusement pas attendre; il fallait qu'ils eussent devant eux un gouvernement avec lequel ils pussent causer et traiter. Sans cela aucune paix n'était possible, car on ne pouvait exclure les territoires de la moitié de l'Europe du règlement de la guerre actuelle.

« Pour ces raisons, Orlando était disposé à se rallier à la proposition présentée par Lloyd George et modifiée par le Président Wilson, mais il ajoutait qu'il partageait les réserves du baron Sonnino et qu'il ne pouvait être question, pour les Alliés, de traiter avec les bolcheviks.

« LE PRÉSIDENT WILSON exprima le désir de connaître les vues du Gouvernement japonais sur la situation en Sibérie. »

LE BARON MAKINO dit qu'après avoir écouté avec attention les différentes observations qui venaient d'être présentées il n'avait pas d'objection à faire à la suggestion proposée et il estimait que c'était la meilleure marche à suivre. Mais il se demanda ce que l'on répondrait aux bolcheviks s'ils acceptaient de se rendre à la réunion et s'ils prétendaient s'en tenir à leurs principes. En ce qui concernait la Sibérie, la situation s'était améliorée, au moins à l'est du Baïkal, et les conditions qui avaient nécessité l'envoi de troupes avaient disparu. Le but avait été atteint et on pouvait affirmer que, dans ces régions, le bolchevisme n'existait plus, au moins à l'état actif.

LE PRÉSIDENT WILSON, répondant à la question du baron Makino, était d'avis que les émissaires des Alliés ne devraient être autorisés à prendre aucun engagement à l'égard des bolcheviks, sans en avoir référé à leurs Gouvernements.

BALFOUR estimait qu'une des premières conditions à poser était d'exiger que les bolcheviks, comme d'ailleurs tous les autres partis russes, cessassent toute opération militaire en Russie.

LE PRÉSIDENT WILSON rappela qu'il avait déjà posé cette condition.

« LLOYD GEORGE était d'avis qu'il conviendrait d'établir des instructions pour les délégués, de manière à leur laisser une certaine latitude. S'ils pouvaient se mettre d'accord avec les Délégués bolchevistes pour renvoyer le règlement de la question russe à une Assemblée constituante régulièrement élue, il deviendrait inutile de renvoyer la question aux Gouvernements alliés.

« CLEMENCEAU pensait qu'on pourrait trouver un bon point de départ dans la proposition suivante, on dirait à la Russie : « Vous êtes menacée d'une famine qui vous fait mourir par milliers; nous ne voulons pas qu'une nation tout entière meure de faim et nous nous préoccupons de ce qu'il y a à faire pour apporter chez vous l'ordre et la prospérité, dans un esprit d'humanité. »

« De cette façon toute question politique était écartée, on se trouvait sur un terrain purement humanitaire.

« On ajouterait que les Alliés étaient disposés à ravitailler la Russie, mais qu'ils ne pouvaient le faire que si l'ordre régnait dans le pays et, pour cela, ils proposaient de réunir les Représentants des divers

Gouvernements qui se partageaient la Russie pour étudier avec eux les mesures à prendre pour rétablir l'ordre.

« Ne serait-ce pas une bonne chose de se placer ainsi uniquement sur le terrain du ravitaillement éventuel de la Russie, pour justifier la convocation de ces délégués ?

« LLOYD GEORGE rendait hommage aux considérations humanitaires qui inspiraient la proposition de Clemenceau ; mais il fit remarquer que les Délégués britanniques avaient étudié avec soin cette question et voici les réflexions suggérées à quelques délégués par les propositions analogues : les Alliés disposaient-ils d'assez de vivres à l'heure actuelle pour ravitailler non seulement les Empires centraux, mais encore la Russie ?

« Au surplus, il ne fallait pas oublier que la Russie était un pays exportateur, et qui disposait encore à l'heure actuelle, en Ukraine, d'abondantes ressources. Il paraissait inutile dans ces conditions de proposer de ravitailler la Russie. N'y avait-il pas lieu de craindre, en raréfiant les stocks dont disposaient les Alliés, de favoriser chez eux un mouvement analogue au bolchevisme, au moment même où l'on s'efforcerait de combattre le gouvernement des Soviets ?

« LLOYD GEORGE estimait donc que tout ce que l'on pourrait faire serait d'accorder à l'Ukraine certaines facilités pécuniaires, pour favoriser l'exportation des céréales, dont elle disposerait, vers les autres centres de la Russie.

« CLEMENCEAU n'insista pas sur sa suggestion et se borna à demander au président Wilson s'il voulait bien se charger de rédiger le projet de note qui serait adressé à tous les partis en Russie.

« Le Président Wilson accepta de préparer ce projet. »

Sa note, Wilson l'apporta le lendemain ou le surlendemain : Les Bolcheviks et leurs adversaires étaient tous invités à venir s'expliquer dans l'île des Princes, en mer de Marmara, avec des délégués de la Conférence. Tous, à l'exception des Bolcheviks, refusèrent l'invitation. L'idée de Lloyd George ne fut donc pas réalisée et la Russie demeura isolée, comme un pestiféré dans un lazaret¹.

1. Les Bolcheviks avaient connu par des Radiogrammes la proposition Lloyd George et la discussion à laquelle elle avait donné lieu. Ils répondirent, par la même voie du télégraphe sans fil, et leurs réponses signées de Tchitchérine, leur commissaire du Peuple pour les Affaires Étrangères, furent adressées au journal le *Populaire*, de Paris, dont le directeur était Jean Longuet, ce même Jean Longuet dont un an plus tard les Dictateurs de Moscou devaient exiger l'expulsion du Parti communiste français. On a dit qu'il fallait attribuer cette disgrâce de Jean Longuet au ressentiment d'un jeune communiste polonais naturalisé français, Boris Souvarine, dont Longuet avait offensé l'amour-propre, en lui refusant un article !

APPENDICES

I

« L'ÉNIGMATIQUE ARMAND »¹

Deux lettres et une note que l'impartialité nous fait un devoir de placer sous les yeux des lecteurs des *Fragments d'Histoire* nous ont été adressées par M. N. Armand. Comprenant le sentiment qui inspire M. N. Armand, nous ne discuterons pas toutes ses allégations. Il en est une seule que nous devons relever.

M. Armand place l'entretien du comte Armand, son père, avec le baron de Lancken au 28 mars 1912, et il dit que « c'était précisément l'époque de la crise marocaine ». Mais cette crise, qui avait commencé en juin 1911, s'était terminée en novembre, par la signature du Traité Jules Cambon-Kiderlen, ou, si on le veut, seulement après que l'Allemagne, pour faciliter l'approbation de ce traité par les Chambres françaises, eut rappelé d'Agadir le bateau dont l'arrivée, dans cette rade, avait justement ouvert la crise.

1. Voir le cinquième *Fragments d'Histoire* : *Les Négociations secrètes et les Quatre Armistices*.

Dans l'entretien du 28 mars 1912, le comte Armand et Lancken, d'après M. Armand, auraient cherché les moyens à employer pour faire faire dans la presse allemande d'abord, puis dans la presse française une campagne tendant « à la détente » entre la France et l'Allemagne. « Tout ceci, écrit M. N. Armand, se passait à la connaissance du gouvernement français, et en conformité avec ses directives. » Comme « le gouvernement français », c'était alors M. R. Poincaré, Président du Conseil et Ministre des Affaires Étrangères, l'assertion qui le représente comme ayant entretenu, en mars 1912, avec M. de Lancken, des rapports occultes, semblables à ceux dont on avait fait grief à M. Cail-
laux, manque de vraisemblance.

Paris, 20, rue Hamelin.

Le 31 août 1921.

Monsieur,

Au retour d'un voyage en Amérique, j'ai pris connaissance de votre livre sur les « Négociations Secrètes et les Quatre Armistices » dans lequel vous consacrez à mon père un chapitre que vous intitulez « L'énigmatique Armand ».

En dehors de plusieurs erreurs de détail, vous avez apporté, en toute bonne foi et faute d'une documentation que vous ne pouviez avoir, des hypothèses qui tendraient à amener des confusions et à propager des légendes. Je tiens à préciser les faits.

Je joins à ma lettre une note. Vous lui donnerez, j'en suis certain, la place que commande le souci de l'impartialité.

Les précisions que je vous apporte sur le rôle du comte Armand, dans les négociations avec le comte Revertera et dans ses rapports avec le baron de Lancken et M. Judet, sont volontairement brèves. Ce faisant, j'observe ce qu'aurait voulu mon père qui, officier, a toujours exécuté les ordres et gardé le silence.

En vous remerciant de votre courtoisie, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : N. ARMAND.

NOTE

La publication de documents et d'un ouvrage sur l'offre de paix séparée de l'Autriche en 1917-1918 et celle de deux dépêches de Lancken, versées l'une au procès Caillaux, l'autre à l'instruction ouverte contre Judet, ont mis en évidence le nom du comte Armand. On a cherché à établir entre ces trois circonstances, dans lesquelles il apparaissait, des corrélations qui tendraient à accréditer des légendes.

Voici les faits.

I

Affaire Armand-Revertera.

Le 5 avril 1918, le communiqué viennois faisait connaître que des négociations avaient été engagées entre le comte Revertera et le commandant Armand. Clemenceau dévoila aussitôt par la presse les conditions dans lesquelles ces négociations avaient été engagées et accepta une enquête du Parlement sur les détails de l'affaire. Les rapports et les documents produits à cet effet ont été publiés depuis lors dans le journal *l'Opinion*, repris et commentés par le prince Sixte de Bourbon dans son livre : *L'Offre de paix séparée de l'Autriche*.

Toute lumière a été donc faite sur cet incident.

Il est établi que le rôle du comte Armand s'est borné à celui d'intermédiaire, agissant par ordre. La preuve existe que les conditions transmises par lui le 7 août 1917 au comte Revertera et celles communiquées les 22 et 23 août furent soumises préalablement au ministre M. Painlevé et corrigées sous sa dictée. Aucun document écrit n'a été laissé à l'envoyé autrichien. Personne n'a été témoin des entrevues, le comte Armand a toujours insisté sur le fait qu'il ne se présentait pas en plénipotentiaire, qu'il était seulement chargé de transmettre des possibilités. Encore fallait-il qu'il donnât une preuve d'authenticité à ses communications, pour cela il avait la parole même du ministre. « Vous pouvez garantir le plein appui de l'Angleterre et de la France à l'Autriche pour la défendre contre l'Allemagne. »

En somme, la mission du commandant Armand était double : recueillir des informations — amener l'Autriche à

se séparer de l'Allemagne sans cependant prendre d'engagement.

Sa première mission accomplie, le commandant Armand en rendit compte, dans un rapport détaillé qui ne donna lieu à aucune critique ou observation.

Lorsqu'en novembre 1917, M. Clemenceau fut mis au courant des conversations engagées, il ne vit dans celles-ci qu'une source de renseignements à conserver. D'accord avec les principes qu'il avait publiquement précisés, il réduisit le rôle du commandant Armand à celui d'un informateur et lui imposa une attitude passive : il n'y avait donc plus de propositions à formuler. Il s'agissait purement et simplement de sonder l'état d'esprit de l'Autriche.

C'est dans ce sens que le commandant Armand interpréta la consigne du Président du Conseil « écouter, ne rien dire ».

Personne ne lui reprocha d'avoir outrepassé les instructions reçues et, à deux reprises (1^{er} et 23 février 1918), il fut chargé de reprendre le contact avec le négociateur viennois. Les indications qu'il obtint furent jugées très intéressantes par M. Clemenceau lui-même (à la Commission parlementaire, le 3 mai 1918).

A la suite de sa dernière entrevue, il rapportait une note écrite de la main du comte Revertera, note cachetée, remise par un intermédiaire, qu'il n'avait pas discutée et qu'il n'était pas en droit de refuser, c'était la rupture des pourparlers.

Le 27 février 1918, sur l'ordre de M. Clemenceau, il rédigeait une lettre disant que jamais on n'avait été aussi loin d'un accord.

Par ordre, le commandant Armand terminait une mission dont, par ordre, il avait été chargé.

II

Relations avec Judet et documents de Bruxelles.

1^o Dans une interview au *Petit Parisien*, du 16 septembre 1919, Judet indique que le comte Armand lui fit l'avance nécessaire pour l'acquisition de sa villa de Gunten. Le fait est exact. Le prêt, convenu avant la guerre — il s'agissait en 1912, de l'achat d'une propriété à Poschiavo — fut réalisé le 10 octobre 1917, portant intérêt et garanti par hypothèque. Les retards apportés à la liquidation de *l'Éclair* ont seuls

empêché le remboursement offert par Judet lui-même et par écrit le 27 juin 1918.

Si le comte Armand resta en relations suivies avec Judet, après l'avoir rencontré en 1907 chez des hommes de lettres, il faut remarquer que Judet se posait en défenseur de l'armée et était généralement tenu pour un ardent patriote. Il avait les plus hauts appuis et la confiance de personnages éminents.

2° Au cours du procès Caillaux, *Le Matin*, dans son numéro du 16 février 1920, a publié le document suivant, provenant du dossier de l'instruction.

« Bruxelles, le 2 avril 1915. — Je me souviens que le comte
« Armand m'a parlé autrefois à plusieurs reprises d'un agent
« de presse pour affaires financières, particulièrement
« capable, du nom de Lenoir, auquel M. Caillaux, en parti-
« culier comme ministre des Finances et Président du Conseil,
« a donné beaucoup à gagner. Je crois aussi me rappeler
« que Lenoir fut employé par Caillaux dans sa lutte contre
« de Selves. Je ne me souviens de rien quant à son rôle comme
« intermédiaire dans la crise marocaine. Armand m'a suggéré
« une fois, je crois à l'époque de l'élection présidentielle, de
« gagner Lenoir, qui était à vrai dire fort cher, pour une
« campagne dirigée contre Poincaré et l'amitié avec l'Angle-
« terre. Toutefois, je ne suis jamais entré en rapport avec
« lui. »

C'est en février 1908 que le comte Armand fut mis en relation avec le baron de Lancken.

Le comte Armand représentait alors des intérêts financiers français considérables et avait à atteindre, par des agents diplomatiques de l'Allemagne, des groupes allemands dont les agissements au Maroc compromettaient la réussite de nos entreprises.

Si M. de Lancken fait allusion dans sa dépêche à un entretien avec le comte Armand au sujet de Lenoir, il en a oublié les circonstances exactes. — C'est en 1912, précisément à l'époque de la crise marocaine, que le nom de Lenoir a été prononcé au cours d'une conversation avec le comte Armand. Dès cette date (28 mars 1912), M. de Lancken, comme il le fit observer lui-même, savait parfaitement qui était Lenoir, le comte Armand n'avait donc pas à le lui apprendre.

Il ne fut d'ailleurs nullement question de mêler cet agent à des affaires politiques.

Le rôle de Lenoir devait être le suivant : se rendre à Berlin

pour rencontrer des personnages autorisés. S'il trouvait chez ceux-ci un désir réel de « détente » appuyé par un effort pour amener dans la presse allemande une campagne dans ce sens, il aurait tâché d'obtenir dans la presse française une campagne convergente.

Tout ceci se passait à la connaissance du gouvernement français et en conformité avec ses directives.

Jamais le comte Armand n'a même laissé entendre que Lenoir pourrait être utilisé pour influencer notre politique intérieure et bien moins encore pour mener une campagne lors de l'élection du chef d'État.

M. de Lancken serait incapable de fournir une preuve de ce qu'il a avancé — dans des termes d'ailleurs assez hésitants. Il a certainement dû prendre ses désirs pour des réalités et confondre ses informations.

3° On a produit une pièce du dossier Judet d'après laquelle Lancken aurait télégraphié le 19 février 1915 à Jagow :

« Mon accord verbal avec *Eclair* comporte en somme que lui (Judet) ou le comte Armand se rencontreraient de nouveau avec moi. »

Judet, s'il a rencontré un agent allemand, a disposé sans scrupule du comte Armand. A moins que, de sa propre initiative, Lancken ait eu l'illusion de pouvoir franchir le fossé que la guerre avait creusé.

Le comte Armand n'a été en rapport, depuis l'ouverture des hostilités, ni directement, ni indirectement, de quelque façon que ce soit et pour quelque cause que ce soit, avec M. de Lancken ou un de ses intermédiaires. Sa vie militaire, pendant toute la durée de la guerre, suffit à détruire toutes les suppositions qui ont été faites à ce sujet.

Ancien officier de l'active, de la promotion de Madagascar (1883), capitaine en 1894, il avait démissionné le 9 mars 1897 pour s'occuper d'affaires de famille.

Bien qu'il ne fût plus tenu à aucune obligation militaire — il avait cinquante et un ans — il reprit cependant du service, dès le début des hostilités, et fut attaché, du 28 août 1914 au 28 février 1915, à un général inspecteur des dépôts de cavalerie. Il reçut ensuite le commandement d'un escadron du 9^e dragon, d'où il passa à l'État-Major de la 154^e division d'infanterie, puis à l'État-Major du 44^e corps d'armée, et fut enfin affecté, sur la demande d'un général, au 2^e bureau du Ministère de la Guerre. Le comte Armand prit part aux

affaires de la Somme et de l'Artois, au printemps 1915, suivit sa division sur le front d'Alsace et fut devant Verdun du 15 avril au 25 décembre 1916. Il se trouvait en 1917 dans la Somme, quand il fut désigné pour le Ministère de la Guerre.

Le 30 juillet 1916, il avait reçu la Légion d'Honneur.

'Soldat et Français avant tout, le comte Armand a toujours eu en vue le service du pays. Il y a consacré toute son énergie, sachant prendre ses responsabilités, sans sortir jamais ni de son rôle ni des consignes qui lui étaient données.

30 août 1921.

Nous avons cru devoir faire connaître à M. N. Armand que nous ferions des réserves, quant au consentement du « gouvernement français » aux tractations du comte Armand avec M. de Lancken, en mars 1912. M. N. Armand nous a répondu :

Paris, 20, rue Hamelin (16^e),
le 24 septembre 1921.

Monsieur,

Votre lettre du 17 septembre m'est bien parvenue.

J'apprécie le souci d'impartialité qui vous guide. Vous vous en réclamez d'ailleurs pour formuler une réserve sur un passage de mon texte relatif à la crise marocaine (mars 1912). Vous estimez qu'il est inexact que le Gouvernement français ait eu connaissance des négociations poursuivies, avec des représentants allemands, pour amener une « détente » dans les relations économiques franco-allemandes et qu'il ait pu donner des directives dans ce sens.

J'insiste cependant formellement sur cette affirmation.

C'est à dessein que j'ai omis de mettre en avant des noms.

Les circonstances actuelles me font un devoir de ne pas rappeler des incidents que l'histoire aura plus tard à juger.

Comprenant le sentiment qui vous fait hésiter à souscrire à mon assertion, je tiens à en préciser le sens.

Lorsqu'en mars 1912, le comte Armand eut, au nom des intérêts français, à entrer en relations avec des représentants allemands, il voulut, avant tout, connaître le point de vue du Gouvernement français.

Le but était d'éviter l'intrusion active de la politique allemande dans nos entreprises au Maroc. Il reste entendu que le Gouvernement ne prit aucune part officielle aux discussions qui suivirent, mais il fut tenu au courant des négociations.

C'est dans ces conditions que le comte Armand eut, le 28 mars 1912 et dans la période qui suivit, avec le baron de Lancken, des échanges de vues tendant à amener dans la presse allemande une campagne d'apaisement, campagne qui, si elle était jugée efficace, devait avoir sa contre-partie dans la presse française.

Je ne crois pas qu'il y ait d'homme politique qui doive se défendre d'avoir connu ces démarches ou même de les avoir favorisées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments de considération très distinguée.

Signé : N. ARMAND.

Un ami de M. R. Poincaré à qui nous avons fait lire les lettres de M. Armand, les a soumises à l'ancien président de la République et, le 5 octobre, il nous a écrit que « M. Poincaré opposait le démenti le plus catégorique et le plus formel aux assertions de M. N. Armand ».

II

LES LETTRES DE M. POINCARÉ A M. RIBOT

Dans le cinquième *Fragments d'Histoire*, nous avons écrit que M. Ribot avait voulu retirer des Archives des Affaires Étrangères des lettres de M. Poincaré sur la Mission du Prince Sixte de Parme.

On nous a appris, depuis la publication des *Négociations Secrètes*, que ce n'est pas M. Ribot qui demanda, mais que c'est M. Clemenceau, qui, à cause de leur caractère de correspondance personnelle, offrit à son prédécesseur la restitution de ces lettres.

M. Ribot ne crut pas devoir accepter cette restitution parce qu'il estimait que ces documents appartenaient à l'histoire et aussi parce que le retrait, qui n'en aurait pas passé inaperçu, aurait pu être mal interprété et donner lieu à un incident.

FIN DU VI^e « FRAGMENTS D'HISTOIRE »

Juillet-novembre 1921.

TABLE DES CHAPITRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	
Les grandes Liquidations Européennes.	1
CHAPITRE PREMIER	
Les Négociateurs	21
CHAPITRE II	
La Délégation Américaine.	26
CHAPITRE III	
Le Wilsonisme et ses Antécédents.	44
CHAPITRE IV	
La Délégation Britannique.	55
CHAPITRE V	
Lloyd George.	63
CHAPITRE VI	
La Délégation Italienne	93

CHAPITRE VII

La Délégation Japonaise	98
-----------------------------------	----

CHAPITRE VIII

La Délégation Française	109
-----------------------------------	-----

CHAPITRE IX

Clemenceau	137
----------------------	-----

CHAPITRE X

La Langue Française	142
-------------------------------	-----

CHAPITRE XI

L'Unité de l'Allemagne	154
----------------------------------	-----

CHAPITRE XII

La Presse	180
---------------------	-----

CHAPITRE XIII

Les Batailles du Rhin et de la Sarre	191
--	-----

CHAPITRE XIV

Les Trois Mémoires de Foch	204
--------------------------------------	-----

CHAPITRE XV

Le Conseil du 25 Avril	223
----------------------------------	-----

CHAPITRE XVI

Le Plébiscite de Haute-Silésie	233
--	-----

CHAPITRE XVII

Les Réparations. 256

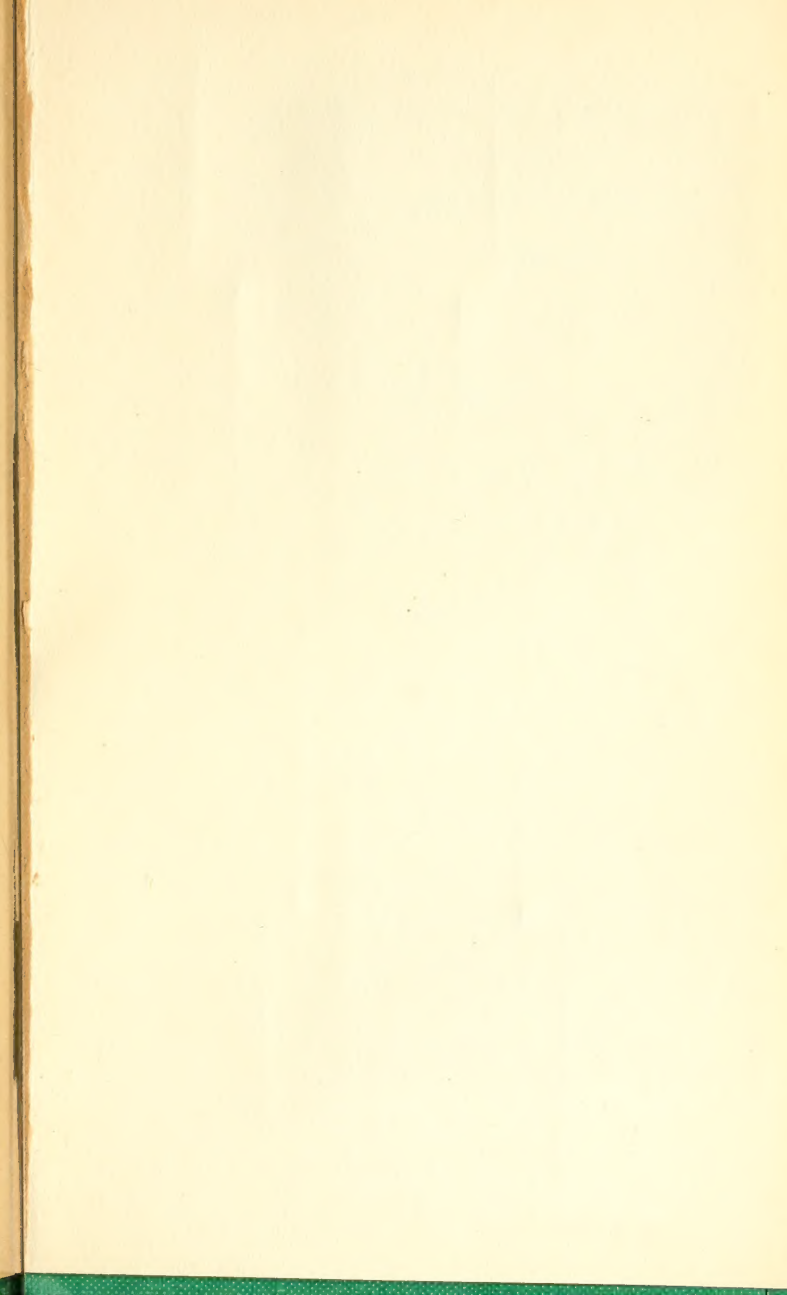
CHAPITRE XVIII

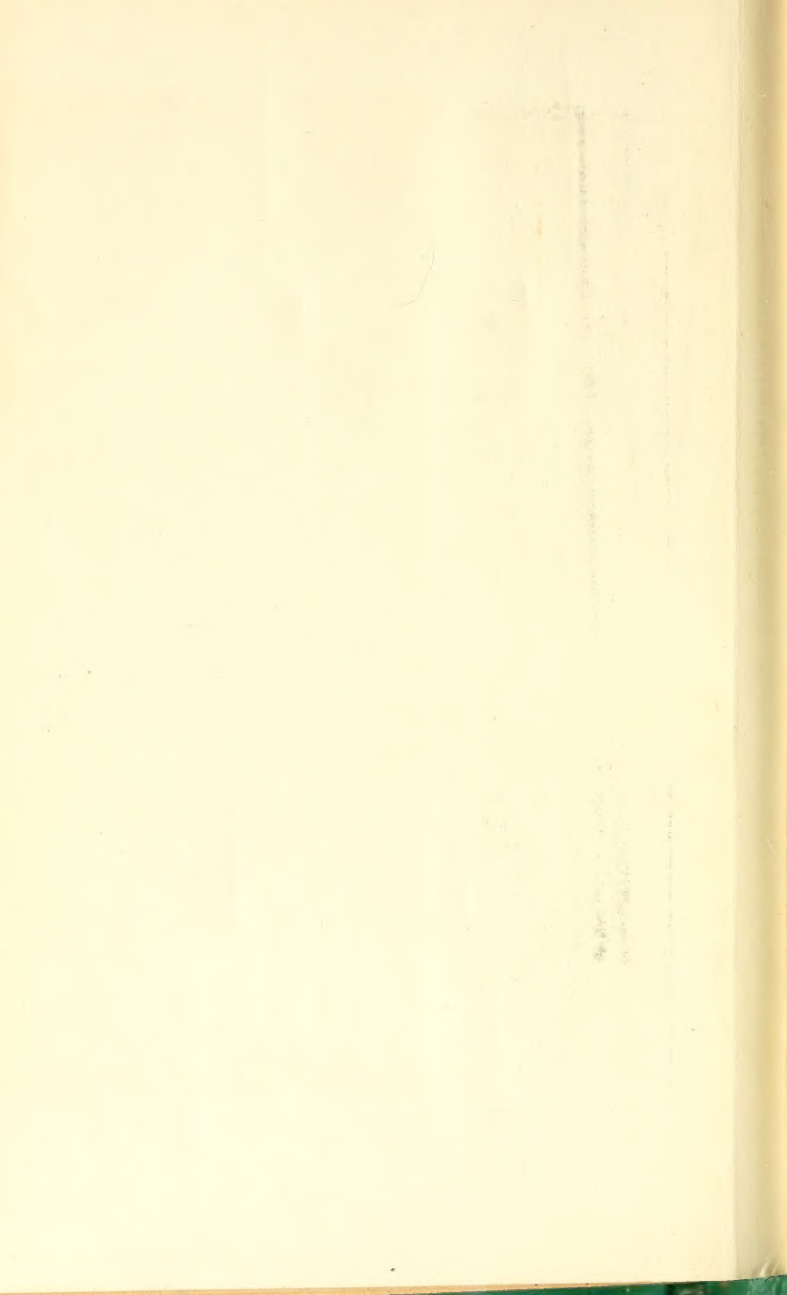
Les Bolcheviks et la Conférence 268

APPENDICES

L'Enigmatique Armand 300
Les Lettres de M. Poincaré à M. Ribot. 307







**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

**Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED**

